

observatoire
des pme



PME 2017

RAPPORT ANNUEL
SUR L'ÉVOLUTION
DES PME



BIENVENUE DANS
L'UNIVERS NUMÉRIQUE ENRICH

LA VERSION
COMPLÈTE

Le Rapport PME 2017 est édité par Bpifrance.

Son contenu 100% numérique est consultable à l'adresse :
www.bpifrance-lelab.fr/pme2017

27-31, avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort

Directeur de la publication

Nicolas Dufourcq

Contacts

observatoiredespme@bpifrance.fr

Philippe Mutricy (philippe.mutricy@bpifrance.fr)

Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)

Copyright

Les opinions et interprétations exprimées dans cet ouvrage collectif n'engagent que leurs auteurs et en aucun cas les entités auxquelles ils appartiennent, ni Bpifrance en tant que responsable de la publication et éditeur.

« En application de la loi du 11 mars 1957 (art. 41) et du code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. »

Bpifrance, 2017.

ISBN : 979-10-94762-04-2



TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	3
PARTENAIRES	5
SYNTHÈSE DU RAPPORT	7
ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE	11
1. ÉVOLUTIONS.....	21
A. DÉMOGRAPHIE.....	22
• CARTOGRAPHIE DES PME ET DES ETI EN 2015.....	23
• LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN 2016.....	33
• LA CESSION-TRANSMISSION DES PME ET DES ETI EN 2014, ANALYSE ÉTENDUE	41
• LES DÉFAILLANCES DES PME ET DES ETI EN 2016.....	49
B. TENDANCES ÉCONOMIQUES.....	56
• LE POIDS ÉCONOMIQUE DES PME EN 2016.....	57
• COMPORTEMENT DES PME ET DES ETI À L'EXPORT EN 2016.....	63
• PLACE DES PME ET DES ETI DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN 2016.....	71
2. FINANCEMENT.....	77
A. SITUATION FINANCIÈRE	78
• LE FINANCEMENT DES PME EN 2016	79
B. HAUT DE BILAN	86
• ACTIVITÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2016	87
• LES PME-ETI FRANÇAISES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS EN 2016	93



C. CRÉDITS ET GESTION DE TRÉSORERIE	100
• ACCÈS DES PME AUX FINANCEMENTS EXTERNES :	
COMPARAISON INTERNATIONALE EN 2015.....	101
3. R&D ET INNOVATION	107
A. PANORAMA	108
• L'ACTIVITÉ DE R&D DES PME ET DES ETI EN FRANCE EN 2015	109
• UTILISATION DU CIR PAR LES ENTREPRISES EN 2014	117
• PME ET ETI DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN 2015	123
• LA PUBLICATION DE BREVET PAR LES PME ET LES ETI EN 2016	129
B. ENTREPRENEURIAT INNOVANT	136
• LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES EN 2016	137
REPÈRES	145
• ENTREPRISE ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME	146
• INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	148
• L'OBSERVATOIRE DES PME & BPIFRANCE LE LAB	151



PRÉFACE

NICOLAS DUFOURCQ

Directeur général de Bpifrance

La parution de ce treizième *Rapport sur l'évolution des PME* en France réaffirme l'intérêt des pouvoirs publics et de l'écosystème de l'accompagnement et du financement des entreprises, tant à l'échelon régional que national voire européen, pour un document de référence qui consolide des connaissances synthétiques, structurées et vulgarisées sur le monde des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Afin de mieux en mesurer les tendances, la majorité des articles propose une analyse qui s'inscrit dans la durée avec une rétrospective sur cinq à dix ans. Elle permet alors d'évaluer le retour à la situation d'avant-crise, voire même son dépassement en raison d'un environnement macroéconomique français et mondial propice à la croissance de l'activité de nos entreprises.

Parce que notre système productif est protéiforme et en mouvement, une approche par catégorie d'entreprise, par secteur d'activité et pour chaque territoire français est systématiquement proposée, complétée parfois de comparaisons avec d'autres pays.

Dans un format 100% digital, *PME 2017* vous offre ainsi un tour d'horizon des tendances économiques et financières, mais aussi des comportements de R&D et d'innovation des PME et des ETI pour l'année 2016. La vingtaine d'articles qui compose ce Rapport vous permettra d'appréhender le renouveau économique amorcé en France en 2015 et confirmé en 2016 par le rebond de l'entrepreneuriat, le recul continu de la sinistralité des entreprises, le retournement à la hausse de l'investissement chez les PME, le renforcement de leurs capitaux propres pour la quatrième année consécutive, la contribution croissante des PME et notamment des microentreprises à la publication de brevets, à la R&D et à l'export... Autant d'indicateurs qui laissent à penser que l'année 2017 sera, elle aussi, placée sous de bons auspices.

Ce document ne saurait exister sans la contribution fidèle et de grande qualité de nos partenaires publics et privés. Au nombre d'une douzaine, ils font autorité dans leurs domaines et disposent de données de première main, garantie de la fiabilité des écrits et des chiffres publiés par l'Observatoire des PME et librement accessibles en ligne. Je tiens ici à les en remercier très chaleureusement !

Bonne lecture !

4

Bpifrance • Rapport PME





PARTENAIRES DU RAPPORT PME

L'Observatoire des PME remercie vivement l'ensemble des auteurs et des membres du comité de pilotage du Rapport PME, et plus généralement toutes celles et ceux qui ont contribué à sa réalisation, ainsi que les entités auxquelles ils appartiennent.

COMITÉ DE PILOTAGE

Afin d'assurer la fiabilité des analyses et des chiffres fournis, l'Observatoire des PME s'est entouré de partenaires faisant autorité dans leurs domaines et disposant d'informations et de données de première main pour alimenter les trois thématiques de l'ouvrage. Au-delà de la production récurrente d'une vingtaine d'articles structurants, ils contribuent, au sein du comité de pilotage, à identifier de nouveaux axes d'étude ou points de vue, ainsi que les acteurs, nationaux ou internationaux, pour porter les sujets.

Ce comité de pilotage est présidé par Pascal Lagarde, directeur exécutif de Bpifrance en charge de l'international, de la stratégie, des études et du développement. En sont membres :

- François Asselin, Jérôme Normand – CPME
- Nicolas Bignon, Henri Mariotte, Fabienne Rosenwald – Insee
- Denis Boissault – Ministère de l'Économie et des Finances, DGDDI
- Christine Costes, Éric Hauet, François Jamet, Géraldine Séroussi – Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, DGRI, Sittar et Sies
- Lucia Cusmano, Miriam Koreen – OCDE, CPE
- Serge Doumain – Ministère de l'Économie et des Finances, DAJ, OIECP
- François Gonord, Agnès Lepinay – Medef
- Laurence Joly – Inpi
- François Magnien – Ministère de l'Économie et des Finances, DGE
- Clément de Souza – Centre des jeunes dirigeants
- Jean-Pierre Villetelle – Banque de France, Direction des entreprises



CONTRIBUTEURS





SYNTHÈSE DU RAPPORT PME 2017

| Laurence Tassone
Bpifrance
Observatoire des PME

La situation économique et financière des PME et des ETI en 2016 confirme le redémarrage amorcé l'année précédente. Le contexte macroéconomique français, soutenu par la demande intérieure, demeure favorable alors que dans le même temps, quelques incertitudes à l'international, notamment politiques, demeurent. Preuve à l'appui, l'année 2016 marque le retour des créations d'entreprises et de l'investissement des PME ainsi qu'un nouveau recul des défaillances des PME-ETI, mais aussi des TPE. Ces PME françaises, microentreprises en tête, accentuent cette année leur présence à l'export, déposent de plus en plus de demandes de brevet et s'impliquent davantage en R&D et innovation, la plupart du temps plus que ne le font les autres catégories d'entreprise.

1. TENDANCES ÉCONOMIQUES DES PME ET DES ETI EN FRANCE EN 2015

PLUS DE 3,82 MILLIONS D'ENTREPRISES, DES PME EN QUASI-TOTALITÉ

La France compte 3,82 millions d'entreprises au sens de la loi de modernisation de l'économie (LME), œuvrant dans les secteurs marchands non agricoles en 2015. La quasi-totalité relève de la catégorie des PME, dont la plupart sont des microentreprises. Un peu moins de 1 salarié sur 2 travaille au sein de ces PME. Cette concentration du tissu économique est plus prononcée sur la valeur ajoutée et les exportations : respectivement 57% et 85% relèvent des ETI et des grandes entreprises. L'appartenance à un groupe est la règle pour la quasi-totalité des ETI et des grandes entreprises mais aussi pour près de 1 PME sur 2. Ce groupe est très souvent une multinationale pour les premières, un groupe franco-français pour les secondes.

LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES AUGMENTENT DE 6 %, LA PLUS FORTE HAUSSE DEPUIS SIX ANS

En 2016, plus de 554 000 entreprises ont été créées en France, une dynamique en hausse de 6% par rapport à l'année précédente, portée par les créations de sociétés et d'entreprises individuelles classiques, les immatriculations de micro-entrepreneurs étant de nouveau en légère diminution. Après le recul de 2015, les créations d'entreprises repartent à la hausse dans presque toutes les régions et dans la plupart des secteurs. Les sociétés par actions simplifiées sont toujours plus attractives et deviennent majoritaires. Cinq ans après leur création, 6 entreprises sur 10 de la génération 2010 sont encore en activité.



CHAQUE ANNÉE, EN FRANCE, ENVIRON 76 000 ENTREPRISES SONT CÉDÉES OU TRANSMISES

Les 76 000 cessions-transmissions de l'année 2016, pour l'essentiel des sociétés commerciales, ont concerné 1,2 million de salariés, soit 8% des emplois en France. En raison de la concentration du tissu productif français, 20% des entreprises cédées sont des PME-ETI et mettent en jeu 88% des emplois concernés. La taille de l'entreprise prévaut sur l'âge du dirigeant comme déterminant principal du niveau de cession, la probabilité de cession augmentant avec l'effectif, ce qui n'est pas le cas avec l'âge, la cession en cours d'activité professionnelle n'est donc pas négligeable. Vieillesse du chef d'entreprise et disparition de l'entreprise vont de pair, d'autant que seule la moitié des dirigeants de TPE et PME âgés de 60 ans et plus a pris ou commencé à prendre des dispositions pour préparer la cession ou la transmission de son entreprise.

UNE SINISTRALITÉ EN RECUIL QUI SE RAPPROCHE DU NIVEAU D'AVANT-CRISE !

L'année 2016 marque un changement de cap. Elle se termine avec moins de 59 000 défaillances d'entreprises, un volume comparable à celui observé début 2009. Toutes les catégories d'entreprise surfent sur cette dynamique positive, notamment les plus petites, employant moins de trois salariés et représentant trois quarts des défaillances. Dans la plupart des secteurs d'activité et dans de nombreuses régions de France, la sinistralité de crise est effacée pour les PME-ETI, les taux de cessation de paiement s'approchant ou passant sous le seuil de 2008-2009. Les tendances restent clairement favorables pour l'année 2017, le recul de la sinistralité des entreprises se maintenant à un rythme dynamique sur le premier semestre.

LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ DES PME SE CONFIRME, ACCOMPAGNÉE DE CELLE DE L'INVESTISSEMENT

En 2016, la progression du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des PME s'accélère de +3,0% et 3,6%. Cette croissance résulte en grande partie de la reprise dans le secteur du Commerce qui réalise près de la moitié de l'activité. La performance économique des PME s'améliore et le taux de marge se maintient même si la situation reste contrastée entre les secteurs d'activité. L'année 2016 marque un retournement de tendance chez les PME en matière d'investissement avec une hausse de +2,7% alors qu'il était en recul constant depuis 2012. Cette reprise est particulièrement forte dans la Construction et le secteur Transports et entreposage.

LES PME JOUENT UN RÔLE CROISSANT DANS LES EXPORTATIONS

Dans un contexte de ralentissement du commerce mondial, les exportations de biens depuis la France réalisées par l'ensemble des entreprises se sont tassées en 2016. Malgré tout, les montants exportés ont sensiblement augmenté, en particulier chez les microentreprises (+3,1%) et les PME non microentreprises (+2,5%), les performances des ETI et des grandes entreprises étant moins bonnes. Les exportations ont progressé vers l'Amérique et l'Asie, notamment vers les États-Unis et la Chine. En 2016, environ 26 000 entreprises sont nouvellement exportatrices. Elles ne font en général pas partie d'un groupe et sont très dépendantes d'un produit ou d'une destination, ce qui fragilise leur présence à l'international.

LA PART DES PME DANS LA COMMANDE PUBLIQUE SE STABILISE EN NOMBRE, MAIS DIMINUE EN VALEUR

L'année 2016 entérine la baisse tendancielle des contrats initiaux avec 163 000 marchés publics passés, soit un glissement de -9,7% depuis 2014. Cependant ce phénomène s'atténue en fin de période avec un recul de -2,4% pour l'année 2016. De manière générale, la part des PME en nombre de contrats initiaux reste stable autour de 60% sur les trois dernières années, mais connaît une nouvelle baisse en montant pour atteindre 28% de la commande publique contre un tiers en 2014. Elles représentent deux tiers des marchés et 43% des montants attribués par les collectivités territoriales qui, de fait, sont leurs premiers pourvoyeurs publics d'activité. Par ailleurs, pour la troisième année consécutive, les PME tirent correctement profit de la massification des accords-cadres.



2. SITUATION FINANCIÈRE ET PROBLÉMATIQUE DE FINANCEMENT DES PME ET DES ETI

LA STRUCTURE FINANCIÈRE DES PME CONTINUE DE SE RENFORCER

En 2016, le doublement des résultats permet aux PME d'augmenter leurs fonds propres de telle sorte qu'ils représentent désormais 42% des ressources qu'elles mobilisent. Ce résultat peut traduire une amélioration de leur solidité financière et/ou un comportement de précaution. L'endettement bancaire, quant à lui, diminue à 61% de l'endettement financier alors que le recours aux dettes obligataires ou d'autres origines, comme les dettes intragroupes, progresse.

POUR LA QUATRIÈME ANNÉE, L'ACTIVITÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT DANS LES PME EST EN HAUSSE

Sur la période 2001-2016, le marché européen du capital-investissement a doublé de taille quand, dans le même temps, le marché français quadruplait quasiment d'activité, conservant ainsi depuis 2009 son 1^{er} rang européen en nombre d'entreprises soutenues devant l'Allemagne et son 2^e rang derrière le Royaume-Uni en montants investis. En 2016, 1 600 entreprises d'origine française ont été investies par les acteurs du capital-investissement français à hauteur de près de 9 Md€, dont 4 sur 10 ont ainsi réalisé leur premier tour de table. Le capital-investissement français a levé 15 Md€ en 2016, avec des fonds en provenance de souscripteurs étrangers en hausse et un retour des compagnies d'assurance et des banques dans la collecte.

HUIT SOCIÉTÉS FRANÇAISES SUR DIX COTÉES SUR EURONEXT SONT DES PME-ETI

À la fin 2016, 1 067 entreprises sont cotées sur les quatre marchés d'Euronext pour une capitalisation boursière totale de 4 774 Md€. La majorité de ces sociétés cotées sont françaises, 6 sur 10 en nombre et 4 sur 10 en valeur. Cette présence française est connotée PME-ETI. Au nombre de 533, elles représentent 2 PME-ETI paneuropéennes sur 3 cotées sur Euronext. En 2016, le nombre d'entrées en Bourse est en recul après les performances de 2014 et 2015, mais le montant moyen des levées primaires ne cesse d'augmenter sur les dernières années. Le niveau record de 56 M€ atteint en 2016 s'explique par la taille plus importante des entreprises nouvellement cotées.

UNE AMÉLIORATION GÉNÉRALE DE L'ACCÈS DES PME AUX PRÊTS BANCAIRES

En raison de politiques monétaires toujours très accommodantes, la reprise économique mondiale a eu un impact positif sur l'accès des PME aux financements en 2014 et en 2015. Les taux de croissance des encours et des nouveaux prêts aux PME progressent de nouveau dans les pays de l'OCDE. Les taux d'intérêt appliqués aux PME ont beaucoup baissé depuis 2011. Si dans la plupart des pays, plus de la moitié des prêts aux PME est assortie de sûretés, les Pays-Bas, l'Espagne et la France font exception avec moins d'un prêt aux PME sur trois. Après l'effondrement enregistré en 2009, la valeur médiane de la production nouvelle de crédit-bail et de location-vente renoue avec ses niveaux d'avant-crise. Depuis 2012, les volumes d'affacturage sont restés dans l'ensemble relativement constants, en liaison avec une offre bancaire plus grande et à coût plus faible.



3. DYNAMIQUE DE R&D ET D'INNOVATION CHEZ LES PME ET LES ETI

DES PME TOUJOURS PLUS INTENSIVES EN R&D

En France en 2015, les PME réalisent à elles seules 5,1 Md€ de travaux de R&D sur un total de 31,8 Md€, un montant en hausse, en particulier chez les microentreprises, qui porte la progression de la DIRD des entreprises (DIRDE) en France. Ce montant correspond à un sixième de la DIRDE alors qu'elles représentent trois quarts des entreprises réalisant de la R&D. PME et ETI emploient la moitié des personnels de R&D en entreprise, et près d'un quart pour les seules PME. L'intensité de recherche des PME est toujours nettement supérieure à celle des autres catégories d'entreprise puisqu'elles consacrent en moyenne 8,2% de leur chiffre d'affaires à des activités internes de R&D contre 3,0% pour l'ensemble des entreprises exécutant des travaux de R&D.

LES BÉNÉFICIAIRES DU CIR SONT PRINCIPALEMENT DES ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALARIÉS

Pour l'année 2014 (dernière année disponible), 5,9 Md€ de créance ont été alloués à 18 800 entreprises au titre du Crédit d'impôt recherche (CIR), incluant le Crédit d'impôt innovation (CII). Si le nombre de déclarants et la créance ont fortement augmenté suite à la réforme de 2008, l'usage du dispositif, hors innovation, est stable depuis 2012. Les entreprises de moins de 250 salariés bénéficiant du CIR recherche représentent 9 bénéficiaires sur 10 et reçoivent 19% de la créance. L'Industrie manufacturière collecte 59% du CIR recherche et les Services 38%. Les proportions s'inversent pour le CII, le dispositif s'adressant uniquement à des PME.

LES ENTREPRISES MEMBRES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ SONT EN MAJORITÉ DES PME

En 2015, les 70 pôles de compétitivité présents sur le territoire français regroupent plus de 8 600 entreprises adhérentes, pour la plupart des PME, en particulier des microentreprises. Ils comportent une proportion importante de jeunes PME avec 30% d'entreprises de moins de 5 ans. L'Industrie concentre l'emploi des PME et des ETI membres, mais le secteur Information et communication progresse. Un quart des établissements d'ETI adhérentes est d'origine étrangère, à parts égales entre une tête de groupe française et européenne, tandis que les PME demeurent des entreprises principalement nationales. Les financements du Fonds unique interministériel bénéficient de plus en plus aux PME et aux ETI, atteignant un tiers du montant global attribué en 2016 contre un quart en 2010.

UNE DYNAMIQUE DE PUBLICATION DE BREVET PORTÉE, CETTE ANNÉE ENCORE, PAR LES ETI

En 2016, 8 déposants personnes morales françaises sur 10 sont des PME et des ETI. Elles sont à l'origine de 3 demandes de brevet sur 10 publiées par la voie nationale par des personnes morales françaises. Si la part des publications de brevet issues de PME reste stable en 2016 comme en 2015, celle des ETI rattrape son niveau de 2013, après le recul non négligeable observé en 2014. Les très petites entreprises occupent une place notable dans le nombre de publications de brevet. PME et ETI brevètent toujours fortement en Technologies médicales, en Manutention et dans le BTP. Enfin, 1 entreprise française sur 2, qu'elle soit une PME, une ETI ou une grande entreprise, a sollicité l'extension de sa demande de brevet publiée par la voie nationale en 2016.

L'EXONÉRATION SOCIALE RÉDUIT DE 12% LES COÛTS SALARIAUX DE PERSONNEL DE R&D DES JEI

Le dispositif Jeune entreprise innovante (JEI) a bénéficié à près de 3 600 entreprises en 2016. Elles ont obtenu 170 M€ d'exonérations sociales et 11 M€ d'exonérations fiscales. Le montant moyen d'exonération sociale sur le personnel de R&D et d'innovation est en hausse à 47 k€, soit quasiment son niveau d'avant la réforme de 2011. Il permet de réduire de 12% les coûts salariaux des personnels affectés à des travaux de R&D et d'innovation. Les JEI sont essentiellement présentes dans les secteurs Information et communication d'une part, et Activités spécialisées, scientifiques et techniques d'autre part. Globalement, 8 JEI sur 10 cumulent le dispositif soit avec le CIR et/ou le CII, soit avec l'appartenance à un pôle de compétitivité.



ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE ANNÉE 2016 ET PERSPECTIVES 2017-2018

| Sabrina El Kasmi, Mathilde Lê
Bpifrance
Direction de l'évaluation, des études et de la prospective

-
1. En 2016, la croissance de l'économie mondiale ralentit de nouveau
 2. Une croissance française modérée en 2016, pénalisée par le commerce extérieur
 3. En 2017 et 2018, la reprise économique s'intensifierait en France
 4. Les aléas entourant les perspectives économiques mondiales semblent équilibrés
-

L'année 2015 a marqué la fin de trois ans de quasi-atonie de l'activité et de destruction d'emplois en France. Elle s'est avérée être celle de la reprise économique, avec une croissance du produit intérieur brut (PIB) de + 1,1 % et des branches marchandes non agricoles créatrices nettes d'emplois (+ 82 300). Ces créations concernent essentiellement les Services (+ 155 400), l'emploi diminuant de nouveau dans l'Industrie et la Construction. Ce rebond a eu lieu malgré un contexte international peu porteur marqué par un ralentissement de l'activité des pays émergents, qui, pour autant, présente des facteurs externes favorables tels que la baisse du prix du pétrole et la dépréciation de l'euro.

En 2016, la situation économique internationale reste contrastée, et la croissance mondiale ralentit légèrement (+ 3,2 % après + 3,4 %). En France, la croissance est du même ordre de grandeur qu'en 2015 (+ 1,2 %), toujours portée par la demande intérieure, notamment la consommation des ménages et l'investissement des entreprises*. Elle est cependant pénalisée par des résultats moins bons à l'extérieur.

À moyen terme, de nombreux aléas entourent les perspectives économiques mondiales et européennes, notamment les conséquences du Brexit et la possibilité de former une coalition gouvernementale en Allemagne. Pour la France, le scénario central reste celui d'une embellie confirmée d'ici 2018, grâce aux moteurs internes.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.



1. EN 2016, LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE RALENTIT DE NOUVEAU

En 2016, la croissance mondiale marque le pas à + 3,2% après + 3,4% l'année précédente (FMI, 2017). Ce ralentissement est lié à celui des pays avancés, en particulier des États-Unis, alors que la croissance des pays émergents s'est stabilisée après une nette baisse l'année précédente (graphique 1). En parallèle, le commerce mondial ralentit de nouveau (+ 1,3% après + 2,6%), atteignant son niveau de croissance le plus faible depuis 2008 (WTO, 2017).

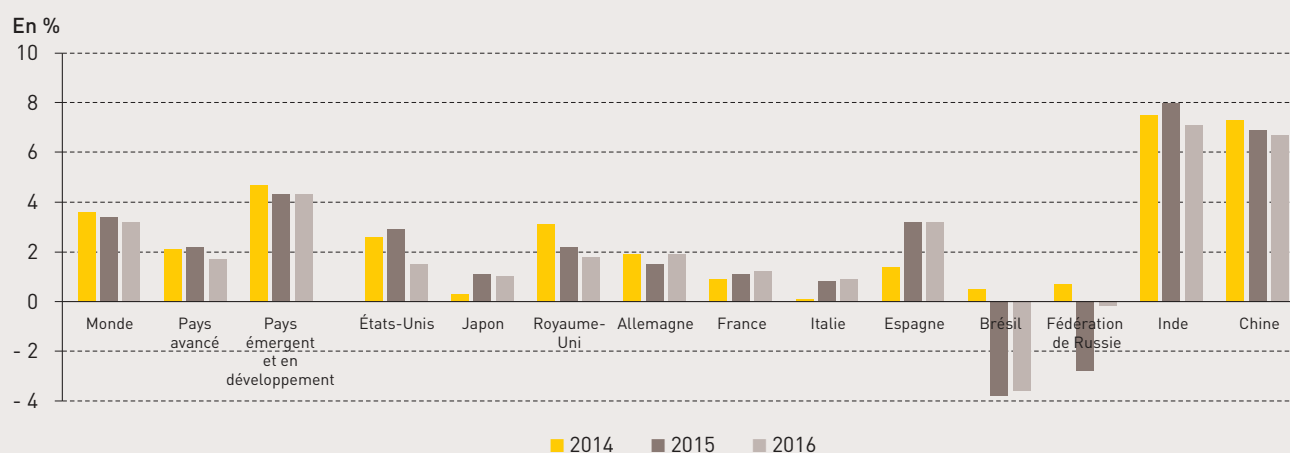
L'ACTIVITÉ RALENTIT DANS LES PAYS ANGLO-SAXONS ALORS QU'ELLE POURSUIT SON RAFFERMISSEMENT EN ZONE EURO

En 2016, les États-Unis ont connu une forte baisse de régime, avec une croissance de + 1,5% après + 2,9% en 2015. Ce trou d'air résulte principalement d'un ralentissement de la demande intérieure, et plus particulièrement de l'investissement privé.

Au Royaume-Uni, l'activité résiste relativement bien (+ 1,8% après + 2,2% en 2015), malgré le vote en faveur du Brexit dont les effets négatifs se font sentir sur l'économie britannique. En 2016, la livre sterling s'est ainsi fortement dépréciée entraînant dans son sillage une hausse de l'inflation importée et par conséquent, le repli du pouvoir d'achat des ménages. L'investissement pâtit quant à lui de l'attentisme des entreprises, celles-ci revoyant à la baisse leurs intentions d'investir en attendant que les termes du Brexit se précisent (BANK OF ENGLAND, 2016).

En zone euro, la reprise de l'activité se confirme avec une croissance de + 1,8% en 2016 et après + 2,0% en 2015, grâce au dynamisme de la demande domestique. La consommation bénéficie de la hausse du pouvoir d'achat des ménages européens, impulsée par l'amélioration du marché du travail et par la baisse de l'inflation, imputable à la faiblesse des prix du pétrole.

GRAPHIQUE 1 – Croissance du PIB dans le monde, 2014-2016



Notes de lecture : la classification en « pays avancé » et « pays émergent et en développement » est celle définie par le [Fonds monétaire international](#) (FMI). Les données depuis l'année 2000 sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : ensemble de l'économie.

Sources : FMI ; Commission européenne.



LES GRANDES ÉCONOMIES ÉMERGENTES ÉVOLUENT EN ORDRE DISPERSÉ

La croissance des économies émergentes se stabilise en 2016, après le net ralentissement de l'activité observé en 2014 et 2015. Cette évolution masque toutefois des disparités.

La croissance chinoise s'est globalement stabilisée (+ 6,7% en 2016) malgré les fortes craintes intervenues en début d'année, matérialisées par une chute des actions des sociétés chinoises et une pression à la baisse sur la monnaie nationale. Dans un contexte de demande mondiale toujours difficile, les autorités chinoises ont en effet eu recours à d'importants leviers budgétaires et monétaires pour soutenir l'économie.

En Inde, l'activité progresse toujours, mais à un rythme moins élevé (+ 7,1% après + 8,0%). Elle demeure néanmoins un relais de croissance mondiale. Elle doit l'essentiel de sa croissance à une demande intérieure vigoureuse tirée tant par sa consommation publique que privée.

Les pays exportateurs nets de matières premières souffrent toujours des effets de la chute des prix, notamment les pays pétroliers. Mais la stabilisation progressive de ces prix en milieu d'année soulage ces économies. La récession s'est ainsi arrêtée en Russie (- 0,2% après - 2,8%) suite à un fort ajustement de sa monnaie.

2. UNE CROISSANCE FRANÇAISE MODÉRÉE EN 2016, PÉNALISÉE PAR LE COMMERCE EXTÉRIEUR

La croissance française atteint + 1,2% en 2016 (INSEE, 2017b) et n'est qu'en très légère amélioration par rapport à 2015 (+ 1,1%), année au cours de laquelle la France a renoué avec la croissance après trois ans d'atonie conjoncturelle. Si la demande intérieure poursuit son accélération en 2016, le commerce extérieur continue, quant à lui, de contribuer négativement à la dynamique économique du pays.

LE REBOND DE LA DEMANDE INTÉRIEURE EST EN PARTIE COMPENSÉ PAR DES PERFORMANCES EXTÉRIEURES MOINDRES

En France, la consommation des ménages poursuit son accélération en 2016 (+ 2,1% après + 1,4%), et connaît ainsi sa plus forte progression depuis la crise de 2008-2009. Elle constitue le principal soutien à la croissance de l'activité, à hauteur de + 1,2 point de PIB. Les ménages bénéficient en effet d'une hausse de leur pouvoir d'achat *via* une croissance de + 1,7% du revenu disponible brut résultant principalement du dynamisme de l'emploi (création de 187 200 emplois salariés dans le secteur privé), mais également d'un accroissement des salaires et d'une inflation toujours faible (+ 0,2% après une stagnation des prix à la consommation en 2015; INSEE, 2017a). Les ménages ont également réduit leur épargne, témoignant d'une plus grande confiance.

L'investissement des entreprises non financières* (ENF) contribue aussi vigoureusement à la croissance en 2016, à hauteur de + 0,4 point de PIB. Il est une nouvelle fois en accélération (+ 3,6% après + 3,1%), et dépasse désormais sensiblement son niveau d'avant-crise. Pour la première fois depuis 2011, l'investissement des ménages renoue avec la croissance (+ 2,4% après - 2,1%), en lien avec l'amélioration constatée dans le secteur de la Construction.

En ce qui concerne les administrations publiques, leur consommation progresse au même rythme que sur les deux années précédentes (+ 1,3%) et leurs investissements se stabilisent (- 0,1%), après deux années de fort recul (- 3,0% en 2015 et - 5,3% en 2014).

Le commerce extérieur freine fortement la croissance en raison d'une part, d'exportations en net ralentissement (+ 1,8% après + 4,3%) dans le sillage des échanges internationaux; et d'autre part, d'importations restées dynamiques (+ 4,2%) en raison de la bonne tenue de la demande intérieure.

La croissance de l'année 2016 est également pénalisée par des conditions climatiques défavorables qui ont malmené la production agricole et par les attentats de 2015 et 2016 qui ont entraîné un recul de la fréquentation touristique en France. Ces deux facteurs auraient chacun pesé à hauteur de 0,2 point de PIB sur la croissance, soit un impact total de - 0,4 point de PIB (INSEE, 2016).



DES FACTEURS EXTERNES FAVORABLES À L'ACTIVITÉ ONT PERDURÉ EN 2016

Le prix du pétrole est resté bas en moyenne en 2016, à un niveau inférieur à celui de 2015 (43 \$ contre 52 \$). Il a bénéficié à la fois aux ménages et aux entreprises et, partant, a soutenu la croissance. Il a toutefois connu une hausse en fin d'année, résultant de l'accord passé en novembre par l'Organisation des pays producteurs de pétrole (OPEP) sur une réduction de la production et suivi par onze États non membres de l'OPEP, dont la Russie notamment. La hausse est restée contenue, le prix du baril de Brent ayant seulement atteint 55 \$ fin décembre en raison d'une offre abondante due à des stocks importants et à la hausse de la production aux États-Unis.

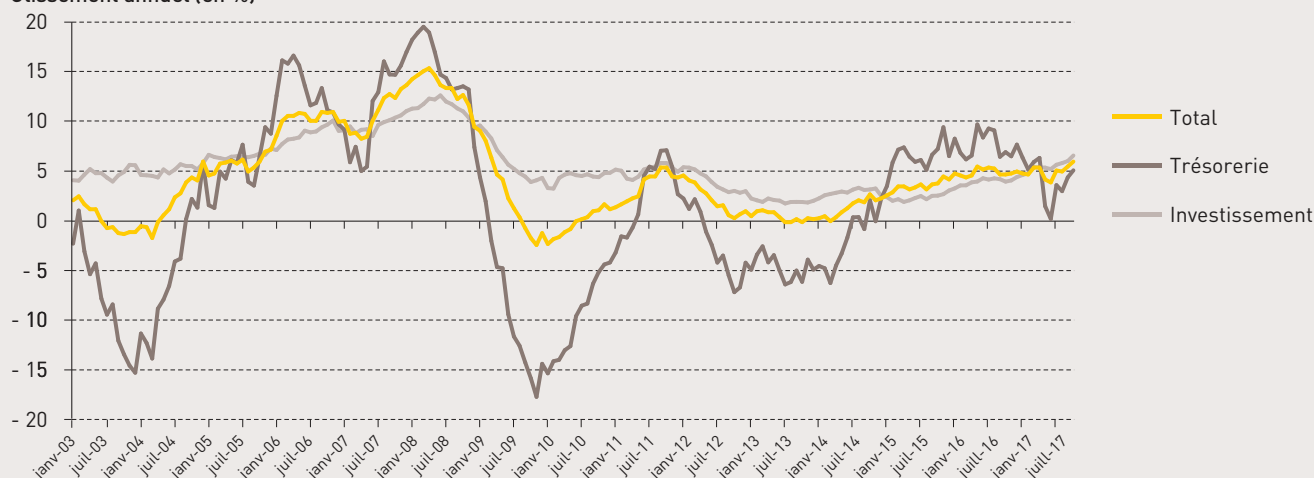
La politique monétaire toujours accommodante de la Banque centrale européenne (BCE) continue de stimuler l'économie en 2016. Les [décisions de politique monétaire](#) prises au mois de mars – baisse des taux directeurs et hausse des achats mensuels, de 60 Md€ à 80 Md€, au titre du [programme d'achats d'actifs](#) (*Quantitative Easing* ou QE) – ont en effet permis une poursuite de la baisse des taux d'intérêt souverains et privés.

Ce [recul des taux](#) a favorisé l'investissement des entreprises et des ménages en France. Les encours de crédit d'investissement aux sociétés non financières* (SNF) ont ainsi augmenté de 4,4% sur un an, après + 3,0% observés en fin d'année 2015 (graphique 2).

Si la faiblesse du prix de l'énergie et l'amélioration des conditions de financement sont des facteurs explicatifs du dynamisme de l'investissement en France en 2016, les mesures de politique économique prises en faveur des entreprises ont également contribué à ce résultat. Le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et dans une moindre mesure la réduction des cotisations sociales intégrée dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité (PRS) ont continué de détendre la situation financière des entreprises et, par conséquent, de soutenir l'investissement. Plus directement, le dispositif exceptionnel de suramortissement, mis en place en avril 2015 et prolongé jusqu'à mi-avril 2017, a favorisé l'investissement productif.

GRAPHIQUE 2 – Évolution des encours de crédit aux sociétés non financières, 2003-2017

Glissement annuel (en %)



Champ : France, encours de crédit (y compris les crédits titrisés) aux sociétés non financières résidentes, toutes maturités.

Source : Banque de France.



3. EN 2017 ET 2018, LA REPRISE ÉCONOMIQUE S'INTENSIFIERAIT EN FRANCE

Dans un contexte mondial porteur, la croissance française se montrerait solide en 2017 et 2018, s'appuyant sur l'investissement des entreprises et des ménages qui évolue toujours dans un environnement de taux bas.

L'ACTIVITÉ EST DYNAMIQUE SUR LES TROIS PREMIERS TRIMESTRES DE 2017

Après une accélération de l'activité française fin 2016 (+ 0,6% au quatrième trimestre), la reprise s'est confirmée sur les neuf premiers mois de 2017 (POUGET *et al.*, 2017), la croissance ayant gardé le même rythme de + 0,5% à + 0,6% par trimestre. L'acquis de croissance* pour l'année 2017 à l'issue du troisième trimestre s'établit alors à + 1,7% (INSEE, 2017e).

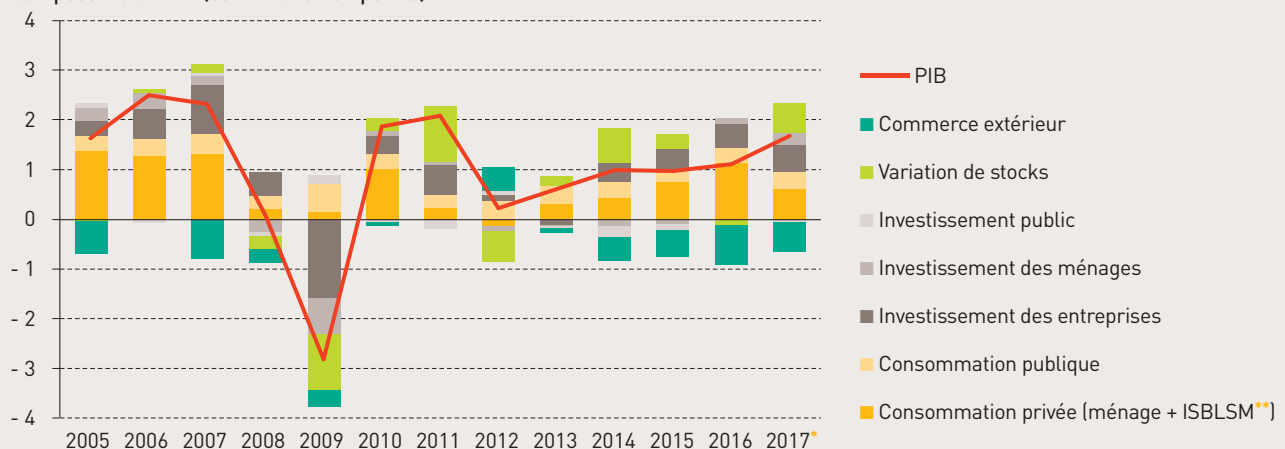
Tout comme en 2016, l'économie française s'appuie sur ses ressorts internes en 2017 (graphique 3). Sur les trois premiers trimestres, la croissance est surtout dopée par l'investissement des entreprises, resté solide malgré la fin du dispositif de suramortissement (mi-avril), avec notamment l'achat de biens d'équipement. L'investissement des ménages joue aussi pleinement son rôle comme en atteste le nombre croissant de logements mis en chantier, à savoir + 17,6% sur un an à fin septembre 2017. Les perspectives en matière de demande et le coût de l'emprunt encore faible contribuent de concert au dynamisme constaté de l'investissement. Il en est de même du taux de marge des entreprises non financières qui se maintient à un niveau élevé sur la première partie de l'année 2017, soit 31,5% au premier trimestre et 31,6% au deuxième.

La croissance a été modérément portée par la consommation des ménages sur la période car, en dépit de l'accroissement des revenus d'activité, les ménages ont ralenti leur consommation en raison d'un pouvoir d'achat en faible progression, principalement pénalisé par le regain de l'inflation lié à la hausse des prix de l'énergie. Au total, la demande intérieure contribue à hauteur de + 1,7 point de PIB à la croissance sur les trois premiers trimestres.

GRAPHIQUE 3 – Le PIB de la France et ses composantes, 2005-2017

PIB (variation annuelle en %)

Composante du PIB (contribution en points)



* Acquis de croissance pour l'année 2017 à l'issue du troisième trimestre.

** Institut sans but lucratif du secteur marchand.

Champ : France, ensemble de l'économie.

Source : Insee. Traitements statistiques Bpifrance.



Le commerce extérieur a en revanche pesé sur l'activité (- 0,6 point de PIB en acquis sur la période). Le solde commercial s'est dégradé alors même que les exportations, entraînées par l'embellie mondiale, sont reparties à la hausse (+ 2,8% en acquis sur la période). Les exportations françaises n'ont donc pas été suffisantes pour compenser la poussée des importations (+ 4,5% en acquis sur la période) imputables à la demande intérieure. Le solde commercial s'est creusé vis-à-vis des pays de l'Union européenne (UE) et hors UE. À l'inverse, il s'est notablement amélioré avec les États-Unis et l'Asie grâce à des exportations soutenues dans les secteurs aéronautique et pharmaceutique. Cette contribution négative du commerce extérieur a été cependant contrebalancée par un restockage de la part des entreprises (+ 0,6 point de PIB en acquis sur la période).

La reprise de l'activité se diffuse également sur le marché du travail. Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) s'oriente en effet à la baisse depuis 2015. Il s'établit à 9,7% de la population active au terme du troisième trimestre 2017 (INSEE, 2017c), contre 10,4% en 2015. Ce recul se combine par ailleurs à une hausse tendancielle de l'emploi constatée depuis 2011 : le taux d'emploi* atteint ainsi 65% de la population en âge de travailler sur le troisième trimestre 2017, contre 64% en 2011.

CERTAINES IMPULSIONS DEVRAIENT S'ESTOMPER, MAIS LES CONDITIONS RESTERAIENT FAVORABLES À L'ACTIVITÉ EN FRANCE

En France, la reprise de l'activité apparue début 2015 a joui de conditions économiques favorables avec la baisse du cours du pétrole, la dépréciation de l'euro et l'assouplissement monétaire. Même si leurs effets semblent se dissiper, la reprise économique devrait se consolider en 2017.

La remontée des cours du pétrole observée depuis janvier 2016 se prolonge en 2017. L'accord sur la baisse de la production pétrolière, reconduit le 30 novembre 2017, semble globalement respecté par tous les membres de l'OPEP et la Russie. À la fin novembre, le baril de Brent s'échange à environ 63 \$, en hausse de 26% par rapport à l'année précédente. Toutefois, la poursuite en 2018 de cette augmentation pourrait être limitée par deux facteurs : le niveau des stocks pourrait encore être élevé et l'offre non conventionnelle (gaz de schiste aux États-Unis) pourrait continuer de se déployer sur le marché. En France, les gains de pouvoir d'achat liés à la baisse de la facture énergétique en 2015 s'atténueraient et seraient ainsi susceptibles d'être un frein en 2018. À l'inverse, l'amélioration continue sur le marché du travail pourrait en partie compenser ces effets sur le pouvoir d'achat des ménages.

La dépréciation de l'euro face au dollar fin 2016 en lien avec le relèvement des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine n'est pas durable, le taux de change euro contre dollar étant sur une tendance haussière depuis le début 2017. Il s'établit à la fin du troisième trimestre à 1,18 alors qu'il était de 1,12 un an plus tôt (BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE, [données en ligne](#)). Pourtant, le rebond de l'euro n'apparaît pas à ce stade comme pénalisant pour les exportations françaises. D'ailleurs, celles-ci s'améliorent nettement aux deuxième et troisième trimestres, respectivement de 2,2% et 1,1%, alors qu'elles s'étaient repliées au trimestre précédent (- 0,7%). La demande extérieure adressée à la France, tirée par la reprise économique mondiale, fait plus que compenser les impacts négatifs de l'appréciation de l'euro.

Les mesures non conventionnelles de la BCE se réduiront dès le début 2018, le Conseil des gouverneurs ayant annoncé fin octobre 2017 que le rythme mensuel des achats d'actifs, alors de 60 Md€, ralentira à 30 Md€ à partir de 2018. Mais, la BCE maintiendra ses taux directeurs à leurs niveaux actuels sur une période prolongée. Les conditions financières favorables en 2017 à l'investissement des ménages et des entreprises, s'étendraient à 2018 avec le maintien d'un environnement de taux bas.

LES INDICATEURS CONJONCTURELS SONT AU VERT POUR FIN 2017-DÉBUT 2018

La plupart des indicateurs conjoncturels semblent converger vers une reprise solide de l'activité en France fin 2017 et début 2018.

Fin 2017, le climat des affaires mesuré par l'Insee a atteint un niveau inédit depuis 2011. L'indicateur se situe bien au-dessus de sa moyenne de longue période quel que soit le secteur d'activité. Cette dynamique qui semble perdurer est le signe que les chefs d'entreprise sont optimistes concernant leurs perspectives d'activité. L'indicateur de production industrielle de l'Insee croît à un rythme soutenu depuis le début de l'année, confirmant que la conjoncture est favorable pour les entreprises.



Concernant les PME*, l'enquête de conjoncture réalisée par Bpifrance Le Lab (2018) montre des résultats prometteurs. Les PME anticipent une activité en progression et des embauches soutenues. L'activité serait notamment tirée par des carnets de commandes de plus en plus remplis et par un dynamisme prononcé dans les secteurs de la Construction, du Tourisme et du Commerce. Les PME font également part d'une nette amélioration de leur situation financière et d'un meilleur accès au crédit. Les marges de manœuvre ainsi dégagées permettent, selon elles, d'accroître leurs investissements.

Dans une moindre mesure, la confiance des ménages en fin d'année se situe au-dessus de sa moyenne de longue période. Ils anticipent notamment une situation financière meilleure pour les prochaines années (INSEE, 2017d).

D'après les prévisions des principaux organismes et institutions privés et publics, la croissance française devrait s'établir autour de 1,6% en 2017 et de 1,8% en 2018 (tableau 1).

L'AMÉLIORATION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE S'OBSERVERAIT AU NIVEAU MONDIAL

Les prévisions pour 2017 et 2018 plaident pour un affermissement de l'activité mondiale. La croissance s'accélérait sur les deux années, respectivement de + 3,6% et + 3,7% selon les perspectives du FMI (2017). Cette embellie de l'économie reposerait sur une demande intérieure et une production plus vigoureuses dans la plupart des pays avancés. En zone euro, l'amélioration de la consommation privée et de l'investissement devrait fortement soutenir la croissance mondiale.

Dans les pays émergents, la demande domestique toujours soutenue et le rebond de l'investissement dans les infrastructures publiques en Chine devraient également être bénéfiques à la croissance mondiale.

Par ailleurs, une amélioration de la situation économique est attendue dans les pays exportateurs de produits de base, principalement en Russie et au Brésil qui sortiraient alors de leur phase de récession de 2015-2016. La Russie devrait renouer avec la croissance grâce à la hausse des prix du pétrole et à la faiblesse de ses taux d'intérêt qui devrait relancer la demande. Quant à la reprise au Brésil, elle devrait être stimulée par l'assouplissement de sa politique monétaire, bien que son économie reste convalescente.

TABLEAU 1 – Prévisions de croissance du PIB de la France en volume, 2017-2018

Moyenne annuelle (en %)	2017	2018
Projet de loi de finances 2018 (sept. 2017)	1,7	1,7
Fonds monétaire international (oct. 2017)	1,6	1,8
Commission européenne	1,4	1,6
OCDE (nov. 2017)	1,8	1,8
Insee (déc. 2017)	1,7	-

Champ : France, ensemble de l'économie.

Sources : Commission européenne ; FMI ; Insee ; OCDE ; projet de loi de finances (PLF) pour 2018.



4. LES ALÉAS ENTOURANT LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES MONDIALES SEMBLENT ÉQUILIBRÉS

MALGRÉ LES TENSIONS POLITIQUES EN EUROPE, LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES SEMBLENT DÉGAGÉES À COURT TERME

Le 29 mars 2017, le gouvernement britannique a officiellement déclenché le Brexit ou processus de sortie du Royaume-Uni de l'UE. L'impact du Brexit sur l'économie britannique devrait être négatif alors qu'il reste incertain pour les pays de l'UE. Le Royaume-Uni est le cinquième client de la France, absorbant 8% de ses exportations totales, mais son poids dans le PIB français reste modéré (1,4%). En cas de recul de l'activité du Royaume-Uni, voire de remise en cause des accords commerciaux, certains secteurs de notre économie (et non des moindres du point de vue des exportations françaises) seraient toutefois plus touchés que d'autres comme celui des Véhicules routiers, de l'Aéronautique et des Industries chimique et pharmaceutique. À l'inverse, la France pourrait bénéficier de la perte d'attractivité du Royaume-Uni pour les entreprises et les investisseurs qui souhaitent conserver leur accès au Marché unique européen.

La situation politique en Espagne concernant l'indépendance de la Catalogne pourrait nuire tant à l'économie espagnole qu'à l'économie catalane : l'Espagne se verrait alors privée de 19% de son PIB et, sans en connaître l'ampleur, la crise catalane pourrait menacer l'investissement des entreprises et grever la consommation des ménages suite à une perte de confiance.

Enfin, l'instabilité politique outre-Rhin pourrait compromettre la mise en œuvre de réformes à l'échelon européen. Des projets, actuellement en chantier, tels que l'Union économique et monétaire (notamment le Fonds monétaire européen) et la gouvernance de la zone euro pourraient bien être retardés si l'Allemagne n'arrive pas à former rapidement un gouvernement.

Malgré ces tensions politiques, les perspectives économiques européennes restent bien orientées. Les indicateurs conjoncturels sont pour la plupart au vert. L'amélioration concomitante du climat des affaires et de la confiance des ménages, parallèlement au soutien du crédit par la BCE, atténuent les incertitudes entourant la situation macroéconomique dans les prochaines années. Ce regain de confiance, en soutenant l'investissement, pourrait contribuer à consolider le potentiel de croissance.

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES S'AMÉLIORENT DANS LE MONDE ÉMERGENT, MAIS DES ALÉAS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES SUBSISTENT

En Chine, la croissance atteindrait + 6,8% en 2017. Cependant, l'économie chinoise montre quelques signes de faiblesse. L'endettement public et privé s'est largement accru et les risques financiers liés au développement d'un système bancaire parallèle (*Shadow Banking*) se sont aggravés. Des efforts sont entrepris par les autorités chinoises pour enrayer le surendettement et favoriser le rééquilibrage de l'économie. S'ils s'avéraient insuffisants, le gouvernement chinois s'exposerait à un ajustement brutal de son économie et à un essoufflement de sa croissance. La situation économique et financière pourrait alors fortement se dégrader en Chine et par ricochet, dans le reste du monde étant donné le rang de deuxième importateur de marchandises et de services commerciaux que ce pays occupe dans le commerce mondial.

Quant aux Proche- et Moyen-Orient, des risques géopolitiques sont toujours présents en raison des conflits en Syrie et au Yémen, des tensions entre l'Iran et les monarchies sunnites, et de la crise migratoire.



MÉTHODOLOGIE

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise** et de **PME** renvoient à la définition de chaque source d'information utilisée dans l'analyse. Pour la France, elles ne correspondent pas forcément à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)).

DÉFINITIONS

Les **entreprises non financières** regroupent les agents économiques dont la fonction principale est de produire des biens et des services non financiers marchands. Elles composent la plus grande partie du système productif et se répartissent en deux catégories principales : les **sociétés non financières** d'une part, qui ont le plus souvent une personnalité

juridique propre (société anonyme, coopérative, société de personnes, établissement public industriel et commercial – EPIC –, association sans but lucratif, holding, etc.) et une comptabilité distincte de celle de leur propriétaire ; et les entreprises individuelles d'autre part, dont la personnalité juridique n'est pas différente de celle de leur propriétaire.

L'**acquis de croissance** du PIB à l'issue du dernier trimestre connu de l'année n correspond au taux de croissance du PIB entre l'année n-1 et l'année n qui serait obtenu si le PIB restait stable sur la fin d'année, c'est-à-dire si la croissance était nulle sur les trimestres restants.

Le **taux d'emploi** est calculé en rapportant le nombre d'individus occupant un emploi au nombre total d'individus en âge de travailler.

BIBLIOGRAPHIE

- BANK OF ENGLAND (2016). *Inflation report*, November 2016, 58 p.
- BPIFRANCE LE LAB (2018). *PME, 66° enquête de conjoncture*, 18 janvier 2018, 17 p.
- FMI (2017). *Perspectives et politiques économiques mondiales*, octobre 2017, 74 p.
- INSEE (2016). « [Note de conjoncture juin 2016](#) », *Communiqué de presse*, 16 juin 2016, 2 p.
- INSEE (2017a). « [Légère hausse des prix à la consommation en moyenne en 2016](#) », *Informations rapides*, n° 9, 12 janvier 2017, 2 p.
- INSEE (2017b). « [Produit intérieur brut \(PIB\) et grands agrégats économiques en 2016](#) », in *Les comptes de la Nation en 2016*, Insee Résultats, 26 septembre 2017.
- INSEE (2017c). « [Le taux de chômage augmente de 0,2 point au troisième trimestre 2017](#) », *Informations rapides*, n° 302, 16 novembre 2017, 2 p.
- INSEE (2017d). « [Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages](#) », *Informations rapides*, 28 novembre 2017, 2 p.
- INSEE (2017e). « [Comptes nationaux trimestriels au 3^e trimestre 2017](#) », *Insee Résultats*, 22 décembre 2017.
- POUGET Julien et al. (2017). « [La France garde la cadence](#) », *Insee Note de conjoncture*, 19 décembre 2017, 144 p.
- WTO (2017). « [World trade and GDP growth in 2016 and early 2017](#) », in *World Trade Statistical Review 2017*, Chapter 3, 2017, pp. 16-27.

POUR ALLER PLUS LOIN...





ÉVOLUTIONS

A. DÉMOGRAPHIE

B. TENDANCES ÉCONOMIQUES

1



A. DÉMOGRAPHIE

Cartographie des PME et des ETI en 2015

| [Pierrette Briant](#)

Insee

Les créations d'entreprises en 2016

| [Nicolas Bignon](#)

Insee

La cession-transmission des PME et des ETI en 2014,
analyse étendue

| [Alain Tourdjman](#), [Thomas Le Dret](#)

Groupe BPCE

Les défaillances des PME et des ETI en 2016

| [Thierry Millon](#)

Altare



CARTOGRAPHIE DES PME ET DES ETI EN 2015

|Pierrette Briant
Insee
Direction des statistiques d'entreprises

1. Des grandes entreprises et des ETI organisées en groupe, de même que près d'une PME sur deux
2. Une concentration des facteurs de production et de leur contribution économique
3. Une concentration plus forte à l'export, en lien avec l'appartenance à un groupe international
4. Productivité, intensité capitalistique et salaires sont moins élevés dans les PME non MIC que dans les ETI

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- SECTEUR MARCHAND, HORS AGRICULTURE ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Selon la définition économique de l'entreprise* inscrite dans la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)), la France compte 3,82 millions d'entreprises dans le secteur marchand non agricole à la fin de l'année 2015. Elles sont constituées de plus de 4 millions d'unités légales*.

Ce tissu économique est concentré autour de quelques centaines de grandes entreprises* (GE) et de quelques milliers d'entreprises de taille intermédiaire* (ETI) qui regroupent, à elles seules, plus de la moitié des effectifs. Moins de 1 salarié sur 2 travaille alors dans plus de 100 000 PME qui ne sont pas des microentreprises* (PME non MIC) et 3,7 millions de microentreprises (MIC). Cette concentration est encore plus évidente pour la valeur ajoutée et *a fortiori* pour les exportations, les deux premières catégories d'entreprise y contribuant à hauteur de 57 % et 85 %.

La domination des multinationales* parmi les plus grandes entreprises et leur orientation plus industrielle que chez les PME* favorisent l'accès aux marchés internationaux. Les PME non MIC, qui se partagent principalement entre groupes* franco-français et entreprises indépendantes (près de 40 % de leurs effectifs en équivalent temps plein – ETP), sont néanmoins plus de 30 % à exporter. Leur surreprésentation dans les Activités tertiaires* et la Construction les oriente davantage vers des marchés de proximité. Productivité, intensité capitalistique et salaires élevés vont de pair et concernent en premier lieu les multinationales, surtout étrangères.

3,82

millions d'entreprises
sont dénombrées au sens
de la LME dans le secteur
marchand non agricole en
France en 2015.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



1. DES GRANDES ENTREPRISES ET DES ETI ORGANISÉES EN GROUPE, DE MÊME QUE PRÈS D'UNE PME SUR DEUX

À la fin 2015, la France compte 3,82 millions d'entreprises au sens de la LME dans les secteurs marchands non agricoles. Cette définition économique de l'entreprise, et non plus juridique comme l'est l'unité légale, reflète une activité courante de production, pour laquelle à un chiffre d'affaires correspondent des facteurs de production, du personnel, des immobilisations et d'autres actifs nécessaires à l'exploitation. Elle est donc beaucoup plus pertinente pour décrire le tissu productif (BÉGUIN, HECQUET, 2015).

Le décret d'application de la LME précise également quatre catégories d'entreprise en se fondant sur des seuils qui combinent trois caractéristiques, à savoir les

effectifs, le chiffre d'affaires et le total de bilan. En 2015 sont ainsi dénombrées 3,7 millions de MIC dans le secteur marchand non agricole (tableau 1). Elles représentent plus de 9 entreprises sur 10 installées sur le territoire français. Elles sont composées à 98 % d'une seule unité légale, soit autant d'entreprises. Sont présentes à leurs côtés, 140 000 PME non MIC composées en moyenne de deux unités légales et de 27 salariés. Mais 55 % d'entre elles n'ont qu'une unité légale ; elles sont donc des entreprises hors groupe. Les 5 800 ETI et les 287 grandes entreprises rassemblent en moyenne respectivement 10 unités légales et 580 salariés, et 98 unités légales et 13 590 salariés. À l'exception de 8 % d'ETI composées d'une société unique, toutes les entreprises de ces deux catégories appartiennent à des groupes.

Les écarts relatifs entre les montants moyens de valeur ajoutée par entreprise (plus pertinents que les écarts de chiffre d'affaires, car ils ne sont pas consolidés par entreprise) sont tout aussi significatifs des différences

TABLEAU 1 – Principales caractéristiques des entreprises selon leur catégorie, 2015

		MIC ^a	PME non MIC	ETI	GE	Total entreprise
Entreprise, y compris Activités financières et d'assurance						
Entreprise	(nombre)	3 674 141	139 941	5 753	287	3 820 122
Unité légale en France	(nombre)	3 723 742	266 031	54 895	28 178	4 072 846
Effectif salarié au 31/12	(en milliers)	2 745	4 259	3 657	4 235	14 897
Effectif salarié ETP	(en milliers)	2 449	3 792	3 337	3 900	13 478
Entreprise, hors Activités financières et d'assurance ^b						
Entreprise	(nombre)	3 663 665	139 454	5 596	261	3 808 976
Unité légale en France	(nombre)	3 712 486	264 597	54 327	19 391	4 050 801
Effectif salarié au 31/12	(en milliers)	2 742	4 241	3 595	3 645	14 222
Effectif salarié ETP	(en milliers)	2 446	3 775	3 280	3 354	12 855
Chiffre d'affaires	(en Md€)	540	834	1 165	1 338	3 877
Chiffre d'affaires à l'export	(en Md€)	19	87	232	345	682
Valeur ajoutée hors taxe	(en Md€)	218	251	279	342	1 090
Taux d'exportation	(en %)	4	10	20	26	18
Valeur ajoutée hors taxe par salarié ETP	(en k€)	89,2	66,5	85,0	102,0	84,8
Immobilisations corporelles par salarié ETP ^c	(en k€)	95,4	100,8	200,0	313,0	180,5
Salaires annuels moyens	(en k€)	38,7	37,5	41,0	44,1	40,3

a. Pour les microentreprises (MIC), les ratios par salarié doivent être interprétés avec prudence, en l'absence d'information sur le statut du chef d'entreprise et la façon dont il se rémunère.

b. Ce champ inclut néanmoins les entreprises ayant une activité principale de holding ou de services auxiliaires aux services financiers et aux assurances.

c. Les immobilisations corporelles par salarié sont calculées, non pas sur l'ensemble des entreprises, mais sur celles ayant des obligations déclaratives sur le bilan.

Note de lecture : les données moyennes par entreprise sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : France, entreprises (y compris les régimes de la microentreprise et du micro-entrepreneur) du secteur marchand non agricole et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2015).



de poids économique entre les catégories d'entreprise que les effectifs : une PME non MIC génère en moyenne une valeur ajoutée environ 30 fois plus élevée que celle d'une MIC ; il en est de même entre les autres catégories successives (PME non MIC vs ETI, ETI vs GE).

Si l'appartenance à un groupe est la règle dans les GE et les ETI, ce groupe est très souvent une multinationale, à contrôle français ou étranger : quasiment tous les salariés ETP des GE (98 %) et 67 % de ceux des ETI travaillent dans des multinationales. C'est dans les ETI que la présence de groupes étrangers est la plus marquée (plus d'un quart de leurs effectifs, soit 889 000 salariés en ETP, à comparer avec 806 000 salariés en ETP employés par les autres catégories d'entreprise).

Cette présence accrue des implantations étrangères sous forme d'ETI s'explique de deux façons. D'une part, par des logiques productives : les firmes multinationales sous contrôle étranger sont en général constituées de peu d'unités sur le sol français et les trois quarts sont mono-activité, avec soit des unités productives (marchandes), soit des entreprises commerciales (BIGOT, FESSEAU, 2017). D'autre part, dans de nombreux cas, la partie d'un grand groupe étranger installée en France correspond à cette catégorie d'entreprise, du fait de la taille économique du territoire national (HECQUET, 2017). *A contrario*, dans les PME non MIC, les multinationales ne représentent que 14 % des effectifs contre 47 % pour les groupes franco-français (graphique 1).

L'hétérogénéité des PME non MIC n'est pas qu'organisationnelle, elle est aussi sectorielle. Les PME non MIC ne présentent **pas de spécialisation sectorielle** aussi marquée que les autres catégories d'entreprise. Elles sont moins industrielles que les ETI et les GE et moins orientées vers la Construction et les Services aux particuliers que les MIC.

L'Industrie est surreprésentée dans les GE en termes d'emploi avec 3 salariés sur 10, de même que le secteur Information et communication qui concentre 10 % des salariés, à comparer aux 5 % toutes catégories d'entreprise confondues. En revanche, la Construction, les Activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que les Services aux particuliers sont sous-représentés dans les périmètres d'activités des GE.

Les ETI ont une orientation industrielle plus marquée avec un tiers des salariés alors que la Construction y est encore moins représentée que dans les GE.

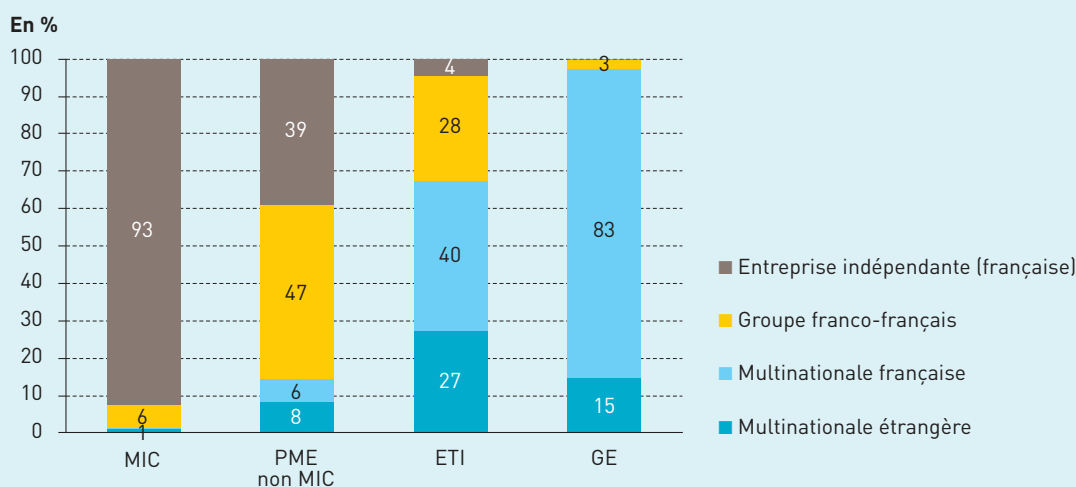
Les MIC sont à l'exact opposé des GE, avec une forte présence de la Construction et des Services aux particuliers (respectivement 18 % et 13 % des salariés, 13 % et 10 % pour les PME non MIC).

L'ensemble Commerce-transport-hébergement et restauration est représenté dans des proportions proches d'une catégorie d'entreprise à l'autre et regroupe entre 30 % et 40 % des salariés.



Si l'appartenance à un groupe est la règle pour les grandes entreprises et les ETI, ce groupe est très souvent une multinationale sous contrôle français ou étranger.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des salariés par catégorie d'entreprise et type de contrôle, 2015



Notes de lecture : effectif salarié en ETP. En raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas forcément égale à 100 %.

Champ : France, entreprises (y compris les régimes de la microentreprise et du micro-entrepreneur) du secteur marchand, hors activités agricoles, financières et d'assurance et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2015).

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



2. UNE CONCENTRATION DES FACTEURS DE PRODUCTION ET DE LEUR CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE

3/4

de la valeur ajoutée produite en France dans l'Industrie émanent des grandes entreprises et des ETI, soit au total 1 773 entreprises.

Dans l'économie marchande française en 2015 (hors activités agricoles, financières et d'assurances), la répartition des effectifs entre les quatre catégories d'entreprise est relativement équilibrée, même si elles correspondent à un décompte d'entreprises très contrasté : environ un quart des salariés (3,4 millions) travaille dans une des 261 GE et un autre quart (3,3 millions) dans les 5 600 ETI. La moitié des salariés est donc employée par près des 6 000 plus grandes entreprises, quand l'autre moitié se répartie entre les 140 000 PME non MIC (3,8 millions de salariés, soit 3 salariés sur 10) et les plus de 3,6 millions de MIC (2,4 millions d'effectif, soit 2 salariés sur 10 ; graphique 2).

Les facteurs de production en capital sont encore plus concentrés que les effectifs au sein des plus grandes unités. Près de la moitié des immobilisations corporelles résulte ainsi d'investissements consentis par les GE, près des trois quarts en leur adjoignant les ETI ; leur structure en groupe permet de mobiliser les financements nécessaires.

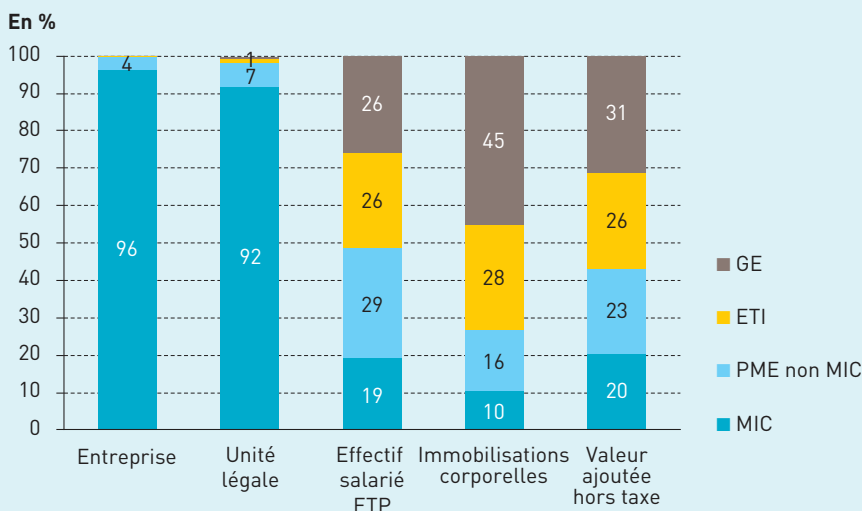
La valeur ajoutée est répartie de façon plus équilibrée que les immobilisations : les GE génèrent plus de 30 %

de la valeur ajoutée de l'ensemble du secteur marchand non agricole et non financier, les ETI autant que leur poids en effectif (26 %). Autrement dit, ces deux catégories, avec quelques milliers d'entreprises, produisent plus de la moitié de la valeur ajoutée. Les PME non MIC contribuent à hauteur de 23 % de cette valeur ajoutée, soit moins que leur poids en effectif, et les MIC autant (20 %).

La concentration des effectifs et *a fortiori* de la valeur ajoutée dans un petit nombre d'entreprises de grande taille est encore plus nette dans l'Industrie, qui réalise les investissements les plus importants, plus facilement mobilisables dans de grandes unités. Dans ce secteur, plus de 3 salariés sur 10 sont employés par 91 grandes entreprises et autant par 1 682 ETI. Ces deux catégories d'entreprise réalisent les trois quarts de la valeur ajoutée industrielle. De même, deux tiers des salariés du secteur Information et communication travaillent d'abord dans une vingtaine de grandes entreprises (39 % d'entre eux) et ensuite dans 281 ETI (27 %).

À l'opposé, le secteur de la Construction est, lui, peu concentré : les PME non MIC et les MIC regroupent respectivement 38 % et 35 % des salariés, 34 % et 36 % de la valeur ajoutée. Comme la Construction, les Services aux particuliers (y compris l'Immobilier) sont surtout le fait de MIC et de PME non MIC qui emploient 62 % des effectifs de ces secteurs.

GRAPHIQUE 2 – Caractéristiques économiques des entreprises selon leur catégorie, 2015



Champ : France, entreprises (y compris les régimes de la microentreprise et du micro-entrepreneur) du secteur marchand, hors activités agricoles, financières et d'assurance et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2015).



Les autres secteurs du Commerce, des Transports et de l'Hébergement-restauration sont moins typés par une catégorie d'entreprise. Ils sont à peu près également répartis dans toutes les catégories, ce qui tient à la grande diversité d'acteurs, des GE internationalisées jusqu'aux MIC qui desservent un marché de proximité. C'est également le cas des Activités spécialisées, scientifiques et techniques (qui incluent notamment les professions libérales), présentes de manière relativement équilibrée en termes d'emploi dans toutes les catégories d'entreprise, avec une certaine surreprésentation néanmoins des PME non MIC (35 %).

3. UNE CONCENTRATION PLUS FORTE À L'EXPORT, EN LIEN AVEC L'APPARTENANCE À UN GROUPE INTERNATIONAL

La concentration de l'activité est encore plus significative du point de vue des exportations. Les GE et les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant ensemble 85 % du chiffre d'affaires à l'export dont la moitié provient des 261 GE (hors secteur financier et assurances). Pratiquement toutes les GE sont exportatrices ainsi que 7 ETI sur 10, contre 3 PME non MIC sur 10 et 4 MIC sur 100 (graphique 3).

Ces écarts s'expliquent en partie par une orientation plus industrielle des GE et des ETI. Or quelle que soit la catégorie d'entreprise d'appartenance, les entreprises industrielles exportent toujours en plus grande proportion : quasiment toutes parmi les GE et les ETI et plus de la moitié des PME non MIC. Elles exportent aussi une part plus importante de leur chiffre d'affaires que celles des autres secteurs : dans l'Industrie, le taux d'export des entreprises, exportatrices ou non, s'élève à 40 % pour les GE, à 35 % pour les ETI, à 20 % pour les PME non MIC et à 5 % pour les MIC. Pour les seules entreprises industrielles exportatrices, ce taux est de 41 %, 37 %, 36 % et 56 % respectivement.

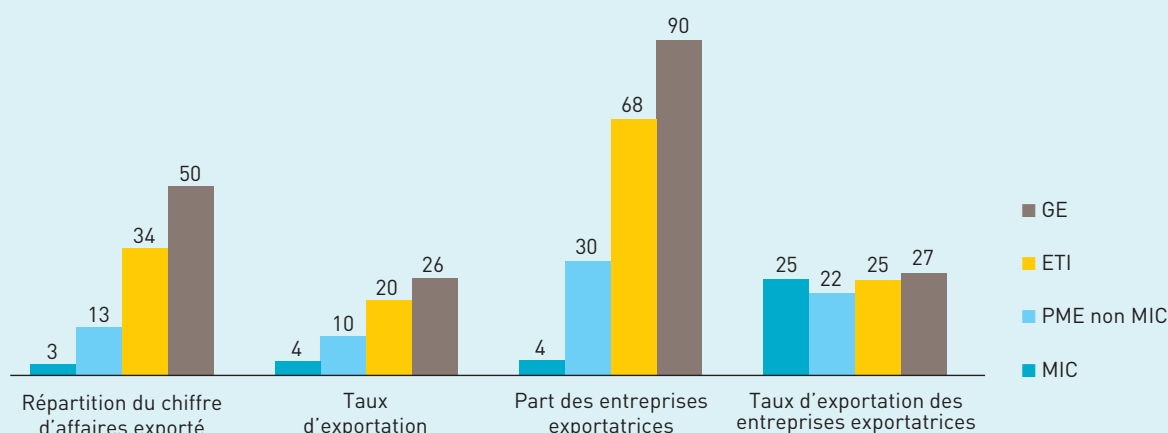
Les multinationales, qui constituent l'essentiel du tissu des GE et des ETI localisées en France, favorisent les exportations qui peuvent relever du Commerce intra-groupe entre filiales françaises et étrangères, au moins s'agissant des multinationales étrangères : respectivement 14 % et 23 % des effectifs en France des ETI et des PME non MIC multinationales étrangères travaillent dans le Commerce de gros, alors que la moyenne, toutes catégories d'entreprise confondues, se situe à 7 % dans ce secteur.

Les taux d'exportation des multinationales sont aussi supérieurs à ceux des groupes franco-français et des entreprises indépendantes, pour tous les secteurs, en lien avec une plus forte proportion d'entreprises qui exportent. Concernant les ETI et les PME non MIC, les



Les entreprises de l'Industrie exportent toujours en plus grande proportion, quelle que soit leur catégorie LME : quasiment toutes les grandes et les ETI, ainsi que plus de la moitié des PME non microentreprises.

GRAPHIQUE 3 – Indicateurs de présence à l'export selon la catégorie d'entreprise (en %), 2015



Champ : France, entreprises (y compris les régimes de la microentreprise et du micro-entrepreneur) du secteur marchand, hors activités agricoles, financières et d'assurance et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2015).

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



Parmi les PME non microentreprises, seules celles du secteur Information et communication sont présentes de manière significative sur les marchés étrangers, à savoir plus de la moitié d'entre elles.

multinationales exportent ainsi plus fréquemment que les groupes franco-français et *a fortiori* que les entreprises indépendantes, tant pour l'ensemble des secteurs marchands que pour l'Industrie (graphique 4).

Peu présentes à l'export, les MIC s'adressent essentiellement à un marché de proximité. Elles sont principalement tournées vers les services à la personne (11 % des effectifs dans l'Enseignement, santé humaine et action sociale), les services aux entreprises (14 % des effectifs, dont les Activités juridiques et comptables, d'architecture, d'aménagement paysager, etc.), la Construction (17 %) et le Commerce-transport-hébergement-restauration (36 %, dont 11 % pour la Restauration et 2 % pour l'Hébergement). L'Industrie est peu présente et correspond essentiellement à de l'artisanat commercial (4 % des effectifs sont en Boulangerie, Charcuterie et Pâtisserie) ou à des activités proches des services telles que la Réparation ou encore l'Imprimerie.

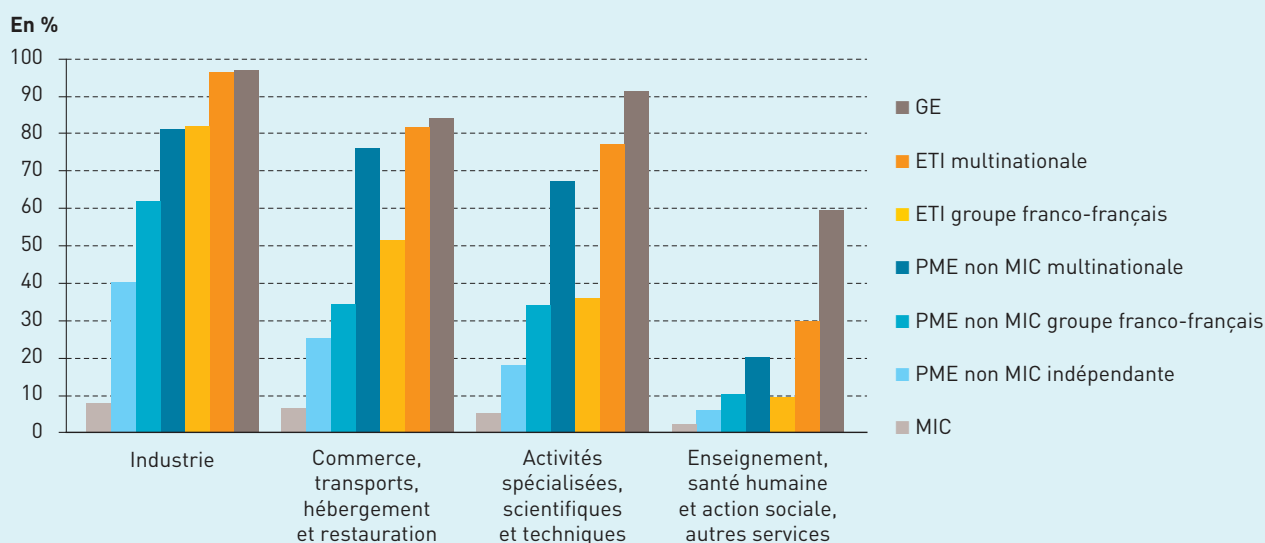
La structure sectorielle des PME non MIC indépendantes et des PME non MIC appartenant à des groupes franco-français se rapproche de celle des MIC : elles sont ainsi surreprésentées dans la Construction, les Industries alimentaires, la Fabrication de produits métalliques, le Commerce de détail, les Transports terrestres, la Restauration, les Activités juridiques et comptables et le Placement de main-d'œuvre, activités

qui sont par nature localisées (exceptée l'Industrie). Seul le secteur Information et communication est présent à l'étranger de manière significative, pour plus de la moitié de ce type d'entreprise.

La comparaison peut même s'étendre aux ETI des groupes franco-français puisque leur structure sectorielle ressemble davantage à celle des PME non MIC franco-françaises qu'à celle des ETI multinationales. Elles partagent avec les PME non MIC de groupes franco-français une faible orientation industrielle (graphique 5 page suivante), car elles sont centrées comme elles sur des secteurs traditionnels (Agroalimentaire, Métallurgie), mais elles sont toutefois peu présentes dans la Construction. Elles se distinguent aussi par leur orientation tertiaire : 81 % de leurs effectifs, contre 54 % pour les ETI multinationales à contrôle français et 49 % pour celles sous contrôle étranger. Leur présence à l'export est aussi plus intense que celle des PME non MIC : plus de la moitié dans le secteur Commerce-transport-hébergement et restauration contre un tiers des PME non MIC franco-françaises de ce secteur.

La présence à l'étranger est déterminée, pour les PME non MIC et les ETI, par l'appartenance à une société multinationale. Les PME non MIC et les ETI multinationales sont en effet surreprésentées dans l'Industrie, mais aussi en Information et communication, à travers

GRAPHIQUE 4 – Part des entreprises présentes à l'exportation par catégorie et type de contrôle, 2015



Champ : France, entreprises (y compris les régimes de la microentreprise et du micro-entrepreneur) du secteur marchand, hors activités agricoles, financières et d'assurance et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2015).



de nombreux groupes de services informatiques ou d'information (HECQUET, 2017), deux secteurs très ouverts sur les marchés étrangers, y compris pour les PME non MIC des groupes franco-français. Les PME non MIC et les ETI multinationales partagent des spécialisations industrielles telles que la Fabrication de produits en caoutchouc, métalliques, informatiques, électroniques ou d'optique, la Fabrication de machines et d'équipements et la Construction automobile.

4. PRODUCTIVITÉ, INTENSITÉ CAPITALISTIQUE ET SALAIRES SONT MOINS ÉLEVÉS DANS LES PME NON MIC QUE DANS LES ETI

La valeur ajoutée étant plus concentrée que les effectifs sur les grandes entreprises et les ETI, les niveaux de productivité du travail sont alors très divers : de 102 k€ pour les GE à 67 k€ pour les PME non MIC, les ETI et les MIC se situant entre ces deux bornes.

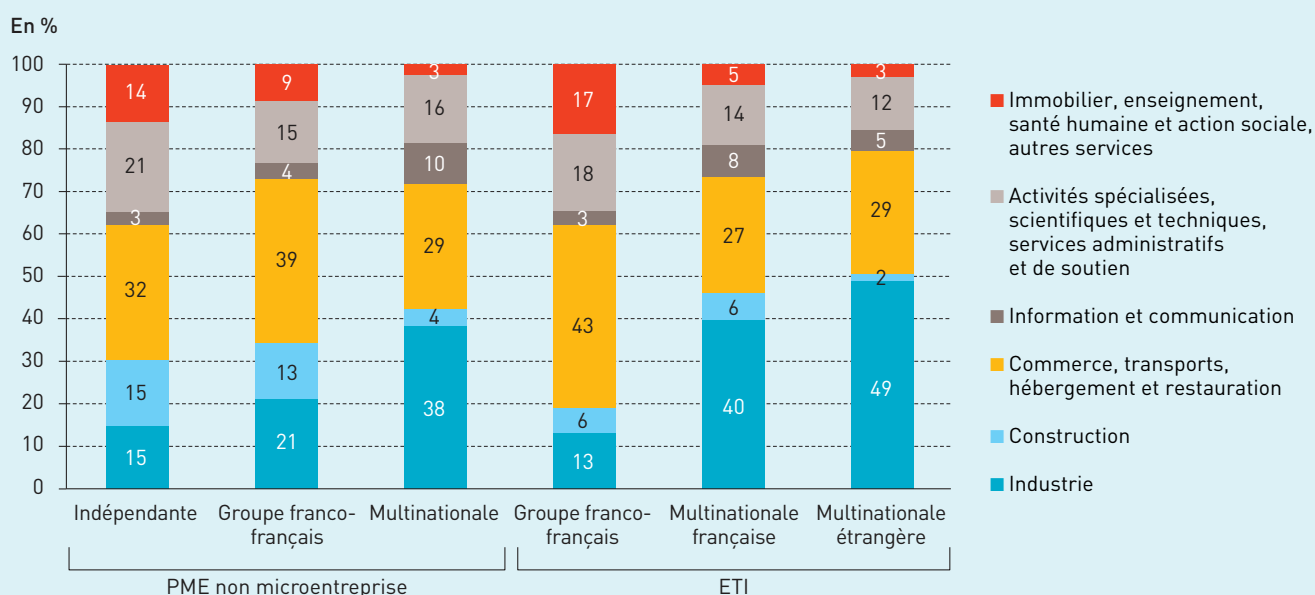
Les GE et ETI multinationales étrangères affichent une productivité plus élevée que les entreprises du même groupe de taille de type multinationale française ou de groupe franco-français. Ceci s'explique en partie par des effets de composition sectorielle. En témoignent des niveaux de productivité sectorielle disparates chez les PME non MIC (tableau 2 page suivante) : par exemple, la productivité du secteur Information et communication dépasse largement celle de l'Industrie et *a fortiori* celle des Services aux particuliers (Enseignement, santé humaine et action sociale, ou autres). Mais pour le seul secteur de l'Industrie manufacturière, les multinationales étrangères conservent les niveaux les plus élevés de productivité.

Ces performances diverses correspondent à des intensités capitalistiques d'autant plus élevées que la productivité l'est également : à chaque salarié d'une GE correspond 313 k€ d'immobilisations corporelles et 200 k€ dans les ETI, mais deux fois moins dans les PME non MIC et *a fortiori* dans les MIC. Pour l'Industrie manufacturière au moins, ce sont toujours les multinationales étrangères de type ETI et GE qui cumulent le plus d'immobilisations par salarié.



La valeur ajoutée étant plus concentrée que les effectifs sur les ETI et les grandes entreprises, le niveau moyen de productivité du travail s'élève à 102 k€ pour les plus grandes et à 67 k€ pour les PME non microentreprises.

GRAPHIQUE 5 – Répartition des salariés des PME non microentreprises et des ETI selon le secteur d'activité et le type de contrôle, 2015



Note de lecture : effectif salarié en ETP.

Champ : France, PME non microentreprises et ETI du secteur marchand, hors activités agricoles, financières et d'assurance et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2015).

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



Les différences de productivité s'expliquent aussi par des salariés plus qualifiés et mieux rémunérés : plus de 44 k€ de salaire brut annuel dans les GE, mais 41 k€ dans les ETI (avec toujours un niveau supérieur pour les multinationales étrangères) et moins de 40 k€ dans les PME non MIC et les MIC. Les PME non MIC du secteur Information et communication se distinguent par le niveau de salaire moyen le plus élevé et le niveau

d'immobilisations par salarié le plus faible (avec le secteur Enseignement, santé humaine et action sociale).

Quant au taux de marge*, il croît généralement avec les moyens engagés, ce qui est évidemment nécessaire pour financer ces moyens (HECQUET, 2017). Le taux de marge des ETI varie peu selon la nature de leur déploiement à l'international (tableau 2).

TABLEAU 2 – Ratios sur les PME non microentreprises, les ETI et les grandes entreprises, 2015

	Entreprise Milliers	Effectif salarié au 31/12 Milliers	Effectif salarié en ETP Nombre moyen	Valeur ajoutée HT par salarié k€	Immobilisations corporelles par salarié k€	Salaire annuel moyen k€	Taux de marge EBE/VA HT %
PME non microentreprise							
Industrie manufacturière, extractives et autres <i>dont Industrie manufacturière</i>	24 574 22 872	868 824	32 33	66 64	117 88	36 36	18,8 16,6
Construction	21 496	520	22	61	55	35	13,6
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	51 679	1 495	25	61	77	34	19,7
Information et communication	5 231	176	32	93	37	52	18,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	22 115	714	28	71	40	44	16,0
Enseignement, santé humaine et action sociale	6 541	264	33	56	36	35	14,4
Autres activités de services	3 588	110	27	49	82	34	13,5
Total PME non microentreprise	136 917	4 182	27	65	76	37	18,0
Ensemble des secteurs (hors Agriculture, Finance-Assurance, Immobilier et Administration)							
ETI française non multinationale	2 311	1 140	493	63	119	34	21,2
ETI française multinationale	1 698	1 430	842	84	127	42	22,6
ETI étrangère multinationale	1 390	954	686	101	167	48	23,2
GE française non multinationale	9	70	7 760	106	454	37	40,2
GE française multinationale	177	3 001	16 952	95	311	42	26,2
GE étrangère multinationale	70	531	7 593	138	186	56	17,0
Industrie manufacturière							
ETI française non multinationale	315	129	411	74	127	34	30,1
ETI française multinationale	650	544	836	83	137	42	20,5
ETI étrangère multinationale	633	456	720	103	210	46	26,7
GE française multinationale	57	615	10 783	116	285	51	28,9
GE étrangère multinationale	24	139	5 797	227	319	54	14,9

Notes de lecture : les entreprises de l'Immobilier sont exclues, car elles sont très atypiques par les actifs immobiliers qu'elles détiennent. Les holdings ou les entreprises de services auxiliaires aux services financiers sont comptabilisées dans le total des PME non MIC, mais ne figurent pas dans le détail sectoriel.

Champ : France, PME non microentreprises, ETI et grandes entreprises (GE) du secteur marchand, hors activités agricoles, immobilières, financières et d'assurance et hors Administrations publiques.

Source : Insee (Ésane, Clap et Lifi, 2015).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Sauf contre-indication, l'analyse porte sur les entreprises marchandes, hors Agriculture et Administrations publiques, situées en France en 2015. Considérer un groupe de sociétés – liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision – comme une seule entreprise quelle que soit sa taille est une approximation. En effet, certains conglomerats diversifiés formés de branches quasi autonomes devraient être considérés comme autant d'entreprises. Identifier au sein des groupes de telles entreprises au sens de la LME et en reconstituer leurs variables économiques est un travail de profilage. Pour les données 2015, ce profilage identifie 113 entreprises : 68 GE, 42 ETI et 3 PME non MIC.

Les données de cet article sont issues :

- de l'enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Lifi) qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et leur contour ;
- du dispositif d'élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Ésane) qui combine des informations administratives (collectées dans les déclarations annuelles de bénéficiaires à l'administration fiscale et complétées de données sociales) avec celles obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises interrogées par questionnaire spécifique pour produire des statistiques sectorielles ;
- du système d'information sur la connaissance locale de l'appareil productif (Clap) alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchands et non marchands ;
- du dispositif *Foreign Affiliates Statistics* (Fats) qui permet de suivre les filiales implantées dans un pays, mais contrôlées par un groupe étranger. Le volet *Inward Fats* suit les firmes étrangères sur le territoire national, et l'*Outward Fats* les filiales sous contrôle national implantées à l'étranger.

Un secteur d'activité regroupe des entreprises qui ont la même activité principale au regard de la nomenclature d'activités française, révision 2 de 2008, en 10 postes (NAF rév. 2, niveau A10).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Sauf indication contraire, la catégorie PME inclut les microentreprises.

DÉFINITIONS

L'**unité légale** est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être :

- une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi, indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui peut exercer une activité économique en tant qu'indépendant.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Sécurité sociale, Direction générale des impôts, etc.) pour exister. Elle est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene et identifiée par un numéro unique, le Siren.

Un **groupe** au sens juridique est un ensemble de sociétés liées entre elles par des participations directes ou indirectes au capital, et contrôlées à plus de 50 % par une même société mère.

Le **secteur tertiaire** recouvre les activités qui vont du Commerce à l'Administration, en passant par les Transports, les Activités financières et d'assurance, l'Immobilier, les Services aux entreprises, les Services aux particuliers, l'Éducation, santé humaine et action sociale ainsi que l'Information et communication.

Le **taux de marge** mesure la part de la valeur ajoutée produite qui revient à l'entreprise et aux apporteurs de capitaux, une fois déduite la rémunération du travail.

Une **multinationale** est une entreprise qui possède des implantations à l'étranger (filiales).

BIBLIOGRAPHIE

- BÉGUIN Jean-Marc, HECQUET Vincent (2015). « [Avec la définition économique des entreprises, une meilleure vision du tissu productif](#) », in INSEE, *Les entreprises en France 2015*, Insee Références, 28 octobre 2015, p. 27-38.
- BIGOT Jean-François, FESSEAU Maryse (2017). « [123000 groupes implantés en France en 2015, dont seuls 220 ont 5000 salariés ou plus](#) », *Insee Première*, n° 1679, décembre 2017, 4 p.
- HECQUET Vincent (2017). « [Cartographie des PME et des ETI en 2013](#) », in OBSERVATOIRE DES PME, *Rapport sur l'évolution des PME 2016*, février 2017, p. 17-24.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie





LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES EN 2016

|Nicolas Bignon
Insee
Direction des statistiques d'entreprises

1. La plus forte hausse des créations d'entreprises depuis six ans
2. Profil des micro-entrepreneurs
3. Pérennité des nouvelles entreprises classiques

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- NOUVELLES IMMATRICULATIONS AU REPERTOIRE SIRENE.
- ENTREPRISES MARCHANDES NON AGRICOLES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En France en 2016, dans l'ensemble de l'économie marchande non agricole, 554 000 entreprises* ont été créées*, soit 6 % de plus qu'en 2015. Il s'agit de la plus forte augmentation depuis six ans. Les créations de sociétés et d'entreprises individuelles classiques* progressent (+ 10 % chacune), alors que les immatriculations de micro-entrepreneurs* diminuent encore, bien que légèrement (- 0,3 %). Les sociétés par actions simplifiées sont toujours plus attractives et deviennent majoritaires parmi les sociétés. Après le recul de 2015, les créations d'entreprises repartent à la hausse dans presque toutes les régions et dans la plupart des secteurs d'activité, notamment celui des Transports et de l'entreposage qui contribue pour près de la moitié à la hausse globale.

Les auto-entrepreneurs* immatriculés en 2014 sont essentiellement des salariés du privé (38 %) et des chômeurs (28 %). Les premiers recherchent d'abord un complément de revenu alors que les seconds visent davantage à assurer leur propre emploi. Seuls 60 % des inscrits démarrent une activité économique avant la fin de l'année. Parmi ceux-ci, 54 % en font leur activité principale.

Cinq ans après leur création au premier semestre 2010, 6 entreprises classiques sur 10 sont encore actives. Le statut juridique est prépondérant, les sociétés étant nettement plus pérennes que les entreprises individuelles classiques (67 % vs 50 %). La pérennité dépend également beaucoup du secteur d'activité. Elle croît aussi avec le montant investi à la création et l'expérience professionnelle du créateur.

554 000

entreprises ont été créées en France au cours de l'année 2016, un chiffre de nouveau en hausse après le recul de 2015.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



1. LA PLUS FORTE HAUSSE DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DEPUIS SIX ANS

FORTE AUGMENTATION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES HORS MICRO-ENTREPRENEURS



En 2016, les sociétés par actions simplifiées sont pour la première fois majoritaires parmi les créations de sociétés sur le territoire français.

En France en 2016, dans l'ensemble des secteurs marchands non agricoles, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente, ce qui représente la plus forte hausse depuis six ans (graphique 1). Au total, 554 000 entreprises nouvelles ont vu le jour en 2016, soit 29 000 de plus qu'en 2015 (BIGNON, BONNETETE, 2017).

Cette progression est due aux créations d'entreprises classiques. En effet, les créations de sociétés croissent de 10 % pour atteindre 188 800 inscriptions en 2016, et celles des entreprises individuelles classiques augmentent, elles aussi, de 10 %, à 142 400. Le nombre total de créations d'entreprises classiques retrouve ainsi son niveau de 2008, le plus haut des dix dernières années.

À l'opposé, avec 222 800 immatriculations en 2016, le nombre de nouveaux inscrits au régime de micro-entrepreneur, qui a succédé au régime de l'auto-entrepreneur fin 2014, diminue de nouveau, mais légèrement (- 0,3 %). Ces créations d'entreprises atteignent ainsi leur plus bas niveau depuis 2009, date de mise en œuvre du régime. La baisse est cependant beaucoup moins marquée qu'en 2015 (- 21 %). La part des immatriculations

de micro-entrepreneurs dans le nombre total des créations décroît. Elle s'élevait à 58 % en 2010, mais n'est plus que de 40 % en 2016, soit la proportion la plus faible depuis la mise en place du régime.

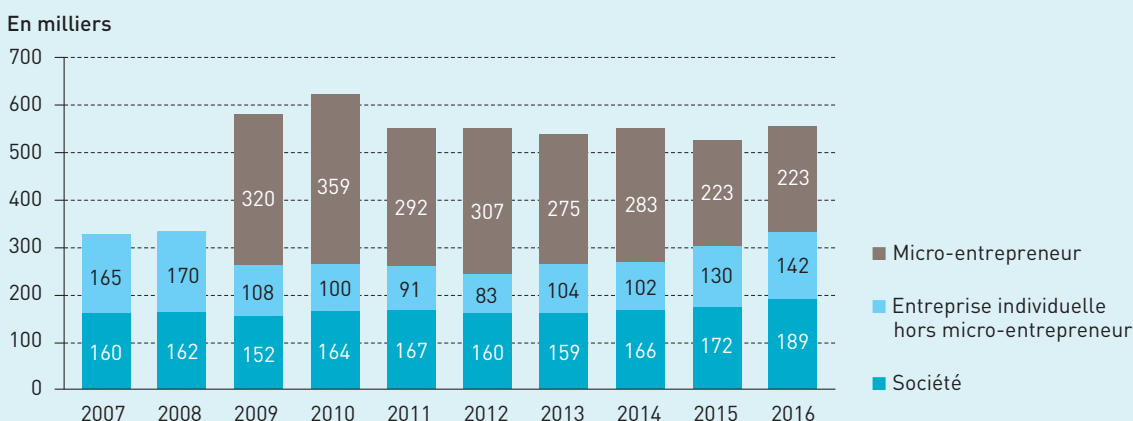
DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS SIMPLIFIÉES TOUJOURS PLUS ATTRACTIVES

En 2016, plus de la moitié des sociétés nouvellement créées sont des sociétés par actions simplifiées (SAS). Cette forme juridique confirme son attractivité. À 56 %, elle est pour la première fois majoritaire au sein des créations de sociétés, après 48 % en 2015, 39 % en 2014 et seulement 19 % en 2012 (graphique 2). Cette hausse est principalement due aux SAS à associé unique ou unipersonnelles (SASU) qui représentent 33 % des nouvelles sociétés en 2016, après 27 % en 2015 et 20 % en 2014. À l'opposé, la proportion des sociétés à responsabilité limitée (SARL) continue de décroître : elles ne constituent plus que 40 % des créations de sociétés de l'année 2016, après 48 % en 2015 ; elles comptaient pour 77 % en 2012.

HAUSSE DANS LA PLUPART DES SECTEURS, NOTAMMENT DANS LES TRANSPORTS

En 2016, les créations d'entreprises augmentent dans la plupart des secteurs d'activité, sauf dans la Construction, les Autres services aux ménages et le Commerce. Toutefois, le recul des créations dans ces secteurs est nettement moins important qu'en 2015 (tableau 1).

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de créations d'entreprises, 2007-2016

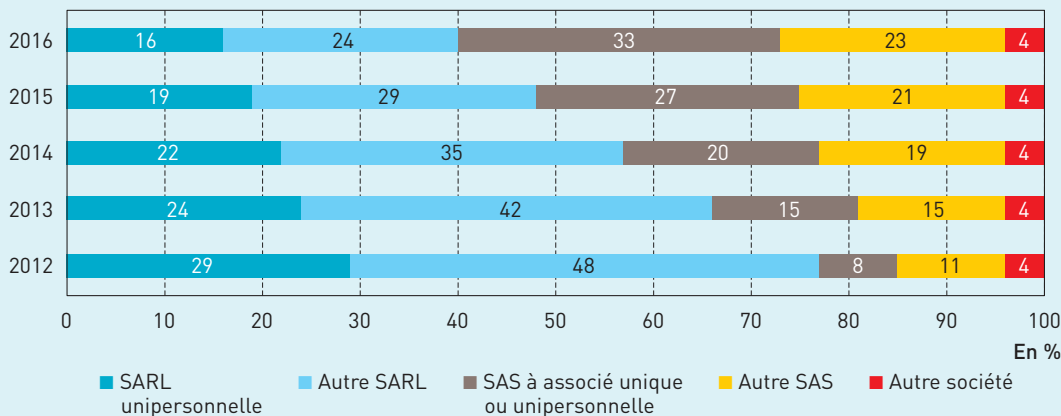


Lecture : en 2016, le nombre de créations de sociétés s'élève à 188 800.

Note de lecture : le régime de l'auto-entrepreneur est requalifié de micro-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014 et de nouvelles dispositions s'appliquent.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).


GRAPHIQUE 2 – Répartition des sociétés créées selon la forme juridique, 2012-2016


Lecture : en 2016, la part des SARL unipersonnelles dans l'ensemble des sociétés créées s'établit à 16 %.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).

TABLEAU 1 – Évolution du nombre de créations d'entreprises par secteur d'activité, 2014-2016

NAF rév. 2, niveau A21 (A10 pour l'Industrie)	Création d'entreprise en 2016				Évolution de l'ensemble des créations	
	Total	Société	Entreprise individuelle classique	Micro-entrepreneur	2014/2015	2015/2016
	Milliers	Milliers	Milliers	Milliers	%	%
Industrie	24,6	8,6	7,7	8,3	- 15,4	1,9
Construction	61,6	26,5	18,6	16,5	- 16,6	- 3,5
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	97,1	36,5	35,9	24,6	- 9,3	- 0,7
Transports et entreposage	33,6	11,0	4,8	17,8	45,9	55,6
Hébergement et restauration	30,8	16,5	8,0	6,3	- 4,1	8,5
Information et communication	27,6	11,1	2,1	14,5	- 3,8	7,6
Activités financières et d'assurance	15,8	12,6	1,3	2,0	10,0	2,5
Activités immobilières	18,9	11,3	5,1	2,5	7,5	10,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	90,6	27,6	11,9	51,0	0,2	9,5
Activités de services administratifs et de soutien	34,4	11,8	9,1	13,5	- 6,3	5,5
Enseignement	27,4	3,5	2,1	21,7	- 7,4	3,8
Santé humaine et action sociale	42,0	3,0	24,3	14,7	9,3	5,6
Arts, spectacles et activités récréatives	19,2	2,9	2,9	13,4	3,9	3,0
Autres services aux ménages	30,4	5,9	8,6	16,0	- 15,5	- 2,0
Total	554,0	188,8	142,4	222,8	- 4,6	5,5

Lecture : en 2016, le nombre de créations d'entreprises dans l'Industrie s'élève à 24,6 milliers. Il augmente de 1,9 % par rapport à 2015.

Note de lecture : le régime de l'auto-entrepreneur est requalifié de micro-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014 et de nouvelles dispositions s'appliquent.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



Le secteur participant le plus à la hausse globale des créations d'entreprises en 2016 est celui des Transports et de l'entreposage, qui y contribue pour près de la moitié. Les créations d'entreprises dans ce secteur progressent fortement depuis quelques années : + 56 % au cours de 2016, après + 46 % en 2015 et + 35 % en 2014. Cet envol est dû au succès grandissant des Autres activités de poste et de courrier, incluant la Livraison à domicile, et au Transport de voyageurs par taxi, dont la montée en puissance peut être attribuée au développement des entreprises de voitures de transport avec chauffeur (VTC) depuis l'application de la loi Thévenoud.

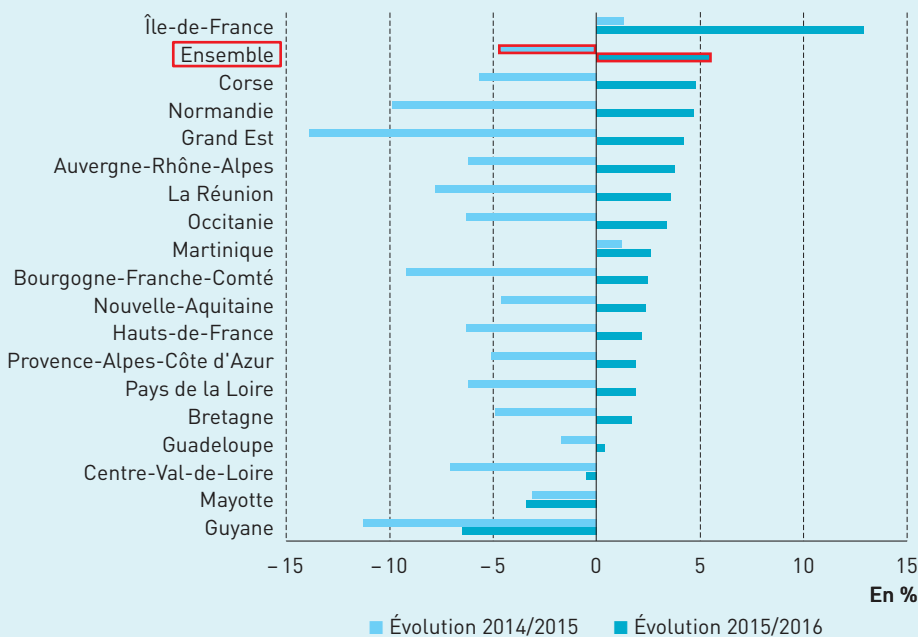
Les créations croissent aussi de façon sensible dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques, avec une hausse de 10 %, soit la plus forte augmentation de ce secteur depuis 2010. Elle est due à l'activité de Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, qui y contribue pour plus des deux tiers. Le secteur des Activités spécialisées, scientifiques et techniques est le deuxième plus important secteur en nombre de créations d'entreprises, derrière le Commerce.

AUGMENTATION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DANS PRESQUE TOUTES LES RÉGIONS

Les créations sont en progression dans toutes les régions, sauf en Guyane, à Mayotte et en Centre-Val-de-Loire (graphique 3). La hausse est particulièrement importante en Île-de-France (+ 13 %), où 29 % des créateurs installent le siège de leur entreprise en 2016. Les créations d'entreprises augmentent également nettement en Corse et en Normandie (+ 5 %), dans le Grand Est, en Auvergne-Rhône-Alpes et à La Réunion (+ 4 %).

En Île-de-France, près de la moitié de l'essor des créations s'explique par l'envol des inscriptions dans le Transport de voyageurs par taxi et les Autres activités de poste et de courrier. Dans ces deux activités, 3 créations sur 4 environ sont implantées dans cette région. Cette croissance est également portée, dans une moindre mesure, par les inscriptions dans les secteurs Information et communication et Activités spécialisées, scientifiques et techniques. De fait, la région francilienne représente respectivement 47 % et 42 % des créations dans ces secteurs en 2016. C'est aussi la région métropolitaine où les créations émergent le plus souvent sous forme sociétaire : 40 % en Île-de-France contre 32 % en province.

GRAPHIQUE 3 – Évolution du nombre de créations d'entreprises par région, 2014-2016



Lecture : en 2016, le nombre de créations d'entreprises augmente de 12,9 % en Île-de-France.

Champ : France, ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee (répertoire des entreprises et des établissements, Sirene).



Au moment de leur création, les entreprises sont très majoritairement sans salarié.

En savoir +

2. PROFIL DES MICRO-ENTREPRENEURS

36 ANS D'ÂGE MOYEN ET 39 % DE CRÉATRICES

L'âge moyen du créateur d'entreprise individuelle sous le régime de micro-entrepreneur est de 36 ans en 2016. Il est proche de celui du créateur d'entreprise individuelle classique (38 ans). La **répartition par âge** est en revanche plus dispersée. En effet, comme en 2015, la part des moins de 30 ans et celle des 60 ans ou plus sont plus élevées chez les micro-entrepreneurs que chez les créateurs d'entreprises individuelles classiques.

En 2016, les femmes ont créé 4 entreprises individuelles sur 10 sous le régime de micro-entrepreneur, une proportion quasiment identique à celle pour les entrepreneurs individuels classiques. La **part des femmes** parmi les créations sous le régime de micro-entrepreneur est majoritaire dans l'Enseignement, la santé humaine et l'action sociale (62 %) ainsi que dans les Autres services aux ménages (53 %). En revanche, elle est minoritaire dans les autres secteurs d'activité et très faible dans la Construction (2,3 %). Pour les entrepreneurs individuels classiques, la proportion de créatrices est plus élevée que pour les micro-entrepreneurs dans l'Enseignement, la santé humaine et l'action sociale, les Autres services aux ménages et le Commerce.

SIX AUTO-ENTREPRENEURS SUR DIX DÉMARRENT LEUR ACTIVITÉ DANS L'ANNÉE

En 2014, comme en 2010, seuls 60 % des auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre ont démarré une activité économique* avant la fin de l'année (BEZIAU, MARIOTTE, ROUSSEAU, 2016). Ils se situent dans les secteurs privilégiés à l'inscription, et en premier dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques (19 %), le Commerce (16 %) et la Construction (13 %). Mais les chances de dégager un premier chiffre d'affaires varient selon les secteurs : le **taux de démarrage** est plus élevé en Santé humaine et action sociale (77 %), dans l'Enseignement (74 %) et dans l'Industrie (67 %). Il descend à 48 % dans le Commerce et à 42 % dans les Transports et l'entreposage.

Tous secteurs confondus, les chances de commencer une activité sont plus grandes en province (61 %) qu'en Île-de-France (55 %). L'écart est très net dans

certaines activités telles que le Commerce (12 points), la Construction ou l'Enseignement (7 à 8 points), et peu marqué dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques ou en Santé humaine et action sociale.

54 % DES AUTO-ENTREPRENEURS QUI DÉMARRENT EN FONT LEUR ACTIVITÉ PRINCIPALE

Parmi les auto-entrepreneurs ayant démarré leur activité en 2014, 54 % en font leur activité principale, à savoir leur principale source de revenus. Ils sont surtout présents dans le Commerce (19 %), les Activités spécialisées, scientifiques et techniques (17 %) et la Construction (16 % ; tableau 2 page suivante). Quand un auto-entrepreneur devient actif dans le Commerce ou la Construction, c'est près de deux fois sur trois à titre d'activité principale.

La répartition sectorielle des auto-entrepreneurs exerçant en activité de complément est très différente. Elle est dominée par les Activités spécialisées, scientifiques et techniques (22 %), loin devant le Commerce (13 %), la Construction ou l'Enseignement (9 %). Dans les Arts, spectacles et activités récréatives, comme dans l'Enseignement ou en Information et communication, plus de 55 % des auto-entrepreneurs actifs* le sont au titre d'une activité de complément.

Pour les auto-entrepreneurs qui se lancent en activité principale, ce régime apparaît comme un moyen de créer leur propre emploi ; seulement 6 % d'entre eux exercent une autre activité rémunérée en 2014, contre 71 % de ceux ayant démarré en activité de complément. De plus, 54 % déclarent qu'ils n'auraient pas créé une entreprise sans ce régime, contre 71 % de ceux débutant en activité de complément. Ces proportions sont bien inférieures à celles pour la génération 2010 (environ 13 points de moins).

SURTOUT DES SALARIÉS DU PRIVÉ ET DES CHÔMEURS

À l'inscription en 2014, les auto-entrepreneurs sont essentiellement des salariés du privé (38 %) et des chômeurs (28 %), loin devant les autres personnes sans activité professionnelle (15 %). Les auto-entrepreneurs ayant démarré une activité avant la fin de l'année présentent **presque le même profil**. En revanche, les auto-entrepreneurs qui font de leur projet leur activité principale sont plus fréquemment des chômeurs (42 %) et moins souvent des salariés du privé (24 %). Les proportions s'inversent pour ceux qui ont démarré en activité de complément, avec seulement 14 % de chômeurs pour 52 % de salariés du privé. Deux catégories se distinguent ainsi : l'une cherche à assurer son propre emploi, alors que l'autre souhaite avant tout un complément de revenu. À cet égard, le profil des auto-entrepreneurs qui ont démarré en activité



Sur la totalité des auto-entrepreneurs qui ont démarré une activité principale en 2014 en France, 54 % estiment qu'ils n'auraient pas créé leur entreprise sans ce régime.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



principale ressemble davantage à celui des créateurs individuels classiques qu'à celui des auto-entrepreneurs en activité de complément.

3. PÉRENNITÉ DES NOUVELLES ENTREPRISES CLASSIQUES

LE STATUT JURIDIQUE, UN FACTEUR PRÉPONDÉRANT

Des créations sous le régime de l'auto-entrepreneur avec un investissement initial faible voire nul.

[En savoir +](#)

En 2010, 264 000 créations d'entreprises classiques ont été enregistrées en France. Parmi les 138 000 entreprises créées au premier semestre, 118 000 relèvent du champ du Système d'information sur les nouvelles entreprises (Sine), et font l'objet d'un suivi sur cinq ans. En 2013, soit trois ans après leur création, 71 % étaient encore actives; en 2015, soit cinq ans après, 60 % le sont toujours (BEZIAU, BIGNON, 2017).

TABLEAU 2 – Répartition des créations d'entreprises individuelles selon le secteur d'activité et le type d'activité démarrée, 1^{ers} semestres 2010 et 2014

En % NAF rév. 2	Auto-entrepreneur immatriculé				1 ^{er} semestre 2010	Créateur d'entreprise individuelle classique du 1 ^{er} semestre 2014
	1 ^{er} semestre 2014					
	Total	Ayant démarré une activité dans l'année	Ayant démarré une activité principale dans l'année	Ayant démarré une activité de complément dans l'année	Total	
Industrie	5,7	6,4	5,7	7,2	4,4	5,9
Construction	13,1	12,7	15,8	9,2	14,7	20,6
Commerce	20,4	16,4	19,1	13,4	20,3	17,0
Hébergement et restauration	3,3	3,1	3,8	2,2	2,3	5,7
Information et communication	5,6	5,7	4,7	6,8	6,0	1,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17,4	19,0	16,6	21,8	17,2	9,4
Activités de services administratifs et de soutien	6,9	6,8	6,0	7,7	7,8	6,2
Enseignement	6,4	7,9	6,6	9,4	5,5	1,7
Santé humaine et action sociale	4,3	5,5	5,0	6,1	2,5	15,8
Arts, spectacles et activités récréatives	4,4	4,7	3,7	6,0	4,5	1,7
Autres activités de services aux ménages	8,6	9,2	9,8	8,5	13,0	8,2
Transports et entreposage, activités financières et d'assurance, activités immobilières	3,8	2,6	3,3	1,8	1,9	6,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 5,7 % des auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014 se sont inscrits avec une activité industrielle.

Notes de lecture : niveau d'agrégation A21 de la NAF rév. 2, sauf pour l'Industrie (A10) et pour le regroupement « Transports et entreposage, activités financières et d'assurance, activités immobilières » qui comprend peu d'auto-entrepreneurs. En raison des arrondis, la somme des pourcentages peut être légèrement différente de 100.

Champ : France, entreprises individuelles des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre de l'année de référence.

Source : Insee (enquêtes auto-entrepreneurs 2014 et Sine 2014).



Ce taux de pérennité à cinq ans* de la génération 2010 est supérieur de 8 points à celui de la cohorte 2006 frappée par la récession de 2008-2009. Les nouvelles entreprises classiques de 2010 sont plus souvent des sociétés et leur investissement initial est plus élevé. Cela peut s'expliquer en partie par la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009, les entrepreneurs individuels ayant les projets les plus modestes étant susceptibles d'avoir opté pour ce régime plus adapté.

Le statut juridique est un **facteur prépondérant** pour la pérennité d'une entreprise. Les sociétés sont plus pérennes que les entreprises individuelles : 67 % des sociétés créées en 2010 sont encore actives en 2015, contre 50 % des entreprises individuelles classiques. Ce taux de pérennité s'élève à 74 % pour les SAS et à 66 % pour les SARL. Pour les entreprises individuelles classiques, si 68 % des professions libérales créées en 2010 survivent au moins cinq ans, seuls 47 % des artisans et 42 % des commerçants sont encore actifs en 2015.

LA CONSTRUCTION ET LE COMMERCE SONT LES ACTIVITÉS LES MOINS PÉRENNES

La pérennité des entreprises est fortement dépendante du secteur d'activité. Pour les entreprises immatriculées au premier semestre 2010, les activités les moins pérennes à cinq ans sont celles du Commerce (52 %) et de la Construction (55 % ; tableau 3). Il s'agit pourtant des secteurs les plus importants en nombre d'entreprises créées. La pérennité est également plus faible que la moyenne dans les Activités immobilières et dans l'Hébergement et la restauration (57 %).

À l'opposé, 75 % des entreprises créées en 2010 dans le secteur Enseignement, santé humaine et action sociale sont encore actives après cinq ans. De même, la pérennité est élevée dans les Activités financières et d'assurance comme dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques (respectivement 71 % et 70 %). C'est aussi le cas dans l'Industrie et dans le secteur des Transports et de l'entreposage (68 %).

LA PÉRENNITÉ CROÎT AVEC L'INVESTISSEMENT INITIAL ET L'EXPÉRIENCE DU CRÉATEUR

Les chances de succès du projet de création croissent avec le **montant investi initialement**. Parmi les entreprises créées au premier semestre 2010, la pérennité à cinq ans de celles ayant débuté avec un investissement initial inférieur à 4 k€ est de 54 %, soit 6 points de moins que la moyenne. À l'opposé, 72 % des entreprises avec un capital de démarrage de 80 k€ ou plus demeurent actives au bout de cinq années.

La pérennité de la nouvelle entreprise dépend également de la capacité de son créateur à faire face aux difficultés et à les anticiper. Un créateur sans expérience dans son nouveau métier a 56 % de chances de voir son activité perdurer au moins cinq ans, contre 65 % pour un créateur qui a plus de dix ans d'expérience dans un métier identique. Il y a, en revanche, peu de différences de pérennité selon le niveau de diplôme, excepté pour les plus diplômés. Si 54 % des non-diplômés conservent leur entreprise en activité pendant au moins cinq ans, c'est le cas de 69 % des titulaires d'un diplôme de troisième cycle de l'enseignement supérieur.

60 %

des entreprises classiques créées en 2010 en France sont toujours en activité cinq ans plus tard, révélant un taux de pérennité supérieur à celui de la génération 2006 frappée par la crise de 2008-2009.

TABLEAU 3 – Taux de pérennité à cinq ans des entreprises selon leur activité (en %), 2015

NAF rév. 2, niveau A21 (A10 pour l'Industrie)	Génération 2010
Enseignement, santé humaine et action sociale	75
Activité financières et d'assurance	71
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	70
Transports et entreposage	69
Industrie	68
Information et communication	65
Autres services aux ménages	61
Activités de services administratifs et de soutien	61
Hébergement et restauration	58
Activités immobilières	57
Construction	55
Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	52
Total	60

Lecture : 68 % des entreprises créées en 2010 dans l'Industrie sont encore actives cinq ans après.

Champ : entreprises des secteurs marchands non agricoles créées au premier semestre 2010, hors auto-entrepreneurs.

Source : Insee (enquêtes Sine 2006 et 2010).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'article porte sur les créations d'entreprises des secteurs marchands non agricoles (Industrie, Commerce et ensemble des Services). Ils incluent les Activités financières et d'assurance. Pour les créations d'entreprises, les statistiques proviennent du répertoire des entreprises et des établissements (issu de Sirene) géré par l'Insee. L'analyse des profils des créateurs et de la pérennité des entreprises est réalisée à partir du dispositif Sine. Les données de l'article concernent les générations des entreprises classiques créées aux premiers semestres 2010 et 2014. Les échantillons de ces deux enquêtes comportent, à la première interrogation, respectivement 52 000 et 45 000 entreprises. La décomposition en secteurs d'activité s'appuie, pour l'essentiel, sur les niveaux d'agrégation A10 ou A21 de la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) restreints au champ de l'étude. Certaines statistiques sont données à un niveau plus fin de la nomenclature quand cela se justifie. Par ailleurs, certains postes ont été renommés : par exemple, le libellé du poste Autres activités de services a été remplacé par Autres services aux ménages, plus explicite.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, est désignée par **entreprise** toute unité légale marchande présente dans le répertoire Sirene. Elle ne correspond pas au concept d'entreprise, acteur économique introduit par la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)).

DÉFINITIONS

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur les concepts harmonisés au niveau européen. Elle correspond aux nouvelles immatriculations dans le répertoire Sirene, qui enregistrent un début d'activité relevant de l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de plus d'un an ;

- l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an, mais avec un changement d'activité ;
- reprise, par une entreprise nouvelle, des activités d'une autre entreprise s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du reprenneur, en termes d'activité et de localisation.

Dans le cas des auto-entrepreneurs, les créations ne peuvent être dénombrées au sens du concept européen. Il y a bien immatriculation dans le répertoire Sirene, mais sans savoir s'il y aura ou pas un début d'activité. Par ailleurs, certaines immatriculations ne seront pas validées par l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos), comme les personnes relevant de la mutualité sociale agricole ou de professions réglementées qui n'ont pas le droit d'être auto-entrepreneurs.

Le **régime de l'auto-entrepreneur** mis en place par la LME est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Depuis le 19 décembre 2014, le terme **micro-entrepreneur** le requalifie et de nouvelles dispositions s'appliquent, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014. Ce régime doit être distingué d'une part du régime fiscal de la microentreprise et d'autre part de la catégorie des microentreprises définie par la LME (voir [l'article en fin de ce Rapport](#)).

Le périmètre des entreprises **classiques** exclut les micro-entrepreneurs.

Les déclarations de chiffre d'affaires centralisées par l'Acos font foi pour repérer le **démarrage d'activité économique** des auto-entrepreneurs. Une unité est dite économiquement active un trimestre si elle a déclaré un chiffre d'affaires positif pour ce trimestre. Les auto-entrepreneurs immatriculés au premier semestre 2014, considérés comme économiquement **actifs** au moment de l'enquête auto-entrepreneurs, sont ceux pour lesquels un chiffre d'affaires antérieur au 31 décembre 2014 a été déclaré auprès de l'Acos. Le **taux de pérennité à n année(s)** est le rapport entre le nombre d'entreprises créées au cours du premier semestre d'une année donnée et ayant atteint leur *n*ème anniversaire, et l'ensemble des entreprises créées au cours de ce même premier semestre.

BIBLIOGRAPHIE

• BEZIAU Jocelyn, BIGNON Nicolas (2017). « [Les entreprises créées en 2010 : plus pérennes que celles créées en 2006, touchées par la crise](#) », *Insee Première*, n° 1639, mars 2017, 4 p.

• BEZIAU Jocelyn, MARIOTTE Henri, ROUSSEAU Sylvie (2016). « [Auto-entrepreneurs immatriculés en 2014 : 54 % de ceux qui démarrent en font leur activité principale](#) », *Insee Première*, n° 1615, septembre 2016, 4 p.

• BIGNON Nicolas, BONNETÊTE Félix (2017). « [Les créations d'entreprises en 2016 : la plus forte hausse depuis six ans, portée par les Transports](#) », *Insee Première*, n° 1631, janvier 2017, 4 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



LA CESSIION-TRANSMISSION DES PME ET DES ETI EN 2014, ANALYSE ÉTENDUE

Alain Tourdjman, Thomas Le Dret
Groupe BPCE
Direction études, veille et prospective

- | | |
|--|---|
| <p>1. Une question de taille plus que d'âge</p> <p>2. Intention et concrétisation de cession, deux réalités distinctes</p> | <p>3. Vieillessement et disparition, destins croisés</p> <p>4. La transmission familiale, une réponse au manque de reprise et au vieillissement</p> |
|--|---|

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- ENTREPRISES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE OPÉRATION DE CESSIION-TRANSMISSION.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

La cession-transmission* des entreprises sur le territoire français a fait l'objet depuis six ans de [plusieurs études](#) dans le cadre de BPCE L'Observatoire. Jusqu'alors circonscrite aux entreprises* de plus de 10 salariés, l'analyse pour les dernières données disponibles, à savoir 2014, a été étendue cette année à l'ensemble des sociétés commerciales* et permet désormais d'établir un diagnostic quasi-complet de ce que représente la reprise des entreprises en France (BPCE, 2017b). Dans le champ du secteur privé (hors secteurs financier et agricole), seuls les entrepreneurs individuels autres que des artisans-commerçants (principalement des auto-entrepreneurs) et les professions libérales de moins de 10 salariés n'ont pas pu être pris en compte. Ce recensement constitue alors une approche *a minima* de la reprise en France et remet en question les ordres de grandeur couramment relayés d'environ 60 000 opérations par an.

Sur 3 millions d'entreprises de type société commerciale ou artisan-commerçant, le dénombrement atteint près de 76 000 cessions-transmissions par an en France. Environ 15 000 concernent des artisans-commerçants et 60 000 des sociétés commerciales, dont 15 000 correspondent à des reprises d'entreprise de plus de 10 salariés et 45 000 à des opérations sur des sociétés qui emploient moins de 10 salariés.

Ces cessions-transmissions de la génération 2014 ont touché 1,2 million de salariés, soit 8,2% des emplois en France. En moyenne, une cession de PME* engage 27,3 employés et 2,3 chez une TPE*. De fait, seulement 20% des entreprises cédées, celles relevant des seules PME et ETI, mettent en jeu 88% des emplois concernés.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

76 000

reprises de TPE, PME et ETI ont été, *a minima*, recensées en 2014 en France, que ce soit à travers des opérations de cession ou de transmission familiale.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



1. UNE QUESTION DE TAILLE PLUS QUE D'ÂGE



Quel que soit l'âge du dirigeant, la probabilité de cession-transmission d'une entreprise augmente avec l'effectif, et d'autant plus fortement au-delà de 10 salariés.

Le panorama global de la reprise des entreprises en France vient confirmer et généraliser l'un des principaux enseignements des travaux effectués sur les seules sociétés de plus de 10 salariés (BPCE, 2017a) : la taille de l'entreprise prévaut sur l'âge du dirigeant comme déterminant principal du niveau de cession. En effet, pour les TPE comme pour les PME, la probabilité de cession d'une entreprise augmente avec son effectif, quelle que soit la tranche d'âge du dirigeant, et les écarts d'une taille à l'autre sont plus significatifs que ceux liés à l'âge. Artisans compris, le taux de cession annuel passe de 1,3% en l'absence de salarié à 3,7% pour les entités de 1 à 5 salariés, puis à 4,3% pour celles de 6 à 9 salariés. Ce taux progresse nettement au-delà de 10 salariés avec 6,6% pour les petites* entreprises, 9,7% pour les entités moyennes* et 15,5% pour les ETI* (tableau 1).

À l'inverse, le critère de l'âge se révèle nettement moins explicatif du taux de cession. Les dirigeants de plus de 60 ans ne représentent que 33% des cédants de PME ou d'ETI et seulement 17% des cédants de TPE. Ces résultats invalident *de facto* l'hypothèse selon laquelle

les cessions s'effectuent principalement à l'approche de la retraite. Le taux de cession des TPE va même jusqu'à reculer après 65 ans. Avant 55 ans, 2,7% des dirigeants de TPE cèdent leur entreprise, soit un taux proche de la moyenne annuelle. Entre 55 et 65 ans, ce taux grimpe à 3,7%, mais recule ensuite nettement jusqu'à 2,9% après 70 ans. Le taux de disparition* de ces petites structures suit paradoxalement le même schéma, avec un point haut entre 60 et 65 ans avant de reculer et d'atteindre un point bas au-delà de 70 ans. Les dirigeants de TPE semblent donc avoir, à l'approche de la retraite, une fenêtre d'une dizaine d'années pour vendre leur entreprise ou renoncer à le faire et cesser leur activité sans avoir eu l'occasion de valoriser leur patrimoine professionnel.

Ainsi, l'estimation du marché de la reprise à partir du nombre de dirigeants de plus de 60 ans conduit-elle à une double erreur de diagnostic : la première est de négliger les cessions en cours d'activité professionnelle, bien avant les 60 ans du dirigeant, qui sont pourtant largement majoritaires. La seconde est de surreprésenter les opérations liées au départ à la retraite du cédant, ce qui occulte le décalage numérique entre les intentions de cession de ces dirigeants, qui sont élevées et même majoritaires au-delà de 60 ans, et leurs réalisations concrètes, qui en sont éloignées.

TABLEAU 1 – La cession-transmission d'entreprise en France, 2014

	Aucun salarié	1 à 5 salariés	6 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 249 salariés	250 à 4 999 salariés	Total entreprise	Part %
Société	901 369	679 033	134 912	182 679	23 996	4 972	1 926 961	64,5
Artisan-commerçant	898 251	148 266	9 390	2 821	17	0	1 058 745	35,5
Total entreprise	1 799 620	827 299	144 302	185 500	24 013	4 972	2 985 706	100,0
Cession								
dont :								
- Artisan-commerçant (1)	6 909	7 031	639	226	1	0	14 807	1,4
- Société (2)	13 369	19 027	4 681	4 715	1 011	390	43 192	2,3
Vente <i>via</i> holding ou cession de titres (3)	553	428	89	4 830	999	353	7 252	0,4
Transmission familiale (4)	2 943	3 804	868	2 505	307	27	10 454	0,5
Cession-transmission (1)+(2)+(3)+(4)	23 774	30 290	6 277	12 276	2 318	771	75 705	2,5
Taux de cession-transmission (en %)	1,3	3,7	4,3	6,6	9,7	15,5	2,5	-
Emplois concernés par les cessions-transmissions (société et artisan)	26 745	69 919	46 156	176 003	222 212	671 745	1 212 779	8,2
Part des emplois concernés (en %)	1,3	4,2	4,7	5,2	9,1	17,2	8,2	-
Disparition	171 831	54 130	5 837	5 164	420	54	237 436	8,0
Taux de disparition (en %)	9,5	6,5	4,0	2,8	1,7	1,1	8,0	-

Champ : France entière, ensemble des entreprises du secteur marchand non agricole et non financier (hors auto-entrepreneurs) qui ont fait l'objet d'une cession-transmission en 2014.

Source : BPCE L'Observatoire.



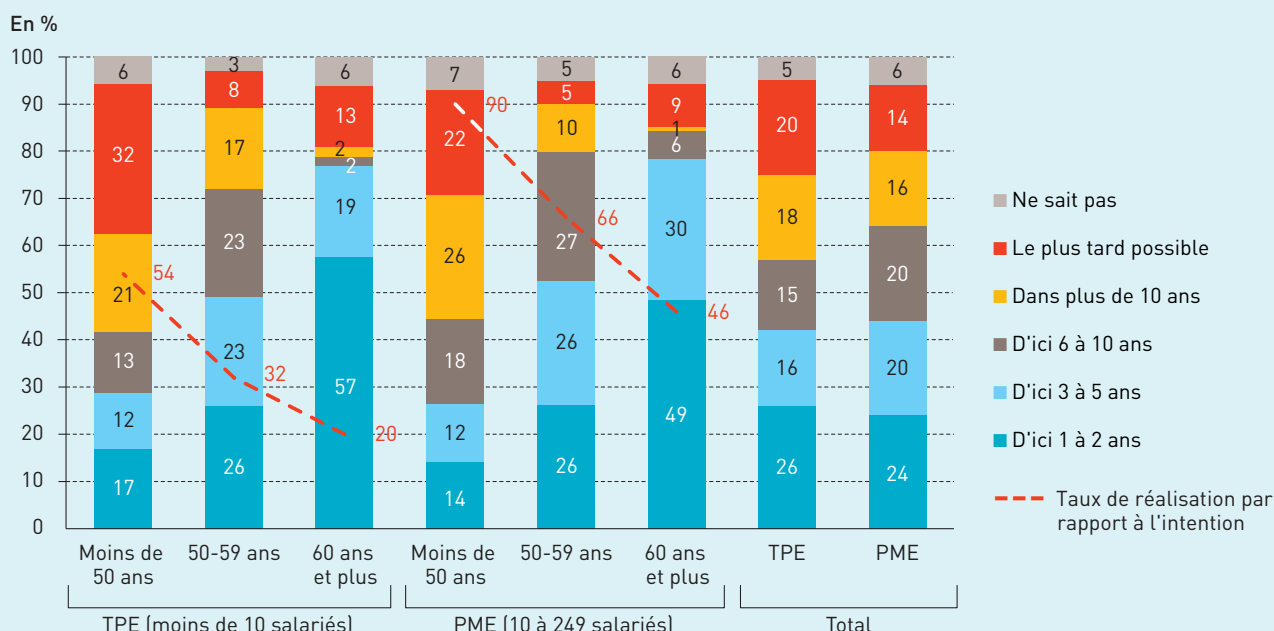
2. INTENTION ET CONCRÉTISATION DE CESSIION, DEUX RÉALITÉS DISTINCTES

Une appétence généralisée pour la cession ressort de l'interrogation des dirigeants de TPE et de PME¹. Environ un quart des dirigeants a l'intention de céder, totalement ou en partie, son entreprise dans les deux ans à venir (27% pour les TPE et 24% pour les PME). Par ailleurs, si une offre de rachat leur était proposée aujourd'hui, 23% des dirigeants de PME et 59% des dirigeants de TPE se disent être « prêts à céder » leur entreprise. La combinaison de ces différents critères, en tenant compte des seules intentions certaines, c'est-à-dire celles des dirigeants ayant un horizon de cession de moins de deux ans et qui se déclarent « tout à fait prêts à céder » si une proposition leur est faite, constitue le noyau dur des cédants potentiels. Selon une projection *a minima* et très restrictive de ce noyau dur,

entre 9% et 10% des TPE, PME et ETI seraient aujourd'hui sur le marché de la cession, représentant au moins 180 000 entreprises.

Assez logiquement, l'horizon de cession des dirigeants est largement déterminé par leur âge : avant 50 ans, seulement 14% à 17% des dirigeants envisagent de céder leur entreprise dans les deux ans, tandis qu'à partir de 60 ans, 49% des dirigeants de TPE et 57% des dirigeants de PME y pensent (graphique 1). Puisque les cessions ayant réellement lieu augmentent peu avec l'âge, il en résulte un décalage considérable entre les intentions de cession et leurs réalisations. Pour les 60 ans et plus, il existe un rapport de 1 à 5 entre les aspirations les plus déterminées à céder leur activité et le nombre d'opérations effectivement identifiées pour les entreprises de moins de 10 salariés. Ce rapport est de 1 à 2,2 pour les PME. En revanche, avant 50 ans, ces écarts sont seulement de 1 à 2 pour les premières et de 1 à 1,2 pour les secondes.

GRAPHIQUE 1 – Intention et concrétisation des cessions d'entreprise selon l'âge du cédant et la taille de l'entreprise



Champ : France entière, entreprises du secteur marchand non agricole et non financier (hors auto-entrepreneurs).

Sources : enquêtes CSA de janvier 2017 auprès des TPE et de juillet 2011 auprès des PME, réalisées pour BPCE L'Observatoire.

1. Enquêtes quantitatives réalisées à l'initiative de BPCE par l'institut de sondage CSA en janvier 2017 auprès de 787 dirigeants de TPE et en juillet 2011 auprès de 1 480 dirigeants de PME sur leurs intentions de cession à court ou moyen terme, leur attitude si une proposition de reprise leur était faite aujourd'hui, les échéances qu'ils anticipent et sur la probabilité, selon eux, que leur entreprise soit vendue.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



3. VIEILLISSEMENT ET DISPARITION, DESTINS CROISÉS



Seulement la moitié des dirigeants de TPE et PME âgés de 60 ans et plus a pris ou a commencé à prendre des dispositions pour préparer la cession ou la transmission de l'entreprise.

Une des causes de cette insuffisance de cession réside dans une prise de conscience trop tardive de la difficulté de la cession. Seule la moitié des dirigeants de 60 ans et plus a pris des mesures pour la préparer (graphique 2), uniquement 1 sur 5 est « tout à fait » prêt chez les TPE et à peine plus de 1 sur 3 chez les PME. Même si un certain scepticisme sur l'aboutissement de la démarche peut expliquer ce degré d'impréparation, celui-ci tient aussi à des obstacles clairement indiqués par les dirigeants d'entreprise. Le manque de temps est mentionné par 45% d'entre eux, la difficulté à faire face à la complexité de l'opération (identification, qualité et coût des conseils, compréhension de la réglementation, etc.) pour 36%, la valorisation de la société pour 40% des dirigeants de TPE, ou encore la préservation de la confidentialité lors des négociations (20% pour les TPE et 39% pour les PME).

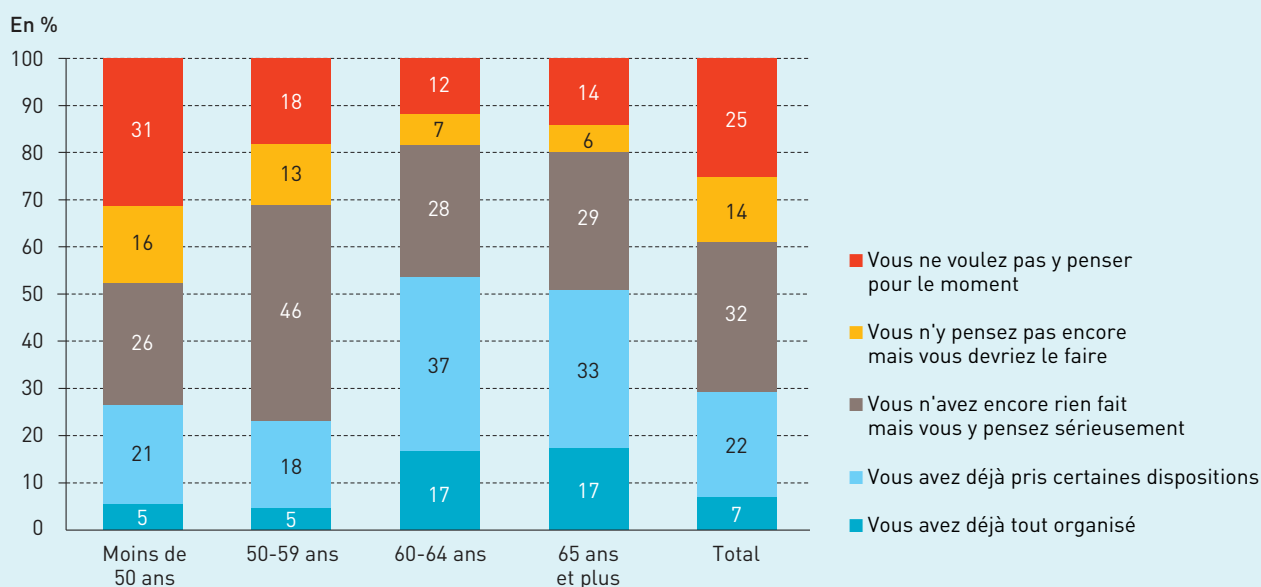
Outre ces freins à la cession, l'objectif prioritaire de trouver un repreneur de qualité, commun à toutes les

catégories de dirigeants interrogés, notamment à compter de 60 ans, vient encore complexifier le processus. En effet, la recherche d'un *alter ego* ou d'un « fils spirituel » ayant par ailleurs un capital suffisant et une expertise professionnelle permettant de perpétuer le savoir-faire et la réputation de l'entreprise rend parfois aléatoire la découverte de ce repreneur idéal.

Les difficultés sous-jacentes au processus de cession conduisent alors à deux destins alternatifs. Dans le premier cas, caractéristique des PME et des ETI, le dirigeant reste à la tête de son entreprise et repousse à plus tard une éventuelle cession, ce qui augmente l'âge moyen des dirigeants. Les comportements de désendettement et de sous-investissement caractéristiques des dirigeants âgés risquent alors de se généraliser à un nombre croissant d'entreprises et de conduire à une réduction du potentiel de croissance du tissu de PME, appauvrissant les dirigeants et l'économie nationale.

Ce risque se manifeste avec des intensités différentes selon les secteurs. Dans les Industries agroalimentaires, le Commerce de détail et l'Information et communication, le bon développement de la reprise après

GRAPHIQUE 2 – Degré de préparation à la cession d'entreprise selon l'âge du dirigeant



Champ : France entière, entreprises du secteur marchand non agricole et non financier (hors auto-entrepreneurs).

Sources : enquêtes CSA de janvier 2017 auprès des TPE et de juillet 2011 auprès des PME, réalisées pour BPCE L'Observatoire.

I. ÉVOLUTIONS
A. Démographie

60 ans permet d'endiguer presque complètement ce **phénomène de vieillissement**. En revanche, il se révèle insuffisant dans le Commerce de gros, les Activités immobilières et l'Industrie manufacturière, où plus de 11,5% des dirigeants de PME ont au moins 66 ans. Au sein des secteurs Santé humaine et action sociale, Hôtellerie-café-restauration (HCR) et Autres services, l'avancée en âge devient problématique. Quant à la Construction, elle constitue un cas particulier qui régule le vieillissement de ses dirigeants de PME, non pas par la cession à l'approche de la retraite, mais par un niveau élevé de disparition (5% pour un taux de cession de seulement 4,7%).

Sur le plan territorial, les disparités sont également très marquées. La situation est plus préoccupante pour une vingtaine de départements qui cumulent une part de **dirigeants de 66 ans et plus** qui approche ou dépasse 10% et un taux de cession au-delà de 60 ans inférieur à la moyenne conduisant de fait à accentuer, dans les années à venir, un vieillissement déjà très avancé. C'est le cas tout particulièrement de la Corse, notamment la Haute-Corse, et des collectivités ultramarines, en particulier la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane. Toutefois, de nombreux territoires métropolitains sont également en déséquilibre comme l'Alsace et la Moselle, l'Oise, la Marne, l'Indre, la Creuse, l'Ariège, mais aussi les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône ou Paris ont des taux de cession en fin d'activité professionnelle très insuffisants pour ralentir l'avancement en âge des dirigeants de PME. À l'opposé, de nombreux départements, notamment sur la façade ouest, disposent de taux de cession après 60 ans assez élevés pour éviter un vieillissement accentué des chefs d'entreprise: l'Ille-et-Vilaine, le Finistère, la Mayenne, la Sarthe, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Gironde... Toutefois, se situent aussi dans cette catégorie certains territoires phares de la transmission familiale comme le Jura, le Loir-et-Cher ou l'Aveyron. Pour autant, un taux de cession élevé en fin d'activité professionnelle ne préjuge pas nécessairement d'une situation démographique plus équilibrée. Dans plusieurs départements, dont la Meuse, les Ardennes, le Gers, les Hautes-Pyrénées ou le Puy-de-Dôme, la vive dynamique des opérations n'est pas encore suffisante pour faire baisser la pression de l'âge (environ 10% de dirigeants ont atteint ou dépassé 66 ans).

Face aux difficultés posées par le processus de cession d'une entreprise, la seconde possibilité pour le dirigeant est de faire cesser l'activité de sa société sans accident judiciaire, mais aussi sans cession. C'est un schéma caractéristique des TPE alors que, statistiquement, les PME et les ETI n'ont pas une probabilité de disparition supérieure à la moyenne quand leurs dirigeants sont âgés. En effet, si le taux de cessation d'activité est plus du double pour les TPE, relativement aux PME et ETI, cela ne tient pas uniquement à une fragilité intrinsèque de ces très petites entités. Elles sont certes plus exposées aux aléas économiques et, par conséquent, à une

liquidation précoce, mais l'analyse de leur cycle de vie montre également qu'en fin d'activité professionnelle, la mort naturelle, sans accident judiciaire, est plus fréquente que la cession pour les moins de 3 salariés (respectivement 4,2% et 2,3%), et reste très élevée jusqu'à 10 salariés (1,7% pour les TPE de 3 à 9 salariés). Cet arrêt volontaire de l'activité sans compensation financière représente jusqu'à trois quarts des disparitions de TPE dont le cédant est âgé d'au moins 60 ans. La difficulté des TPE à prolonger leur activité au-delà de celle de leur dirigeant s'apparente bien sûr à un phénomène de destruction créatrice et s'explique par la plus grande aisance à reproduire rapidement, par la création *ex nihilo*, le capital physique et humain d'une petite entreprise. Néanmoins, outre un problème de formation à certains savoir-faire spécifiques et à la reprise en général – pour garnir les rangs des repreneurs d'entreprises certes parfois peu attractives mais rentables –, il ressort aujourd'hui que l'asymétrie institutionnelle en faveur de la création dessert la reprise, particulièrement en zone urbaine, et réduit la concrétisation des cessions bien au-delà des contraintes économiques.

Dès lors, le moindre vieillissement des TPE ne devrait pas s'interpréter seulement comme une situation démographique moins préoccupante que celle des PME, mais aussi comme le signe avant-coureur d'un phénomène de renoncement plus généralisé qui pourrait dans un avenir proche se diffuser aux PME devant l'accumulation d'entreprises potentiellement en vente mais sans perspective de reprise. L'erreur à ne pas commettre serait de croire que la grande vague démographique de la fin d'activité des dirigeants se traduira nécessairement dans les dix prochaines années par une explosion du nombre de cessions. Elle conduirait en effet à occulter le processus déjà en cours d'accumulation d'entreprises à céder, faute de repreneurs, et concernant les TPE, de disparition pure et simple d'entreprises viables et de savoir-faire spécifiques.

Toutefois, parler de 600 000 à 700 000 opérations durant la prochaine décennie conduit à traiter sur un pied d'égalité toutes les cessions-transmissions alors que 20% des opérations annuelles recensées, celles relevant des PME et des ETI, mettent en jeu pas moins de 88% des emplois concernés. Il est donc nécessaire de distinguer les opérations portant sur ces PME et ETI. L'autre risque à globaliser ainsi le nombre d'opérations est de considérer implicitement qu'une génération de repreneurs saisira nécessairement les opportunités de cession liées à la fin d'activité des dirigeants d'aujourd'hui. Le déficit actuel, aussi bien pour les TPE que pour les PME, montre que ce n'est pas le cas. La tendance à la disparition d'un grand nombre de TPE, dont certaines sont viables, et au vieillissement des dirigeants de PME fragilise ainsi le tissu productif. Globalement, le vieillissement du chef d'entreprise conduit, au-delà d'un certain âge, à une réduction du potentiel de croissance des entreprises par la propension au désendettement et au sous-investissement.



Parmi les dirigeants de PME relevant du Commerce de gros, de l'Industrie et de l'Immobilier, plus de 1 sur 10 est âgé d'au moins 66 ans, un vieillissement lié à un taux de reprise insuffisant dans ces secteurs d'activité.

20%

des opérations de cession, celles relevant des PME et des ETI, mettent en jeu 88% des emplois recensés en France sur la population totale des sociétés commerciales et des artisans-commerçants.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



4. TRANSMISSION FAMILIALE, UNE RÉPONSE AU MANQUE DE REPRISE ET AU VIEILLISSEMENT



Avec un tiers des reprises après 60 ans, la transmission familiale vient compléter les cessions onéreuses, en particulier aux âges critiques pour le devenir de l'entreprise.

La transmission familiale* peut constituer une réponse au manque de reprise et au vieillissement des dirigeants (BPCE, 2012). Contrairement aux cessions onéreuses à des tiers, les transmissions familiales à titre gratuit dépendent assez peu de la taille de l'entreprise. Elles représentent 16,5% des opérations pour les TPE et 18,5% pour les PME et les ETI.

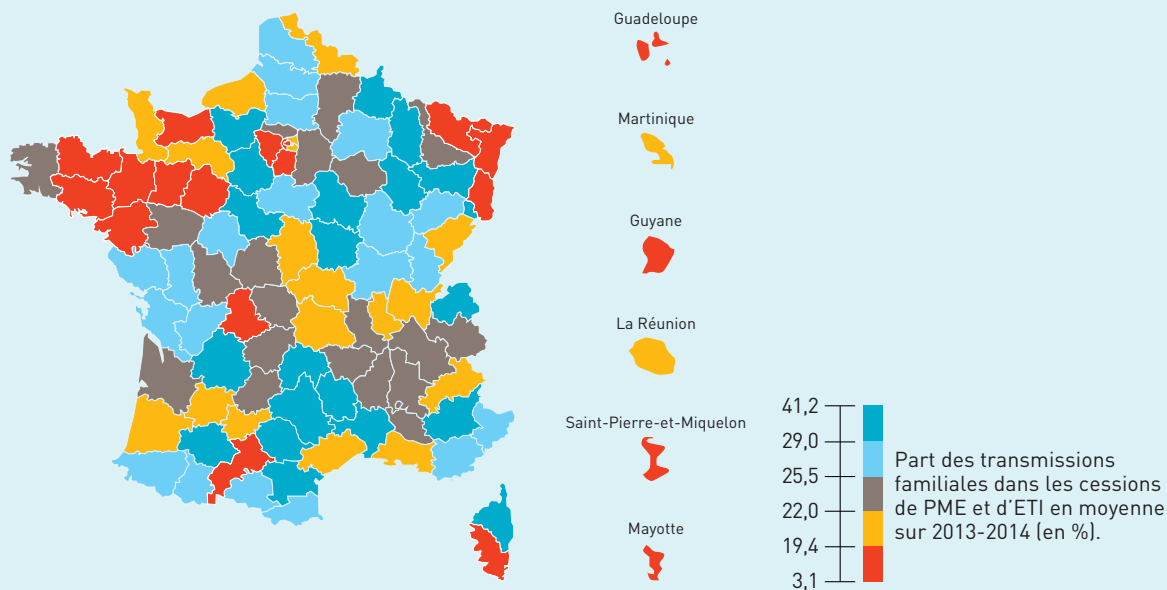
De plus, elles augmentent significativement avec l'âge et représentent alors près d'un tiers des cessions-transmissions après 60 ans. Elles viennent donc compléter les cessions onéreuses, aux âges critiques notamment, plutôt que s'y substituer.

Dans les secteurs de l'Industrie, du Commerce de gros, du Transport, mais surtout de la Construction, ce type d'opération se révèle particulièrement important car il constitue une alternative à la disparition de l'activité étant donné le taux de cession onéreuse plutôt faible.

En plus de son effet positif sur l'âge, la transmission familiale constitue un atout fort dans la préservation d'un tissu productif décentralisé. En effet, les dirigeants y ont particulièrement recours dans les départements à la base industrielle ancienne, comme le Jura ou la Haute-Savoie, de même que ceux des départements périphériques des grandes métropoles ou ruraux, comme l'Eure, l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, l'Yonne et la Nièvre, la Meuse et les Vosges, l'Aveyron, la Lozère ou le Cantal (carte 1).

Les ressorts de la transmission familiale ne sont toutefois pas les mêmes selon la taille de l'entreprise. Pour les TPE, elle est surtout pratiquée lorsque les circonstances s'y prêtent, c'est-à-dire lorsqu'un héritier souhaite prendre la tête de la société et qu'il a déjà trouvé sa place dans l'entreprise et que les perspectives économiques sont favorables et susceptibles d'offrir une situation qu'il juge gratifiante. Les PME et les ETI s'inscrivent davantage, même si ce n'est pas exclusif, dans un modèle *a priori* intergénérationnel où chaque dirigeant est davantage le dépositaire et le passeur à la génération suivante du patrimoine de l'entreprise plutôt que son détenteur.

CARTE 1 – Part des transmissions familiales dans les cessions de PME et d'ETI par département (en %), moyenne 2013-2014



Champ : France entière, ensemble des PME et des ETI du secteur marchand non agricole et non financier qui ont fait l'objet d'une cession-transmission en 2013 et 2014.

Source : BPCE L'Observatoire.



Les travaux sur le taux de pérennité après une opération de cession-transmission (BPCE, 2016) montrent que les PME et les ETI transmises au sein de la famille ont, quelle que soit leur taille, une probabilité de survie à 3 ans supérieure à celle des entreprises qui ont été cédées autrement (respectivement 93% contre 77%; graphique 3). De même, le suivi du taux de croissance à trois ans met en évidence le caractère vertueux des transmissions familiales. Si les cessions hors cadre familial affichent plus fréquemment une **croissance**

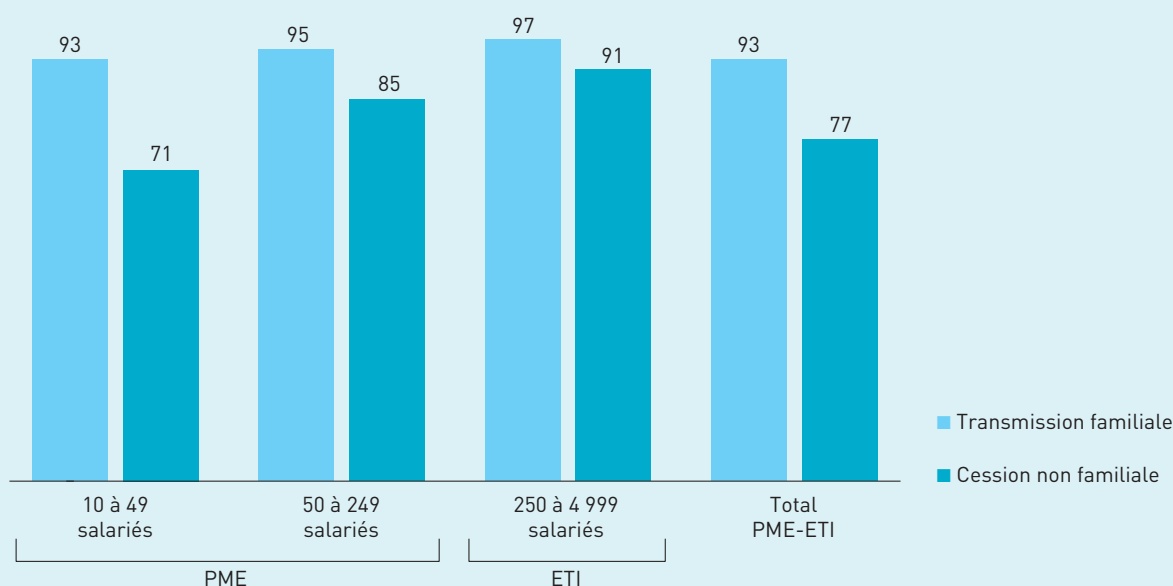
forte (10% contre 9% pour les reprises intrafamiliales), elles sont surtout beaucoup plus souvent dans une situation d'activité en contraction (38% contre 28%) et leur progression est moins régulière (47% en croissance modérée ou en stabilité contre 63%).

La transmission familiale constitue ainsi une réponse à la problématique du vieillissement des dirigeants de PME et à la disparition pure et simple des TPE lorsque les dirigeants arrivent en fin d'activité professionnelle.



Les PME et ETI transmises au sein de la famille ont un taux de pérennité à 3 ans supérieur aux entreprises cédées autrement.

GRAPHIQUE 3 – Taux de pérennité à trois ans des PME et des ETI qui ont fait l'objet d'une cession-transmission selon le mode de reprise (en %), 2014



Champ : France entière, ensemble des PME et des ETI du secteur marchand non agricole et non financier qui ont fait l'objet d'une cession-transmission en 2014.

Source : BPCE L'Observatoire.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises situées sur le territoire français (métropole et DOM), quelle que soit leur nationalité, appartenant au secteur privé marchand hors secteurs agricole, financier et assurantiel, qui emploient moins de 5 000 salariés. Les personnes morales à caractère public ou parapublic, civil, coopératif, mutualiste, associatif ainsi que les GIE en sont donc exclus.

La mesure de la cession-transmission est établie à partir du dénombrement des opérations de vente ou de transfert à titre gratuit d'une PME ou d'une ETI et identifiées dans des bases de données telles que Sirène, Infolégale, Corpfm, Diane, Altares ou Fiben, par la société Experian pH. Sont retenus les opérations de cession directe, les cessions de holding de PME, les ventes de parts sociales d'actionnaires principaux ou de holding, les changements de dirigeant-actionnaire et les transmissions familiales à titre gratuit.

Les cessions de TPE proviennent des bases Infolégale à la qualité éprouvée mais non exhaustives. Cette approche *a minima* conduit au recensement de trois modalités de reprise : les cessions onéreuses (cession de fonds de commerce, location-gérance, fusion, transfert universel de propriété, apport partiel d'actif) ; les changements d'actionnaire principal, au sens de l'actionnaire détenant le plus grand nombre de parts seul et identifié *via* les annonces légales de changement d'actionnaire (la déclaration des ventes de parts n'étant pas systématique pour les TPE, il s'agit donc d'une mesure *a minima*) ; les transmissions familiales à titre gratuit identifiées *via* les annonces légales.

Afin d'éviter les doubles comptes, trois principes ont été retenus : 1/ le dénombrement porte non pas sur les événements de cession, mais sur les entreprises concernées, référencées par leur Siren ; 2/ les catégories de cession sont hiérarchisées de telle sorte qu'une entreprise n'est affectée qu'à un seul type de cession ; 3/ le dirigeant est la personne placée le plus haut dans la hiérarchie de l'entreprise.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **TPE**, **PME** et **ETI** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seul le critère d'effectif est utilisé pour classer les entreprises par taille. Les **très petites entreprises** ont entre 0 et 9 salariés (TPE), les PME emploient entre 10 et 249 salariés (avec deux sous-catégories identifiées : les petites **entreprises** de 10 à 49 salariés et les **moyennes entreprises** de 50 à 249 salariés). Les ETI, quant à elles, ont un nombre de salariés compris entre 250 et 4 999.

DÉFINITIONS

La **cession-transmission** regroupe des opérations de cessions « simples » et des opérations à travers les ventes de titres ou les transmissions à titre gratuit. Pour des raisons de qualité de l'information disponible, le périmètre diffère selon la taille de l'entreprise cédée. Se reporter au paragraphe « Périmètre de l'étude » ci-contre pour connaître les types d'opération de reprise concernés par cette analyse.

Les **sociétés commerciales** comprennent les sociétés à responsabilité limitée (SARL) et les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), les sociétés par actions simplifiée (SAS), les sociétés anonymes (SA), les sociétés en nom collectif (SNC), les sociétés en commandite simple ou par actions. Les **transmissions familiales** à titre gratuit sont celles qui n'ont pas été répertoriées dans les catégories de cessions onéreuses, et celles dont le prénom du dirigeant a changé, mais pas le nom. Cette approche tient compte des héritières ayant accolé leurs noms marital et de jeune fille.

La **disparition** d'une entreprise fait suite à une liquidation judiciaire, une cessation volontaire d'activité ou une mort naturelle.

BIBLIOGRAPHIE

- BPCE (2012). « [La cession-transmission des PME](#) », *Les carnets de BPCE L'Observatoire*, décembre 2012, 20 p.
- BPCE (2016). [PME & ETI, Repenser la croissance](#), mai 2016, 65 p.
- BPCE (2017a). « [La cession-transmission des PME et des ETI en 2014](#) », in OBSERVATOIRE DES PME, *PME 2016, Rapport annuel sur l'évolution des PME*, février 2017, p. 39-46.
- BPCE (2017b). « [La cession-transmission des PME et des TPE](#) », *Les carnets de BPCE L'Observatoire*, mai 2017, 24 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



LES DÉFAILLANCES DES PME ET DES ETI EN 2016

|Thierry Millon
Altaires

1. Parmi les entreprises défaillantes 6 sur 100 sont des PME-ETI
2. Moins de liquidations judiciaires de PME-ETI qu'en 2008
3. Des PME matures en cessation de paiement deux fois plus nombreuses que les jeunes
4. La plupart des secteurs sont dans le vert
5. De nombreuses régions effacent la sinistralité de crise
6. L'année 2017, la meilleure depuis dix ans pour les PME-ETI ?

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- ENTREPRISES AVEC UNE OUVERTURE DE PROCÉDURE DE SAUVEGARDE OU DE CESSATION DE PAIEMENT DANS L'ANNÉE.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Depuis 2009, l'espoir de revenir sous le seuil annuel des 60 000 défaillances* d'entreprises semblait inaccessible. Pourtant, l'année 2016 marque un changement de cap. Elle se termine avec moins de 59 000 défaillances, un volume comparable à celui observé début 2009 (ALTARES, 2017a). Certes, c'est encore 8 000 de plus qu'en 2007, mais cette baisse de près de 8 % sur un an permet de ramener le nombre d'emplois menacés par ces procédures collectives à 200 000 contre 260 000 en 2009. Dans le même temps, les services marchands ont créé près de 180 000 emplois et les créations d'entreprises, hors microentreprise, retrouvent le rythme de 2008, avec environ 330 000 nouvelles structures.

Toutes les catégories d'entreprise* surfent sur cette dynamique positive, notamment les plus petites employant moins de trois salariés, qui représentent les trois quarts des défaillances. Les PME* et les ETI* s'inscrivent dans une trajectoire remarquable de réduction de leur sinistralité de 16 % sur un an. À peine plus de 3 800 d'entre elles ont connu une défaillance en 2016, un nombre au plus bas depuis 2008.

Ces tendances clairement favorables en 2016 ont placé l'année 2017 sur la bonne voie. Le recul de la sinistralité des entreprises se maintient à un rythme encore dynamique durant le premier semestre : 30 000 jugements d'ouverture de procédure collective ont été prononcés au cours des six premiers mois de l'année, soit une baisse de près de 5 % par rapport à la même période 2016. L'amélioration reste particulièrement sensible pour les PME-ETI*. Leur nombre de défaillances chute de 13 % à 1 821 sur le premier semestre 2017, poursuivant le rythme soutenu de l'année 2016.

58 600

entreprises sont entrées en défaillance en 2016 en France, un point bas jamais atteint depuis la crise de 2009.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



1. PARMIS LES ENTREPRISES DÉFAILLANTES 6 % SONT DES PME-ETI



L'accent mis sur la prévention du risque de défaillance porte ses fruits : la moitié des décisions prises par les tribunaux à l'encontre des PME-ETI correspond à des redressements, faisant reculer de fait le nombre de liquidations directes.

En 2016, 3803 défaillances de PME-ETI ont été observées. Ce résultat, le meilleur des **huit dernières années**, est quasi identique à celui de 2008 (3874 ; graphique 1). Les tendances sont donc bien orientées pour ces entreprises (- 16 % de sinistralité) et demeurent sensibles pour les TPE* [- 7 %], qui avec 54760 défaillances, représentent 93,5 % des procédures collectives.

Les PME-ETI comptent désormais pour 6,5 % de l'ensemble des défaillances, un taux revenu à son niveau de l'année 2007. Au plus fort de la crise, la part des PME-ETI dans le total des défaillances atteignait 8,5 %.

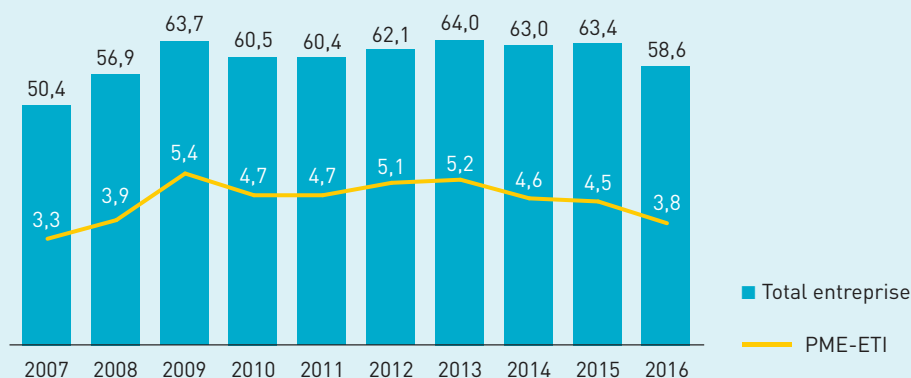
2. MOINS DE LIQUIDATIONS JUDICIAIRES DE PME-ETI QU'EN 2008

Douze ans après sa mise en place, la sauvegarde* n'a toujours pas rencontré un large public. Cette procédure préventive représente en 2016, comme sur les dix dernières années, 2,2 % de l'ensemble des jugements. Probablement plus en capacité de pouvoir anticiper un retournement d'activité, les PME-ETI sont davantage sensibles à ce dispositif ; une sauvegarde sur quatre est demandée par leurs dirigeants (324 sur 1301).

Depuis la crise, l'accent est mis sur la prévention, l'anticipation voire l'accompagnement des juges des tribunaux. Sous l'action des présidents, ils interviennent en amont de difficultés irréversibles, proposant aux chefs d'entreprise divers dispositifs, de la médiation avec les banquiers à la désignation d'un mandataire *ad hoc*, afin d'éviter la procédure collective et plus particulièrement la liquidation judiciaire*. Les jugements de redressement judiciaire* et les solutions de poursuite d'activité sont ainsi privilégiés. De fait, le redressement judiciaire représente depuis 2009 la moitié des décisions prises par les tribunaux à l'encontre des PME-ETI en difficulté financière (graphique 2) contre moins d'une sur trois pour l'ensemble de l'économie.

Le solde des procédures ouvertes concerne donc des liquidations judiciaires directes (en premier jugement par les tribunaux). Il tombe à 39519 en 2016 ; jamais depuis l'année 2008 (37962), ce nombre n'était revenu sous le seuil des 40000. Même si les liquidations de TPE reculent de 9 % en 2016, passant ainsi sous les 38000, elles concentrent toujours 69 % des décisions prononcées dans l'année sur les TPE. L'amélioration est plus visible pour les PME-ETI dont le nombre de liquidations judiciaires descend à 1631 ; ce dernier ne dépassait pas les 1600 en 2007, mais avait atteint 2235 liquidations en 2009. Ce nombre, en recul de 14 % en 2016, est au plus bas depuis 2007. Ces liquidations représentent moins de la moitié des jugements prononcés sur des PME-ETI (43 %), alors qu'elles comptent pour plus des deux tiers (67 %) de l'ensemble des jugements, toutes catégories d'entreprise confondues.

GRAPHIQUE 1 – Évolution sur 10 ans des défaillances d'entreprises en France (en milliers), 2007-2016



Champ : France, entreprises avec une ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire dans l'année.
Source : Altareas.



3. DES PME MATURES EN CESSATION DE PAIEMENT DEUX FOIS PLUS NOMBREUSES QUE LES PLUS JEUNES

Illustration du fait que la conjoncture a porté toutes les catégories d'entreprise en 2016, les cessations de paiement* reculent pour toutes les tranches d'âge d'entreprise, sur les TPE comme sur les PME-ETI.

La particularité des PME-ETI tient à la distribution des entreprises par classe d'âge. En effet, si les jeunes entreprises (moins de cinq ans) représentent la moitié des cas de sinistralité sur l'ensemble de l'économie, ce taux est ramené à une sur cinq s'agissant des PME-ETI. Elles sont ainsi 736 jeunes entreprises à avoir fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire au cours de 2016 ; elles étaient deux fois plus nombreuses en 2009 et un peu plus d'un millier en 2007.

Sur cette même année 2007, un millier de PME-ETI âgées de plus de 15 ans a également déposé le bilan. Or si le nombre de jeunes sociétés a **diminué en dix ans**, celui des sociétés en activité depuis au moins 16 ans a, à l'inverse, augmenté : un peu plus de 1500 PME-ETI

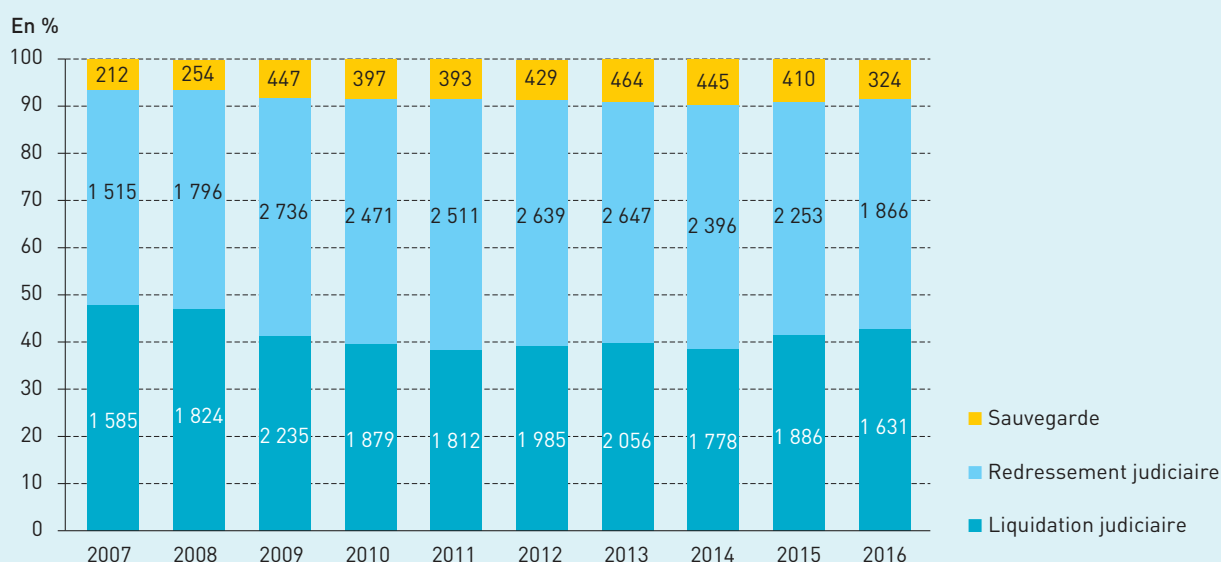
matures se sont présentées devant le tribunal en 2016. Elles représentent 16 % des procédures collectives en général et concentrent 43 % des PME-ETI en cessation de paiement.

L'analyse de la sinistralité selon le niveau de chiffre d'affaires (CA) dessine plus précisément les contours de la PME-ETI en difficulté. Près de la moitié réalise moins de 1 M€ de CA ou ne publie pas de document comptable, 40 % se situent entre 1 M€ et 5 M€ de CA et 5 % seulement dégagent plus de 10 M€ de CA. Les PME-ETI en dépôt de bilan sont donc essentiellement des **PME de taille modeste**.

4. LA PLUPART DES SECTEURS SONT DANS LE VERT

En 2009, la moitié des PME-ETI en cessation de paiement œuvrait dans les secteurs de l'Industrie (26 %) et de la Construction (24 %). En 2016, le poids des PME-ETI de la Construction est un peu plus élevé (27 %) alors

GRAPHIQUE 2 – Répartition des défaillances des PME-ETI par type de procédure collective ouverte, 2007-2016



Lecture : en 2016, 1 631 PME-ETI ont été mises en liquidation judiciaire, ce qui représente 43 % des défaillances prononcées à leur rencontre dans l'année.

Note de lecture : les données pour les TPE et l'ensemble des entreprises sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : France, PME-ETI avec une ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire dans l'année.

Source : Altarea.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



La sinistralité des PME-ETI du secteur de l'Industrie en France est passée sous le seuil des 700 sociétés au cours de 2016, un niveau jamais atteint durant les quinze dernières années.

que celui des entreprises industrielles recule (18 %). Toutes tailles d'entreprise confondues, la Construction concentre, comme pour les PME-ETI, 27 % des procédures collectives. En revanche, avec 7 % de l'ensemble des défaillances, le poids du secteur de l'Industrie est bien moins important.

La sinistralité des PME-ETI de l'Industrie s'est fortement réduite, passant sous le seuil des 700 sociétés en 2016, un résultat jamais connu au cours des quinze dernières années (graphique 3). Les cessations de paiement dans la Construction n'en sont pas à ce niveau, mais montre une dynamique solide. En 2016, 927 PME-ETI de ce secteur ont connu une ouverture de redressement judiciaire ou de liquidation directe, soit quasiment un retour aux volumes de 2007 (920). Il en est de même pour le Commerce avec 434 PME entrées en procédures collectives, un niveau très proche de celui de 2007 (428). Cet effort est tiré par le Commerce interentreprises (177 PME-ETI, en repli de 33 % sur un an) qui, comme l'Industrie, est au plus bas sur les quinze dernières années.

Le Transport routier est repassé dès 2015 en dessous de la sinistralité de 2008 (165 vs 181 PME-ETI), mais demeure en 2016 encore au-dessus de celle d'avant-crise (151 vs 104 en 2007). Le secteur de la Santé humaine et de l'action sociale se situe à un niveau de cessation de paiement

des PME-ETI similaire à celui du Transport routier, mais des tensions financières demeurent dans le secteur qui compte 150 ouvertures de procédure collective en 2016, soit trois fois plus qu'en 2008.

La sinistralité des entreprises de Services B2B ne parvient pas à descendre sous le seuil des 500 et restent ainsi plus élevée qu'en 2008 (518 contre 433). Depuis quatre ans, plus de 200 PME-ETI de la Restauration déposent le bilan chaque année. Elles sont encore 211 en 2016, soit deux fois plus qu'il y a dix ans (103).

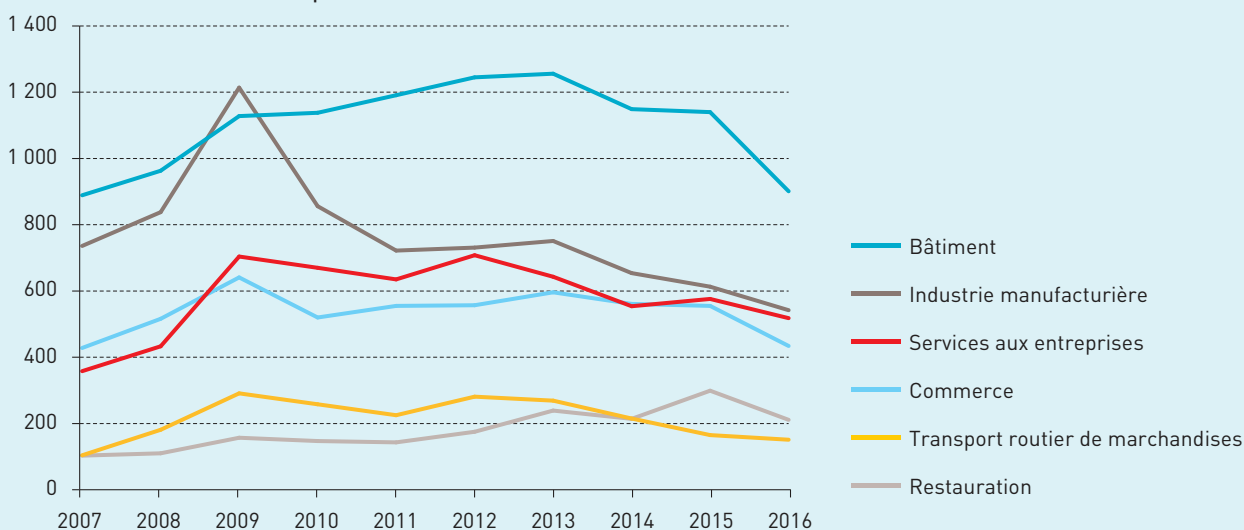
5. DE NOMBREUSES RÉGIONS EFFACENT LA SINISTRALITÉ DE CRISE

En dehors de la Corse, voire de la Bretagne, toutes les régions sont orientées favorablement et nombreuses sont celles qui effacent la sinistralité de crise.

Moins d'une vingtaine de PME corses ont été contraintes de déposer le bilan en 2016, plaçant la Corse au niveau de sa moyenne sur dix ans (19). Après trois années en

GRAPHIQUE 3 – Évolution des cessations de paiement des PME-ETI par secteur d'activité, 2007-2016

Nombre de défaillances d'entreprises



Note de lecture : les données sur 10 ans selon le détail des secteurs d'activité sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : France, PME-ETI avec une ouverture de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire dans l'année.

Source : Altarea.



amélioration sensible, les cessations de paiement des PME-ETI de Bretagne marquent le pas en 2016 avec une sinistralité qui s'établit à 128, encore assez loin des 80 procédures ouvertes en 2008 (carte 1).

En Pays de la Loire, la sinistralité des PME-ETI s'inscrit en fort recul (- 32 %) à 147 dépôts de bilan contre 133 en 2008. La situation en Nouvelle-Aquitaine est aussi très bien orientée (- 30 %). Elle efface les effets de la crise avec 215 cessations en 2016 contre 265 en 2008.

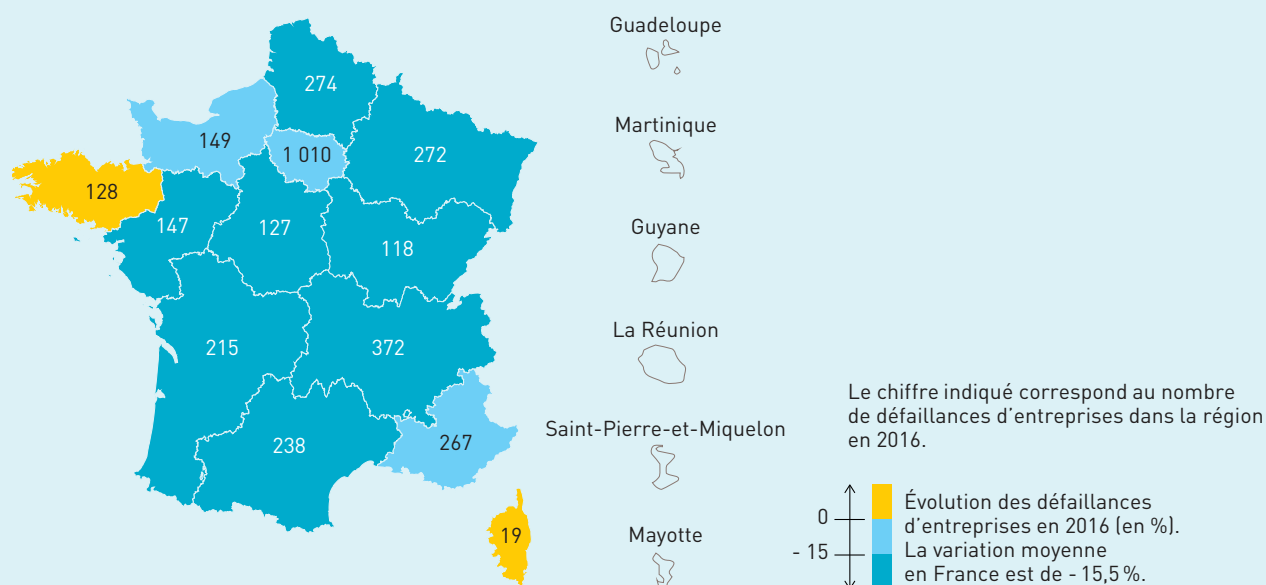
En Occitanie, les défaillances de PME-ETI reculent de 22 % en 2016 (après une hausse de 4 % en 2015) pour atteindre 238, un nombre qui avoisine celui constaté en 2008 (218). Le territoire de Midi-Pyrénées pèse favorablement (- 31 %) sur le résultat régional et annule l'impact de la crise (107 cessations en 2016 contre 168 en 2008). La Bourgogne-Franche-Comté enregistre une troisième année de moindre sinistralité des PME-ETI après un épisode 2012-2013 plus difficile qu'en 2009. Le recul est de 22 % en 2016 permettant de revenir à 118 défaillances, soit à peine plus qu'en 2007 (111). En Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire rhônalpin compte pour près de neuf cessations sur dix donnant le ton de la tendance régionale. L'année 2016 se termine sur 372 procédures (- 20 %) sous le niveau de 2008 (384).

La région Centre-Val de Loire affiche également 21 % de cessations en moins en 2016, mais cette évolution masque une année 2015 décevante durant laquelle la sinistralité a augmenté de 8 %. En 2016, 127 jugements ont été prononcés sur des PME-ETI de la région, c'est une quarantaine de plus qu'en 2008.

Le Grand Est connaît, pour la troisième année, un repli des défaillances des PME-ETI avec 272 entrées en procédure collective en 2016 (- 15 %), soit à peine plus qu'en 2007 (264). La Lorraine tire favorablement la tendance affichant même un niveau de cessation de paiement au plus bas au cours des quinze dernières années. Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre une baisse de la sinistralité de ses PME-ETI pour la quatrième année consécutive (- 13 %), et compte 267 dépôts de bilan, soit une dizaine de moins qu'en 2008.

La région Île-de-France n'est parvenue à descendre sous le millier de cessations de paiement qu'en 2014. En 2016, la sinistralité s'élève à 1010 PME-ETI, un nombre en baisse de - 11 % qui s'approche de la valeur moyenne sur dix ans (1086). Pour la troisième année, la situation s'améliore en Normandie avec 149 PME-ETI en cessation de paiement en 2016, soit un recul de 8 % par rapport à 2015. La région tend ainsi vers sa valeur de 2008 (135).

CARTE 1 – Ventilation des cessations de paiement des PME-ETI par région, 2016



Note de lecture : les données sur 10 ans par région (découpages avant et après 2016) sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : France, PME-ETI avec une ouverture de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire dans l'année.

Source : Altarea.

I. ÉVOLUTIONS

A. Démographie



6. L'ANNÉE 2017 : LA MEILLEURE DEPUIS DIX ANS POUR LES PME-ETI ?



La confirmation de la reprise économique en France se traduit sur les six premiers mois de l'année 2017 par un nouveau recul des défaillances des TPE et des PME-ETI.

Après les tendances clairement favorables de 2016, le premier semestre 2017 conforte le recul de la sinistralité des entreprises sur des rythmes toujours dynamiques (ALTARES, 2017b). Il est marqué par une diminution très sensible des défaillances d'entreprises dans la plupart des activités et des territoires, pour les PME-ETI comme pour les TPE.

En 2017 et pour la première fois depuis 2008, l'année débute par un premier trimestre sous le seuil des 16 000 défaillances. Le deuxième trimestre accélère encore cette tendance et ramène le nombre cumulé de procédures ouvertes sur six mois à exactement 30 000.

Bien que naturellement les plus nombreuses à déposer le bilan, la situation des TPE est, elle aussi, en amélioration. Un peu plus de 28 000 sont entrées en défaillance sur la période, soit 4,2 % de moins qu'au premier

semestre 2016. Les PME-ETI présentent une évolution plus rapide avec un recul de leur sinistralité de 13,3 % et la plupart des secteurs d'activité demeurent dans le vert (tableau 1).

La Construction présente toujours une forte dynamique de réduction des défaillances (- 21 %), tout comme l'Industrie (- 17 %) ou le Commerce de détail (- 16 %). Les Services aux entreprises restent orientés favorablement (- 6,8 %), tandis que les activités de transport et logistique accusent une dégradation sensible du niveau de défaillance des PME-ETI (+ 16 %).

À la mi-année, le retour de conjoncture se confirme pour l'ensemble des acteurs économiques, laissant présager une année entière d'amélioration continue de la sinistralité des entreprises. Le nombre de cessations de paiement se situera encore au-dessus du seuil des 50 000 en 2017, niveau sous lequel la France n'est pas redescendue depuis dix ans. Mais pour les PME-ETI, l'objectif de se rapprocher des 3 100 cessations est tout à fait envisageable.

TABLEAU 1 – Ouverture de procédure collective par type de jugement, 1^{ers} semestres 2016 et 2017

	Total entreprise			PME-ETI		
	1 ^{er} semestre		Évolution %	1 ^{er} semestre		Évolution %
	2016	2017		2016	2017	
Redressement judiciaire	9 179	8 927	- 2,7	1 022	901	- 11,8
Liquidation judiciaire	21 630	20 391	- 5,7	881	788	- 10,6
Sous-total cessation de paiement	30 809	29 318	- 4,8	1 903	1 689	- 11,2
Sauvegarde	708	682	- 3,7	198	132	- 33,3
Total des défaillances	31 517	30 000	- 4,8	2 101	1 821	- 13,3

Note de lecture : les données pour les TPE, les PME et les ETI par secteur d'activité et par région (découpages avant et après 2016), ainsi que selon leur âge et leur chiffre d'affaires sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : France, entreprises avec une ouverture de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Source : Altares.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur la défaillance d'entreprise, à savoir l'ensemble des entités légales disposant d'un Siren (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés et associations) qui ont fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure collective prononcé par un tribunal de commerce ou de grande instance. Sont retenues ici les procédures de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire directe, telles que collectées par Altares.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'[entreprise](#), [PME](#) et [ETI](#) ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Sont considérées comme [PME-ETI](#), les entreprises de 10 à moins de 5 000 salariés. Les PME concernant la tranche des 10 à 249 salariés n'incluent donc pas les [TPE](#) qui, elles, emploient moins de 10 salariés.

DÉFINITIONS

La [défaillance](#) d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure collective de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire directe.

Une entreprise est en [cessation de paiement](#)

lorsqu'elle est dans l'impossibilité de faire face au passif exigible avec l'actif disponible. Une décision d'ouverture de procédure de redressement ou de liquidation judiciaire est alors prononcée à son encontre.

La [sauvegarde](#) est une procédure préventive pour traiter les difficultés d'une entreprise avant que celle-ci ne soit en cessation de paiement. Elle a pour but, par la mise en place d'un plan de sauvegarde, de permettre à l'entreprise de continuer son activité, au besoin en procédant à sa réorganisation, de maintenir l'emploi et d'apurer ses dettes.

Le [redressement judiciaire](#), mis en œuvre pour toute entreprise en cessation de paiement, permet la poursuite de l'activité, l'apurement des dettes et le maintien de l'emploi. Il peut donner lieu à un plan de redressement à l'issue d'une période d'observation pendant laquelle un bilan économique et social de l'entreprise est réalisé.

La [liquidation judiciaire](#) suppose un état de cessation de paiement et un rétablissement de l'entreprise manifestement impossible. Elle met fin à l'activité de l'entreprise débitrice, dont les biens sont vendus pour permettre le paiement des différents créanciers.

BIBLIOGRAPHIE

• ALTARES (2017a). [Défaillances d'entreprises en France : 4^e trimestre 2016 et bilan annuel 2016](#), janvier 2017.

• ALTARES (2017b). [Défaillances d'entreprises en France : 2^e trimestre 2017](#), juillet 2017.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



B. TENDANCES ÉCONOMIQUES

Le poids économique des PME en 2016

| Adrien Boileau, Maité Loste
Banque de France

Comportement des PME et des ETI à l'export en 2016

| Brice Edan
Ministère de l'Action et des Comptes publics

Place des PME et des ETI dans les marchés
publics en 2016

| Frédéric Camol
Ministère de l'Économie et des Finances



LE POIDS ÉCONOMIQUE DES PME EN 2016

|Adrien Boileau, Maité Loste
Banque de France
Direction des entreprises – Observatoire des entreprises

-
1. L'activité des PME s'accélère
 2. La croissance demeure rentable
 3. L'investissement des PME reprend
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES PRÉSENTES DANS LA BASE FIBEN.
- SECTEUR MARCHAND HORS ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

La situation économique française en 2016 est marquée par une reprise de la croissance du produit intérieur brut (PIB) de + 1,1 %. Dans ce contexte, le redémarrage de l'activité des PME* constaté en 2015 se confirme, voire s'accélère avec des hausses du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée respectivement de + 3,0 % et + 3,6 % contre + 1,8 % et + 2,0 % en 2015 [BOILEAU, LOSTE, 2017].

L'échantillon étudié ici est constitué de PME réalisant au moins 750 k€ de chiffre d'affaires sur l'année. Le profil moyen de ces PME s'établit alors autour de 4,9 M€ pour le chiffre d'affaires et de 1,5 M€ pour la valeur ajoutée. Elles sont constituées en moyenne de 21 salariés permanents répartis dans 1,8 unité légale.

La performance économique des PME s'améliore, elle aussi, en 2016. L'excédent brut d'exploitation est en hausse de + 3,9 % et un taux de marge moyen qui se maintient à 22,0 % même si la situation reste contrastée entre les secteurs d'activité.

L'année 2016 marque un retournement de tendance chez les PME en matière d'investissement*, avec une hausse de + 2,7 %, alors que ce dernier était en recul depuis 2012. Cette reprise est particulièrement forte dans les secteurs de la Construction et des Transports et entreposage.

+ 3,0 %

de croissance du chiffre d'affaires réalisé par les PME en France en 2016, une progression qui confirme la reprise de leur activité amorcée l'année précédente.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



Après quatre années de baisse continue, l'investissement des PME redémarre en France en 2016, hormis dans le Commerce où les comportements demeurent stables.

1. L'ACTIVITÉ DES PME S'ACCÉLÈRE

En 2016, le chiffre d'affaires des PME augmente nettement pour atteindre + 3 % de croissance, ce qui constitue la plus forte hausse depuis quatre ans (tableau 1). Cette progression est similaire dans la plupart des secteurs. Elle est plus robuste dans le secteur du Soutien aux entreprises (conseils et services) où elle s'élève à + 6 %. Le redressement le plus marqué de l'activité des PME se situe dans la Construction dont l'évolution du chiffre d'affaires passe de - 0,8 % en 2015 à + 2,6 % l'année d'après.

Le dynamisme de l'activité des PME en 2016 se traduit également par une progression significative de leur valeur ajoutée de + 3,6 %, après + 2,0 % en 2015. Les secteurs du Commerce et de l'Industrie manufacturière, qui représentent près de la moitié de la production de valeur ajoutée des PME, ont été particulièrement prospères en 2016 et affichent des taux de croissance de la valeur ajoutée de + 3,4 % et + 3,5 % respectivement (tableau 1).

La PME moyenne en 2016 réalise 4,9 M€ de chiffre d'affaires et emploie 21 salariés.

[En savoir +](#)

2. LA CROISSANCE DEMEURE RENTABLE

En 2016, l'excédent brut d'exploitation (EBE) croît dans des proportions légèrement supérieures à la valeur ajoutée (respectivement + 3,9 % et + 3,6 %), malgré une progression des charges de personnel de + 3,7 % sur un an (tableau 2). Avec des taux de croissance de la valeur ajoutée et de l'EBE comparables, le taux de marge, mesuré par le rapport de l'EBE sur la valeur ajoutée, reste par conséquent stable à 22 %. Mais il demeure très contrasté entre les différents secteurs : le taux de marge dans le Commerce retrouve son niveau d'avant-crise à 23,4 % contre 24,1 % en 2007. À 14,8 %, celui du secteur de la Construction, malgré sa stabilité depuis 2012, reste à un niveau relativement bas sur la période (graphique 1).

3. L'INVESTISSEMENT DES PME REPREND

Après quatre années consécutives de baisse, l'investissement des PME progresse de + 2,7 % en 2016. Dans un contexte marqué par une croissance de + 1,1 % du PIB, l'investissement bénéficie d'une amélioration de la valeur ajoutée et de la faiblesse des taux d'intérêt.

TABLEAU 1 – Chiffre d'affaires et valeur ajoutée des PME par secteur d'activité, 2013-2016

En %	Chiffre d'affaires total					Valeur ajoutée				
	Répartition	Variation annuelle				Répartition	Variation annuelle			
	2016	2013	2014	2015	2016	2016	2013	2014	2015	2016
Total PME	100,0	1,8	1,1	1,8	3,0	100,0	1,6	1,9	2,0	3,6
<i>dont principaux secteurs :</i>										
- Industrie manufacturière	18,0	1,1	1,7	1,7	2,7	21,0	0,7	2,2	1,6	3,5
- Construction	10,7	1,1	0,4	- 0,8	2,6	13,7	0,6	0,1	- 0,9	2,4
- Commerce	47,7	1,7	0,1	1,5	2,7	27,3	1,2	1,5	1,9	3,4
- Transports et entreposage	4,1	1,9	2,4	1,9	2,1	5,6	2,8	3,8	2,9	3,8
- Soutien aux entreprises	8,1	3,0	3,2	4,9	6,0	13,0	3,0	2,7	4,2	5,4

Notes de lecture : les variations sont calculées sur un **échantillon de PME** dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).



Cette reprise coïncide également avec les mesures en faveur de l'investissement productif mises en œuvre à travers le dispositif de suramortissement en vigueur d'avril 2015 à avril 2017.

La situation de l'investissement dans les PME est marquée par une disparité sectorielle. En effet, les secteurs

de la Construction – notamment celui de la Promotion immobilière – et des Transports et entreposage – les chantiers ferroviaires et navals en particulier – connaissent, proportionnellement, le plus fort accroissement du montant de leurs investissements, soit respectivement + 15,7 % et + 10,7 % par rapport à l'année précédente (tableau 3, page suivante).

TABLEAU 2 – De la valeur ajoutée à l'excédent brut d'exploitation, 2013-2016

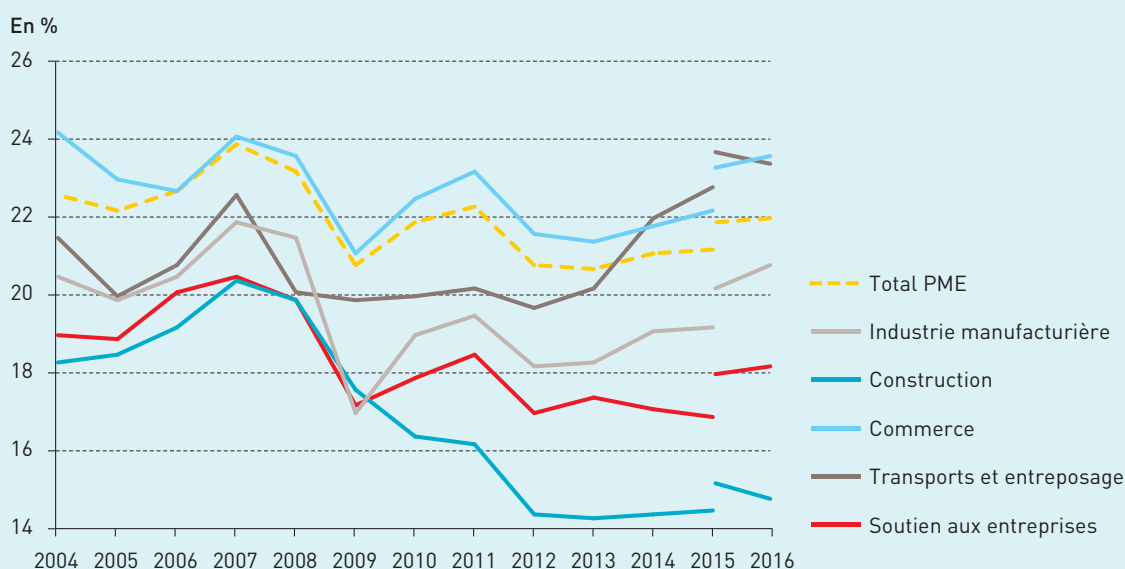
En %	Variation annuelle pour l'ensemble des PME			
	2013	2014	2015	2016
Valeur ajoutée	1,6	1,9	2,0	3,6
Charges de personnel	1,9	2,0	2,3	3,7
Impôts à la production	3,1	- 1,4	- 3,8	2,1
Excédent brut d'exploitation	0,0	2,5	1,9	3,9

Notes de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME (voir tableau 1) dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

GRAPHIQUE 1 – Taux de marge des PME par secteur d'activité, 2004-2016



Notes de lecture : pour l'année 2016, les variations sont calculées sur un échantillon de PME (voir tableau 1) dont les bilans sont présents dans Fiben à la fois en 2015 et 2016 (population cylindrée). La taille et le secteur retenus sont ceux de 2015, quelle que soit la situation de l'entreprise en 2016.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



Néanmoins, le secteur contribuant le plus à cette augmentation est celui de l'Industrie manufacturière en raison de son poids économique : il représente 20,1 % de l'investissement global des PME. *A contrario*, le secteur du Commerce, qui tient une place équivalente, ne participe que faiblement à cette reprise, ses investissements se stabilisant (+ 0,2 %) après quatre années successives de baisse.

Pour l'ensemble des PME, l'augmentation de la valeur ajoutée (+ 3,6 %) étant plus élevée que celle de l'investissement (+ 2,7 %), le taux d'investissement* demeure relativement stable (+ 0,2 % ; graphique 2). Il existe ainsi un décalage entre la relance de l'activité et la décision d'investir des chefs d'entreprise. Ces derniers ont, en effet, préalablement besoin de voir leurs résultats se confirmer.

TABLEAU 3 – Évolution de l'investissement des PME par secteur d'activité, 2009-2016

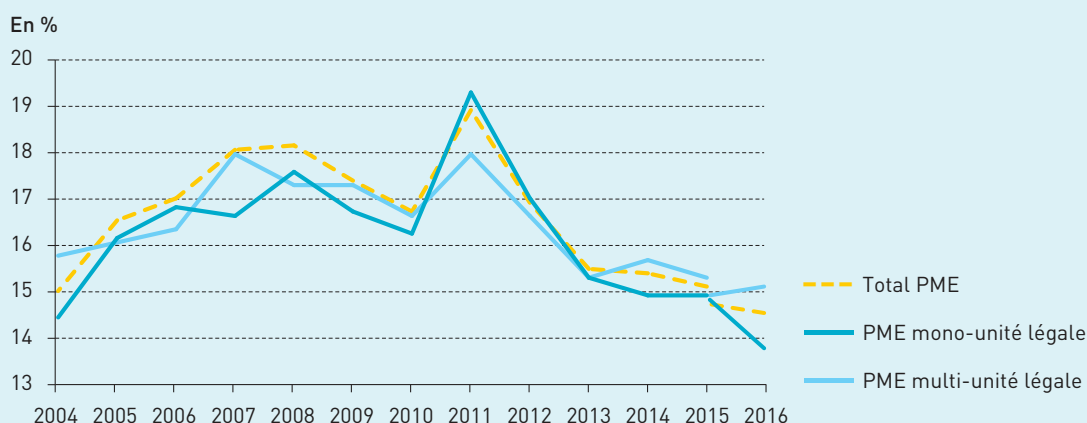
En %	Répartition				Variation annuelle					
	2016	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Total PME	100,0	- 16,4	- 6,2	10,3	- 10,7	- 7,1	- 1,2	- 3,3	2,7	
<i>dont principaux secteurs :</i>										
- Industrie manufacturière	20,1	- 12,8	1,0	11,3	- 2,5	- 4,6	9,0	0,9	6,6	
- Construction	8,2	- 11,5	- 12,1	9,5	- 6,0	- 8,5	- 2,1	- 5,8	15,7	
- Commerce	20,8	- 18,1	- 6,7	0,2	- 12,0	- 11,7	- 4,0	- 4,9	0,2	
- Transports et entreposage	9,0	- 23,7	- 10,2	7,9	10,7	- 2,0	0,9	5,1	10,7	
- Soutien aux entreprises	10,5	- 15,8	- 9,4	21,2	- 9,1	5,3	- 7,3	0,4	5,6	

Notes de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME (voir tableau 1) dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

GRAPHIQUE 2 – Taux d'investissement des PME, 2004-2016



Notes de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME (voir tableau 1) dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les premières tendances observées à partir d'un échantillon représentatif de 132 796 PME localisées en France (quelle que soit leur nationalité) et dont les bilans étaient disponibles à la fin juin 2017. Les PME étrangères peuvent être des unités légales ou un groupe d'unités légales qui forment, en France, une entreprise* de taille PME appartenant à un groupe dont la tête se trouve à l'étranger. Mais en l'absence d'information sur la taille des entités hors de France, il est impossible de connaître la taille de ce groupe multinational.

Les comptes sociaux concernent l'ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (Activités financières hors holding) et O (Administrations publiques). Le secteur d'activité repose sur la nomenclature d'activités française agrégée (NAF rév. 2 de 2008). Dans le cas d'une entreprise multi-unité légale*, le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en termes de chiffre d'affaires ou d'effectif, à condition que l'un ou l'autre excède 50 %. Sinon, le classement par chiffre d'affaires est privilégié, en retenant le secteur d'activité des unités légales dont la part est la plus forte. Les doubles comptes liés à l'agrégation des bilans des unités légales constituant une entreprise ne sont pas neutralisés dans cette analyse puisque tous ne sont pas forcément publiés. Leur poids est toutefois relativement limité dans le cas des PME, en raison du faible nombre d'unités légales qui constituent, en moyenne, l'entreprise (1,8).

Les données sont issues de la [base Fiben](#) qui intègre :

- les comptes sociaux des entreprises exerçant leur activité sur le territoire français, dont le chiffre

d'affaires excède 0,75 M€ ou dont l'endettement bancaire dépasse 0,38 M€, soit un tiers des sociétés imposées au bénéfice industriel et commercial ou au bénéfice réel normal (BIC-BRN), et plus de 75 % des effectifs dans la plupart des secteurs ;

- les liens financiers et le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises. Une distinction est opérée entre les entreprises indépendantes et celles appartenant à un groupe, petit ou grand ;
- les crédits consentis par les établissements de crédit au-delà d'un seuil de référence (25 k€ depuis janvier 2006).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'[entreprise](#), [microentreprise](#) et [PME](#) sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie PME inclut donc les microentreprises*. Cependant, l'échantillon Fiben se composant de PME de taille déjà significative, les microentreprises y sont donc faiblement représentées.

DÉFINITIONS

Une PME peut être [mono-unité légale](#) ou se composer d'un ensemble d'unités légales dépendant d'une tête de groupe française ou étrangère. Elle est alors qualifiée de PME [multi-unité légale](#) et les comptes sociaux des unités légales la composant sont agrégés pour définir « l'entreprise ».

L'[investissement](#) est constitué des acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les biens financés par crédit-bail.

Le [taux d'investissement](#) est défini par le rapport entre l'investissement et la valeur ajoutée.

BIBLIOGRAPHIE

- BOILEAU Adrien, LOSTE Maïté (2017). « [La situation des PME en France en 2016](#) », *Bulletin de la Banque de France*, n° 213, sept.-oct. 2017, p. 43-54.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques





COMPORTEMENT DES PME ET DES ETI À L'EXPORT EN 2016

| Brice Edan
Ministère de l'Action et des Comptes publics
Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI)

1. Plus de la moitié des exportations portée par les grandes entreprises
2. Légère baisse du nombre de PME exportatrices
3. Fort renouvellement des PME exportatrices
4. Prépondérance du Commerce chez les microentreprises exportatrices
5. Hausse des ventes à l'export de produits pharmaceutiques et de matériels de transport chez les ETI
6. Augmentation marquée des ventes des PME vers l'Amérique et l'Asie

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- EXPORTATIONS DE BIENS DEPUIS LA FRANCE.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En 2016, le commerce mondial a poursuivi son ralentissement en raison d'importations décevantes en zone euro et en Chine et d'une croissance plus faible de la demande intérieure des pays anglo-saxons. Dans ce contexte, les exportations françaises de biens se sont tassées de 0,5 % en valeur par rapport à 2015 (DGDDI, 2017a). Le nombre d'entreprises* exportatrices* de biens depuis la France a suivi la même évolution, imprimant un léger recul de 0,3 %. Il atteint ainsi un total d'environ 109 700, soit une baisse de 400 entreprises, des PME* pour la totalité (DGDDI, 2017b).

Malgré tout, les montants exportés par ces entreprises ont sensiblement augmenté en 2016 : + 3,1 % pour les microentreprises* (MIC) et + 2,5 % pour les PME non MIC*. Même si les performances des grandes entreprises* et, dans une moindre mesure, des ETI* ont été moins bonnes, la concentration des échanges est restée très forte : les 100 premières entreprises exportatrices sont à l'origine de près de la moitié des exportations en valeur. Dans le même temps, les PME* nouvellement exportatrices*, près de 27 000, n'en ont réalisé que 1 %. Ces PME entrantes* sur les marchés à l'exportation ne font généralement pas partie d'un groupe et sont très dépendantes d'un produit et/ou d'une destination, ce qui fragilise leur présence à l'international.

En 2016, les exportations des PME se sont notamment améliorées vers l'Amérique et l'Asie sous l'effet de meilleures ventes de boissons, vins et spiritueux plus particulièrement, vers les États-Unis et la Chine.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

109 700

entreprises ont exporté des biens depuis la France en 2016, un nombre en très léger recul après la progression constante des dernières années.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



1. PLUS DE LA MOITIÉ DES EXPORTATIONS PORTÉE PAR LES GRANDES ENTREPRISES

Le décompte par catégorie d'entreprise confirme la forte concentration du tissu productif. En effet, bien que les grandes entreprises ne représentent que 0,4 % du nombre total des entreprises exportatrices, elles sont à l'origine de plus de la moitié des exportations totales de biens. Les ETI représentent quant à elles 4 % des entreprises exportatrices pour un tiers des exportations. Quant aux PME, elles réalisent seulement 14 % des montants exportés bien qu'elles regroupent 95 % des entreprises exportatrices (tableau 1).

En 2016, les 100 premières entreprises exportatrices ont réalisé environ 48 % de la valeur des exportations totales de biens depuis la France. Elles exportent chaque année et correspondent principalement à des grandes entreprises industrielles relevant d'un groupe. À l'opposé se trouvent des entreprises nouvellement exportatrices (entrantes), de petite taille et pour la plupart indépendantes.

2. LÉGÈRE BAISSÉ DU NOMBRE DE PME EXPORTATRICES

En 2016, le nombre de PME exportatrices de biens depuis la France a été un peu moins élevé qu'en 2015 (- 0,4 %), mais les montants exportés se sont améliorés pour les PME non MIC (+ 2,5 %) de même que pour les microentreprises (+ 3,1 %; tableau 1). Concernant

ces dernières, la hausse tient autant à l'augmentation des ventes des entreprises déjà exportatrices en 2015 qu'aux meilleures performances des entrantes comparativement aux sortantes*, tandis que pour les PME non MIC, 90 % de la hausse de leurs exportations reposent sur l'amélioration des performances de celles qui exportaient déjà en 2015.

Quant aux ETI, cibles de choix pour les décideurs publics de par leur capacité à se projeter à l'international, le nombre d'exportatrices a progressé très légèrement par rapport à 2015 (+ 0,4 %) pour un montant d'exportation quasi stable (- 0,2 %).

3. FORT RENOUVELLEMENT DES PME EXPORTATRICES

En 2016, environ 26700 entreprises sont nouvellement exportatrices (entrantes). Elles représentent le quart des entreprises exportatrices recensées en 2016. En termes de montants exportés, leur importance est nettement moindre avec un poids de seulement 1 % des exportations de l'année.

Ces nouvelles entreprises exportatrices sont indépendantes (85 % d'entre elles) et de petite taille. Pour la quasi-totalité, ce sont des PME avec 18 % de PME non MIC et 81 % de microentreprises pour l'année 2016. Elles sont très dépendantes d'un produit et/ou d'un marché : plus de 60 % n'exportent qu'un seul produit au niveau le plus fin de la [nomenclature combinée](#) utilisée pour le commerce extérieur (à savoir NC8) et seulement 15 % exportent au moins quatre produits. Ces



Si le nombre de PME exportatrices a légèrement baissé en 2016, le montant de leurs ventes à l'export a progressé quelles que soient leur taille et leur expérience à l'exportation.

TABLEAU 1 – Répartition et évolution du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés selon la catégorie d'entreprise, 2016

En %	Entreprise exportatrice		Exportation	
	Structure	Évolution 2015/2016	Structure	Évolution 2015/2016
Microentreprise	62,4	- 0,5	1,4	3,1
PME non microentreprise	33,0	0,0	12,2	2,5
Total PME	95,4	- 0,4	13,6	2,6
ETI	4,1	0,4	33,0	- 0,2
Grande entreprise	0,4	0,4	53,3	- 1,8
Total entreprise	100,0	- 0,3	100,0	- 0,5

Lecture : en 2016, 95 % des entreprises exportatrices sont des PME. Leur nombre diminue de 0,4 % par rapport à 2015. Elles réalisent 14 % des montants de biens exportés depuis la France, en progression de 2,6 % sur un an.

Notes de lecture : chiffres estimés. En raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages peut être différente de 100 %.

Champ : entreprises définies au sens de la LME, exportatrices de biens depuis la France.

Source : DGDDI.



entrantes ont ainsi exporté en moyenne 3,8 produits en 2016 contre 14,5 pour les entreprises déjà à l'export en 2015. Leur dépendance est aussi forte vis-à-vis des pays desservis. Plus de 70 % d'entre elles n'exportent que vers un pays et 15 % seulement exportent vers au moins quatre pays. En 2016, le nombre moyen de pays desservis par ces nouvelles exportatrices est estimé à 2,4 contre 7,9 pour les entreprises déjà présentes à l'export en 2015. Elles sont 55 % à n'exporter qu'un seul produit vers un seul pays.

Le renouvellement de ces entrantes est relativement important : 55 % des entreprises exportatrices entrantes en 2015 n'ont pas exporté en 2016. Elles sont près de 1 sur 3 chez les microentreprises et plus de 1 sur 10 chez les PME non MIC (graphique 1). Leur petite taille, le fait de ne pas être adossé à un groupe comme celui d'être dépendante d'un produit et/ou d'un pays fragilisent leur présence sur le marché des exportations. Par contre, le fait de se maintenir à l'export pour une nouvelle entrante est un indicateur de forte croissance hors de France. Pour les entrantes 2015 qui ont continué à exporter en 2016, le montant de leurs exportations a augmenté de 70 %, le nombre moyen de pays desservis a progressé de 2,9 à 3,2 et le nombre de produits exportés est passé de 5,1 à 6. À titre de comparaison, pour l'ensemble des entreprises ayant exporté en 2015 et 2016, le nombre

moyen de pays desservis a été stable à 7,9, celui des produits exportés a très légèrement progressé de 14,3 en 2015 à 14,5 en 2016, tandis que le montant de leurs exportations a reculé de 1 %.

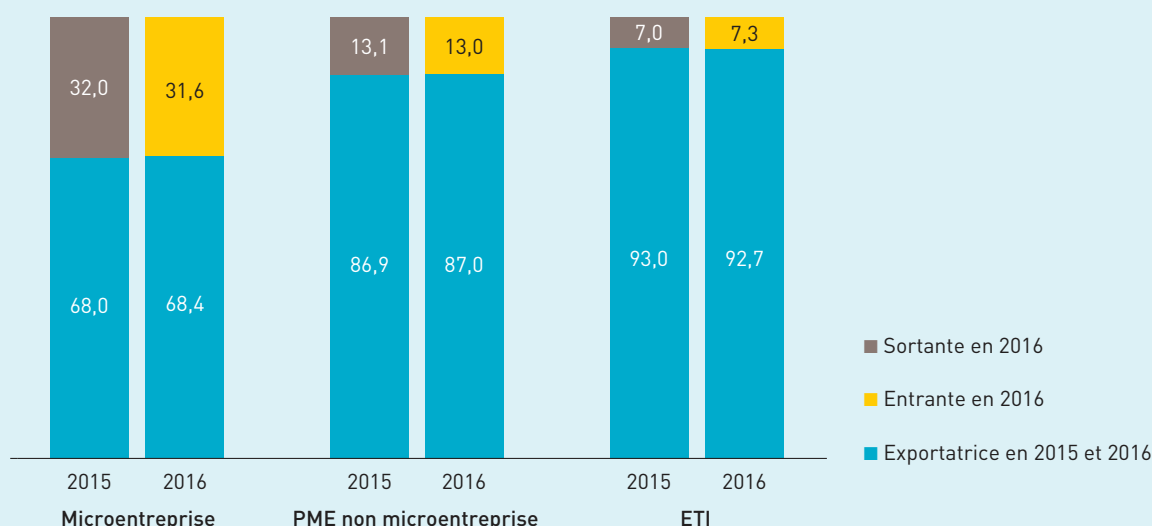
4. PRÉPONDÉRANCE DU COMMERCE CHEZ LES MICROENTREPRISES EXPORTATRICES

En 2016, toutes catégories d'entreprises confondues, le secteur du Commerce représente près de la moitié des entreprises exportatrices de biens depuis la France, mais moins d'un quart des montants exportés (graphique 2 page suivante). À l'inverse, le secteur industriel regroupe le quart des entreprises exportatrices et plus des deux tiers des exportations. Le secteur agricole concentre, quant à lui, un peu plus de 10 % du nombre d'entreprises exportatrices, mais moins de 1 % des montants exportés. Cette structure en valeur s'explique en partie par celle des biens exportés. Un peu plus de 80 % sont des produits manufacturés, 10 % des produits agroalimentaires, environ 3 % des produits agricoles et 3 % des produits énergétiques.



Parmi les nouvelles entreprises qui ont exporté des biens depuis la France en 2016, plus de la moitié n'a desservi qu'un seul pays avec un seul produit.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des entreprises exportatrices selon leur situation sur le marché de l'exportation et leur catégorie (en %), 2015-2016



Lecture : en 2016, 31,6 % des microentreprises exportatrices sont des entrantes, c'est-à-dire qu'elles n'exportaient pas en 2015. À l'inverse, 32 % des microentreprises exportatrices en 2015 n'exportent pas en 2016.

Note de lecture : chiffres estimés.

Champ : entreprises définies au sens de la LME, exportatrices de biens depuis la France.

Source : DGDDI.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



60 %

des exportations de biens manufacturés et agroalimentaires effectuées en 2016 depuis la France par les microentreprises ont été portés par les entreprises du Commerce.

Parmi les microentreprises exportatrices, le secteur du Commerce est surreprésenté en nombre par rapport aux PME non MIC et ETI (un peu moins de 50 % contre 40 % au sein des PME non MIC et plus de 30 % chez les ETI), mais surtout en montant (environ 60 % contre 38 % pour les PME non MIC et un peu plus de 20 % pour les ETI). Cette prépondérance du Commerce se retrouve pour les différentes catégories de biens échangés : 60 % des exportations de biens agroalimentaires et manufacturés réalisées par les microentreprises sont le fait d'entreprises du Commerce ; pour les biens agricoles, ce taux monte à 70 %. Le poids des entreprises du Commerce dans les exportations de biens manufacturés est deux fois moins important pour les PME non MIC comparativement aux microentreprises et trois fois moindre pour les ETI. Pour les PME non MIC et davantage encore pour les ETI, c'est le secteur industriel qui domine les échanges avec respectivement 53 % et un peu plus de 70 % des exportations de biens réalisées au cours de 2016 par ces dernières.

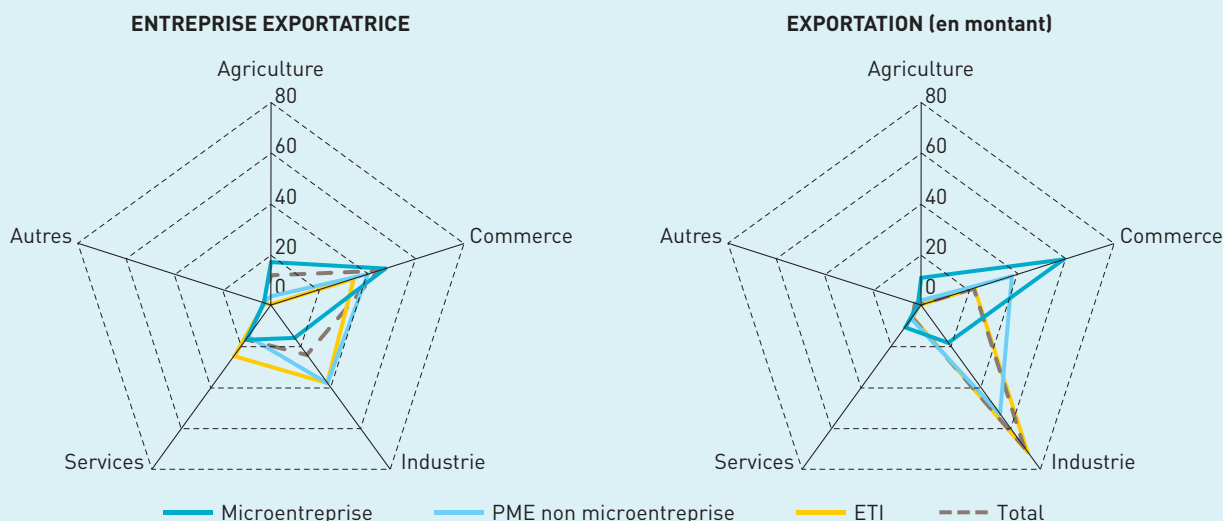
En 2016, **les activités les plus exportatrices** chez les microentreprises sont le secteur viticole et celui des grossistes de boisson. Ce sont également ces secteurs qui ont été les plus dynamiques par rapport à 2015 avec

une hausse respective de 9 % et de 7 % en 2016. Pour les ETI, le secteur qui progresse le plus est celui de la Construction navale.

5. HAUSSE DES VENTES À L'EXPORT DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES ET DE MATÉRIELS DE TRANSPORT CHEZ LES ETI

Dans un contexte de baisse de la demande européenne et de tassement des prix des matières premières industrielles, les exportations des entreprises ont légèrement baissé en 2016 sur l'ensemble de l'année (-0,5 % après +4,4 % en 2015). Le recul des ventes de biens intermédiaires a été particulièrement marqué, notamment les produits métallurgiques et chimiques. Les exportations de produits énergétiques se sont de nouveau repliées et celles de produits agricoles ont diminué fortement, en particulier les céréales. En revanche, les ventes de véhicules automobiles ont progressé pour la troisième année consécutive. Les exportations de bateaux, d'équipements

GRAPHIQUE 2 – Répartition du nombre d'entreprises exportatrices et des montants exportés par secteur d'activité et catégorie d'entreprise (en %), 2016



Lecture : en 2016, 24 % des entreprises exportatrices, toutes catégories confondues, appartiennent à un secteur industriel. Elles ont réalisé 69 % des exportations de l'ensemble des entreprises. Cette même année, 47 % des microentreprises exportatrices appartiennent à des secteurs relevant du Commerce. Elles sont à l'origine de 59 % des exportations réalisées sur l'année par cette catégorie d'entreprise.

Notes de lecture : chiffres estimés. Les secteurs d'activité sont ceux du niveau A17 de la NAF rév. 2 de 2008. En raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages peut être différente de 100 %.

Champ : entreprises définies au sens de la LME, exportatrices de biens depuis la France.

Source : DGDDI.



automobiles et de produits de luxe ont continué, elles aussi, d'augmenter, tandis que les livraisons aéronautiques se sont maintenues à un haut niveau.

Ces résultats du commerce extérieur en 2016 sont en grande partie imputables aux moindres performances des grandes entreprises. Pour les ETI, les exportations ont diminué beaucoup plus légèrement tandis que pour les PME, elles ont progressé sensiblement quelle que soit la catégorie d'entreprise (tableau 2).

En 2016, les ventes à l'exportation des microentreprises se sont améliorées (+ 3,1 %), notamment sur le segment des boissons (+ 12 %), sous l'effet de la croissance soutenue des ventes de vins et spiritueux vers les États-Unis et le Canada. Les ventes des microentreprises ont également été dynamiques sur le marché des produits informatiques et électroniques (+ 7 % par rapport à 2015).

Les exportations des PME non MIC ont, elles aussi, progressé (+ 2,5 %), en particulier les exportations de

véhicules et d'équipements automobiles (respectivement + 9 % et + 10 % après + 3,3 % et + 5 % en 2015) en lien avec une conjoncture plus favorable du secteur. En effet, l'Industrie automobile a repris des couleurs en 2016, grâce d'une part au dynamisme du marché européen et d'autre part à l'amélioration de la compétitivité des usines de production en France (innovation, accords de compétitivité, crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). Les ventes de produits chimiques, parfums et cosmétiques (+ 6,1 % par rapport à 2015) ont aussi contribué sensiblement à la hausse des exportations des PME non MIC.

A *contrario*, les exportations des ETI ont très légèrement diminué (- 0,2 %). La plus forte baisse a porté sur les produits énergétiques. Les ventes de produits pétroliers raffinés (- 16,3 %) ont notamment pâti de la restructuration de l'Industrie du raffinage (seules huit raffineries restent en activité en France), mais également de la réduction du prix annuel moyen du baril de Brent ainsi que des mouvements sociaux du printemps.

TABLEAU 2 – Exportations des entreprises par produit et catégorie d'entreprise, 2016

Produits principaux	Microentreprise		PME non microentreprise		ETI	
	Exportation M€	Évolution 2015/2016 %	Exportation M€	Évolution 2015/2016 %	Exportation M€	Évolution 2015/2016 %
Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	561	- 0,7	4 748	2,7	5 869	- 4,0
Hydrocarbures naturels, autres produits des Industries extractives, électricité, déchets	114	5,4	1 266	- 5,7	2 290	- 16,9
Produits des Industries agroalimentaires	1 129	11,3	8 097	1,5	17 971	1,7
<i>dont Boissons</i>	797	11,9	3 567	2,4	6 159	5,0
Produits pétroliers raffinés et coke	11	16,2	70	6,8	837	- 16,3
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	1 439	3,0	12 962	1,0	37 301	- 1,6
<i>dont :</i>						
- Machines industrielles	706	0,1	6 594	1,7	19 876	- 0,8
- Informatique - Électronique	455	7,3	3 683	1,6	8 952	- 2,3
Matériels de transport	435	3,7	3 519	7,2	13 075	11,3
<i>dont Produits de la construction automobile</i>	251	- 3,0	1 243	8,7	1 957	3,4
Autres produits industriels	2 434	1,5	23 716	3,8	71 220	- 0,5
<i>dont :</i>						
- Produits chimiques, parfums et cosmétiques	405	- 2,6	5 081	6,1	21 830	- 4,0
- Produits métallurgiques et métalliques	329	1,0	4 135	- 1,2	11 207	- 3,6
- Habillement, cuir	738	1,9	4 756	2,3	7 694	1,9
- Pharmacie	43	23,3	986	15,0	8 918	5,9
Total ^a	6 425	3,1	55 304	2,5	149 783	- 0,2

a. La ligne « Total » concerne l'ensemble des produits exportés par les PME et les ETI. La valeur des exportations totales est donc supérieure à la somme des montants exportés pour chaque produit cité puisque cette liste ne comprend que les principaux produits vendus hors de France.

Lecture : en 2016, les microentreprises ont vendu pour 1 129 M€ de produits des Industries agroalimentaires à l'export, soit 11,3 % de plus qu'en 2015.

Note de lecture : chiffres estimés.

Champ : entreprises définies au sens de la LME, exportatrices de biens depuis la France.

Source : DGDDI.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



Les microentreprises exportant des biens depuis la France sont davantage tournées vers le continent africain que les PME de plus grande taille pour lesquelles l'Union européenne s'avère être le marché privilégié.

Toutefois, leurs ventes à l'export ont progressé sur les segments des produits pharmaceutiques, des équipements automobiles et surtout des bateaux.

6. AUGMENTATION MARQUÉE DES VENTES DES PME VERS L'AMÉRIQUE ET L'ASIE

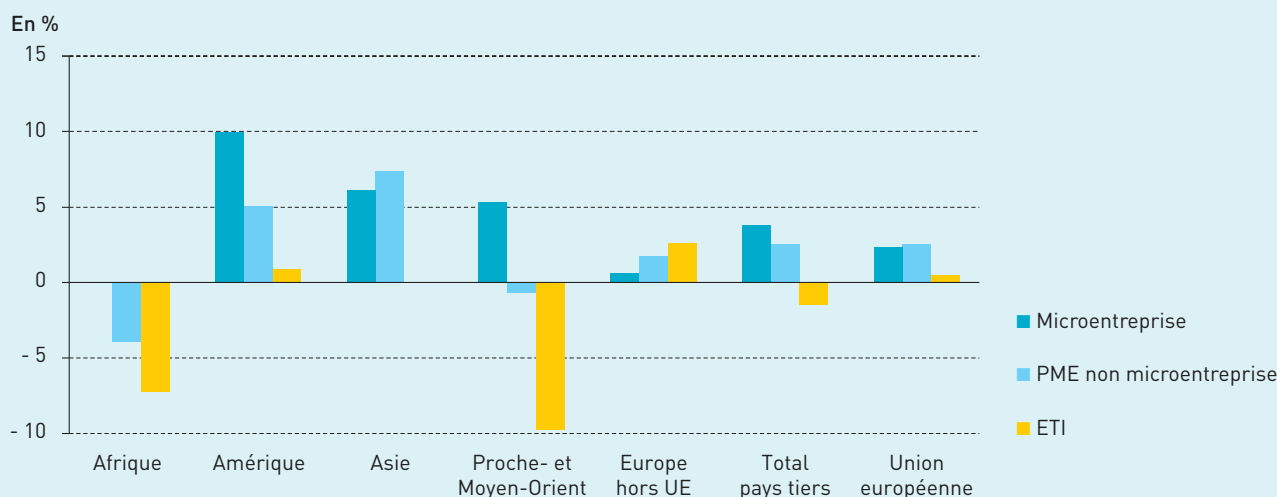
Selon l'OMC, le commerce mondial a enregistré en 2016 son plus faible rythme de croissance depuis la crise financière de 2009 (+ 1,3 % en volume). Ce ralentissement est dû notamment à une baisse de la demande d'importation et à une moindre croissance du produit intérieur brut (PIB) dans plusieurs grandes économies en développement, telles que la Chine et le Brésil, mais aussi en Amérique du Nord.

En 2016, les exportations des microentreprises se sont améliorées en particulier vers les pays tiers* (+ 3,8 % en un an). La plus forte augmentation est à destination de l'Amérique (+ 10 % ; graphique 3), quasi uniquement sous l'effet de la hausse des ventes de boissons vers les États-Unis (+ 21 %) et vers le Canada (+ 67 %). En deuxième position se trouve l'Asie (+ 6 %), portée par la croissance des exportations vers le Japon (+ 16 %) et

la Chine (+ 7 %), là encore avec les ventes de boissons qui représentent respectivement 40 % et 55 % des ventes des microentreprises vers ces deux pays. Les ventes vers l'Union européenne ont également progressé (+ 2,3 %), notamment vers la Belgique (+ 5 %). Le marché communautaire est **moins important** pour les microentreprises que pour les autres catégories d'entreprise : il compte pour la moitié des exportations des microentreprises contre 63 % pour les PME non MIC et 65 % pour les ETI. À l'inverse, le continent africain, plus particulièrement le marché nord-africain, est prépondérant pour ces microentreprises : 15 % de leurs exportations sont à destination de l'Afrique, dont plus de la moitié vers le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.

Les exportations des PME non MIC ont progressé autant vers les pays tiers que vers l'Union européenne en 2016 (+ 2,5 %). Les plus fortes hausses sont à destination de l'Asie (+ 7 %), notamment vers l'Inde (+ 35 %) et la Chine (+ 6 %), mais aussi de l'Amérique (+ 5 %), portées par le dynamisme des ventes vers les États-Unis (+ 8 %), en particulier celles de boissons (+ 17 %), mais aussi de produits informatiques, électroniques et optiques (+ 23 %) et de machines. Au sein de l'Union européenne, qui est de loin leur marché privilégié (60 % des exportations), les ventes des PME non MIC s'améliorent notamment vers l'Italie (+ 5 %), l'Espagne (+ 6 %) et surtout le Portugal (+ 15 %). À l'inverse, elles ont moins exporté vers l'Afrique et vers le Proche-et

GRAPHIQUE 3 – Évolution des ventes à l'export des entreprises par zone géographique et catégorie d'entreprise (en %), 2016



Lecture : en 2016, les ventes des microentreprises à destination de l'Amérique ont progressé de 10 % par rapport à 2015.

Notes de lecture : chiffres estimés. La répartition en nombre des entreprises exportatrices selon la zone géographique d'exportation est disponible dans le fichier en téléchargement.

Champ : entreprises définies au sens de la LME, exportatrices de biens depuis la France.

Source : DGDDI.



Moyen-Orient, renforçant la moindre importance de ces marchés pour les PME non MIC (respectivement 8,5 % et 2,5 % de leurs exportations).

Les exportations des ETI, quant à elles, ont reculé vers les pays tiers sous l'effet de la forte contraction de leurs ventes à destination de l'Afrique (- 7 %) et du Proche- et Moyen-Orient (- 10 %) où l'amointrissement des recettes pétrolières des pays du Golfe semblent avoir pénalisé leurs exportations vers ces pays, notamment vers l'Arabie

saoudite (- 20 %) et les Émirats arabes unis (- 11 %). En matière de ventes en Afrique, celles à destination de l'Égypte se sont fortement repliées (- 45 %) à la suite des ventes exceptionnelles de machines vers ce pays en 2015, et de la chute des livraisons de céréales en 2016. Elles ont été stables vers l'Asie tandis qu'elles ont très légèrement progressé vers l'Amérique (+ 0,9 %) ainsi que vers l'Union européenne (+ 0,5 %), qui reste de loin leur marché privilégié (65 % de leurs exportations devant l'Asie et l'Amérique, chaque continent pesant 10 % des ventes des ETI).

MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les statistiques d'exportation du commerce extérieur français compilées par entreprise, quelle que soit leur nationalité. Il s'agit des exportations de biens depuis la France vers les pays de l'UE ou vers des pays tiers en 2015 et 2016. Les statistiques du commerce extérieur français sont établies selon la méthode dite du « commerce spécial ». Sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie nationale, à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état. Seule exception, les produits pétroliers enregistrés selon le système du « commerce général » qui comptabilise toutes les entrées et sorties du territoire statistique. Dans un premier temps, les statistiques du commerce extérieur sont collectées au niveau de l'opérateur défini par l'entreprise au sens juridique du terme, c'est-à-dire par l'unité légale, identifiée par un numéro Siren. Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 k€ l'année précédente ou depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'UE ne sont pas tenus de déposer une déclaration statistique. Néanmoins, ces « petits » exportateurs vers l'UE doivent remplir une déclaration fiscale simplifiée, mais la valeur de leurs échanges est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au-dessus du seuil doivent couvrir au moins 95 % des introductions et 97 % des expéditions. Les exportations dénombrées dans cet article correspondent à l'ensemble des déclarations, statistiques et fiscales. Tous les échanges extracommunautaires sont comptabilisés depuis le 1^{er} janvier 2010.

Dans un second temps, ces statistiques sont compilées au niveau de l'entreprise au sens de la

LME à partir du contour des entreprises et de leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise, transmis par l'Insee. Ces données comportant un taux élevé de non-réponse, notamment pour les entreprises étrangères, le département des statistiques et des études économiques (DSEE) de la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) met en œuvre une méthode d'estimation afin de mieux évaluer le poids de chacune des catégories d'entreprise.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** correspondent à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article à la fin de ce Rapport](#)). La catégorie PME inclut par conséquent les microentreprises (MIC) mais aussi des PME qui ne sont pas des microentreprises, identifiées par le vocable **PME non MIC**.

DÉFINITIONS

Une entreprise est **exportatrice** l'année n lorsqu'elle réalise au cours de l'année considérée au moins une exportation de biens d'origine nationale (c'est-à-dire produits ou fabriqués, entièrement ou en partie, en France) ou une réexportation de biens étrangers après ouvraison en France (« commerce spécial »). Une entreprise **entrante** est une entreprise **nouvellement exportatrice** ayant exporté l'année n mais pas en n-1.

Une entreprise **sortante** est une entreprise ayant exporté l'année n-1 et pas l'année n.

Un **pays tiers** est un pays ou territoire situé en dehors de l'Union européenne.

BIBLIOGRAPHIE

• DGDDI (2017a). « [Le commerce extérieur de la France en 2016 : le bilan annuel](#) », *Le chiffre du commerce extérieur*, 2017, 12 p.

• DGDDI (2017b). « [Les opérateurs du commerce extérieur, résultats révisés pour l'année 2016](#) », *Le chiffre du commerce extérieur*, 2017, 4 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques





PLACE DES PME ET DES ETI DANS LES MARCHÉS PUBLICS EN 2016

|Frédéric Camol
Ministère de l'Économie et des Finances
Direction des affaires juridiques, Observatoire économique de la commande publique

- | | |
|---|---|
| <p>1. Stabilité du poids des PME en nombre, légère baisse en montant</p> <p>2. Le poids des PME et des ETI varie de façon substantielle selon l'acheteur public</p> | <p>3. Une commande publique particulièrement favorable aux ETI en 2016</p> <p>4. Une confirmation du rôle des accords-cadres dans l'attribution de contrats aux PME</p> |
|---|---|

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES BÉNÉFICIAIRES D'AU MOINS UNE NOTIFICATION DE MARCHÉ PUBLIC FRANÇAIS DANS L'ANNÉE.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

L'exercice 2016 de recensement des marchés publics réalisé par l'Observatoire économique de la commande publique (OCEP) est marqué par un important changement de méthode consistant à redresser, par estimation de tendances, les données relevant de la catégorie « collectivités territoriales » des acheteurs publics¹. Il fait apparaître, après correction, une diminution tendancielle des contrats initiaux* : revalorisé autour de 181 000 contrats, l'exercice 2014 laisse place à environ 163 000 marchés publics en 2016. Cette correction en niveau conserve l'orientation à la baisse observée sur moyenne période : - 9,7 % en glissement entre 2014 et 2016, à comparer à une évolution annuelle de - 10,1 % en 2014, - 6,5 % en 2013 et - 8,3 % en 2012. Ce redressement certes atténue le phénomène en fin de période (- 2,4 % en 2016, pour - 7,5 % en 2015), mais dans un contexte de crise prolongée, force est de constater une réduction continue du nombre annuel de marchés publics.

Cette décroissance relative n'est pas de même ampleur pour les montants notifiés qui ne varient tout au plus que de 2 % entre 2014 et 2016 (hors double compte des marchés subséquents*). Ils s'établissent à 87,6 Md€ hors taxe en 2016, contre 86,7 Md€ en 2014. Ce résultat reflète un « rattrapage en valeur » porté par la hausse du poids de l'État* et des « autres »* pouvoirs adjudicateurs que les collectivités territoriales*. Ce contexte n'a cependant pas complètement profité aux PME*, dont la part relative, en comparaison annuelle, se stabilise certes en nombre, mais diminue en valeur.

¹ Précaution de lecture : en raison du changement méthodologique, les données présentes dans cet article ne sont pas comparables à celles fournies dans les éditions précédentes du *Rapport sur l'évolution des PME*.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

87,6 Md€

ont été notifiés dans le cadre des contrats initiaux des marchés publics français passés au cours de l'année 2016.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



1. STABILITÉ DU POIDS DES PME EN NOMBRE, LÉGÈRE BAISSÉ EN MONTANT

59 %

des contrats initiaux en matière d'achats publics en France ont été attribués en 2016 à des PME, un poids relativement stable sur les dernières années.

De manière générale, de 2014 à 2016, la part des PME dans la commande publique reste pratiquement stable en nombre de contrats initiaux. Elle s'élève en effet à 59 % en 2016, après 62 % en 2015 et 2014 (tableau 1) et 58 % en 2013 et 2012.

Elle connaît toutefois une nouvelle baisse en montant à 28 % en 2016, après 31 % en 2015 et 33 % en 2014, mais reste encore au-dessus des 27 % de 2013 et 2012. La différence de 6 points de pourcentage observée entre 2013 et 2014 s'explique par des raisons méthodologiques. Le redressement de la part des collectivités territoriales dans le recensement a eu une incidence positive sur celle des PME, car cette catégorie d'acheteur attribue davantage de marchés publics aux PME que l'État et les opérateurs de réseaux* : respectivement deux tiers, la moitié et un tiers pour l'année 2016 (voir *infra*).

Deux autres résultats caractérisent, en comparaison annuelle, cette même période 2014-2016, à savoir la stabilité de la part des ETI* en nombre de contrats notifiés à 20 % environ et un report relatif de la part en valeur des PME au profit des grandes entreprises* qui passe ainsi de 41 % à 46 %, soit 5 points de pourcentage de plus en deux ans.

2. LE POIDS DES PME ET DES ETI VARIE DE FAÇON SUBSTANTIELLE SELON L'ACHÉTEUR PUBLIC

Si les collectivités territoriales affichent une grande stabilité de la part relative dévolue aux PME, tant en nombre qu'en montant (respectivement 65 % et 43 %

sur la période 2014-2016), la part des ETI dans le montant total de leurs achats publics progresse au point de rejoindre, en 2016, le niveau des grandes entreprises à 28 %, alors que leur poids dans le nombre de contrats initiaux demeure stable à 19 % (tableau 2).

S'agissant des marchés de l'État, la répartition entre PME, ETI et grandes entreprises est quasi inchangée en nombre (respectivement la moitié et deux fois un quart), mais laisse apparaître en valeur une forte progression des grandes entreprises avec 60 % des montants pour l'année 2016, soit 12 points de pourcentage de plus en deux ans ; une hausse qui se fait au détriment des PME (- 2 points) et surtout des ETI (- 10 points).

Pour les « autres » acheteurs publics, s'il faut prendre plus de précaution pour commenter les variations compte tenu du caractère composite de cette catégorie, il semble que 2016 marque, par un surcroît de contrats initiaux attribués aux ETI et aux grandes entreprises, une progression importante en valeur de la part des grandes entreprises et surtout des ETI (+ 5,6 points en deux ans), au détriment des PME (- 6,7 points sur la même période). Toutefois, en 2016, un important contrat industriel, d'une valeur supérieure à 4 Md€, modifie fortement la répartition en faveur des grandes entreprises, expliquant ainsi la baisse annuelle de près de 4 points de la part des PME.

3. UNE COMMANDE PUBLIQUE PARTICULIÈREMENT FAVORABLE AUX ETI EN 2016

L'augmentation du poids des grandes entreprises dans le montant global de l'achat public en 2016 est tirée pour une large part par la commande de l'État qui s'établit à 31,2 Md€ dont 60 % se concentrent sur cette catégorie d'entreprise, et dans une moindre mesure, par celle

TABLEAU 1 – Répartition des contrats initiaux par catégorie d'entreprise titulaire, 2014-2016

En % Titulaire	Contrat initial					
	Nombre			Montant		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016
PME	62	62	59	33	31	28
ETI	20	19	20	26	22	26
Grande entreprise	18	19	21	41	47	46

Note de lecture : il s'agit de contrats initiaux, donc hors avenants et actes de sous-traitance.

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement annuel des marchés publics. Traitements statistiques OCEP.



des « autres » acheteurs (52 % des 21,8 Md€ qu'ils ont attribués; tableau 3). Même si les PME sont deux fois plus présentes avec plus de 9 000 contrats remportés contre 4 500 pour les ETI comme pour les grandes entreprises, elles bénéficient de 6,5 Md€ des marchés de l'État, soit autant que les ETI, mais près de trois fois moins que les grandes entreprises.

Les collectivités territoriales demeurent en 2016 d'importants pourvoyeurs d'activité économique confiée aux PME par le biais le plus souvent de marchés de faible montant. Ce constat est valable tant en nombre de contrats qu'en valeur : les PME représentent ainsi 64 % de leurs 125 800 marchés notifiés, soit 80 855 contre 15 000 pour les ETI et 23 170 pour les grandes entreprises. Elles ont ainsi capté

TABLEAU 2 – Répartition des contrats initiaux par catégories d'acheteur public et d'entreprise titulaire, 2014-2016

En % Acheteur public	Titulaire	Nombre			Montant		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
État	PME	53	50	51	22	20	21
	ETI	24	24	25	29	23	19
	Grande entreprise	23	26	25	49	57	60
Collectivité territoriale	PME	65	65	64	43	44	43
	ETI	19	18	18	24	21	28
	Grande entreprise	16	17	17	33	35	29
Autre acheteur public	PME	45	45	33	23	20	16
	ETI	22	22	27	26	21	32
	Grande entreprise	34	33	40	51	58	52

Lecture : en 2014, le lauréat est une PME pour 65 % en nombre et 43 % en valeur des réponses aux consultations de marchés publics passés par les collectivités territoriales.

Notes de lecture : le tableau intègre les données estimées dans le cadre des retraitements statistiques effectués notamment sur les collectivités territoriales (redressement). En raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages n'est pas forcément égale à 100 %.

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement annuel des marchés publics. Traitements statistiques OECF.

TABLEAU 3 – Contrats initiaux, en nombre et en montant, par catégories d'acheteur public et d'entreprise titulaire, 2016

Acheteur public	PME		ETI		Grande entreprise		Total entreprise	
	Contrat Nombre	Montant M€ HT	Contrat Nombre	Montant M€ HT	Contrat Nombre	Montant M€ HT	Contrat Nombre	Montant M€ HT
État	9 143	6 450	4 467	5 971	4 493	18 792	18 103	31 213
Collectivité territoriale	80 855	14 966	23 172	9 673	21 782	9 956	125 808	34 595
Autre	6 382	3 520	5 246	6 931	7 813	11 389	19 441	21 839
Total acheteur public	96 380	24 935	32 884	22 575	34 088	40 137	163 352	87 647

Notes de lecture : le tableau intègre les données estimées dans le cadre des retraitements statistiques effectués notamment sur les collectivités territoriales (redressement). En raison des valeurs arrondies, les totaux peuvent différer de la somme de leurs composantes.

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement annuel des marchés publics. Traitements statistiques OECF.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



L'année 2016 marque un rattrapage en valeur des ETI dans les marchés publics, qui résulte d'un regain de commande à leur intention de la part des acheteurs publics autres que l'État.

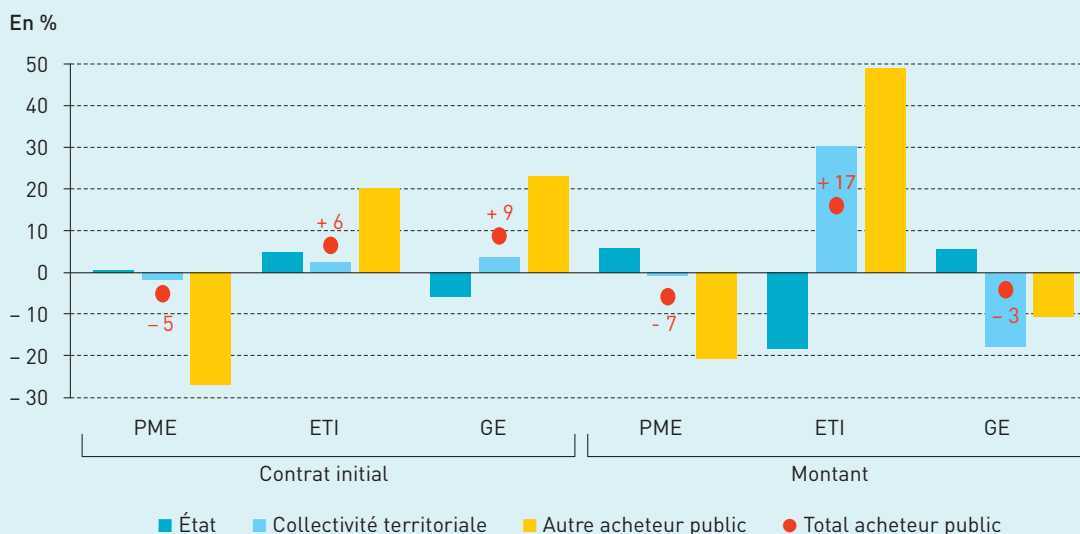
15 Md€, soit 43 % du montant global des contrats initiaux de l'année attribués par les collectivités territoriales. Les deux autres catégories d'entreprise ont obtenu, quant à elles, près de 10 Md€ chacune.

De manière plus spécifique, l'année 2016 marque toutefois un rattrapage en faveur des ETI. L'évolution sur un an traduit une augmentation forte, en nombre de contrats notifiés, de la part des ETI (+ 20 %) et des grandes entreprises (+ 23 %) chez les « autres » acheteurs publics et une diminution simultanée de la part des PME (- 27 %), alors qu'elle reste stable pour l'État et les collectivités territoriales (graphique 1). Quant à la hausse en valeur de la part des ETI, elle résulte d'un regain de commande de la part des collectivités territoriales (+ 30 %) et des « autres » acheteurs (+ 49 %), qui s'accompagne d'une chute de la part de l'État, alors que cette dernière est en hausse, non seulement chez les grandes entreprises (+ 5,6 %), mais également chez les PME (+ 5,9 %).

4. UNE CONFIRMATION DU RÔLE DES ACCORDS-CADRES DANS L'ATTRIBUTION DE CONTRATS AUX PME

L'évolution 2016 de la répartition des achats publics entre les catégories d'entreprise selon la nature du contrat présente plusieurs caractéristiques notables. Dans un contexte de quasi-stabilité annuelle de la commande publique, en nombre de contrats signés (- 2 %) comme en valeur (- 1 %), le phénomène de la massification des accords-cadres* confirme son étendue sinon son accélération en 2016 (tableau 4) avec un quasi-doublement, tant en nombre qu'en valeur. Si cette forte évolution est en partie surestimée par la « surcorrection » liée aux données des collectivités territoriales, cette reconstitution témoigne néanmoins d'un mouvement général à la hausse des comportements de contractualisation par accord-cadre.

GRAPHIQUE 1 – Évolution de la part des entreprises dans les marchés publics par catégories d'acheteur public et d'entreprise titulaire, 2015/2016



Note de lecture : le graphique intègre les données estimées dans le cadre des retraitements statistiques effectués notamment sur les collectivités territoriales (redressement).

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement annuel des marchés publics. Traitements statistiques OECF.



Dans ce contexte, la représentation des PME dans les accords-cadres, supérieure à leur part dans l'ensemble de la commande publique, est à souligner, tant en valeur qu'en nombre de contrats signés, notamment dans les nouveaux accords-cadres conclus, et quel que soit l'acheteur public. Le même constat peut être tenu s'agissant des marchés subséquents.

Enfin, un déclin relatif des autres types de contrat (contrat initial, contrat complémentaire, etc.) est observé, là encore en volume comme en valeur : les PME y affichent cette fois un recul plus que proportionnel à la variation de cette catégorie de contrat.

Comme en 2014, les PME tirent donc très correctement profit du phénomène de massification relative des

accords-cadres en 2016. Le même phénomène était déjà à l'œuvre en 2013 sans toutefois se traduire alors, par une augmentation en valeur. En 2016, les PME non seulement bénéficient, en valeur comme en volume, de la densification des accords-cadres dans la commande publique, mais effectuent également un transfert des « autres contrats » vers les accords-cadres, notamment en valeur. Ceci vient confirmer le « rattrapage en valeur » des PME dans les accords-cadres, qualifié de phénomène nouveau en 2014 suite à la diminution en valeur des accords-cadres et des « autres contrats » confiés à des PME entre 2012 et 2013. Cette tendance favorable se poursuit donc et peut se comprendre en lien avec l'évolution du droit interne qui se traduit par un remplacement des marchés à bon de commande par des accords-cadres.



Comme en 2014, les PME tirent très correctement profit du phénomène de massification des accords-cadres qui se poursuit dans les marchés publics français en 2016.

TABLEAU 4 – Les PME dans les accords-cadres, 2015-2016

	Contrat		Montant	
	2015 Nombre	2016 Nombre	2015 M€ HT	2016 M€ HT
Accord-cadre	5 381	9 886	7 149	12 912
PME	2 788	5 442	1 339	3 088
Autre	2 593	4 444	5 810	9 824
Marché subséquent	6 279	7 724	4 386	4 908
PME	2 096	3 133	731	891
Autre	4 183	4 591	3 655	4 017
Autre contrat	155 684	145 741	77 049	69 827
PME	98 388	88 249	24 458	20 752
Autre	57 296	57 492	52 591	49 075
Total	167 344	163 351	88 584	87 647

Notes de lecture : les données sont statistiquement corrigées avec une surestimation des niveaux relatifs (2016 par rapport à 2015) liée au redressement effectué pour les collectivités territoriales (hypothèse « haute »). Lorsque le titulaire n'est pas unique, c'est le soumissionnaire « principal » de l'accord-cadre multi-attributaire ou le titulaire le plus représentatif au sens du déclarant qui est pris en considération.

Champ : France, entreprises titulaires d'au moins une notification de marché public dans l'année, dont la catégorie d'entreprise, selon la LME, est connue.

Source : recensement annuel des marchés publics. Traitements statistiques OECF.

I. ÉVOLUTIONS

B. Tendances économiques



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Les données analysées s'appuient sur les contrats d'achats publics initiaux, recensés par l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) par le biais de son application dédiée, RE@P.

Jusqu'à l'édition 2013 du *Rapport sur l'évolution des PME* portant sur les données 2012 de la commande publique, ces informations étaient enrichies des estimations de la Direction générale du Trésor pour élargir le champ des marchés publics à ceux de faible montant. Ce n'est plus le cas depuis l'édition 2014 du Rapport, seules les données de l'OECF sont utilisées. Pour l'exercice 2016, un important changement de méthode statistique a été opéré, consistant à redresser, par estimation de tendances, les données de la catégorie d'acheteur public « collectivités territoriales ». Ce redressement a été ensuite étendu, par rétropolation, aux exercices 2014 et 2015. Pour cette raison, les données globales présentées revêtent un caractère encore provisoire. Leur finalisation n'entraînera toutefois qu'une révision marginale des montants globaux (à la baisse pour le nombre de contrats).

Le recensement économique, obligatoire à partir de 90 k€ hors taxe et facultatif en deçà, s'appuie sur plusieurs sources d'information :

- les déclarations des comptables publics de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) dans la base Aramis, pour le compte des collectivités territoriales ; cette source est progressivement abandonnée au profit d'une déclaration directe des acheteurs sur RE@P possible dès 2017 et obligatoire en 2018 ;
- les données issues de l'application comptable et financière Chorus, pour le compte de l'État, avec un seuil d'intégration dans Re@P fixé, chaque année, à la moyenne observée de l'échantillon exploitable, hors valeurs aberrantes ;
- les déclarations faites directement auprès de l'OECF par tous les autres organismes (sociétés d'économie mixte, musées, opérateurs de réseaux, agences, autorités, offices d'HLM, etc.).

La fiche de recensement permet de distinguer les contrats qui relèvent de l'accord-cadre des marchés subséquents et d'opérer ainsi une correction statistique d'ampleur, en valeur, pour éviter le double compte de certains marchés subséquents, lié à la massification des accords-cadres.

L'analyse selon le type de titulaire de contrat public ne comprend que ceux pour lesquels la catégorie

d'entreprise, au sens de la LME de 2008, est identifiable, à savoir les entreprises résidentes en France – quelle que soit leur nationalité – et connues de la statistique d'entreprises.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'entreprise, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie des PME inclut par conséquent les microentreprises.

DÉFINITIONS

Les **contrats initiaux** ne tiennent pas compte des actes de sous-traitance engagés par le titulaire d'un marché public, ni des avenants passés après notification.

Le champ couvert par chaque catégorie d'acheteur public est celui des sources utilisées pour le recensement économique de l'achat public, qui est sensiblement différent de celui des achats publics retenu par la comptabilité nationale :

- le champ « **État** » regroupe l'État au niveau central et déconcentré, ainsi que les établissements publics qui s'y rattachent ;
- le champ « **collectivités territoriales** » comprend les collectivités territoriales et les établissements publics qui s'y rattachent. Dans cette étude, les établissements publics d'hospitalisation sont inclus dans ce champ. En revanche, les établissements privés d'hospitalisation participant au service public hospitalier (PSPH), qui sont compris dans le champ des administrations de Sécurité sociale (ASSO) en comptabilité nationale, sont ici considérés comme des entreprises et ne figurent donc dans aucun des deux champs précités ;
- le champ « **opérateurs de réseaux** » est constitué des entreprises dont l'activité est qualifiée d'activité de réseau par la Commission européenne dans sa [directive 2004/17](#). Elle concerne essentiellement l'eau, l'énergie, les transports et les services postaux. Ce champ est dénommé « **autres** » afin de tenir compte de la diversité des situations juridiques qu'il comprend.

L'**accord-cadre** est un contrat qui accorde une exclusivité unique ou partagée aux prestataires retenus pour une durée déterminée. Il pose les bases de la passation de marchés ultérieurs pris sur son fondement, appelés « **marchés subséquents** ». Ces derniers peuvent compléter les dispositions de l'accord-cadre sans le modifier substantiellement.

BIBLIOGRAPHIE

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



FINANCEMENT

- A. SITUATION FINANCIÈRE
- B. HAUT DE BILAN
- C. CRÉDITS ET GESTION DE TRÉSORERIE

2



A. SITUATION FINANCIÈRE

Le financement des PME en 2016

|Adrien Boileau, Maité Loste

Banque de France



LE FINANCEMENT DES PME EN 2016

|Adrien Boileau, Maité Loste
Banque de France
Direction des entreprises – Observatoire des entreprises

-
1. Les besoins de financement progressent et les rentabilités se stabilisent
 2. Les dividendes distribués augmentent légèrement
 3. Les PME se désendettent
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES PRÉSENTES DANS LA BASE FIBEN.
- SECTEUR MARCHAND HORS ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

La situation économique française en 2016 est marquée par une reprise de la croissance du produit intérieur brut (PIB) de + 1,1 %. Dans ce contexte, la croissance de l'activité des PME* se confirme avec des hausses du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée (voir [l'article sur le poids économique des PME](#) dans ce Rapport). Il en résulte ainsi une augmentation du besoin en financement d'exploitation de l'activité pour cette catégorie d'entreprise*. Leurs rentabilités économique et financière se maintiennent cette année encore.

Pour la première fois depuis quatre ans, la tendance sur l'investissement s'inverse avec une progression généralisée à tous les secteurs d'activité, en particulier celui de la Construction et des Transports et entreposage, alors que le Commerce ne participe que faiblement à cette reprise malgré son poids dans le total des investissements des PME.

Les PME se désendettent, l'évolution de l'endettement bancaire reculant une nouvelle fois pour la quatrième année consécutive, alors que l'affacturage maintient son rythme soutenu de progression. Elles renforcent toujours leur structure financière, avec un nouveau record de croissance de la part des capitaux propres dans le total des ressources (+ 7,1 %) et une part des dettes bancaires dans l'endettement financier qui continue de diminuer (BOILEAU, LOSTE, 2017).



En 2016, la reprise de l'activité des PME en France s'accélère, se traduisant par un nouveau renforcement de leur structure financière.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



1. LES BESOINS EN FINANCEMENT PROGRESSENT ET LES RENTABILITÉS SE STABILISENT



En France, les rentabilités économique et financière des PME, stables sur les dernières années, le demeurent également en 2016.

Tirés par l'activité, les besoins en financement d'exploitation des PME, qui renvoient aux besoins en fonds de roulement d'exploitation, progressent de +5,1 % au cours de 2016 (tableau 1). Tous les secteurs d'activité sont concernés par cette hausse, mais celle-ci est très marquée dans les secteurs du Soutien aux entreprises (conseils et services) et des Transports et entreposage.

La rentabilité économique mesure l'efficacité de l'appareil productif des PME. Elle se calcule en rapportant l'excédent net d'exploitation à l'actif économique, qui est constitué du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des actifs corporels et incorporels dédiés à l'exploitation (terrains, constructions, machines, outils, brevets, etc.). En 2016, la rentabilité économique des PME demeure stable à 7,7 %, après 7,6 % en 2015 (graphique 1, partie gauche).

La rentabilité financière mesure, quant à elle, la rentabilité des capitaux investis par les actionnaires, en rapportant la capacité d'autofinancement aux capitaux propres. En 2016, la rentabilité financière des PME reste stable à 9,1 % (graphique 1, partie droite).

2. LES DIVIDENDES DISTRIBUÉS AUGMENTENT LÉGÈREMENT

Le taux d'épargne est défini par le rapport entre l'auto-financement* et le revenu global réparti entre l'État, les prêteurs, les salariés, les actionnaires et l'autofinancement de l'entreprise. Sous l'effet de l'amélioration de la valeur ajoutée (+3,6 %) et d'une légère augmentation des dividendes distribués, il recule légèrement de 14,3 % en 2015 à 14,1 % en 2016 (graphique 2), alors que le résultat courant se maintient. La part du revenu global versée aux impôts se redresse un peu en 2016 passant de 7,3 % en 2015 à 7,5 % un an après.

D'une manière générale, la capacité d'autofinancement (CAF) sert à financer les investissements, rembourser les emprunts, consolider le fonds de roulement et rémunérer l'actionariat de l'entreprise. Dans la mesure où les remboursements d'emprunts et la gestion du fonds de roulement sont des opérations relativement stables dans le temps, une politique de plus grande distribution des dividendes affecte mécaniquement les possibilités d'investir.

TABLEAU 1 – Besoins en financement d'exploitation et en fonds de roulement des PME selon le secteur d'activité, 2013-2016

En %	Besoin en fonds de roulement d'exploitation					Besoin en fonds de roulement				
	Répartition	Variation annuelle				Répartition	Variation annuelle			
		2016	2013	2014	2015		2016	2013	2014	2015
Ensemble des PME	100,0	0,5	3,4	2,5	5,1	100,0	3,8	7,2	2,2	4,6
<i>dont principaux secteurs :</i>										
- Industrie manufacturière	35,3	0,9	3,4	2,7	5,0	20,1	2,6	4,4	3,0	4,7
- Construction	11,2	-0,2	4,9	0,3	2,3	20,8	4,9	10,2	0,7	1,1
- Commerce	45,0	2,8	5,2	3,6	4,5	8,2	4,8	7,9	4,4	4,4
- Transports et entreposage	1,0	-16,4	7,2	-10,1	20,5	9,0	-1,5	19,2	-2,4	16,4
- Soutien aux entreprises	3,8	1,3	-4,9	0,3	27,3	10,5	42,3	26,8	-14,8	39,1

Notes de lecture : les variations sont calculées sur un **échantillon de PME** dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrique). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

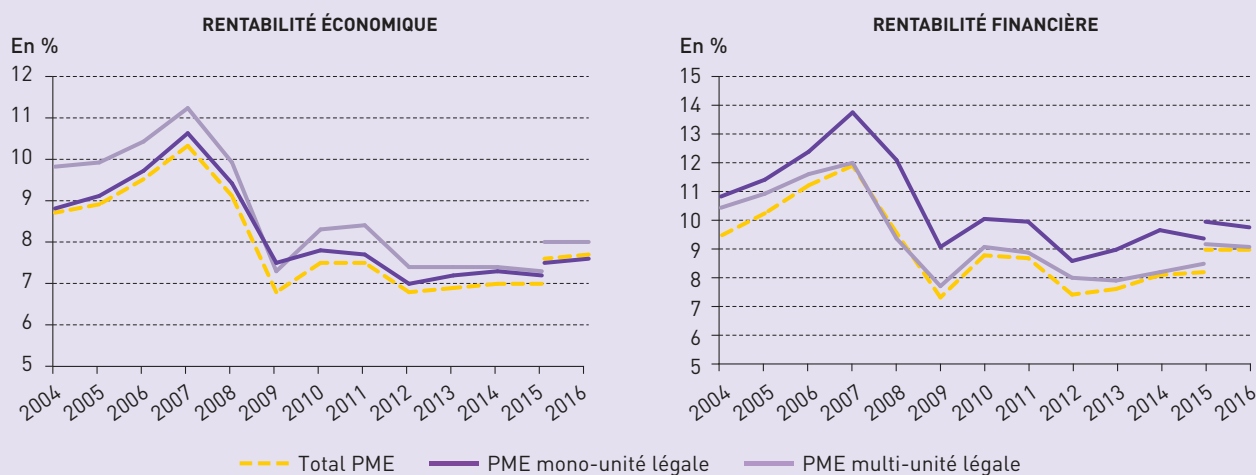
Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



GRAPHIQUE 1 – Rentabilité des PME, 2004-2016

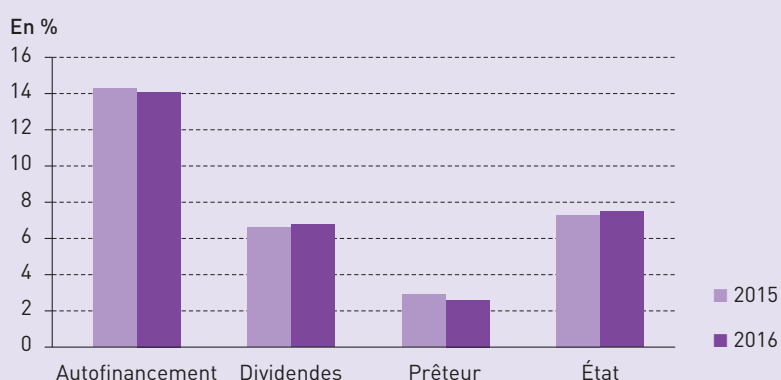


Notes de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME (voir tableau 1) dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

GRAPHIQUE 2 – Évolution de la répartition du revenu global (hors rémunération du personnel), 2015-2016



Notes de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME (voir tableau 1) dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrée). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défaillances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



42 %

des ressources mobilisées par les PME situées en France en 2016, sont constitués de capitaux propres.

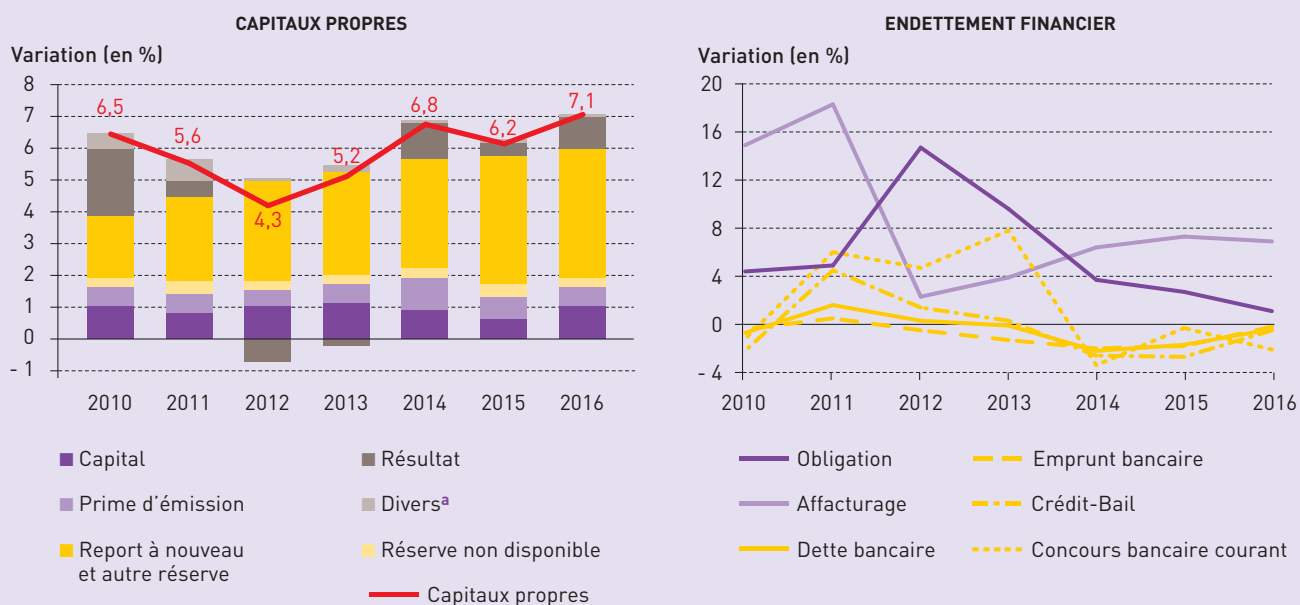
3. LES PME SE DÉSENDETTENT

La structure financière des PME se renforce, alimentée par des résultats qui ont plus que doublé par rapport à 2015. Les capitaux propres ramenés au total des ressources (financement propre – capitaux propres, amortissements et provisions – et endettement financier*) sont en progression de +7,1 % entre 2015 et 2016, confortant ainsi une tendance à la hausse observée depuis 2012 (graphique 3, partie gauche). Les capitaux propres représentent ainsi plus de 42 % du total des ressources pour l'ensemble des PME en 2016. Ce résultat peut traduire, soit une amélioration de la solidité de la population composant l'échantillon (après exclusion des sociétés défailtantes), soit un comportement de précaution.

Le taux d'intermédiation* des PME est stable à 95,5 %. Par contre, le recours aux dettes obligataires et autres dettes (intragroupes incluses) progressent de +1,1 % en 2016, mais sur un rythme en décélération continue depuis le pic de 2012 (graphique 3, partie droite). L'endettement bancaire* diminue à 61,4 % de l'endettement financier, contre 62,4 % en 2015. Quant à l'affacturage, son utilisation progresse toujours, dans les mêmes proportions élevées que sur les deux dernières années (+6,9 %).

À la fin du mois de décembre 2016, les crédits mobilisés par les PME représentent 35 Md€, soit une progression de près d'un tiers depuis 2007 (+31 %). Très dynamique en 2008 (+7 %), leur croissance s'essouffle ensuite, mais reste positive sur la période, avec une progression moyenne de +2,5 % par an entre 2009

GRAPHIQUE 3 – Évolution des capitaux propres et de l'endettement financier des PME selon leurs composantes, 2010-2016



a. Subvention d'investissement, provision réglementée et écart de réévaluation.

Notes de lecture : les variations sont calculées sur un échantillon de PME (voir tableau 1) dont les bilans sont présents dans Fiben pour deux exercices consécutifs (population cylindrique). Les entrées et sorties de l'échantillon dues à des absorptions, des défailtances ou des créations d'entreprise ne sont donc pas prises en compte. La taille et le secteur retenus sont ceux de l'année n-1, quelle que soit la situation de l'entreprise en année n.

Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



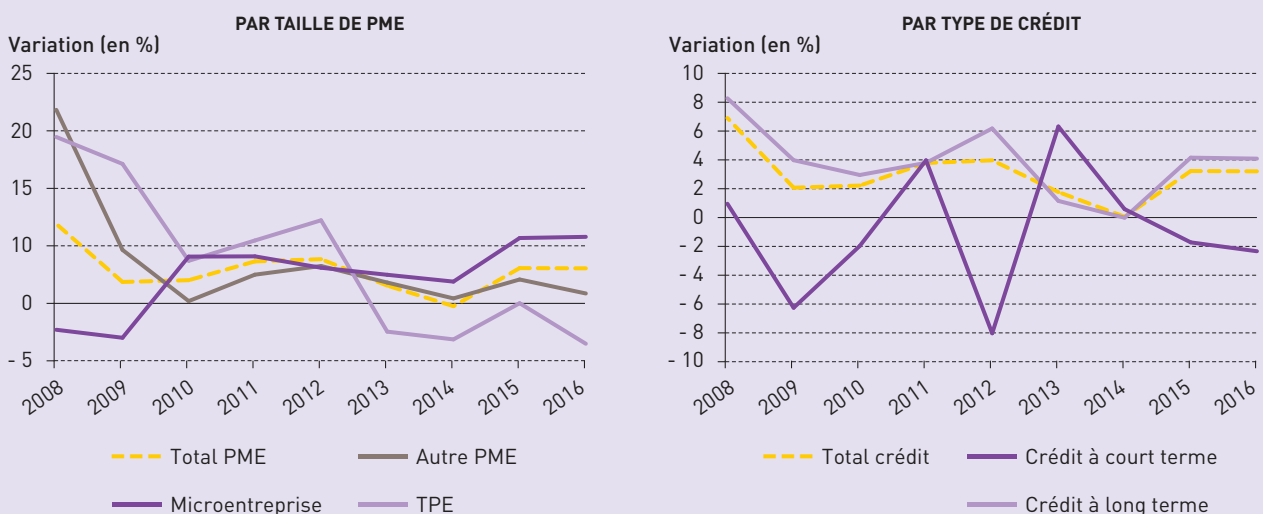
et 2016. Après deux années de décroissance (2008 et 2009), le crédit aux microentreprises* se révèle dynamique sur la période, avec une accélération marquée en 2015 et 2016, proche de + 6 % par an (graphique 4, partie gauche). Inversement, les très petites entreprises (TPE*) ont connu une croissance très dynamique en début de période, mais depuis 2012, les encours marquent le pas. Pour les PME n'appartenant pas à la catégorie des microentreprises ou des TPE et qui représentent environ 40 % des encours, les variations sont proches de celles de l'ensemble des PME, avec une croissance moyenne soutenue de + 3,8 %.

Bien qu'en croissance sur la période, l'évolution des crédits aux PME présente des disparités dans sa composition. Les crédits de moyen-long terme, dont la maturité initiale est supérieure à un an, sont majoritaires dans le total des encours (plus de 80 %). Ils sont en croissance régulière de près de 4 % en moyenne sur la période, alors que les crédits de court terme qui ont une maturité initiale inférieure à un an sont plus volatils, car ils constituent la variable d'ajustement des PME pour leurs besoins à court terme (graphique 4, partie droite).



En France, en 2016, la situation du crédit aux entreprises reste dynamique avec une nouvelle progression des crédits accordés aux microentreprises et aux PME.

GRAPHIQUE 4 – Évolution annuelle des crédits aux PME, 2008-2016



Champ : France, PME définies au sens de la LME, relevant des activités marchandes à l'exclusion des secteurs Activités financières hors holding et Administrations publiques.

Source : Banque de France (Fiben, juin 2017).

II. FINANCEMENT

A. Situation financière



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les premières tendances observées à partir d'un échantillon représentatif de 132 796 PME localisées en France (quelle que soit leur nationalité) et dont les bilans étaient disponibles à la fin juin 2017. Les PME étrangères peuvent être des unités légales ou un groupe d'unités légales qui forment, en France, une entreprise* de taille PME appartenant à un groupe dont la tête se trouve à l'étranger. Mais en l'absence d'information sur la taille des entités hors de France, il est impossible de connaître la taille de ce groupe multinational.

Les comptes sociaux concernent l'ensemble des activités marchandes à l'exclusion des secteurs KZ (Activités financières hors holding) et O (Administrations publiques). Le secteur d'activité repose sur la nomenclature d'activités française agrégée (NAF rév. 2 de 2008). Dans le cas d'une entreprise multi-unité légale*, le secteur retenu est celui des unités légales dont le poids dans l'entreprise est le plus important en termes de chiffre d'affaires ou d'effectif, à condition que l'un ou l'autre excède 50 %. Sinon, le classement par chiffre d'affaires est privilégié, en retenant le secteur d'activité des unités légales dont la part est la plus forte. Les doubles comptes liés à l'agrégation des bilans des unités légales constituant une entreprise ne sont pas neutralisés dans cette analyse puisque tous ne sont pas forcément publiés. Ces doubles comptes se rapportent notamment aux capitaux propres, à l'endettement financier et aux revenus ou charges financières intragroupes. Leur poids est relativement limité dans le cas des PME, en raison du faible nombre d'unités légales constituant, en moyenne, l'entreprise (1,8).

Les données sont issues de la [base Fiben](#) qui intègre :

- les comptes sociaux des entreprises exerçant leur activité sur le territoire français, dont le chiffre d'affaires excède 0,75 M€ ou dont l'endettement bancaire dépasse 0,38 M€, ce qui représente un tiers des sociétés imposées au bénéfice industriel et commercial ou au bénéfice réel normal (BIC-BRN), et plus des trois quarts des effectifs dans la plupart des secteurs d'activité ;

- les liens financiers et le pourcentage de détention du capital par d'autres entreprises. Une distinction est opérée entre les entreprises indépendantes et celles appartenant à un groupe, petit ou grand ;
- les crédits consentis par les établissements de crédit au-delà d'un seuil de référence (25 k€ depuis janvier 2006).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise** et **PME** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie PME inclut donc les microentreprises. Cependant, l'échantillon Fiben se composant de PME de taille déjà significative, les microentreprises y sont donc faiblement représentées. Les très petites entreprises (**TPE**) sont des unités légales de moins de 20 salariés, qui ne sont pas des microentreprises, et dont le chiffre d'affaires ou le total de bilan est inférieur à 10 M€.

DÉFINITIONS

Une PME peut être **mono-unité légale** ou se composer d'un ensemble d'unités légales dépendant d'une tête de groupe française ou étrangère. Elle est alors qualifiée de PME **multi-unité légale** et les comptes sociaux des unités légales la composant sont agrégés pour définir « l'entreprise ».

L'**endettement bancaire** recouvre les sources de financement bancaire à moyen-long terme, les concours bancaires courants et le crédit-bail.

L'**endettement financier** est défini comme la somme des emprunts bancaires à moyen-long terme, des concours bancaires, du crédit-bail, des obligations, des emprunts intragroupes et des autres emprunts.

Le **taux d'intermédiation** est la part des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, rapportée à la somme des emprunts obligataires, des autres emprunts et des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.

L'**autofinancement** de l'exercice se définit par la capacité d'autofinancement (CAF) de l'exercice, diminuée des dividendes mis en paiement.

BIBLIOGRAPHIE

- BOILEAU Adrien, LOSTE Maïté (2017). « [La situation des PME en France en 2016](#) », *Bulletin de la Banque de France*, n° 213, sept.-oct. 2017, p. 43-54.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

II. FINANCEMENT

A. Situation financière





B. HAUT DE BILAN

Activité du capital-investissement en 2016
| Nadia Kouassi Coulibaly, Simon Ponroy
Afic

Les PME-ETI françaises sur les marchés financiers en 2016
| Éric Forest
Enternext



ACTIVITÉ DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EN 2016

|Nadia Kouassi Coulibaly, Simon Ponroy
Afic
Direction des études économiques et statistiques

- | | |
|--|---|
| <p>1. La France, en tête du capital-investissement européen</p> <p>2. Des investissements destinés aux PME françaises non cotées</p> | <p>3. Une surperformance des entreprises investies</p> <p>4. Une levée de fonds record sur les vingt dernières années</p> |
|--|---|

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF ET LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES.
- ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES PAR LES ACTEURS FRANÇAIS DU CAPITAL-INVESTISSEMENT, MEMBRES DE L'AFIC.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Avec plus de 1 500 entreprises* soutenues, en moyenne, chaque année depuis 15 ans, les acteurs français du capital-investissement* occupent une place prépondérante dans le financement des entreprises françaises, et notamment des PME*. Ils représentent la deuxième source de financement de la croissance et de la transmission de ces dernières, derrière le crédit bancaire.

Pour la quatrième année consécutive, les montants investis par le capital-investissement français ont augmenté en 2016 pour atteindre 12,4 Md€. Le nombre d'entreprises destinataires de ces fonds établit alors un nouveau record à 1 893, dont 1 604 ont leur siège social en France. En moyenne, ces dernières affichent toujours des performances supérieures à l'économie et à l'ensemble des entreprises françaises, tant sur le plan du chiffre d'affaires réalisé que de l'emploi.

Les levées de capitaux se montent à 14,7 Md€ en 2016, ce qui constitue, là encore, un record pour la profession. Cette année a notamment été marquée par une levée supérieure à 4 Md€ qui porte la collecte à un niveau jamais atteint sur les vingt dernières années. Elle se singularise également par une plus grande diversité de souscripteurs, au premier plan desquels les assureurs et les fonds de fonds, français et étrangers, et par le retour des banques françaises. Enfin, la part des investisseurs étrangers s'établit à un niveau supérieur à la moyenne historique.

1 893

entreprises ont été investies en 2016, par les acteurs français du capital-investissement, établissant ainsi un nouveau record.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



93%

des entreprises investies par le capital-investissement français en 2016 ne sont pas inscrites à la cotation sur les marchés financiers.

1. LA FRANCE, EN TÊTE DU CAPITAL-INVESTISSEMENT EUROPÉEN

En 2016, le marché européen du capital-investissement s'est hissé à 53,4 Md€ de transactions, soit un doublement de la taille du marché depuis 2001 (INVEST EUROPE, 2017). En France, l'activité a quasiment quadruplé sur la même période, passant de 3,3 Md€ investis à 12,4 Md€ (AFIC, GRANT THORNTON, 2017).

En termes de montants investis, la France se classe, depuis 2009, au deuxième rang en Europe derrière le Royaume-Uni (tableau 1). Mais, elle conserve, depuis lors, sa place de premier marché européen en nombre d'entreprises soutenues avec 1893 entreprises pour l'année 2016, contre 1103 entreprises accompagnées par les sociétés de gestion allemandes et 925 par les acteurs britanniques de la profession.

Parmi les entreprises investies par les acteurs français du capital-investissement, 85 % ont leur siège social en France et comptent pour 71 % des montants investis, alors qu'au Royaume-Uni, 79 % sont des entreprises nationales, mais elles n'ont reçu que 33 % des montants investis (BVCA, 2016).

Le rôle de la France dans le capital-investissement européen est donc significatif. En moyenne, entre 2006 et 2016, le capital-investissement français s'élevait à 24 % des entreprises soutenues par les investisseurs européens et à 17 % des montants investis. Ce poids est légèrement supérieur à la part du produit intérieur brut (PIB) français dans celui de l'Union européenne à 28 pays, estimée à 15 % à la fin 2016 (Eurostat).

En revanche, le poids du capital-investissement français dans l'économie nationale demeure inférieur à celui observé aux États-Unis. Les investissements en capital représentent, en effet, 0,3 % du PIB nominal français sur la période 2012-2016, alors que ce taux est de 3,8 % aux États-Unis.

2. DES INVESTISSEMENTS DESTINÉS AUX PME FRANÇAISES NON COTÉES

En 2016, 1893 entreprises (toutes nationalités et localisations confondues) ont reçu 12,4 Md€ de financement de la part des acteurs français du capital-investissement, soit une progression de 15 % sur un an, identique en nombre et en montant. Parmi ces entreprises investies, 1604 sont d'origine française*, soit 85 % d'entre elles, un ratio stable depuis 10 ans. Ces entreprises françaises ont capté 8,8 Md€ d'investissement en capital en 2016, ce qui représente un investissement moyen de 5,4 M€ par entreprise, soit un montant similaire aux 5,1 M€ de 2015.

Parmi ces entreprises, 93 % ne sont pas cotées en Bourse, un poids légèrement supérieur à la moyenne sur 2009-2015 (91 %). Ces dernières ont levé 98 % des montants investis contre 95 % en moyenne pour les six années analysées.

Sur la totalité des entreprises investies, 58 % ont fait l'objet d'un réinvestissement* et 42 % ont obtenu leur premier investissement*. Le poids de ces dernières est

TABLEAU 1 – Investissements réalisés par le capital-investissement européen, 1998-2016

	1998	2001	2007	2009	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Investissement (en Md€)										
Europe	14,5	24,3	77,9	26,5	50,0	40,8	43,1	46,3	54,1	53,4
France	1,8	3,3	12,5	4,1	9,7	6,1	6,5	8,7	10,7	12,4
Royaume-Uni	7,0	10,1	43,1	8,5	22,3	15,1	12,1	17,2	23,1	25,0
Allemagne			8,3	2,6	6,7	6,6	5,1	7,1	5,3	5,1
Entreprise accompagnée (en nombre)										
Europe	6 227	8 104	6 541	6 185	6 630	6 634	6 598	7 104	6 697	6 164
France	1 544	1 546	1 558	1 469	1 694	1 548	1 560	1 648	1 645	1 893
Royaume-Uni	1 332	1 597	1 680	987	1 048	1 009	857	891	965	925
Allemagne			1 225	1 299	1 291	1 288	1 322	1 396	1 254	1 103

Note de lecture : pour le Royaume-Uni, les montants ont été convertis avec le taux de change de la Livre contre l'Euro au 31 décembre de chaque année.

Champ : activité du capital-investissement en Europe.

Sources : Afic ; BVCA ; BVK ; Grant Thornton ; Invest Europe.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



légèrement inférieur à celui observé, en moyenne, depuis 2009 (45 %). En termes de montants investis, la part des nouveaux investissements s'élève à 54 %, et celle des refinancements à 46 %. Le poids de l'activité de réinvestissement est révélateur du soutien de long terme apporté par les investisseurs en capital.

Avec 922 entreprises, le capital-développement* représente près de la moitié des entreprises accompagnées au cours de 2016 (graphique 1, partie droite), en hausse par rapport aux 866 entreprises de l'année précédente. De manière générale, un pic a été atteint en nombre d'entreprises soutenues en 2016, impactant tous les métiers du capital-investissement, et en particulier le capital-innovation* avec 135 entreprises accompagnées de plus sur un an, pour un peu plus d'une cinquantaine en capital-développement et en capital-transmission*.

Les montants investis ont également augmenté à tous les stades d'investissement, à l'exception du capital-développement où ils sont restés stables (graphique 1, partie gauche). Le capital-transmission reste le métier où les montants investis sont les plus élevés (61 % des investissements) et les plus en progression (+ 25 %). Le ticket moyen s'élève ainsi à 23,5 M€ en 2016, contre 4,2 M€ pour le capital-développement et 1,4 M€ pour le capital-innovation. Le financement de l'innovation est en hausse pour la troisième année consécutive (+ 15 %, après + 21 % en 2014 et + 45 % en 2013), traduisant le dynamisme français dans ce domaine.

La localisation des 1 604 entreprises françaises financées par le capital-investissement français fait apparaître l'Île-de-France comme la région de loin la plus

attractive avec 55 % des montants investis et 43 % des entreprises accompagnées. Son poids est toutefois en baisse, puisqu'il était de 62 % en montant en 2015, et la croissance des investissements dans les entreprises franciliennes a été moins vigoureuse que dans les autres régions ; deux résultats qui montrent le fort dynamisme de l'activité du capital-investissement hors de l'écosystème d'Île-de-France. La répartition entre l'Île-de-France et les autres régions des entreprises investies est en revanche stable dans le temps (carte 1 page suivante).

La répartition des investissements par secteur d'activité montre une présence du capital-investissement dans les secteurs traditionnels et d'avenir. Environ 44 % des entreprises soutenues sont issues de la production et de la distribution de biens et services industriels et de biens de consommation ; et 42 % participent à l'économie de la connaissance (Numérique, Biotechnologies, Télécommunications). Ces secteurs d'avenir ont obtenu 36 % des montants investis et les secteurs traditionnels ont concentré environ 55 % des financements. Ces secteurs d'avenir, généralement ciblés par le capital-innovation, présentent un degré de risque plus important et reçoivent par conséquent des montants d'investissement plus faibles.

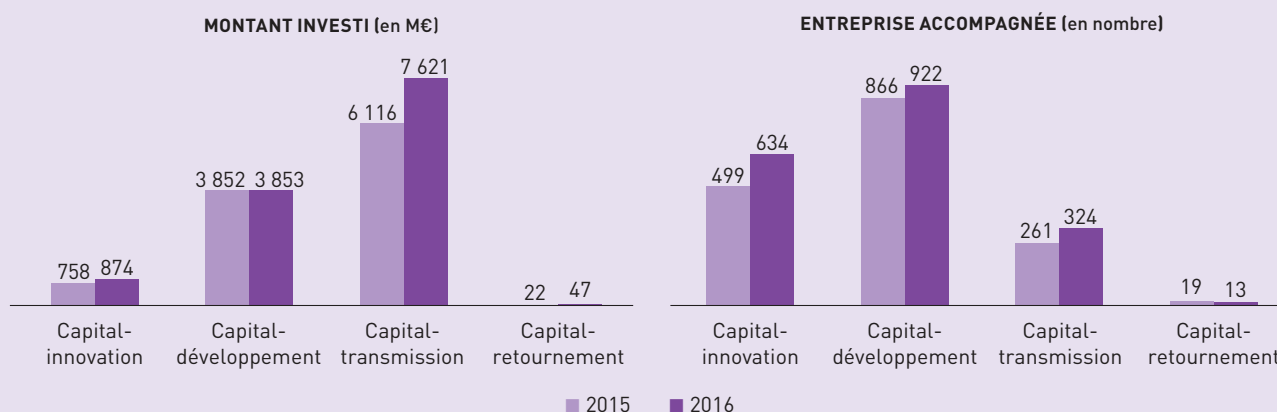


Le financement en fonds propres de l'innovation progresse en 2016, pour la troisième année consécutive, traduisant ainsi le dynamisme des entreprises françaises dans ce domaine.

Les PME, cible privilégiée des acteurs du capital-investissement français.

[En savoir +](#)

GRAPHIQUE 1 – Répartition des entreprises financées par le capital-investissement français selon le type d'investissement, 2015-2016



Champ : entreprises financées par le capital-investissement français.

Sources : Afic ; Grant Thornton.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



3. UNE SURPERFORMANCE DES ENTREPRISES INVESTIES

Les entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement français se révèlent plus performantes et plus dynamiques que la moyenne des entreprises comparables dans l'économie nationale (AFIC, EY, 2016). Au 31 décembre 2015, les acteurs français du capital-investissement comptaient 6488 entreprises en portefeuille, dont 9 sur 10 d'origine française.

Après avoir connu des périodes difficiles sur le plan économique depuis 2009, l'économie française a amorcé un redressement en 2015, comme en attestent la croissance du PIB et la reprise de l'emploi dans le secteur marchand. Sur la même période, les entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement français n'ont cessé de croître, enregistrant une croissance cumulée de leur chiffre d'affaires de 33 % contre 10 % pour le PIB nominal national (graphique 2, partie gauche). Du côté de l'emploi, la hausse cumulée¹ est supérieure à 256000 emplois créés par les entreprises françaises investies, pour 15000 dans le secteur marchand (graphique 2, partie droite).

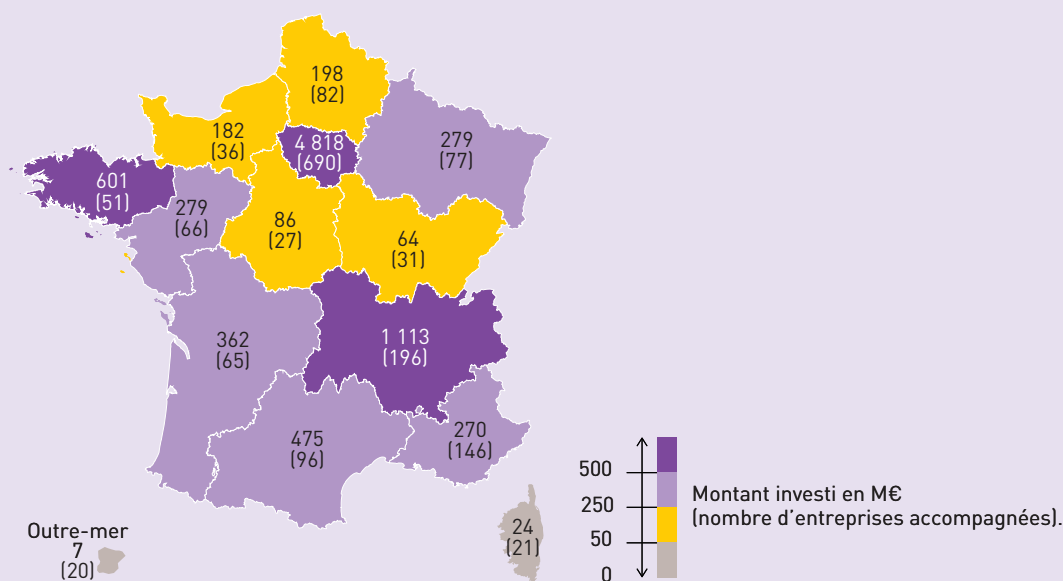
4. UNE LEVÉE DE FONDS RECORD SUR LES VINGT DERNIÈRES ANNÉES

En 2016, le marché du capital-investissement français s'est montré très attractif avec 14,7 Md€ de fonds levés, en hausse de 51 % par rapport à 2015 (graphique 3). Ce niveau est un record jamais atteint en 20 ans.

Les sociétés de gestion ayant levé plus de 200 M€ sont plus nombreuses : 19 contre 13 en 2015 et 12 en 2014. Elles concentrent 83 % de la collecte 2016. Le nombre de fonds en capacité de lever des montants très importants progresse et porte la collecte globale de capitaux.

Les souscriptions sont aussi en hausse, notamment **auprès de l'étranger**, et quel que soit l'investisseur. Les compagnies d'assurance arrivent en tête avec 21 % des capitaux levés, suivies par les fonds de fonds (19 %) et le secteur public* (18%, fonds souverains* compris). Viennent ensuite les personnes physiques et les *Family Offices** (15 % au total), les caisses de retraite (12 %), puis les banques (10 %). Les compagnies d'assurance et les banques font ainsi un **retour significatif** dans la collecte, retrouvant le rôle qu'elles jouaient avant 2008.

CARTE 1 – Répartition régionale des entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement français, 2016



Champ : entreprises ayant leur siège social en France et financées par le capital-investissement français.

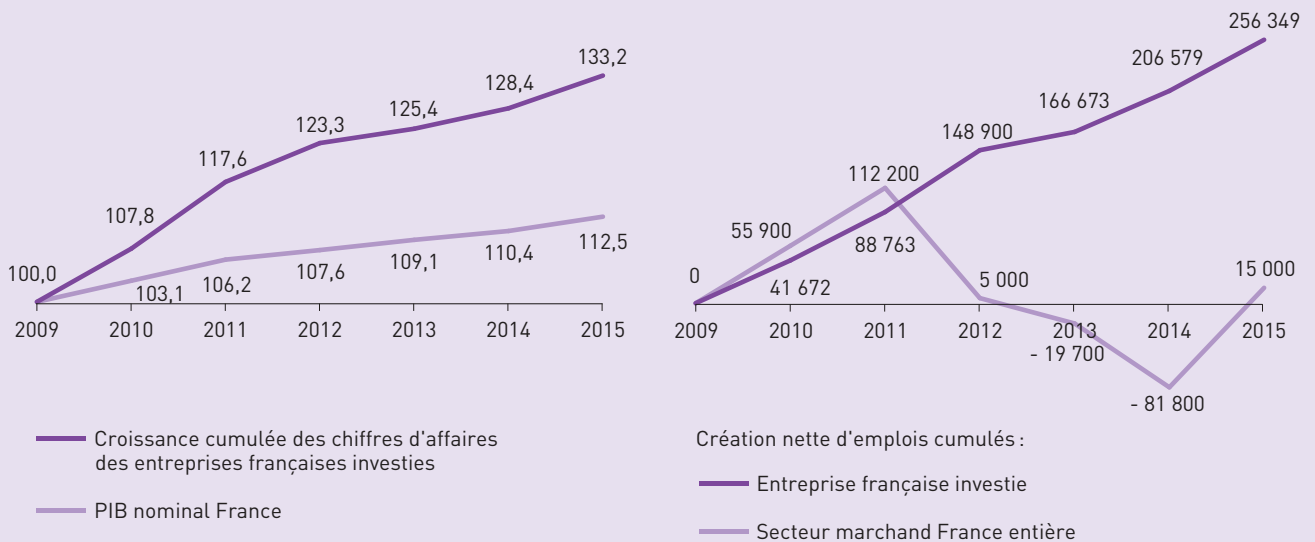
Sources : Afic ; Grant Thornton.

1. Calcul sur la base de 2 921 entreprises françaises avec un chiffre d'affaires et un effectif connus pour 2014 et 2015.

II. FINANCEMENT
B. Haut de bilan



GRAPHIQUE 2 – Évolution du chiffre d'affaires et de l'effectif des entreprises françaises accompagnées par le capital-investissement français, 2009-2015

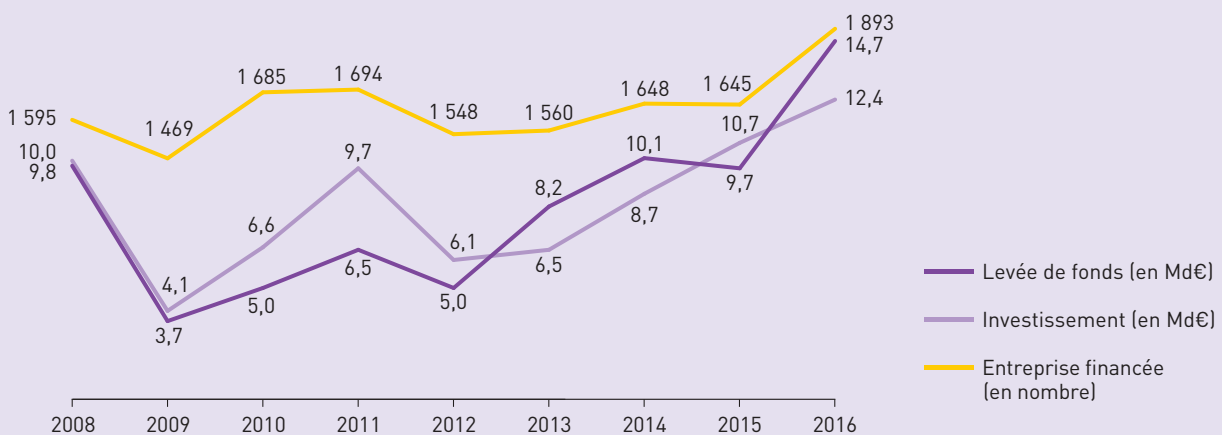


Note de lecture : chiffre d'affaires total et effectif respectivement en base 100 et base 0 en 2009.

Champ : entreprises françaises soutenues par le capital-investissement français pour lesquelles les données sont disponibles (périmètre non constant).

Sources : Afic ; EY ; Insee.

GRAPHIQUE 3 – Évolution des levées de fonds, des investissements et du nombre d'entreprises financées par le capital-investissement français, 2008-2016



Champ : activité des acteurs du capital-investissement français.

Sources : Afic ; Grant Thornton.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises soutenues par les sociétés de capital-investissement français, membres de l'Àfic, qui réalisent des opérations de haut de bilan *via* leurs bureaux basés en France. Le taux de retour de la campagne de collecte d'information auprès des 249 membres est de 94 % pour l'année 2016, soit 1 893 entreprises investies par 234 sociétés de capital-investissement.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise** et de **PME** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir l'[article en fin de ce Rapport](#)). Seuls sont pris en considération les critères d'effectif et de chiffre d'affaires de la LME pour classer ces entreprises selon leur taille.

DÉFINITIONS

Est appelée **entreprise française**, toute entreprise ayant son siège social en France.

Les **premiers investissements** sont constitués des capitaux initiaux reçus pendant six mois par une entreprise, quelle que soit la société de gestion, les flux suivants relevant du **réinvestissement**. Une entreprise peut donc être comptabilisée, la même année, dans les deux catégories.

Les sociétés de **capital-investissement** sont des intermédiaires financiers qui gèrent les fonds confiés par des investisseurs institutionnels (banques, compagnies d'assurance), des fonds de fonds, des particuliers, des collectivités locales, des entités du secteur public ou des groupes industriels (*Corporate*

Venture). Leur activité de financement du haut de bilan consiste à prendre des participations en capital dans des entreprises généralement non cotées sur les marchés financiers.

Le **capital-innovation** (ou capital-risque) finance de jeunes entreprises, en phase d'amorçage, de création ou de post-crédation, qui présentent généralement une composante technologique forte.

Le **capital-développement** finance des entreprises déjà installées sur leur marché et rentables, lors d'une augmentation des capacités de production ou de la force de vente, du développement de nouveaux produits et services, ou d'une opération de croissance externe.

Le **capital-transmission** investit dans des projets de transmission d'entreprise, majoritairement non cotée, impliquant une équipe dirigeante interne ou externe, *via* le recours à la création d'une société holding, laquelle s'endette pour racheter l'entreprise cible (*Leveraged Buy-Out*).

Le **capital-retournement** finance en fonds propres des entreprises en difficulté.

Les **Family Offices** sont spécialisés dans la gestion et la transmission du patrimoine – financier, social, professionnel et familial – de familles fortunées sur plusieurs générations.

Les **fonds souverains**, ou fonds d'État, sont des fonds d'investissement publics à long terme, possédés ou contrôlés par un gouvernement national, et visant des objectifs macro-économiques précis.

Les entités du **secteur public** représentent les fonds souverains, les structures publiques du programme France investissement, Bpifrance, ainsi que toutes les structures relevant du secteur public.

BIBLIOGRAPHIE

• AFIC, EY (2016). [Impact économique et social des acteurs français du capital-investissement en 2015](#), 13 décembre 2016, 29 p.

• AFIC, GRANT THORNTON (2017). [2016, activité des acteurs français du capital-investissement](#), 28 mars 2017, 58 p.

• BVCA (2016). [Private Equity and Venture Capital Report on Investment Activity 2016](#), Summer 2017, 18 p.

• INVEST EUROPE (2017). [2016 European Private Equity Activity](#), 5 July 2017, 72 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



LES PME-ETI FRANÇAISES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS EN 2016

Éric Forest
Enternext

1. Huit sociétés françaises cotées sur dix sont des PME-ETI
2. Activité des PME-ETI sur les marchés primaires et secondaires
3. Sur 10 sociétés nouvelles en Bourse, 7 ont des fonds au capital
4. Une appétence des investisseurs pour les petites et moyennes valeurs
5. Les PME-ETI « Tech », de province et familiales à l'honneur

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES CLASSÉES SELON LEUR NIVEAU DE CAPITALISATION BOURSIÈRE.
- ENTREPRISES INSCRITES À LA COTATION SUR LES COMPARTIMENTS B ET C D'EURONEXT ET SUR EURONEXT GROWTH.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Dans un contexte de recherche de rendement et de sélectivité accrue, le récent regain d'intérêt manifesté par les investisseurs et le marché pour les PME* et les ETI* s'est progressivement confirmé au cours des derniers semestres. Elles sont ainsi de plus en plus nombreuses à saisir les options de financement, les opportunités de croissance, les canaux de transmission de parts, les sources de liquidité et les véhicules de valorisation, autant d'outils que leur offre la Bourse.

À la fin 2016, 1 067 entreprises* sont cotées sur les marchés français, belge, néerlandais et portugais d'Euronext*, pour une capitalisation boursière* totale de 4 774 Md€, en progression de 5,8 % par rapport à la fin 2015. La majorité des sociétés inscrites à la cotation sur ces quatre places financières sont françaises* : 63 % en nombre pour 39 % de la valeur boursière.

Cette forte présence française est davantage marquée sur les PME-ETI*, avec principalement des capitalisations boursières inférieures à 1 Md€ qui correspondent aux petites et moyennes valeurs présentes sur les compartiments B* et C* d'Euronext ainsi que sur Euronext Growth* (ex Alternext). Au nombre de 533, ces PME-ETI françaises représentent 66 % des PME-ETI paneuropéennes cotées sur les marchés d'Euronext et 80 % des entreprises françaises présentes sur ces quatre places financières. La quasi-totalité d'entre elles est inscrite au listing d'Euronext Paris (532 sociétés).

66 %

des PME-ETI paneuropéennes cotées à la fin 2016 sur les quatre places financières d'Euronext sont des entreprises françaises.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



80 %

des entreprises françaises inscrites fin 2016 à la cotation sur Euronext Paris sont des PME-ETI.

1. HUIT SOCIÉTÉS FRANÇAISES COTÉES SUR DIX SONT DES PME-ETI

Avec 532 PME-ETI françaises cotées sur Euronext Paris à la fin 2016, la Bourse ne doit pas être uniquement assimilée aux grandes capitalisations, mais à l'instrument de financement commun à toutes les entreprises. Non seulement ces PME-ETI maintiennent leur présence en Bourse (elles étaient 531 inscrites à la cote en France en 2015), mais elles représentent toujours 8 sociétés françaises cotées sur 10 et près de la moitié fait partie des très petites capitalisations, inférieures à 50 M€ (graphique 1).

En 2016, l'attention renforcée des investisseurs, particuliers et institutionnels, pour les petites et moyennes valeurs sur le marché parisien s'est confirmée comme l'atteste l'augmentation des montants levés par les entreprises nouvellement admises à 847 M€ contre 676 M€ en 2015 et 563 M€ en 2014, soit une progression annuelle de 25 % en 2016, après + 20 % en 2015. Dans un contexte économique et politique compliqué, moins de PME-ETI ont été toutefois accueillies sur la place financière de Paris au cours de l'année 2016, à savoir 15 nouvelles cotations contre 26 en 2015.

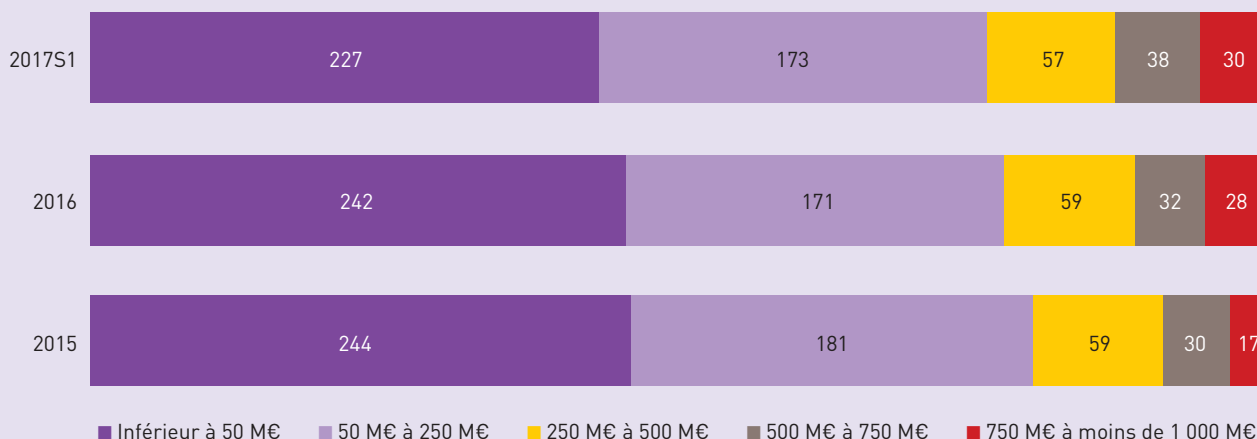
Ces PME-ETI françaises représentent, à la fin 2016, une capitalisation boursière totale de 93 Md€ avec une

valorisation moyenne à 174 M€, et médiane à 73 M€ qui démontre le poids des PME ou *Small Caps*. La répartition selon le segment de capitalisation boursière reste plutôt stable sur les dernières années, bien que la progression globale des niveaux de valorisation de ces PME-ETI ait conduit à une légère translation vers des capitalisations plus élevées chez les ETI ou *Mid Caps*. L'augmentation du niveau médian de valorisation – il n'était que de 65 M€ en 2015 – s'explique en effet, pour l'essentiel, par une hausse globale de la capitalisation boursière des PME-ETI cotées portée par une forte augmentation du nombre de valeurs moyennes dont la valorisation est comprise entre 750 M€ et 1 Md€, soit 14 sociétés de plus en 2016.

À mi-2017, la robustesse des activités de fusion-acquisition a contribué à des retraits de la cote conduisant à un nombre de PME-ETI en très léger recul (525 PME-ETI), mais dont la valorisation boursière moyenne a augmenté de 20 M€ (194 M€) par rapport à la fin 2016.

Le nombre de retraits de la cote touchant les PME-ETI françaises est relativement constant avec, en moyenne, un peu plus d'une vingtaine chaque année depuis 2008. Il s'élève à 8 sorties pour le premier semestre 2017. Les opérations de fusion-acquisition et les offres publiques d'achat (OPA) sur les entreprises cotées demeurent la première cause de ces sorties, devant les changements de stratégie de financement ou les faillites.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des sociétés françaises cotées en Bourse selon leur niveau de capitalisation boursière, 2015-1^{er} semestre 2017



Champ : entreprises françaises cotées sur les compartiments B et C d'Euronext Paris, ainsi que sur Euronext Growth.

Source : Euronext.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



2. ACTIVITÉ DES PME-ETI SUR LES MARCHÉS PRIMAIRES ET SECONDAIRES

La contiguïté parfaite entre l'introduction en Bourse et les marchés financiers reste une perception simplificatrice inexacte puisque invalidée par l'activité des PME-ETI sur les marchés secondaires*, en actions comme en obligations. En effet, environ 14 introductions en Bourse sont décomptées en moyenne pour 100 opérations de marché (émissions obligataires ou augmentations de capital). Ces dernières sont généralement, en nombre et en montant, supérieures aux opérations sur les marchés primaires* (*Initial Public Offering* – IPO – et *Initial Bond Offering* – IBO) car les entreprises qui se refinancent avec la Bourse grandissent et gagnent la confiance des investisseurs.

Sur la période 2013 à mi-2017, 93 PME-ETI françaises sont entrées en Bourse, marquant un recul en 2016, après les performances de 2014 et 2015 (graphique 2, partie gauche). Elles ont levé 27 M€ en moyenne par opération sur le marché primaire, un montant en progression constante depuis 2013 (12 M€). À 56,5 M€, la levée primaire moyenne pour l'année 2016 constitue un record car les entreprises nouvellement entrées sur les marchés étaient, en moyenne, de taille plus importante. Ces levées retrouvent leurs niveaux historiques sur le premier semestre 2017 à 28 M€ en moyenne, soit 1 M€ de plus que la moyenne de la période.

Bien qu'essentiellement médiatisés pour leur offre en fonds propres, les marchés financiers donnent aussi accès aux produits de dette. Sur la même période, les fonds levés par les PME-ETI françaises sur le marché secondaire (soit 249 sociétés) s'élèvent à 13,9 Md€ au total (graphique 2, partie droite), avec une tendance à la hausse entre 2013 et 2016 (+ 40 %). Ce refinancement s'effectue pour 30 % en obligations (en augmentation en 2016 comparativement aux années précédentes, et malgré un ralentissement sur les six premiers mois de 2017) et pour 70 % en actions (en forte progression sur 2014-2015 et relativement stable en 2016).

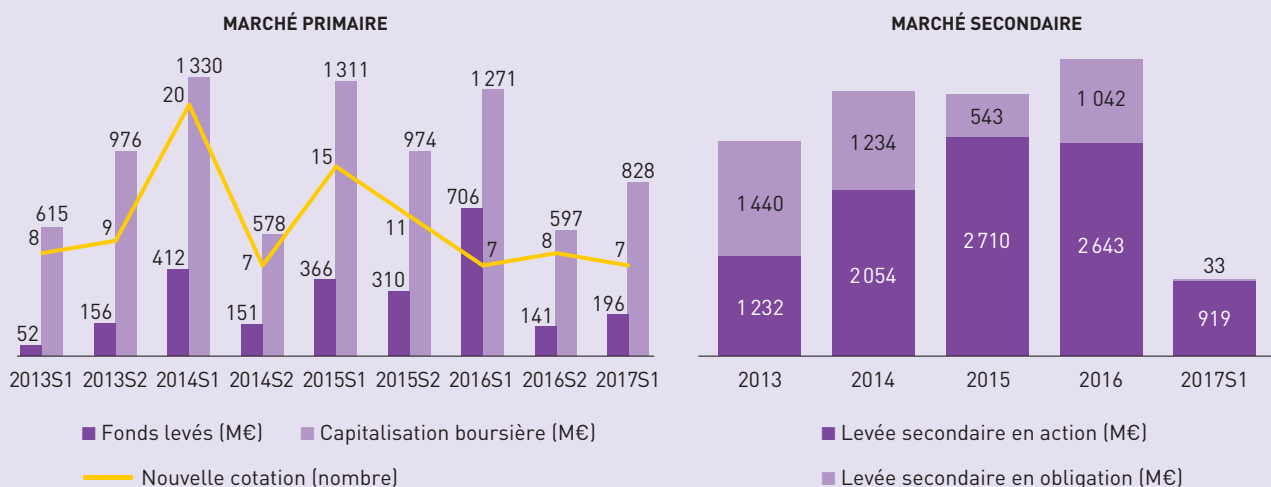


En 2016, les PME-ETI nouvellement cotées sur les marchés d'Euronext Paris sont, en moyenne, de taille plus importante que celles entrées sur les dernières années.

3. SUR 10 SOCIÉTÉS NOUVELLES EN BOURSE, 7 ONT DES FONDS D'INVESTISSEMENT AU CAPITAL

D'après l'étude de l'AFIC et GRANT THORNTON (2017), les désinvestissements des fonds de capital-investissement sur la période 2009-2016 soulignent une forte complémentarité avec la Bourse qui est une source de performance et de liquidité. C'est notamment vrai pour les fonds de capital-développement, en particulier via la cession de titres cotés après introduction qui représente 16 % de leurs sorties, la sortie d'un fonds lors de l'entrée en Bourse étant moins fréquente (graphique 3 page suivante).

GRAPHIQUE 2 – Activité des PME-ETI françaises sur les marchés primaires et secondaires, 2013-1^{er} semestre 2017



Champ : entreprises françaises cotées sur les compartiments B et C d'Euronext Paris, ainsi que sur Euronext Growth.

Source : Euronext.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



Les niveaux élevés de souscription des particuliers illustrent la réorientation progressive de l'épargne vers le financement des *Small & Mid Caps*.

Ces fonds allègent ainsi leur position tout en laissant à certaines de leurs participations, prêtes à se structurer et à communiquer, l'opportunité de poursuivre leur développement en s'inscrivant dans une stratégie d'indépendance avec une gouvernance simplifiée.

L'entrée en Bourse a encore plus de sens lorsqu'elle intervient au milieu du parcours d'investissement. Elle favorise alors l'accélération de la création de valeur à moyen terme.

Les pratiques indiquent, en 2016, que 84 % des fonds consentent le plus souvent à des engagements de conservation de titres (*lock-up*) de 6 à 12 mois, tandis que pour 75 % des dirigeants actionnaires de PME, le *lock-up* est d'un an post IPO pour gagner la confiance des investisseurs boursiers, facteur clé de succès pour une introduction réussie.

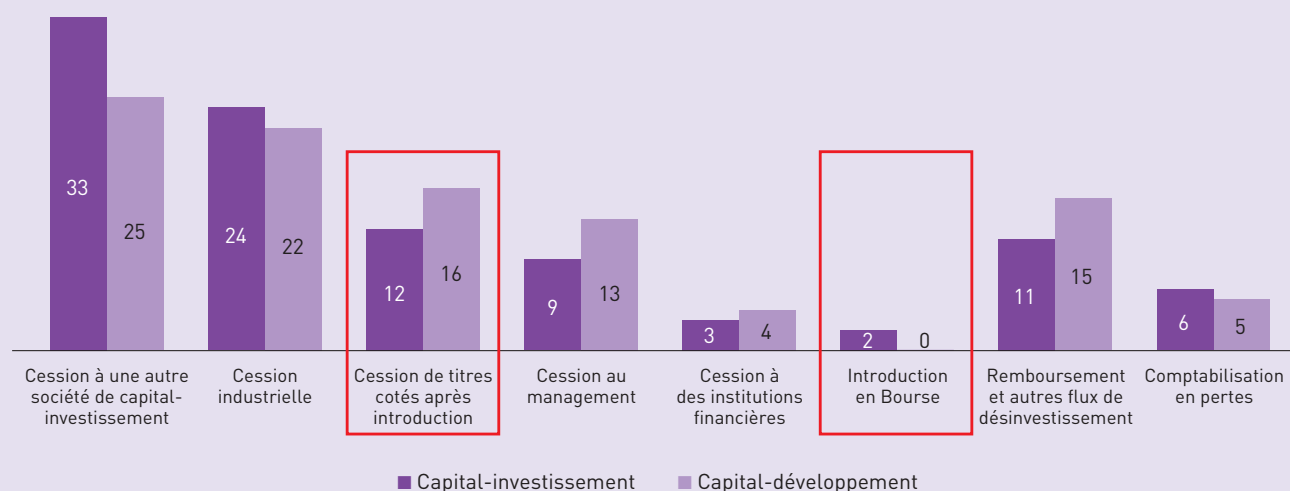
L'évolution du cours boursier et le recours au marché pour les éventuelles levées secondaires dépendront essentiellement de cette confiance bâtie, dès l'introduction, avec les investisseurs boursiers. À ce titre, il est primordial de communiquer des perspectives à la fois ambitieuses et réalistes, et de promouvoir régulièrement son titre pour construire sa liquidité, fortifier son cours et pérenniser son entreprise.

4. UNE APPÉTENCE DES INVESTISSEURS POUR LES PETITES ET MOYENNES VALEURS

Au regard de leur potentiel de croissance structurellement supérieur à celui des grandes entreprises, les PME-ETI suscitent tout l'intérêt d'investisseurs et de gérants de fonds d'investissement, en particulier dans un contexte de recherche de rendement créé par un environnement de taux bas. Prises dans leur ensemble, ces PME-ETI cotées confirment leur capacité à transformer ce potentiel en croissance tel que l'indique la constante surperformance des indices calculés sur les valeurs petites et moyennes en comparaison des indices de valeurs matures. En cinq ans, le CAC Mid & Small* a progressé davantage que le CAC 40*, avec des hausses respectives de + 132 % et + 67 %. À l'échelle européenne, il réalise également de meilleures performances que l'Euro Stoxx 50*.

Par ailleurs, les taux de souscription* des particuliers et des institutionnels sont très largement supérieurs aux capitaux demandés au moment de l'introduction en Bourse des PME-ETI françaises: sur le premier semestre 2017, le taux de souscription moyen s'élève à 309 %, tandis que celui des particuliers est de 421 %.

GRAPHIQUE 3 – Désinvestissements des fonds de capital-investissement français selon le type de cession, poids moyen 2009-2016 (en %)



Champ : acteurs du capital-investissement français sur la période 2009-2016.

Sources : Afic ; Grant Thornton.



Cette situation illustre le fort attrait des investisseurs pour les petites et moyennes valeurs françaises et la réorientation progressive de l'épargne vers le financement des entreprises. Les taux d'allocation* s'élevèrent, quant à eux, en moyenne à 23 % pour les particuliers et à 77 % pour les investisseurs sur les trois dernières années, avec une évolution de l'allocation en faveur des particuliers (+ 2 points par rapport à 2013-2015).

L'intérêt des investisseurs pour ces valeurs ne s'arrête toutefois pas au marché primaire, puisque après l'introduction en Bourse, les titres des PME-ETI sont toujours échangés sur les marchés financiers. Les volumes d'échanges des valeurs petites et moyennes sur les marchés couverts par la place financière de Paris connaissent une tendance à la hausse, puisque aussi bien le volume moyen des titres échangés quotidiennement (*Average Daily Traded Value*, ADTV) que le volume total annuel n'ont cessé d'augmenter entre 2013 et 2015 (graphique 4). Le ralentissement observé en 2016 est dû à un contexte de faible volatilité, marqué par de fortes incertitudes politiques (Brexit, élections américaines) et économiques (craintes sur la croissance chinoise et chute des prix des matières premières) qui ont provoqué un attentisme des investisseurs. Le premier semestre 2017 marque la fin de cette période d'immobilisme sur l'ensemble des marchés mondiaux, les volumes d'échanges sur la place de Paris s'établissant à 138 Md€ contre 106 Md€ sur les six premiers mois de 2016.

5. LES PME-ETI « TECH », DE PROVINCE ET FAMILIALES À L'HONNEUR

PRÉPONDÉRANCE DES PME-ETI « TECH » SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

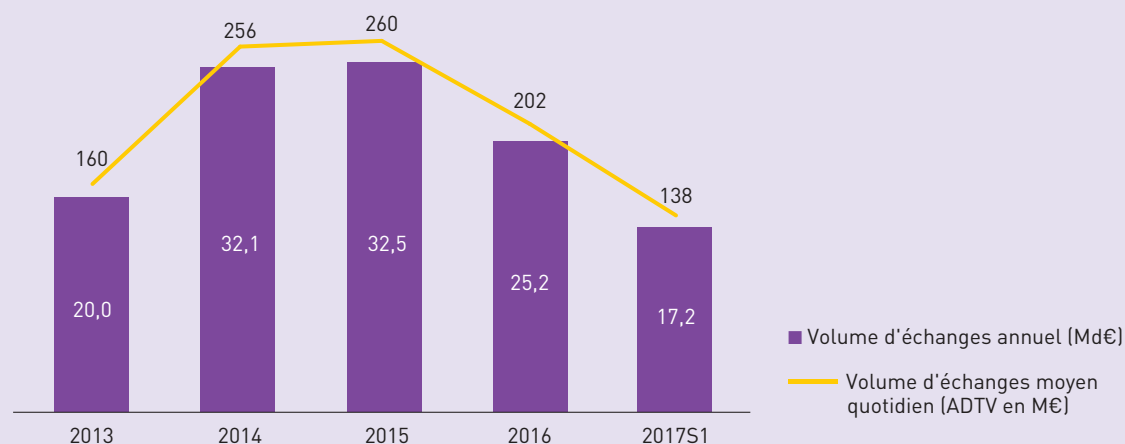
À la fin 2016, plus de 90 % des PME-ETI françaises cotées sur Euronext Paris se concentrent dans six secteurs de l'*Industry Classification Benchmark* (ICB), à savoir l'Industrie, les Technologies, les Services aux consommateurs, la Finance et l'immobilier, la Santé et les Biens de consommation (graphique 5 page suivante). Les répartitions sectorielles en nombre d'entreprises cotées et par capitalisation boursière sont similaires. Ce résultat demeure le même en traitant séparément les entreprises d'Île-de-France (58 % des sociétés listées) et de province. Les distributions sont également constantes dans le temps.

Parmi les 532 PME-ETI françaises cotées sur Euronext Paris, près de 50 % sont des valeurs « Tech ». En 2016, cette appellation regroupe 262 entreprises innovantes dont l'activité relève du Numérique (les deux tiers), des Sciences de la vie ainsi que des Éco-industries. En termes de dynamique, ces deux dernières catégories sont en fort développement, ce qui a porté la contribution du secteur « Tech » à deux tiers des introductions en Bourse des PME-ETI françaises en 2016.

50 %

des PME-ETI françaises cotées sur la place de Paris à la fin 2016 sont des valeurs « Tech ».

GRAPHIQUE 4 – Volume d'échanges des titres de PME-ETI françaises cotées en Bourse, 2013-1^{er} semestre 2017



Champ : entreprises françaises cotées sur les compartiments B et C d'Euronext Paris, ainsi que sur Euronext Growth.
Source : Euronext.

II. FINANCEMENT

B. Haut de bilan



Ces PME-ETI « Tech » représentent 32 Md€ de valorisation boursière, soit 35 % de la valeur des PME-ETI françaises cotées sur Euronext Paris. Au sein de ces PME-ETI « Tech », 53 % ont une capitalisation boursière inférieure à 50 M€ (avec une moyenne à 123 M€ et une médiane à 41 M€).

Depuis 2013, 78 nouvelles PME-ETI « Tech » françaises se sont introduites sur les quatre places financières couvertes par Euronext. Au premier semestre 2017, leur progression sur les marchés financiers se confirme avec 6 des 7 nouvelles cotations. Elles ont levé 200 M€ et représentent plus de 600 M€ de capitalisation.

ACCÉLÉRATION DES INTRODUCTIONS DE PME-ETI SITUÉES EN PROVINCE

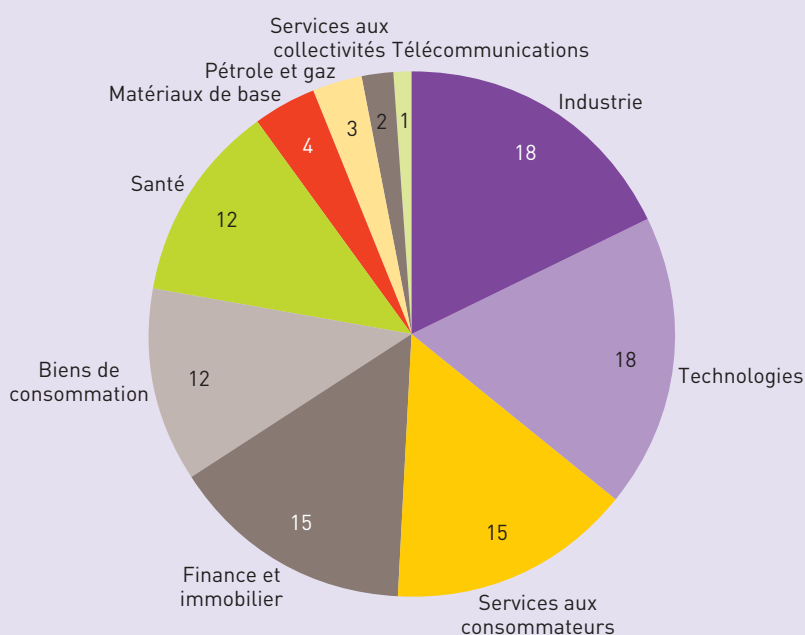
Le redéploiement des équipes d'Euronext dans les différentes régions françaises, avec des bureaux à Bordeaux, Lyon, Marseille et Nantes, a renforcé la proximité des PME-ETI locales vis-à-vis de l'écosystème boursier, accélérant ainsi l'introduction en Bourse de valeurs petites et moyennes installées hors d'Île-de-France : 48 introductions en Bourse de PME-ETI situées en province ont été réalisées [sur la période 2013-2016](#)

pour 38 IPO de sociétés franciliennes. Elles ont levé un montant médian de 12 M€, comparable aux 13 M€ des PME-ETI ayant leur activité en Île-de-France.

PLUS D'UNE PME-ETI COTÉE SUR CINQ EST UNE ENTREPRISE FAMILIALE

Parmi les PME-ETI françaises présentes à la cote sur Euronext Paris, 120 sont des entreprises familiales*. Elles couvrent une grande variété de secteurs : les Matériaux de base, les Biens de consommation, les Services aux consommateurs, ainsi que la Finance et l'immobilier. Les deux tiers ont une capitalisation boursière inférieure à 250 M€ et 64 % d'entre elles sont situées en province. La place des entreprises familiales en Bourse est donc significative. Elles représentent plus de 20 % des PME-ETI françaises cotées sur la place de Paris et réutilisent les marchés pour se refinancer. Depuis 2012, les entreprises familiales ont levé près de 1,7 Md€ sur le marché secondaire (dont un peu plus de la moitié en émissions obligataires) à travers 130 opérations. Pourtant, force est de constater que seulement 11 nouvelles PME-ETI familiales se sont introduites en Bourse dans le même intervalle, levant au total 264 M€.

GRAPHIQUE 5 – Répartition sectorielle des PME-ETI françaises cotées en Bourse (en %), 2016



Champ : entreprises françaises cotées sur les compartiments B et C d'Euronext Paris, ainsi que sur Euronext Growth.

Source : Euronext.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises **françaises** dont le siège social est situé en France et cotées sur les compartiments B et C d'Euronext (Belgique, France, Pays-Bas et Portugal) auxquelles s'ajoutent les sociétés françaises présentes sur Euronext Growth à la fin de chaque semestre ou année civile. Elles sont identifiées par leur code ISIN (*International Securities Identification Number*), un identifiant unique propre à chaque actif financier.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **PME** et **ETI** ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Seul est pris en considération le critère de capitalisation boursière pour classer les entreprises selon leur taille. Les **PME-ETI** regroupent ainsi les sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 Md€.

DÉFINITIONS

Euronext est un marché réglementé paneuropéen du groupe éponyme Euronext. Il est structuré en trois compartiments :

- **Compartiment A** : valeurs avec une capitalisation boursière supérieure à 1 Md€ (les *Large Caps*) ;
 - **Compartiment B** : valeurs dont la capitalisation boursière est comprise entre 150 M€ et 1 Md€ (les *Mid Caps*) ;
 - **Compartiment C** : valeurs avec une capitalisation boursière inférieure à 150 M€ (les *Small Caps*).
- Créé en mai 2005 par Euronext Paris, **Euronext Growth** (ex Alternext) permet aux PME de la zone euro d'accéder à la cotation de manière simplifiée.

Le **marché primaire** est le marché financier sur lequel les nouveaux titres sont émis et souscrits par des investisseurs. Le **marché secondaire** concerne l'échange, entre investisseurs, des titres financiers déjà créés sur le marché primaire. Ils offrent tous les deux la possibilité de lever des actions ou de la dette. La **capitalisation boursière** est la valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours du titre.

Le **CAC Mid & Small** est un indice boursier français représentant les PME-ETI françaises. Il est composé des 190 valeurs classées de la 101^e à la 290^e place en termes de capitalisation boursière.

Le **CAC 40** est un indice boursier français composé de 40 valeurs choisies parmi les 100 sociétés françaises dont les volumes d'échanges de titres sont les plus importants.

L'**Euro Stoxx 50** est un indice regroupant les 50 sociétés européennes les plus représentatives de la zone euro et sélectionnées parmi 18 secteurs économiques différents.

Le **taux de souscription** est le rapport entre le nombre de titres demandés et le nombre de titres mis sur le marché.

Le **taux d'allocation** est le rapport entre le nombre de titres servis et le nombre de titres mis sur le marché. Les sociétés cotées en Bourse entrent dans la définition de l'**entreprise familiale** de la Commission européenne si les personnes qui ont créé ou acquis l'entreprise (capital), ou bien leur famille ou leurs descendants, détiennent 25 % des droits de vote issus de leur capital.

BIBLIOGRAPHIE

- AFIC, GRANT THORNTON (2017). [2016, activité des acteurs français du capital-investissement](#), 28 mars 2017, 58 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



C. CRÉDITS ET GESTION DE TRÉSORERIE

Accès des PME aux financements externes:
comparaison internationale en 2015
| Kris Boschmans, Miriam Koreen, Lora Pissavera
OCDE



ACCÈS DES PME AUX FINANCEMENTS EXTERNES : COMPARAISON INTERNATIONALE EN 2015

| Kris Boschmans, Miriam Koreen, Lora Pissavera
OCDE

Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local

1. Prêt bancaire aux PME : une amélioration générale

2. Nouvel assouplissement des conditions de crédit aux PME

3. Une utilisation croissante des financements contre nantissement d'actifs

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

• ENTREPRISES ET PME SELON LA DÉFINITION EN VIGUEUR DANS CHAQUE PAYS.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

La crise financière s'est traduite en 2009 par une forte contraction de la production économique dans la zone OCDE, et malgré la progression générale des taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) entre 2009 et 2013, cette reprise s'est révélée inégale. Depuis 2014, la **situation macroéconomique** reste globalement positive et en 2016, le taux de croissance du PIB de la zone OCDE était de 1,7 %. Sur les marchés émergents, les pays riches en matières premières tels que le Brésil et la Russie ont enregistré une nouvelle contraction économique en 2016. La croissance du PIB en termes réels dans les pays non membres de l'OCDE devrait atteindre 4,5 % et 4,6 % en 2017 et 2018, respectivement, ce qui est très inférieur à la moyenne de 6,6 % observée sur la période 2004-2013. Globalement, l'inflation a diminué en zone euro et en Amérique du Nord en 2015 et certains pays européens ont même enregistré des taux d'inflation négatifs en 2015, le risque de déflation restant élevé dans cette région.

Conjuguée à des conditions financières relativement favorables du fait de politiques monétaires toujours très accommodantes, la reprise économique mondiale a eu un impact positif sur l'accès des PME aux financements en 2014 et en 2015. Les taux de croissance des encours et des nouveaux prêts aux PME progressent de nouveau en moyenne dans les pays couverts par le tableau de bord sur le financement des PME et des entrepreneurs (OECD, 2017).

Cette reprise qui demeure néanmoins très dépendante des choix des pouvoirs publics est exposée à deux risques principaux : des échanges mondiaux toujours exceptionnellement faibles et une croissance de la productivité ralentie qui creuse l'écart entre les entreprises* se situant à la frontière technologique et les autres. Cette évolution se traduit par des inégalités croissantes de revenu, ce qui pèse sur la demande mondiale et assombrit les perspectives de croissance à long terme.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.



Pour la deuxième année consécutive, la reprise économique mondiale a eu un impact positif sur l'accès des PME à des financements externes, avec davantage de prêts accordés en 2015.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



1. PRÊT BANCAIRE AUX PME : UNE AMÉLIORATION GÉNÉRALE



La croissance de l'encours des crédits bancaires aux PME s'est accélérée en 2015 en France et dans neuf autres pays sur les trente analysés.

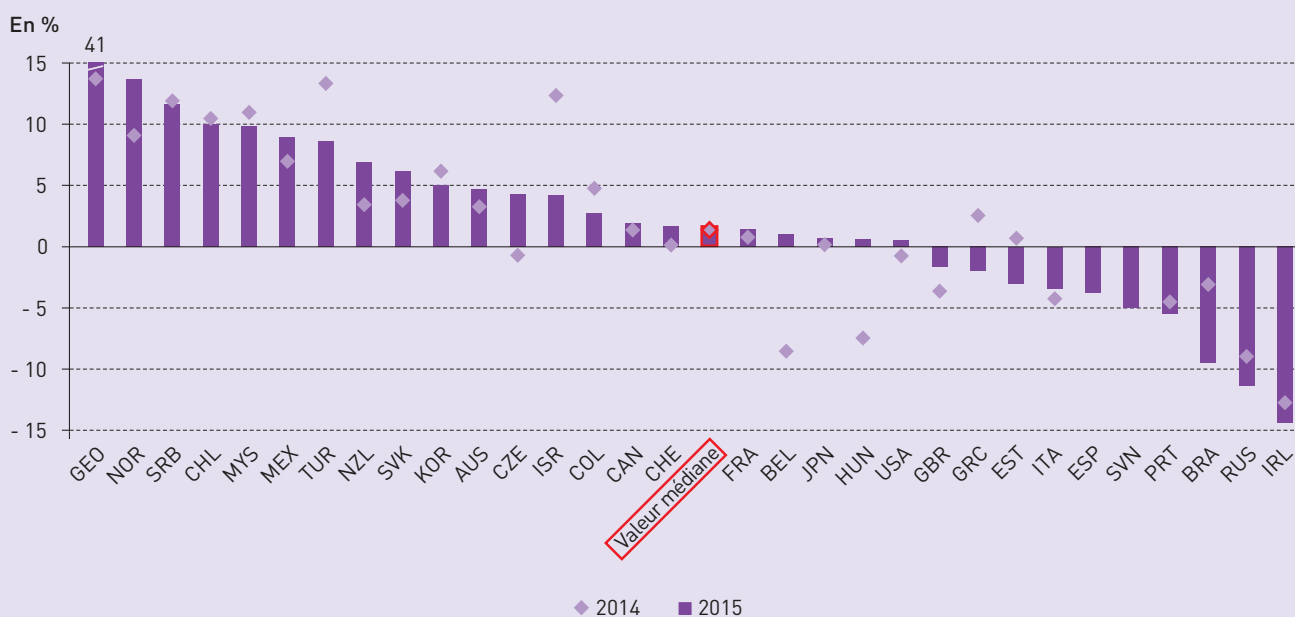
Dans le sillage de la crise financière, le crédit aux PME* a diminué dans une majorité de pays participant au tableau de bord de l'OCDE et, bien qu'il ait rebondi dans certaines économies, cette tendance n'est pas généralisée. En 2014, 10 des 31 pays analysés affichaient toujours une baisse de l'encours des prêts aux PME, et cette proportion est restée constante en 2015.

Les taux de croissance de l'encours des prêts aux PME en 2015 sont *a contrario* supérieurs à ceux observés en 2014 dans 17 des 30 pays, reflétant une accélération de la croissance dans une petite majorité de pays ou une atténuation de la récession dans certains cas. La croissance de l'encours est devenue positive en 2015 en Belgique, aux États-Unis, en Hongrie et en République tchèque. Elle s'est accélérée dans dix pays (Australie, Canada, France, Géorgie, Japon, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, République slovaque et Suisse), mais a ralenti dans sept autres (Chili, Colombie, Corée, Israël, Malaisie, Serbie et Turquie).

L'évolution globalement positive survenue ces dernières années trouve également une illustration dans la valeur médiane de la croissance de l'encours des prêts aux PME des pays analysés. Elle est passée de 0,5 % en 2013 à 1,4 % en 2014, puis à 1,6 % en 2015. Toutefois, au Brésil, en Estonie, en Grèce, en Fédération de Russie, en Irlande et au Portugal, la croissance de l'encours des crédits aux PME est devenue négative ou encore plus négative en 2015 (graphique 1).

En 2015, la valeur médiane de progression des encours relativement à la situation de 2010 atteint 7,8 % alors qu'elle n'était que de 3,0 % en 2013, traduisant une amélioration générale de l'activité de prêt, même si des écarts considérables demeurent d'un pays à l'autre. La reprise du crédit aux PME est particulièrement visible en Israël, en Norvège et en Nouvelle-Zélande. En 2015, l'encours des crédits aux PME corrigé de l'inflation est repassé au-delà du niveau de 2010 dans 19 des 29 pays pour lesquels les données sont disponibles (graphique 2). Il est néanmoins possible que les volumes de prêts accordés avant-crise aient été très élevés par rapport au contexte historique et, de ce fait, impossibles à maintenir à long terme dans certains pays.

GRAPHIQUE 1 – Variation annuelle de l'encours des prêts aux PME selon les pays, 2014-2015



Notes de lecture : les définitions de la PME varient d'un pays à l'autre (OECD, 2017, p. 191-198) et les noms des pays sont précisés en Méthodologie. Les pays qui n'ont pas communiqué de données pour 2015 ne sont pas pris en compte. Le taux de croissance de -24,9 % de la Slovaquie en 2014 n'est pas représenté et les données de 2013 pour l'Espagne ne sont pas disponibles. Les données présentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE et de celui de la Banque mondiale pour les pays non membres de l'OCDE.

Source : OCDE.



2. NOUVEL ASSOUPLISSEMENT DES CONDITIONS DE CRÉDIT AUX PME

L'analyse des 20 pays qui ont fourni des données sur les nouveaux prêts aux entreprises, montre une situation toujours mitigée en 2015. En 2013, une augmentation de ces nouveaux prêts aux PME n'était observable que dans 6 d'entre eux. Ce nombre a atteint 9 pays en 2014 puis 11 en 2015. Le taux de croissance annuel médian des nouveaux prêts accordés aux PME est passé de - 2,5 % en 2013 à - 0,1 % en 2014, pour redevenir positif à 6,4 % en 2015, traduisant une reprise significative des nouveaux prêts aux PME sur la période. Le Brésil, l'Estonie, la Fédération de Russie, la Grèce, les Pays-Bas et le Portugal constituent des exceptions à cette évolution généralement favorable (graphique 3, page suivante).

Grâce à une politique monétaire très accommodante dans la plupart des régions du monde au cours de ces dernières années, les taux d'intérêt appliqués aux PME ont beaucoup baissé depuis 2011, excepté au Brésil, en Malaisie et en Fédération de Russie. Cette tendance s'est poursuivie en 2015, les taux d'intérêt des prêts aux PME déclinant dans 26 des 34 pays pour lesquels des données sont disponibles. Ce constat traduirait ainsi une amélioration continue des conditions de financement des PME depuis 2013. La Colombie, la Géorgie et les Pays-Bas sont les seuls pays dans lesquels les taux d'intérêt des prêts aux PME ont augmenté entre 2014 et 2015, après avoir diminué sur la période 2012-2014 (graphique 4, page suivante).

1/3

des prêts accordés aux PME en France, en Espagne et aux Pays-Bas est assorti de sûretés en 2015 contre plus de un sur deux dans la plupart des pays.

Mesures nationales en faveur de l'accès des PME aux financements externes.

[En savoir +](#)

Dans la plupart des pays, plus de la moitié des prêts aux PME est assortie de sûretés en 2015. Les Pays-Bas, l'Espagne et la France font cependant exception avec moins d'un prêt aux PME sur trois de garanti. La proportion est d'au moins quatre prêts sur cinq au

GRAPHIQUE 2 – Évolution de l'encours des prêts aux PME par rapport à l'année 2010 selon les pays, 2013 et 2015



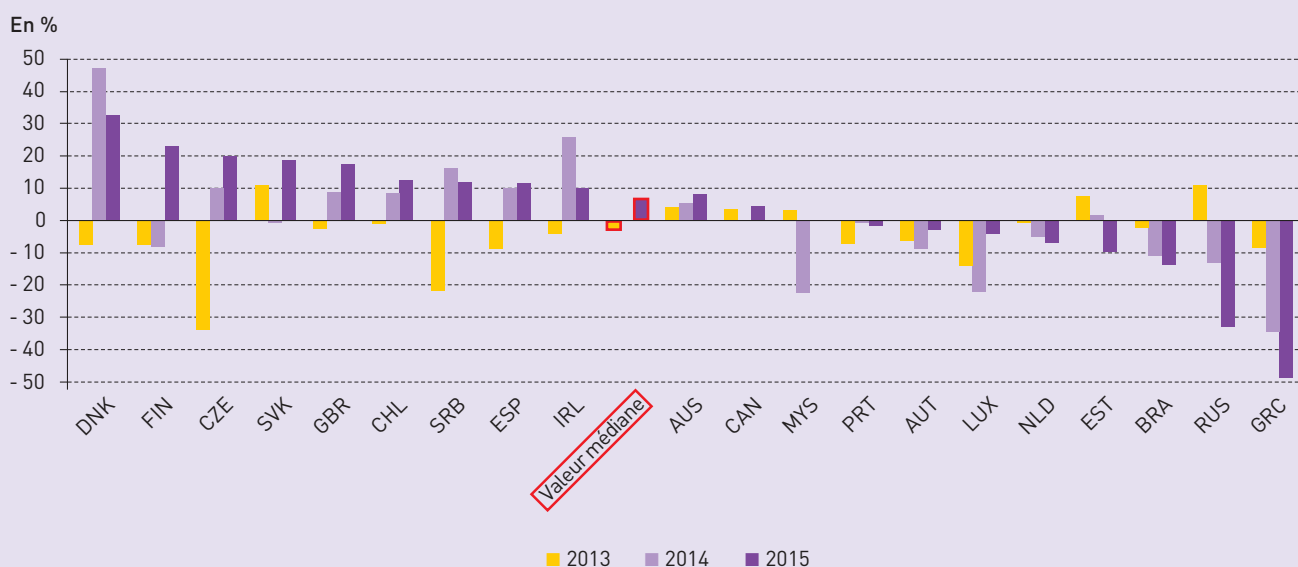
Notes de lecture : les définitions de la PME varient d'un pays à l'autre (OECD, 2017, p. 191-198) et les noms des pays sont précisés en Méthodologie. La valeur médiane qui figure dans le graphique concerne l'ensemble des pays du graphique, y compris ceux de gauche. Les données présentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE et de celui de la Banque mondiale pour les pays non membres de l'OCDE. L'évolution est calculée sur la base 2010=0.
Source : OCDE.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



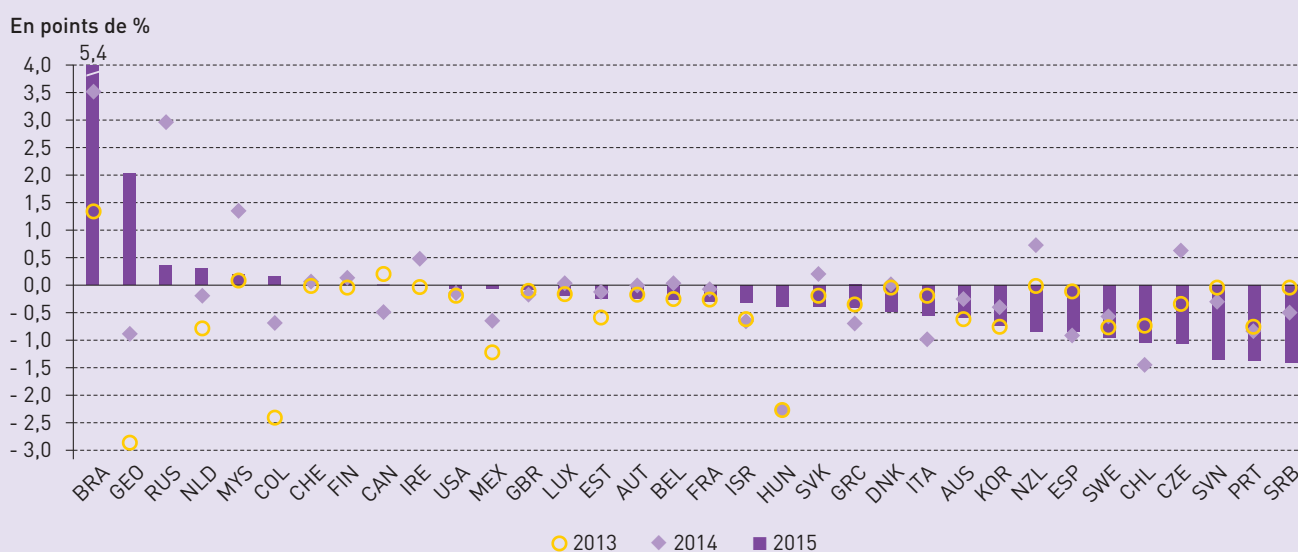
GRAPHIQUE 3 – Taux de croissance annuel des nouveaux prêts aux PME selon les pays, 2013-2015



Notes de lecture : les définitions de la PME varient d'un pays à l'autre (OCDE, 2017, p. 191-198) et les noms des pays sont précisés en Méthodologie. Les pays qui présentent uniquement les données de stock et ceux qui n'ont pas communiqué de données pour 2015 ne sont pas pris en compte. Les données présentées sont corrigées de l'inflation au moyen du déflateur de PIB de l'OCDE et de celui de la Banque mondiale pour les pays non membres de l'OCDE.

Source : OCDE.

GRAPHIQUE 4 – Évolution annuelle des taux d'intérêt des prêts aux PME selon les pays, 2013-2015



Notes de lecture : les définitions de la PME varient d'un pays à l'autre (OCDE, 2017, p. 191-198) et les noms des pays sont précisés en Méthodologie.

Source : OCDE.



Portugal, au Canada et en Suisse, et atteint même 100 % en République slovaque, où la garantie du prêt est obligatoire. Si les banques exigent souvent des sûretés avant d'accorder un crédit, en particulier aux nouveaux clients, certains services financiers innovants ont trouvé de nouveaux moyens d'évaluer et d'atténuer les risques en s'appuyant sur des sources alternatives de données, tels que l'historique des paiements des commerçants, les transactions en e-commerce et les médias sociaux. L'évolution des exigences de sûreté en 2015, au regard des données de 2013, ne présente aucune tendance clairement identifiable.

Entre 2014 et 2015, le taux de rejet des demandes de prêt est en hausse dans huit pays (Colombie, Espagne, France, Irlande, Malaisie, Portugal, République slovaque et Serbie), et diminue dans dix autres (Autriche, Belgique, Canada, Chine, Corée, Finlande, Grèce, Italie, Pays-Bas et Royaume-Uni). Depuis 2013, la valeur médiane de ces taux de rejet est comprise entre 10 % et 11 %, après avoir culminé à près de 17 % en 2009. Cette tendance témoigne d'une poursuite sans discontinuité de l'assouplissement général des conditions et des normes du crédit engagé depuis 2010.

Quant aux demandes d'ouverture de crédit de la part des PME, les données disponibles semblent indiquer qu'une minorité seulement de PME ont déposé une demande de prêt bancaire. Depuis quelques années, aucune tendance nette n'est observée en matière d'évolution du nombre relatif de demandes de prêt. La plupart des PME n'a pas recours aux financements externes et ne cherche pas non plus à en obtenir. Au Royaume-Uni, 79 % des PME récemment interrogées indiquaient n'avoir cherché aucun type de financement externe en 2015. Cependant, ces données doivent être interprétées en parallèle des taux de rejet et de la croissance des encours, dans la mesure où la baisse des taux concernant les demandes de prêt pourrait être due soit à une diminution de la demande de financement externe, soit à une augmentation du nombre d'emprunteurs découragés.

En 2015, six pays ont connu un accroissement des demandes d'ouverture de crédit par des PME (Autriche, France, Italie, Luxembourg, Portugal et République slovaque), tandis que sept autres ont vu ces demandes diminuer (Belgique, Canada, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande et Pays-Bas). Le ratio est resté constant au Royaume-Uni. Une corrélation légèrement positive entre la variation annuelle des demandes de prêt et le taux de rejet semblerait exister, mais la taille actuelle de l'échantillon paraît trop restreinte pour être statistiquement significative.

3. UNE UTILISATION CROISSANTE DES FINANCEMENTS CONTRE NANTISSEMENT D'ACTIFS

La production nouvelle de crédit-bail et de location-vente présente une augmentation quasi générale entre 2014 et 2015. Sur les 22 pays pour lesquels les données 2015 sont disponibles, seuls l'Estonie, la Norvège et le Portugal présentent une baisse des volumes (flux). La progression est particulièrement prononcée en Chine, au Danemark, aux Pays-Bas, en République tchèque et en Slovénie, où le taux de croissance en glissement annuel atteint plus de 30 % en moyenne. Cette situation contraste avec celle beaucoup plus nuancée des années précédentes. La valeur médiane de la production nouvelle de crédit-bail et de location-vente, relativement au niveau de 2007, est passée de 0,79 en 2014 à 0,92 en 2015, renouant ainsi avec ses niveaux d'avant-crise après l'effondrement enregistré en 2009. La Chine constitue une observation aberrante à cet égard, les volumes affichant une hausse moyenne de plus de 115 % en glissement annuel entre 2008 et 2015 dans ce pays.

En dehors des États-Unis, de la Hongrie, du Japon, de la Lettonie, du Luxembourg, de la Norvège, de la République slovaque, de la République tchèque, du Royaume-Uni et de la Serbie, les volumes d'affacturage ont généralement progressé depuis 2007. Ils ont souvent été multipliés par deux de 2007 à 2012, et pratiquement par dix en Chine et en Corée, bien que partant d'un niveau initial relativement faible dans ces deux pays. Le déclenchement de la crise financière ne semblerait pas avoir entraîné d'effondrement de l'offre d'affacturage, qui, de fait, a constitué une alternative attrayante aux financements plus traditionnels proposés par les banques et les établissements de crédit. Depuis 2012, toutefois, les volumes d'affacturage sont restés dans l'ensemble relativement constants, en liaison peut-être avec une offre de prêt bancaire plus grande et à coût plus faible. Entre 2014 et 2015, les volumes d'affacturage diminuent dans une courte majorité de 20 pays, et augmentent dans 17 autres.

La finance participative gagne du terrain, alors que le capital-risque n'a toujours pas retrouvé son niveau d'avant-crise.

En savoir +



Depuis 2007, l'affacturage est sur une tendance à la hausse dans une majorité de pays, même si son volume se stabilise à partir de 2012 du fait d'une offre bancaire plus grande et avec un coût plus faible.

II. FINANCEMENT

C. Crédits et gestion de trésorerie



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'édition du tableau de bord de l'OCDE portant sur l'année 2015 couvre 39 pays : Australie (AUS), Autriche (AUT), Belgique (BEL), Brésil (BRA), Canada (CAN), Chili (CHL), Chine (CHN), Colombie (COL), Corée du Sud (KOR), Danemark (DNK), Espagne (ESP), Estonie (EST), États-Unis (USA), Fédération de Russie (RUS), Finlande (FIN), France (FRA), Géorgie (GEO), Grèce (GRC), Hongrie (HUN), Irlande (IRL), Israël (ISR), Italie (ITA), Japon (JPN), Luxembourg (LUX), Malaisie (MYS), Mexique (MEX), Norvège (NOR), Nouvelle-Zélande (NZL), Pays-Bas (NLD), Portugal (PRT), République slovaque (SVK), République tchèque (CZE), Royaume-Uni (GBR), Serbie (SRB), Slovénie (SLO), Suède (SWE), Suisse (CHE), Thaïlande (THA) et Turquie (TUR).

La population cible des PME est ici composée d'entreprises, hors activités financières, qui emploient au moins un salarié en plus du dirigeant. Toutefois, tous les pays ne collectent pas les données à la source et ne les classent pas non plus selon ces modalités. Dans ces conditions, il peut arriver que les données utilisées englobent des établissements financiers ou des travailleurs indépendants.

Le tableau de bord s'articule autour de **16 indicateurs de base** pour lesquels des définitions privilégiées sont adoptées, bien qu'il arrive, du fait du volume limité de données disponibles, que des indicateurs de substitution soient utilisés pour certains pays. La plupart de ces indicateurs sont fondés sur des données relatives à l'offre provenant d'institutions financières et d'autres agences gouvernementales. Elles sont complétées des données de Leaseurope pour le crédit-bail et de Factor Chain International pour l'affacturage.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise** et **PME** diffèrent sensiblement selon les pays. Elle renvoie tout au plus à un critère de taille appréhendée par l'effectif. Les PME sont donc des entreprises qui emploient généralement moins de 250 salariés comme dans l'Union européenne, mais certains pays fixent cette limite à 200 salariés. Les États-Unis l'établissent à 500 salariés (OECD, 2017, p. 191-198). Pour la France, elles ne correspondent pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)).

BIBLIOGRAPHIE

- OECD (2017). [Financing SMEs and Entrepreneurs 2017. An OECD Scoreboard](#), 21 April 2017, 217 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



R&D ET INNOVATION

A. PANORAMA

B. ENTREPRENEURIAT INNOVANT

3



A. PANORAMA

L'activité de R&D des PME et des ETI en France en 2015

|Camille Schweitzer

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Utilisation du CIR par les entreprises en 2014

|Christine Costes, Justin Quémener

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

PME et ETI dans les pôles de compétitivité en 2015

|Marc Dufau

Ministère de l'Économie et des Finances

La publication de brevet par les PME et les ETI en 2016

|Emmanuelle Fortune

Institut national de la propriété industrielle



L'ACTIVITÉ DE R&D DES PME ET DES ETI EN FRANCE EN 2015

|Camille Schweitzer

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

SIES – Département des études statistiques de la Recherche

1. Des PME toujours plus intensives en R&D
2. Une activité de R&D plus développée chez les PME présentes à l'international
3. Des filiales étrangères très actives en R&D
4. Financement externe de la R&D des PME : des aides publiques avant tout
5. Une R&D dans les branches de Services fortement impulsée par les PME
6. Un poids de la R&D des PME variable selon les régions

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET UNITÉS LÉGALES CLASSÉES PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE R&D SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

En 2015, la dépense intérieure de recherche et développement* (DIRD) s'établit à 49,8 Md€, soit une hausse corrigée de l'évolution des prix de 0,8 % par rapport à 2014¹. Cette augmentation est plus importante qu'entre 2013 et 2014 : si la DIRD des entreprises (DIRDE*) progresse moins (+ 0,9 % en volume), celle des administrations (DIRDA*) s'améliore de 0,5 % après avoir diminué entre 2013 et 2014. L'année 2015 met donc provisoirement fin au ralentissement de la progression du taux de croissance de la DIRD amorcé depuis 2010 (ROUSSEL, SCHWEITZER, 2017).

L'effort de recherche* de la France est égal à 2,27 %. Il devrait légèrement baisser en 2016 (2,25 %). Les dépenses des entreprises se maintiendraient et celles des administrations progresseraient, ce qui augmenterait la DIRD, mais à un rythme inférieur à celui du produit intérieur brut (PIB).

La DIRDE s'élève à 31,8 Md€ en 2015, dont moins de la moitié pour les PME* et les ETI* (13,3 Md€). Les PME réalisent, à elles seules, 5,1 Md€ de travaux de recherche et développement (R&D) en 2015, en légère hausse par rapport à 2014. Ce montant correspond à un sixième de la DIRDE alors qu'elles représentent trois quarts des entreprises* réalisant de la R&D. PME et ETI emploient la moitié des personnels de R&D en entreprise, et près d'un quart pour les seules PME².

1. Une rupture de série est intervenue dans les chiffres 2014 définitifs, due à une meilleure prise en compte des personnels effectuant des travaux de R&D au sein des centres hospitaliers universitaires. En conséquence, la DIRD s'accroît fortement.

2. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les données des éditions précédentes de l'article portaient sur l'entreprise en tant qu'unité légale repérée par son Siren et classée selon son effectif. Dans cet article, l'entreprise est désormais définie au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Les données pour [l'année 2014](#) et en évolution annuelle présentes dans cet article ont été recalculées selon la LME.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

5,1 Md€

de travaux de R&D ont été réalisés en interne en 2015 par les PME localisées en France.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



1. DES PME TOUJOURS PLUS INTENSIVES EN R&D



Les dépenses intérieures de R&D des PME repartent à la hausse en 2015, portant de nouveau la progression de la DIRDE en France.

Les entreprises implantées en France ont consacré 31,8 Md€ à des travaux de R&D en 2015. La progression de la DIRDE ralentit entre 2014 et 2015 : +0,9 % en volume après +1,2 % entre 2013 et 2014. Elle est portée par l'ensemble des PME, leur DIRD augmentant de 3,3 % en volume en 2015 alors qu'elle avait baissé l'année précédente (-2,6 %). L'activité augmente légèrement plus chez les microentreprises* (+3,6 % en comparaison de +3,2 % chez les PME non microentreprises) sous l'effet de la double hausse du nombre de microentreprises réalisant des activités de R&D et du montant de leur DIRD. Après la croissance de 2014, l'activité de R&D des ETI diminue en 2015 (-1,3 %) et celle des grandes entreprises progresse peu (tableau 1).

Qui se cache derrière ces entreprises « LME » qui réalisent des travaux de R&D ?

[En savoir +](#)

L'ensemble des PME représente trois quarts des entreprises réalisant des activités de R&D, mais seulement 16 % de la DIRDE, 23 % des effectifs de recherche et 24 % des chercheurs et ingénieurs de recherche en équivalent temps plein (ETP). Ces effectifs de R&D sont en hausse, notamment ceux des chercheurs qui progressent plus rapidement que la DIRD (+6 %). Une PME exécutant des travaux de R&D emploie en moyenne 4,6 ETP pour mener ces activités, dont 3,1 ETP chercheurs, pour un montant moyen de dépenses internes de R&D de 410 k€. Les effectifs de R&D diminuent dans les ETI et augmentent dans les grandes entreprises*, suivant ainsi l'évolution de la DIRDE, mais de façon plus soutenue. Les chercheurs représentent en moyenne deux tiers des effectifs de recherche, notamment dans les PME non microentreprises et les grandes entreprises (respectivement 68 % et 67 %), mais leur part est supérieure dans les microentreprises (72 %) et inférieure dans les ETI (63 %).

L'intensité de recherche* des PME en 2015 est toujours nettement supérieure à celle des autres catégories d'entreprise puisqu'elles consacrent en moyenne 8,2 % de leur chiffre d'affaires (CA) à des activités internes de R&D contre 3,0 % pour l'ensemble des entreprises exécutant des travaux de R&D. Quelle que soit la catégorie d'entreprise, cet effort de R&D est en progression par rapport à l'année 2014.

TABLEAU 1 – Dépenses et effectifs de R&D des entreprises selon leur catégorie, 2015

	Micro-entreprise	PME hors micro-entreprise	Total PME	ETI	Grande entreprise	Total entreprise
Entreprise (en %)	32	44	75	19	6	100
DIRDE (en M€)	818	4 306	5 124	8 219	18 414	31 756
(en %)	3	14	16	26	58	100
Évolution 2014/2015 en volume (en %)	3,6	3,2	3,3	-1,3	1,3	0,9
Intensité de R&D ^a (en %)	32,2	7,2	8,2	3,0	2,5	3,0
DERDE (en M€)	283	761	1 044	1 767	8 747	11 557
(en %)	2,4	6,6	9,0	15,3	75,7	100,0
Évolution 2014/2015 en volume (en %)	23,7	7,1	11,1	-11,2	-8,3	-7,3
Effectif de R&D (en milliers d'ETP ^b)	11	47	57	71	123	251
(en %)	4,2	18,6	22,8	28,2	49,0	100,0
Évolution 2014/2015 en volume (en %)	6,6	1,9	2,7	-2,2	2,8	1,3
Effectif de chercheurs (en milliers d'ETP ^b)	8	32	39	44	82	166
(en %)	4,5	19,1	23,7	26,8	49,5	100,0
Évolution 2014/2015 en volume (en %)	13,3	4,5	6,1	-3,0	4,1	2,5
Part des chercheurs dans l'effectif de R&D (en %)	71,5	67,8	68,5	62,8	66,6	66,0

a. Ratio dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) totale/chiffre d'affaires total.

b. Équivalent temps plein.

Note de lecture : en raison des arrondis, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Champ : ensemble des unités légales, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de R&D en France en 2015.

Sources : MESRI-SIES, pôle Recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2015) ; Insee.



Ces deux résultats – une part de chercheurs plus élevée que dans les entreprises de plus grande taille et un effort de R&D supérieur à la moyenne – montrent que les PME portent une attention particulière à la R&D, plus encore que les ETI et les grandes entreprises.

2. UNE ACTIVITÉ DE R&D PLUS DÉVELOPPÉE CHEZ LES PME PRÉSENTES À L'INTERNATIONAL

Les écarts de profil de R&D entre les entreprises exportatrices et non exportatrices sont différents selon la catégorie. Deux tiers des entreprises ayant une activité de R&D sont exportatrices* (tableau 2). Quelle que soit la taille, elles ont un niveau de dépenses de R&D et un effectif dédié à la R&D plus importants que celles qui n'exportent pas. Elles dégagent aussi un effort de R&D deux fois plus élevé : 3,4 % en moyenne contre 1,7 % pour les non-exportatrices. Cette présence à l'export a également un impact sur les flux avec l'étranger en lien

avec les activités de R&D. Les dépenses de sous-traitance vers l'étranger ainsi que les ressources en provenance de l'étranger* pour mener à bien les travaux internes de R&D sont beaucoup plus élevées pour les entreprises exportatrices.

L'ensemble des PME exportatrices réalise un CA plus de 3 fois supérieur à celui des PME non exportatrices, et des dépenses de R&D multipliées par 2. En moyenne, malgré des dépenses intérieures de R&D plus élevées, leur effort de recherche est 2 fois moins important : elles consacrent 7 % de leur CA à la R&D contre 14 % pour les PME non exportatrices.



Les PME présentes à l'export ont des dépenses de R&D deux fois plus élevées que les PME ciblant uniquement le marché national français.

3. DES FILIALES ÉTRANGÈRES TRÈS ACTIVES EN R&D

Les filiales de groupes de nationalité* étrangère représentent 13 % des entreprises qui effectuent des travaux de R&D en France en 2015. Mais avec 6,5 Md€ de

TABLEAU 2 – Activité de R&D des entreprises selon leur catégorie et leur statut à l'exportation, 2015

	Microentreprise		PME hors microentreprise		Total PME		Total entreprise	
	Non exportatrice	Exportatrice	Non exportatrice	Exportatrice	Non exportatrice	Exportatrice	Non exportatrice	Exportatrice
Entreprise (en %)	56	44	25	75	38	62	34	66
Chiffre d'affaires (moyenne, en k€)	392	638	4 230	9 684	1 928	6 980	49 831	71 864
DIRDE (moyenne, en k€)	141	174	478	634	271	496	831	2 452
Intensité de R&D ^a (moyenne, en %)	36,0	27,3	11,3	6,5	14,0	7,1	1,7	3,4
DERDE (moyenne, en k€)	52	56	97	108	70	92	127	981
Ressources provenant de l'étranger (moyenne, en k€)	4	8	15	34	8	26	10	256
Dépenses vers l'étranger (moyenne, en k€)	9	5	22	43	14	32	35	405
Effectif de R&D (moyenne, en ETP ^b)	2	2	6	7	3	5	7	19

a. Ratio dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) totale/chiffre d'affaires total.

b. Équivalent temps plein.

Note de lecture : les données concernant les ETI et les grandes entreprises sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : ensemble des unités légales, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de R&D en France en 2015.

Sources : MESRI-SIES, pôle Recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2015) ; Insee.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



dépenses de R&D à leur actif, elles concentrent 21 % de la DIRDE (tableau 3). La dynamique est la même chez les PME. Les PME étrangères comptent pour 8 % des PME, mais réalisent 852 M€ de dépenses de R&D en France, soit 17 % de la DIRDE des PME.

L'intensité de recherche de ces filiales de groupes étrangers est légèrement plus élevée que pour les entreprises françaises, masquant des réalités différentes selon les catégories d'entreprise. Seules les filiales étrangères de grandes entreprises consacrent une part plus importante de leur CA à leurs activités de R&D que les entreprises françaises. Les PME françaises ont une intensité de R&D deux fois supérieure à celle des PME étrangères (9,7 % contre 4,6 %), ce qui constitue le différentiel de comportement le plus élevé de toutes les

catégories d'entreprise. Ce sont surtout les microentreprises françaises qui creusent l'écart avec un effort de R&D de 33 % contre 22 % pour les étrangères.

Les filiales de groupes étrangers ont des dépenses extérieures de R&D* (DERD) de 1,4 Md€, soit 12 % de la DERD totale des entreprises. La part de ces dépenses vers l'étranger est à peine plus élevée que pour les entreprises françaises (respectivement 44 % et 40 %). En revanche, une part non négligeable des dépenses est à destination du secteur public* français: 10 % pour les filiales étrangères (une proportion portée par les grandes entreprises) contre 5 % pour les entreprises françaises.

Les filiales étrangères emploient 51 000 salariés ETP en France pour leurs activités de R&D, soit 20 % de l'effectif

TABLEAU 3 – Activité de R&D des entreprises selon leur catégorie et leur appartenance à un groupe étranger, 2015

		Microentreprise		PME hors microentreprise		Total PME		Total entreprise	
		Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger	Entreprise française	Filiale de groupe étranger
Entreprise	(en %)	31	0	38	6	69	6	87	13
DIRDE	(en M€)	802	16	3 470	837	4 272	852	25 213	6 543
	(en %)	3	0	11	3	13	3	79	21
Intensité de R&D ^a	(en %)	32,5	21,5	8,4	4,5	9,7	4,6	3,0	3,1
DERDE	(en M€)	280	3	601	160	881	163	10 136	1 422
	(en %)	2	0	5	1	8	1	88	12
<i>dont dépenses extérieures vers :</i>									
– Secteur public	(en %)	14	7	14	8	14	8	5	10
– Autre entreprise en France	(en %)	86	93	53	47	86	92	55	46
– Étranger	(en %)			34	45			40	44
Ressources extérieures									
– Secteur public	(en %)	74	83	60	22	63	24	32	13
– Autre entreprise en France	(en %)	26	17	22	21	37	76	48	13
– Étranger	(en %)			18	57			19	74
Effectif de R&D	(en milliers d'ETP ^b)	10	0,1	39	8	49	8	200	51
	(en %)	4	0	15	3	19	3	80	20
Effectif de chercheurs	(en milliers d'ETP ^b)	7	0,1	26	6	34	6	133	33
Part des chercheurs et ingénieurs de R&D dans l'effectif de R&D	(en %)	71	85	68	68	68	68	66	64

a. Ratio dépense intérieure de R&D des entreprises (DIRDE) totale/chiffre d'affaires total.

b. Équivalent temps plein.

Notes de lecture : les cellules gris clair ont été regroupées en raison du secret statistique. Les données concernant les ETI et les grandes entreprises sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : ensemble des unités légales, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de R&D en France en 2015.

Sources : MESRI-SIES, pôle Recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2015) ; Insee.



de R&D des entreprises. La proportion de chercheurs ou d'ingénieurs de R&D est légèrement inférieure à celle des entreprises françaises (64 % contre 66 %). Les PME étrangères concentrent 14 % des effectifs de R&D de l'ensemble des PME. Quelle que soit leur nationalité, ces effectifs sont plus qualifiés que ceux des ETI et des grandes entreprises. Françaises ou étrangères, les PME non microentreprises ont une part identique de chercheurs et d'ingénieurs de R&D (68 %), alors que cette proportion est beaucoup plus importante pour les microentreprises filiales de groupes étrangers (85 %) que pour les françaises (71 %).

L'appartenance à un groupe influence le comportement en R&D des PME.

[En savoir +](#)

4. FINANCEMENT EXTERNE DE LA R&D DES PME : DES AIDES PUBLIQUES AVANT TOUT

L'autofinancement des activités internes et externes de R&D des entreprises correspond à 77 % des dépenses totales de R&D. Parmi les 23 % financés sur ressources

externes, 29 % le sont sur financements publics, 28 % grâce à des fonds provenant de l'étranger (entreprises ou organismes) et 43 % grâce à des financements apportés par d'autres entreprises implantées en France. Cette répartition est plutôt stable dans le temps. Une particularité est à noter pour les filiales de groupes étrangers : si trois quarts de leurs ressources externes proviennent de l'étranger, elles sont également aidées par l'État à hauteur de 13 % de leurs ressources externes.

Les aides publiques constituent une source privilégiée de financement de la R&D des PME. Elles représentent plus de la moitié de leurs ressources externes et financent près de 10 % de leurs dépenses totales de R&D au titre de l'année 2015 (tableau 4). Parmi les PME, ce sont surtout les microentreprises qui bénéficient des aides publiques : celles-ci financent en effet plus de 14 % de leurs dépenses de R&D, contre 9 % pour les PME non microentreprises qui sont à peine plus soutenues que les grandes entreprises. Toutefois, les PME n'ont pas qu'un rayonnement national dans la mesure où le quart de leurs ressources externes est d'origine étrangère. Les fonds en provenance d'autres entreprises implantées en France ne représentent pour leur part que 20 % de leurs ressources alors qu'il s'agit du financement externe privilégié des grandes entreprises (48 %).

Les ETI sont principalement financées par l'étranger, à hauteur de 51 % de leurs ressources externes, et assez peu par des aides publiques (15 %). L'explication réside dans la présence d'une proportion importante de filiales

58 %

des financements externes de l'activité de R&D des PME situées en France prennent la forme d'aides publiques, contre seulement 15 % pour les ETI.

TABLEAU 4 – Répartition des financements publics dédiés à la R&D par catégorie d'entreprise et nature des fonds, 2015

	Micro-entreprise	PME hors micro-entreprise	Total PME	ETI	Grande entreprise	Total entreprise
Total des financements publics (en M€)	157	443	600	251	2 080	2 931
<i>dont :</i>						
- Défense (en %)		4	4	15	70	52
- Grand programme technologique (en %)		1	1	7	22	16
- Crédit incitatif ^a (en %)	82	86	85	68	8	29
- Collectivité territoriale et association (en %)	13	9	10	10	0	3
Part des financements publics reçus dans le total des ressources externes (en %)	74	53	58	15	28	29
Part des financements publics reçus dans la dépense totale de R&D ^b (en %)	14	9	10	3	8	7

a. Les mesures fiscales comme les exonérations de cotisations sociales ou le Crédit d'impôt recherche ne sont pas incluses.

b. La dépense totale de recherche comprend l'exécution de la recherche par les entreprises et la sous-traitance de travaux de R&D.

Note de lecture : les cellules gris clair ont été regroupées en raison du secret statistique.

Champ : ensemble des unités légales, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de R&D en France en 2015.

Sources : MENESR-SIES, pôle Recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2015) ; Insee.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



de groupes étrangers (32 % des ETI, contre 13 % pour l'ensemble des entreprises) qui bénéficient moins du soutien financier de l'État français.

L'ensemble des PME a ainsi reçu 600 M€ de financements publics directs pour leur activité de R&D en 2015, hors mesures fiscales telles que les exonérations de cotisations sociales au titre du dispositif de Jeune entreprise innovante – voir [l'article dans ce Rapport](#) – ou le Crédit d'impôt recherche – voir [l'article dans ce Rapport](#). L'essentiel de ces aides publiques correspond à des crédits incitatifs émanant des ministères et organismes publics (85 %), et 10 % proviennent des collectivités territoriales et des associations.

À l'opposé, les aides publiques attribuées aux grandes entreprises correspondent très majoritairement à des financements liés à la Défense (70 % de leurs ressources d'origine publique) et aux grands programmes technologiques (22 %), comme le nucléaire par exemple.

5. UNE R&D DANS LES BRANCHES DE SERVICES FORTEMENT IMPULSÉE PAR LES PME

Les branches industrielles concentrent l'essentiel des dépenses intérieures de R&D des entreprises (78 %). Les trois branches d'activité* de R&D les plus porteuses sont toujours l'Industrie automobile, la Construction aéronautique et spatiale et l'Industrie pharmaceutique, qui représentent respectivement 14 %, 11 % et 10 % de la DIRDE totale en 2015 comme en 2014 (tableau 5).

Les PME, quant à elles, se caractérisent par un poids important des travaux de R&D dans les Services qui représentent 60 % de leur DIRD, contre seulement 22 % pour l'ensemble des entreprises. Ce poids est encore plus important pour les seules microentreprises (76 %). Si les PME représentent 17 % de la DIRDE totale, elles portent presque la moitié de la DIRDE consacrée aux

TABLEAU 5 – Répartition de la dépense intérieure de R&D par catégorie d'entreprise et branche de R&D, 2015

	Microentreprise		PME hors microentreprise		Total PME		Total entreprise	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
Branche industrielle	196	24,0	1 891	43,9	2 087	40,7	24 816	78,1
Industrie automobile	2	0,3	54	1,2	56	1,1	4 368	13,8
Construction aéronautique et spatiale	4	0,4	24	0,6	28	0,5	3 571	11,2
Industrie pharmaceutique	16	1,9	277	6,4	293	5,7	3 023	9,5
Industrie chimique	14	1,7	161	3,7	175	3,4	1 819	5,7
Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation, horlogerie	31	3,8	161	3,7	192	3,8	1 696	5,3
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	23	2,8	197	4,6	220	4,3	1 475	4,6
Fabrication de machines et d'équipements non compris ailleurs	16	1,9	237	5,5	253	4,9	1 073	3,4
Fabrication d'équipements électriques	13	1,6	93	2,2	106	2,1	1 024	3,2
Autres branches industrielles	78	9,6	687	15,9	765	14,9	6 766	21,3
Branche de Services	621	76,0	2 415	56,1	3 037	59,3	6 941	21,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	359	43,9	1 013	23,5	1 372	26,8	2 148	6,8
Activités informatiques et services d'information	172	21,0	742	17,2	914	17,8	2 161	6,8
Édition, audiovisuel, diffusion	68	8,3	511	11,9	579	11,3	1 167	3,7
Autres branches de Services	23	2,8	149	3,5	172	3,4	1 465	4,6
Total	818	100,0	4 306	100,0	5 124	100,0	31 756	100,0

Notes de lecture : en 2015 est intervenue une restructuration importante d'une entreprise de la branche Transports et entreposage, incluse dans les « Autres branches de Services », qui se traduit par une prise en compte, dans le champ des entreprises, d'unités qui n'y figuraient pas jusqu'à présent. Les évolutions de cette branche sont donc à interpréter avec prudence. Les cellules gris clair ont été regroupées en raison du secret statistique. Du fait des valeurs arrondies, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %. Les données concernant les ETI et les grandes entreprises sont disponibles dans le fichier en téléchargement.

Champ : ensemble des unités légales, selon leur catégorie LME d'entreprise, ayant une activité interne de R&D en France en 2015.

Sources : MESRI-SIES, pôle Recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2015) ; Insee.



2/3

de la dépense intérieure de R&D des microentreprises en 2015 émanent de deux secteurs, les Activités spécialisées, scientifiques et techniques, et celles liées à l'informatique et aux services d'information.

Services. Ces derniers sont néanmoins liés aux activités industrielles puisqu'il s'agit notamment d'activités qui sont externalisées par l'Industrie. Les PME consacrent ainsi 1372 M€ aux Activités spécialisées, scientifiques et techniques et 914 M€ aux Activités informatiques et services d'information, soit 45 % de leur DIRD et deux tiers pour les seules microentreprises.

Pour autant, les PME exercent aussi des activités de R&D dans l'Industrie. Si la R&D des deux premières branches (Industrie automobile et Construction aéronautique et spatiale) est quasi exclusivement portée par les grandes entreprises, et dans une moindre mesure par les ETI, les PME représentent malgré tout 10 % de la DIRDE consacrée à l'Industrie pharmaceutique.

Occitanie (11 %). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, regroupée avec la Corse en raison du secret statistique, concentre une proportion non négligeable de l'activité de R&D sur le territoire avec 6 % de la DIRDE totale.

La DIRD des PME en région suit une répartition similaire à celle de l'ensemble des entreprises : 37 % en Île-de-France, 17 % en Auvergne-Rhône-Alpes, 10 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupée avec la Corse et enfin 9 % en Occitanie. En revanche, la DIRD des PME a un poids variable selon les régions. Si les PME représentent 16 % des dépenses de R&D au niveau national, elles comptent pour seulement 14 % de la DIRDE d'Île-de-France et près de 27 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupée avec la Corse (carte 1). Dans six régions sur douze (hors outre-mer), la contribution des PME à la DIRDE régionale est supérieure à la moyenne nationale et est équivalente au poids moyen de l'ensemble des PME dans deux régions.

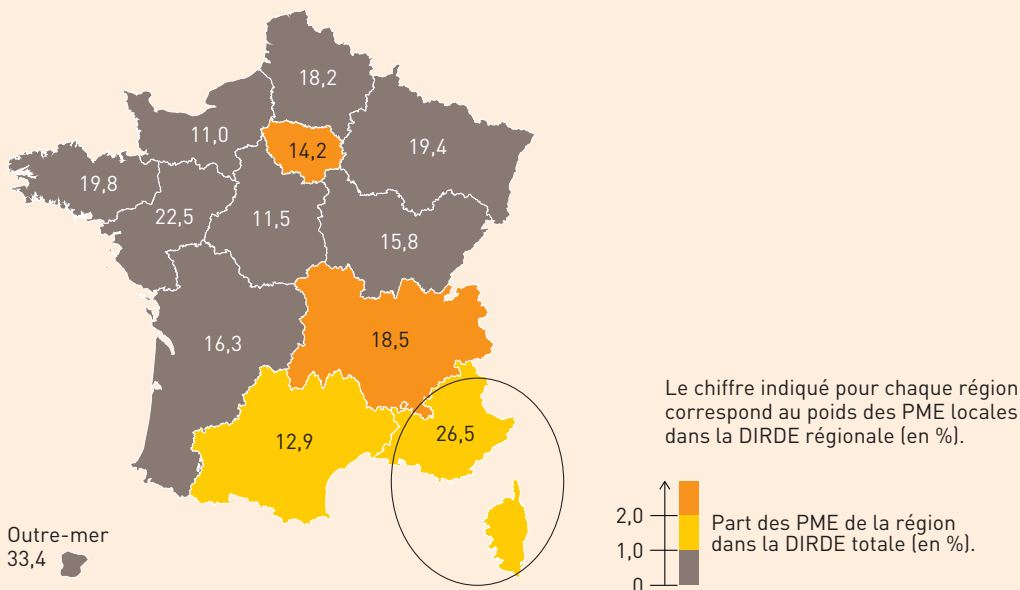
6. UN POIDS DE LA R&D DES PME VARIABLE SELON LES RÉGIONS

La région Île-de-France occupe une place prépondérante dans la R&D des entreprises puisqu'elle concentre, en 2015, 42 % de la DIRDE totale, soit 13,4 Md€. Les deux autres régions les plus actives en travaux de R&D du secteur privé* sont Auvergne-Rhône-Alpes (15 %) et

Un nouveau découpage qui lisse les différences locales de R&D chez les PME.

[En savoir +](#)

CARTE 1 – Répartition régionale de la dépense intérieure de R&D des PME, 2015



Champ : ensemble des unités légales appartenant à la catégorie LME des PME (y compris les microentreprises) et ayant une activité interne de R&D en France en 2015.

Sources : MESRI-SIES, pôle Recherche (enquête sur les moyens consacrés à la R&D 2015) ; Insee.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les entreprises de nationalité française ou étrangère, exécutant des travaux de R&D internes sur le territoire français (métropole et outre-mer).

Les résultats sont issus de l'enquête européenne obligatoire sur les moyens consacrés à la R&D, réalisée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques (SIES) et répondant à des réglementations internationales. Chaque année sont interrogées les entreprises (privées ou publiques) ainsi que les administrations (secteur de l'État – organismes de recherche, autres administrations et services de l'État –, Enseignement supérieur, institutions sans but lucratif) susceptibles de consacrer des moyens à la R&D. L'enquête est conduite auprès d'environ 11 000 entreprises. Elle est exhaustive pour les entreprises ayant une DIRD supérieure à 0,40 M€ et échantillonnée au niveau régional et selon la branche de recherche pour les autres.

Les résultats 2015 présentés dans cet article sont semi-définitifs. Au printemps 2018, les chiffres définitifs pour l'année 2015 seront arrêtés.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Sauf indication contraire, la catégorie PME inclut les microentreprises.

DÉFINITIONS

La **dépense intérieure de recherche et développement** (DIRD) correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire

national par les administrations françaises (**DIRDA**) et les entreprises (**DIRDE**). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la R&D).

La **dépense extérieure de recherche et développement** (DERD) correspond aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors de chez elle. Elle comprend la sous-traitance et les achats de R&D exécutés sur le territoire national ou à l'étranger.

Le **secteur privé** fait référence à l'ensemble des entreprises, qu'elles soient de statut privé ou public. Il est défini par opposition au **secteur public**, ou administration, regroupant l'État (services ministériels, organismes publics de recherche et autres établissements publics hors enseignement supérieur), l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif (associations, fondations).

La **nationalité** d'une entreprise correspond au pays où est situé son centre de décision. La plupart du temps, celui-ci coïncide avec le siège social.

Une entreprise est **exportatrice** si une partie de son chiffre d'affaires annuel provient de ventes à l'exportation, quel qu'en soit le montant.

Les **ressources provenant de l'étranger** font référence aux financements obtenus de l'Union européenne, des organismes internationaux et d'entreprises implantées à l'étranger (appartenant ou non au même groupe que l'entreprise considérée) pour l'exécution de travaux de R&D internes ou externes.

La DIRD est répartie selon les **branches d'activité** pour lesquelles des travaux de R&D sont réalisés, indépendamment de l'activité principale de l'entreprise (APE) qui les mène.

L'**intensité de recherche** est définie par le ratio de la DIRDE sur le chiffre d'affaires.

L'**effort de recherche** est mesuré par le rapport de la DIRD sur le PIB.

BIBLIOGRAPHIE

- ROUSSEL Philippe, SCHWEITZER Camille (2017). « [Les dépenses intérieures de R&D en 2015](#) », MESRI Note Flash du SIES, n°13, octobre 2017, 2 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



UTILISATION DU CIR PAR LES ENTREPRISES EN 2014

|Christine Costes, Justin Quéméner

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

DGRI – Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale

-
- | | |
|---|------------------------------------|
| 1. Déclarants et créances par type de dépenses | 3. Distribution sectorielle du CIR |
| 2. Dépenses déclarées et créances par taille d'entreprise | 4. Distribution régionale du CIR |
-

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES (UNITÉS LÉGALES) CLASSÉES SELON LEUR EFFECTIF.
- ENTREPRISES DÉCLARANT DES DÉPENSES AU TITRE DU CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (CIR).

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Le Crédit d'impôt recherche (CIR), mis en place en 1983, est une incitation fiscale à la recherche et au développement (R&D) qui s'adresse à toutes les entreprises, sans restriction de taille ou de secteur. Son assiette a été élargie au-delà des dépenses de R&D. Depuis 1992, il intègre des dépenses relatives à l'élaboration de nouvelles collections pour les entreprises industrielles du secteur Textile, habillement, cuir (THC). La créance relative à ces dépenses est le « Crédit d'impôt collection » (CIC). Depuis 2013, il comprend aussi certaines dépenses d'innovation réalisées par des PME au sens communautaire*, le « Crédit d'impôt innovation » (CII) ou « créance innovation » faisant référence à la créance relative à ces dépenses. La créance au titre des seules dépenses de recherche est désignée par « CIR recherche » ou « créance recherche ». Le sigle « CIR » est alors réservé au dispositif dans son ensemble et à la créance totale.

5,9 Md€

de créance ont été octroyés, en 2014 en France, aux entreprises au titre du dispositif Crédit d'impôt recherche.

Depuis 2008, le CIR est le premier dispositif de financement public des dépenses de R&D des entreprises en France. C'est le soutien à la R&D qui touche le plus grand nombre d'entreprises, notamment les petites : près de 3 bénéficiaires sur 4 emploient ainsi moins de 50 salariés.

Au total, 24 300 entreprises* ont déclaré plus de 21,5 Md€ de dépenses éligibles au CIR, générant une créance totale de 5,9 Md€ pour l'année 2014, dont 5,74 Md€ au titre de la recherche, 118 M€ au titre de l'innovation et 50 M€ au titre des dépenses de collection (MESRI, 2017).

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



1. DÉCLARANTS ET CRÉANCES PAR TYPE DE DÉPENSES



Les PME au sens communautaire ont reçu 19 % de la créance recherche attribuée en France en 2014 ; une part identique à leur poids dans les dépenses déclarées au titre du CIR recherche.

En 2014, 24 300 entreprises ont déposé une déclaration au titre du CIR* pour un montant total de dépenses éligibles de plus de 21,5 Md€, générant ainsi une créance de 5,9 Md€. Si le nombre de déclarants* et la créance ont fortement augmenté suite à la réforme de 2008¹, l'usage du dispositif, hors dépenses d'innovation, s'est **stabilisé depuis 2012**.

La créance totale a été perçue par près de 18 800 entreprises bénéficiaires* (tableau 1), un nombre relativement stable par rapport aux 18 600 de l'année 2013. Ces bénéficiaires sont des entreprises indépendantes au sens fiscal ou des maisons mères de groupes fiscalement intégrés. Leur nombre est inférieur à celui des déclarants car les maisons mères ayant opté pour l'intégration fiscale* cumulent le CIR de leurs filiales et d'autres ne déclarent pas de dépenses.

Les dépenses relatives aux activités de recherche représentent 96,0 % des dépenses déclarées, celles liées aux activités d'innovation 2,7 % (contre 2,0 % en 2013) et celles de collection dans le secteur THC 1,3 %. À 5,74 Md€, le CIR recherche* représente 97,2 % du CIR, soit un peu plus que la part des dépenses de recherche dans le total des dépenses déclarées. Cette

différence est due au fait que les dépenses de recherche bénéficient d'un taux de crédit d'impôt plus élevé que les dépenses d'innovation (30 % contre 20 %), qui se justifie notamment par le caractère plus risqué des activités de R&D (MENESR, 2014).

Le nombre d'entreprises déclarant des dépenses d'innovation a, lui aussi, fortement augmenté depuis son introduction en 2013, passant de 4 000 déclarants à plus de 5 100. De même, le montant des dépenses innovation atteint presque 600 M€ en 2014 contre près de 420 M€ l'année précédente. Ces dépenses génèrent une créance de 118 M€, soit 2,0 % de la créance totale, après 84 M€ en 2013 (1,4 % du CIR).

2. DÉPENSES DÉCLARÉES ET CRÉANCES PAR TAILLE D'ENTREPRISE

Les entreprises de moins de 250 salariés représentent 91 % des bénéficiaires du CIR recherche, dont 65 % sont des PME au sens communautaire (graphique 1, partie de gauche). Ces dernières représentent 18 % des dépenses déclarées et reçoivent 19 % de la créance recherche. Toutes les catégories de taille ont un taux

TABLEAU 1 – Entreprises déclarantes et bénéficiaires du CIR selon le type de dépenses déclarées, 2014

Type de dépenses déclarées	Déclarant		Bénéficiaire		Dépense déclarée		Créance	
	Nombre	Nombre	M€	%	M€	%		
Recherche	18 188	15 609	20 683	96,0	5 738	97,2		
<i>dont recherche uniquement</i>	<i>15 309</i>	<i>12 802</i>	<i>19 828</i>	<i>92,0</i>	<i>5 481</i>	<i>92,8</i>		
Innovation	5 110	4 931	591	2,7	118	2,0		
<i>dont innovation uniquement</i>	<i>2 334</i>	<i>2 235</i>	<i>266</i>	<i>1,2</i>	<i>53</i>	<i>0,9</i>		
Collection	1 135	1 070	272	1,3	50	0,8		
<i>dont collection uniquement</i>	<i>976</i>	<i>910</i>	<i>229</i>	<i>1,1</i>	<i>43</i>	<i>0,7</i>		
Total	24 253^a	18 771^a	21 546	100,0	5 906	100,0		

a. Le total est obtenu en faisant la somme des lignes « Recherche », « Innovation uniquement » et « Collection uniquement », à laquelle sont ajoutés le nombre d'entreprises ne déclarant que des dépenses d'innovation et de collection (20) et le nombre d'entreprises qui ne déclarent pas de dépenses (2 735). Pour les bénéficiaires, le total est calculé en sommant les mêmes lignes et en ajoutant les entreprises qui ont bénéficié du CIR au titre de dépenses d'innovation et de collection uniquement (17).

Champ : France entière, ensemble des entreprises ayant déposé une déclaration au titre du CIR, toutes créances confondues (recherche, innovation et collection).

Source : MESRI-DGRI-C1 (Gecir, juin 2017).

1. À partir de l'année 2008, le CIR recherche est assis uniquement sur le volume de dépenses déclarées par les entreprises : 30 % des dépenses pour une première tranche jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà. Les entreprises entrant pour la première fois dans le dispositif, bénéficient d'un taux de 50 %, puis de 40 % la deuxième année.



moyen de CIR recherche de 30 %², sauf les bénéficiaires de 5000 salariés et plus, dont le ratio de la créance rapportée aux dépenses est de 24 % du fait du taux réduit à 5 % s'appliquant au-delà de 100 M€ de dépenses. Le montant moyen de la créance recherche augmente avec la taille de l'entreprise car les dépenses de R&D croissent avec les effectifs. Il s'élève à 368 k€ pour l'ensemble des entreprises, alors que celui des moins de 250 salariés (PME communautaires ou non) s'établit à 125 k€ et celui des **moins de 10 salariés** à 48 k€.

Quant au CII*, il ne concerne par définition que des PME au sens communautaire. Elles sont 4931 à en bénéficier en 2014 dont près de 9 sur 10 emploient moins de 50 salariés (graphique 1, partie de droite). Le montant moyen des dépenses d'innovation déclarées s'élève à 120 k€, pour une créance moyenne de 24 k€. En moyenne, les bénéficiaires n'atteignent donc pas le plafond de 400 k€ de dépenses éligibles au titre du CII. Avec des dépenses moyennes de 196 k€, même les PME dont l'effectif est supérieur à 100 salariés n'y parviennent pas. La dépense moyenne progresse malgré tout en 2014, quelle que soit la taille de l'entreprise.

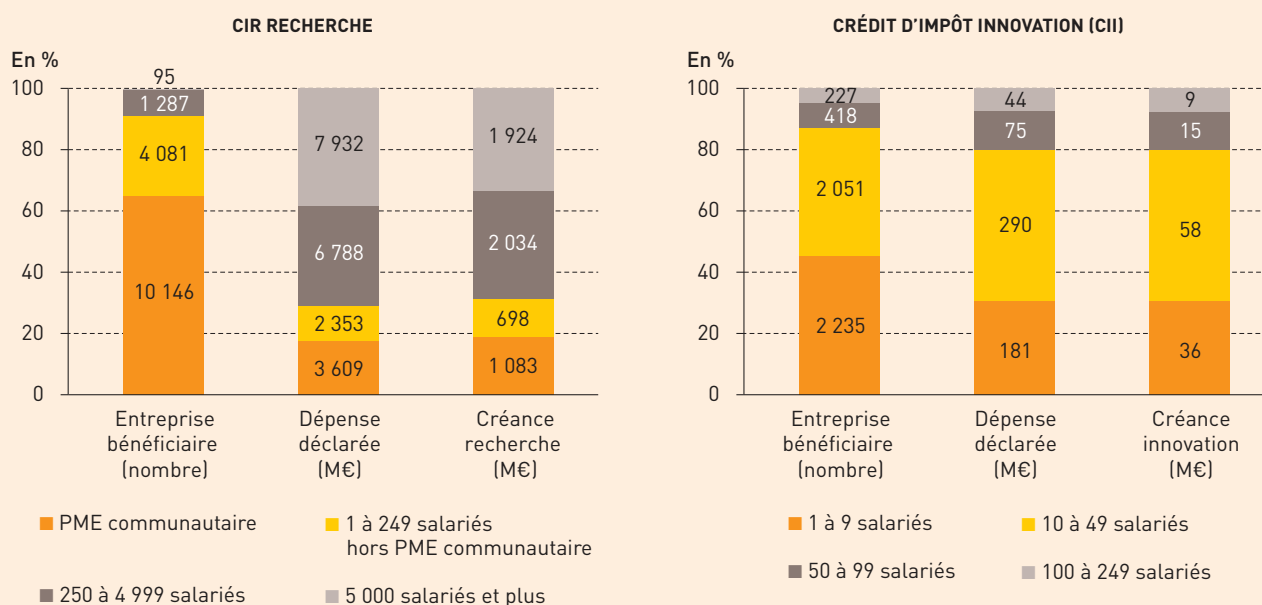
3. DISTRIBUTION SECTORIELLE DU CIR

Les Industries manufacturières reçoivent 59 % du montant du CIR recherche, les Services 38 % (graphique 2, page suivante). À l'intérieur de l'Industrie, le secteur électrique et électronique est celui qui déclare le plus de dépenses (14 %) et reçoit le plus de créance (15 %). Le secteur Pharmacie, parfumerie et entretien arrive au deuxième rang pour les dépenses déclarées (13 %) mais en quatrième position pour la créance (11 %). Son poids dans le CIR recherche est ainsi inférieur à son poids dans les dépenses déclarées en raison de la concentration de ces dépenses dans quelques laboratoires de grande taille à qui s'applique, de fait, le taux réduit. L'Industrie automobile est dans une configuration similaire avec de grandes entreprises et des centres de R&D représentant des montants élevés de dépenses de recherche. Sa part dans la créance est de 6 % pour 8 % des dépenses déclarées. Le secteur Conseil et assistance en informatique s'installe à la troisième place pour les dépenses (11 %) mais à la

368 k€

correspond au montant moyen de la créance recherche récupérée en France, en 2014, par les entreprises, quelle que soit leur taille.

GRAPHIQUE 1 – Répartition des entreprises bénéficiaires du CIR recherche ou du CII par taille d'entreprise, 2014



III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



69 %

du CII est perçu par des PME au sens communautaire qui relèvent des Services, une répartition identique à celle du CIR recherche sur cette population de bénéficiaires.

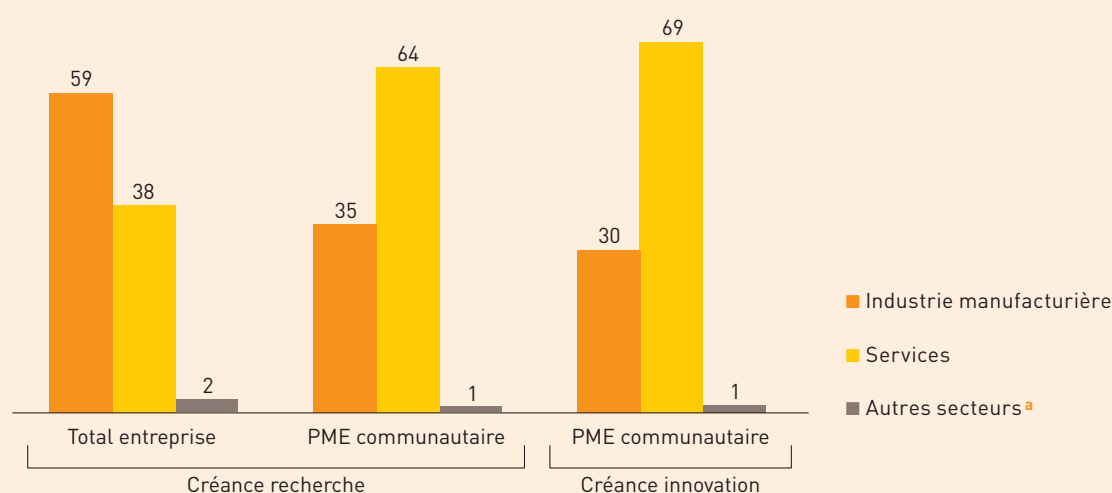
deuxième pour la créance (12 %), alors que les Services d'architecture et d'ingénierie sont respectivement en quatrième et troisième positions. Les entreprises de ces deux secteurs sont composées d'entités de plus petite taille dont les dépenses sont le plus souvent inférieures à 100 M€, échappant ainsi au taux réduit. Cette hiérarchie sectorielle est stable dans le temps.

La distribution sectorielle du CIR recherche des PME communautaires est **très différente** de celle de l'ensemble des entreprises. En effet, pour ces PME, le CIR recherche est concentré dans les Services (64 %), notamment dans le Conseil et assistance en informatique (26 %), les Services d'architecture et d'ingénierie (15 %), les services de R&D (6 %) et les Services de conseil et assistance aux entreprises (6 % également). À l'inverse, l'Industrie ne reçoit que 35 % de la créance recherche des PME communautaires. Si le poids de l'Industrie électrique et électronique et de la Pharmacie, parfumerie et entretien diminue sensiblement, il reste cependant significatif avec respectivement 9 % et 10 %. Enfin, l'Industrie automobile et la Construction navale,

aéronautique et ferroviaire ne cumulent, à elles deux, que 2 % de la créance recherche des PME communautaires contre 12 % pour l'ensemble des entreprises.

La répartition du CIR recherche et celle du CII sont en revanche **homogènes** sur la population des PME communautaires. Comme pour le CIR recherche, le CII est majoritairement perçu par des PME communautaires relevant des Services (69 %), les PME des Industries manufacturières recevant, quant à elles, 30 % de la créance innovation. Ces résultats reflètent la différence non négligeable de concentration sectorielle des PME et des entreprises plus grandes. Le secteur Conseil et assistance en informatique est le principal bénéficiaire du CII et reçoit à lui seul 36 % de la créance. Le second secteur bénéficiaire du CII, celui des Services d'architecture et d'ingénierie, représente 11 % de la créance. Il est également en deuxième position dans la créance recherche des PME communautaires. Tous les autres secteurs perçoivent moins de 10 % du CII, les Industries manufacturières recevant des montants de créance très faibles.

GRAPHIQUE 2 – Distribution des créances recherche et innovation par secteur d'activité (en %), 2014



a. Agriculture, sylviculture et pêche, Bâtiment et travaux publics et Activité non indiquée.

Notes de lecture : le secteur d'activité provient du code d'activité principale exercée (APE) indiqué par l'entreprise lors de sa première déclaration au CIR. La catégorie « PME communautaire » est également construite à partir de la déclaration CIR. Un travail de réaffectation* de la créance a été réalisé pour les secteurs Holding et Services de R&D*.

Champ : France entière, ensemble des entreprises bénéficiaires du CIR au titre des dépenses de recherche ou d'innovation.

Source : MESRI-DGRI-C1 (Gecir, juin 2017).



4. DISTRIBUTION RÉGIONALE DU CIR

La distribution régionale du CIR recherche pour l'ensemble des entreprises correspond largement à celle des dépenses déclarées (tableau 2) et, au-delà, à celle des dépenses de R&D des entreprises (MENESR, 2016). Les écarts constatés entre la part dans les dépenses déclarées et la part dans la créance perçue s'expliquent notamment par les règles de réaffectation* du crédit d'impôt aux filiales des maisons mères (majoritairement les holdings*) en cas d'intégration fiscale.

Concernant la population des PME au sens communautaire uniquement, la distribution régionale du CIR recherche est davantage répartie sur le territoire. Le

poids de l'Île-de-France diminue logiquement, au profit de toutes les autres régions. La part de la région Auvergne-Rhône-Alpes passe notamment de 10 % à 16 %, celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur de 5 % à 10 % et celle de l'Occitanie de 5 % à 9 %.

La distribution des dépenses d'innovation et du CII est **assez proche** de celle du CIR recherche des PME communautaires. Le CII est toutefois mieux réparti sur le territoire. L'Île-de-France ne représente que 36 % de la créance innovation, contre 41 % de la créance recherche des PME communautaires et 66 % de celle pour l'ensemble des entreprises. À l'inverse, le poids des Pays de la Loire et de Nouvelle-Aquitaine est sensiblement plus élevé dans le CII que dans le CIR recherche des PME au sens communautaire.



Le montant du CII est mieux réparti sur le territoire français que le CIR recherche, un résultat stable dans le temps.

TABLEAU 2 – Distribution régionale du CIR recherche et du CII, 2014

	CIR recherche					CII	
	Total entreprise			PME communautaire		PME communautaire	
	Bénéficiaire	Dépense déclarée	Créance recherche	Bénéficiaire	Créance recherche	Bénéficiaire	Créance Innovation
	Nombre	%	%	Nombre	%	Nombre	%
Île-de-France	5 389	59,0	65,9	3 381	41,5	1 473	35,9
Auvergne-Rhône-Alpes	2 471	11,6	9,7	1 687	16,4	898	16,7
Occitanie	1 283	7,1	5,4	915	8,5	411	8,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 084	5,4	5,1	767	10,2	400	8,0
Bretagne	679	2,0	2,6	463	3,8	232	3,9
Grand Est	863	3,2	2,5	515	3,3	235	4,4
Hauts-de-France	737	2,3	2,1	441	3,3	241	4,8
Nouvelle-Aquitaine	948	2,8	2,1	628	4,1	327	5,6
Pays de la Loire	828	2,3	1,7	552	3,4	338	5,7
Bourgogne-Franche-Comté	558	1,4	1,1	350	2,8	129	2,1
Normandie	357	1,4	0,9	222	1,7	98	2,0
Centre-Val de Loire	313	1,5	0,7	162	0,8	117	2,1
Outre-mer ^a	78	0,1	0,1	51	0,2	26	0,4
Corse	21	0,0	0,1	12	0,1	6	0,2
Total	15 609	100,0	100,0	10 146	100,0	4 931	100,0

a. Le détail n'est pas fourni pour respecter le secret fiscal.

Champ : France entière, ensemble des entreprises et des PME communautaires bénéficiaires du CIR au titre des dépenses de recherche ou d'innovation.

Source : MESRI-DGRI-C1 (Gecir, juin 2017).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

La population analysée est constituée des entreprises qui ont déclaré des dépenses éligibles au titre du CIR pour l'année 2014. Elles déposent la déclaration CIR avec leur liasse fiscale (en 2015 ou 2016 pour celles dont l'exercice se clôture en novembre 2014). Celles qui ont oublié ont deux ans pour le faire. La base Gecir, qui consolide ces données, évolue à mesure que les déclarations manquantes arrivent. Cet article utilise les chiffres issus des déclarations pour l'année 2014, telles que parvenues en juin 2017. Ce sont les données les plus actualisées portant sur l'utilisation du dispositif constatée à travers les déclarations fiscales, contrairement aux estimations qui sont fournies dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, la notion d'**entreprise** ne correspond pas à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Chaque entreprise est ici réduite à son unité légale et repérée par son Siren. Seul le critère d'effectif LME est pris en compte pour classer les entreprises par taille. Le nombre de salariés est issu des déclarations CIR. La **PME au sens communautaire** est une entreprise avec un effectif inférieur à 250 salariés dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le total du bilan est au plus de 43 M€. Les modalités de prise en compte de ces seuils dépendent des conditions de détention du capital. La déclaration CIR permet de distinguer les PME au sens communautaire des autres entreprises.

DÉFINITION

Le **CIR** comprend désormais trois composantes : les crédits d'impôt au titre des dépenses de recherche (**CIR recherche**), des dépenses d'innovation (**CII**) et des dépenses de stylisme du secteur Textile, habillement, cuir (CIC). Le terme CIR correspond au dispositif dans son ensemble ou à la créance totale. Un **déclarant** est une entreprise qui a déposé une déclaration 2069-A-SD au titre de l'année 2014 (dont l'année d'ouverture de l'exercice est 2014). Un **bénéficiaire** du CIR est soit une entreprise indépendante au sens fiscal du terme, soit la société mère d'un groupe fiscalement intégré. Le régime de l'**intégration fiscale** est une option que peut prendre une société mère pour intégrer, dans

le calcul de son bénéfice fiscal, les bénéfices de ses filiales détenues à plus de 95 %. La société mère paye alors l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble de ses filiales intégrées (article 223 A du Code général des impôts). Dans le cas du CIR recherche, du CII ou du CIC, les filiales déclarent les dépenses et calculent leur créance, la société mère cumulant les crédits d'impôt de ses filiales.

Une société de **holding** est définie comme une entité qui détient le contrôle des actifs d'un groupe de sociétés filiales et dont la principale activité est d'être propriétaire de ce groupe. Elle ne fournit aucun autre service aux entreprises dans lesquelles elle possède des fonds propres. En d'autres termes, elle n'administre, ni ne gère d'autres entités. En tant que maison mère, elle relève aussi du principe d'intégration fiscale.

La **réaffectation sectorielle** du CIR est réalisée selon les principes suivants (MENESR, 2016) :

- Si les sociétés mères ne déclarent pas de dépenses de R&D éligibles au CIR, le montant du CIR est alors réaffecté dans les secteurs des filiales déclarantes. À partir du montant des dépenses déclarées par ces filiales, le CIR est calculé en fonction du ou des taux correspondant à l'entreprise. Entrent dans ce cas de figure, la plupart des sociétés du secteur Activités des sociétés de holding ou certaines sociétés mères des Services bancaires et assurances.
- Si les sociétés de holding déclarent des dépenses de R&D éligibles au CIR (soit 2,5 % du total des dépenses déclarées), le montant du CIR est alors affecté au secteur de la filiale déclarant le plus de dépenses.

À la suite de cette opération de réaffectation, la part du CIR de nombreux secteurs augmente, en particulier celle du **secteur Recherche et développement** qui rassemble des entreprises dont l'activité principale est la fourniture de services de R&D. Certaines étant des laboratoires d'entreprises filiales de sociétés appartenant à l'Industrie manufacturière, le CIR est alors réaffecté aux secteurs utilisateurs de la R&D. À défaut, le CIR demeure à la ligne Recherche et développement. Les Services bancaires et assurances voient, à l'inverse, leur part du CIR diminuer sensiblement car de nombreuses entreprises du secteur ne déclarent pas de dépenses tout en percevant le CIR de leurs filiales déclarantes.

BIBLIOGRAPHIE

• MENESR (2014). *Développement et impact du Crédit d'impôt recherche : 1983-2011*, avril 2014, 85 p.

• MENESR (2016). « *Les dépenses intérieures de R&D en 2014* », *Note Flash*, n° 11, septembre 2016, 2 p.

• MESRI (2017). *Le Crédit d'impôt recherche en 2014*, septembre 2017, 4 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...



PME ET ETI DANS LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN 2015

| Marc Dufau

Ministère de l'Économie et des Finances

DGE, Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques

1. Une grande majorité de PME, dont beaucoup de jeunes
2. L'Industrie concentre l'emploi des PME et des ETI membres mais le secteur Information et communication progresse
3. Un quart des établissements d'ETI membres appartient à des entreprises étrangères
4. Des entreprises membres des pôles situées principalement dans les régions les plus actives en R&D
5. Les financements du FUI bénéficient de plus en plus aux PME et aux ETI

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES MEMBRES DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Depuis leur mise en œuvre en 2005, les pôles de compétitivité favorisent, à travers l'action coordonnée de l'État et des collectivités territoriales, l'émergence de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) rassemblant des entreprises et des établissements de recherche ou de formation, l'objectif étant la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés et services innovants. La troisième phase d'évolution des pôles de compétitivité, démarrée en 2013 et à échéance 2018, leur a donné une nouvelle impulsion avec une ambition davantage tournée vers les débouchés commerciaux et l'emploi, en aidant au développement des entreprises membres, notamment à l'international, et en renforçant les actions de soutien aux PME.

Les pôles de compétitivité concernent la plupart des secteurs d'activité et des domaines technologiques tant en émergence (nanotechnologies, biotechnologies, écotechnologies, etc.) que plus matures (automobile, aéronautique, etc.). En 2015, un pôle comprend en moyenne 150 membres, avec une forte disparité allant de 60 à plus de 1 000 membres se répartissant entre PME, ETI, grandes entreprises, laboratoires de recherche et instituts de formation.

En 2015, les 70 pôles de compétitivité déployés sur le territoire français comptent plus de 8 600 entreprises* membres, dont une grande majorité de PME*, auxquelles s'ajoutent près de 1 300 établissements publics de recherche ou de formation. Les établissements* des entreprises membres de ces pôles sont au nombre de 10 680 en 2015 dont 3 sur 4 appartiennent à des PME.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

8 600

entreprises sont membres des pôles de compétitivité présents sur le territoire français, dont une grande majorité relève de la catégorie des PME.



1. UNE GRANDE MAJORITÉ DE PME, DONT BEAUCOUP DE JEUNES

15 %

des PME membres des pôles de compétitivité en France en 2015 bénéficient du statut de Jeune entreprise innovante.

En 2015, les entreprises membres des pôles de compétitivité sont en grande majorité des PME (87 %), dont la moitié sont des microentreprises*. Les ETI* et les grandes entreprises* représentent respectivement 11 % et 2 % des entreprises membres. Cette répartition par catégorie d'entreprise est relativement stable dans le temps (87 % de PME, 11,5 % d'ETI et 1,5 % de grandes entreprises en 2014). Les établissements d'entreprises membres sont au nombre de 10 680 en 2015 et appartiennent à 74 % à des PME, pour 16 % à des ETI et pour 10 % à de grandes entreprises.

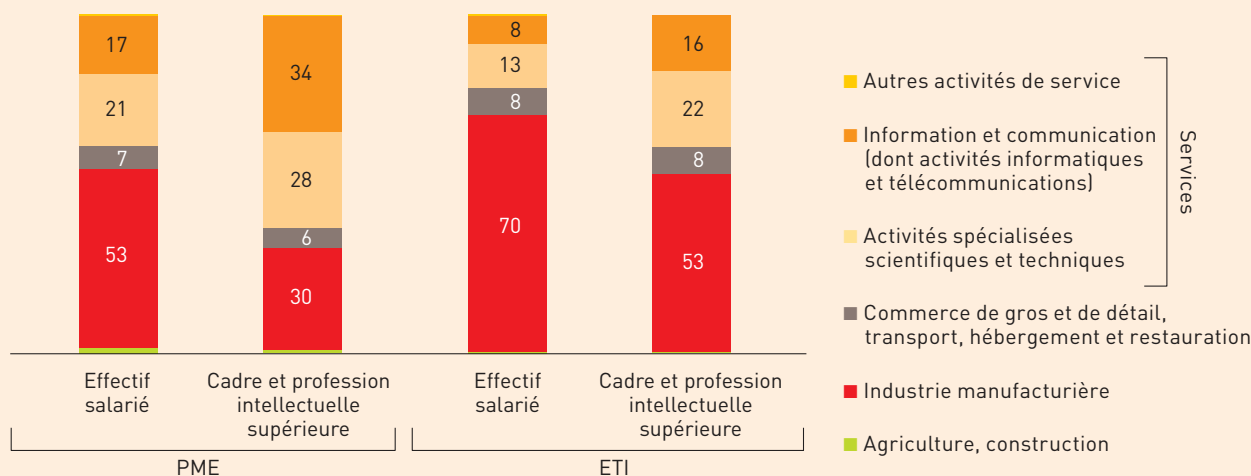
Les pôles de compétitivité regroupent une proportion importante de jeunes PME : en 2015, 1 PME sur 2, membre d'un pôle, a moins de dix ans d'existence et 30 % sont âgées de moins de 5 ans. Les PME membres des pôles sont ainsi relativement plus jeunes que l'ensemble des PME réalisant des travaux de R&D au niveau national (MOUTAABBID, 2016) parmi lesquelles seulement 24 % ont moins de 5 ans d'activité. Enfin, une part significative (15 %) des PME membres bénéficie du statut de Jeune entreprise innovante (JEI; voir [l'article dans ce Rapport](#)). Réciproquement, 1 JEI sur 3 est membre des pôles de compétitivité.

2. L'INDUSTRIE CONCENTRE L'EMPLOI DES PME ET DES ETI MEMBRES MAIS LE SECTEUR INFORMATION ET COMMUNICATION PROGRESSE

Les établissements de PME et d'ETI membres des pôles de compétitivité emploient 812 000 personnes en 2015 dont 220 000 pour les PME et 592 000 pour les ETI, soit près de 8 % de l'effectif de ces deux catégories d'entreprise au niveau national. Le secteur industriel concentre la majorité des effectifs salariés des établissements appartenant à des PME membres (53 %) et plus encore à des ETI (70 %; graphique 1). Ces proportions sont en légère baisse par rapport à 2014 (respectivement de -1,5 et -0,5 point), au profit notamment du secteur Information et communication (+1,5 point pour les deux catégories d'entreprise). Les Activités spécialisées, scientifiques et techniques et celles relevant de l'Information et de la communication sont, derrière l'Industrie, les deux secteurs qui emploient le plus de salariés des établissements de PME membres avec un poids respectif de 21 % et 17 %.

En 2015, 15 % des effectifs des établissements de PME et d'ETI membres des pôles relevaient de la catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures, qui inclut notamment les chercheurs et les

GRAPHIQUE 1 – Répartition des effectifs salariés des établissements par secteur d'activité et catégorie d'entreprise membre des pôles de compétitivité (en %), 2015



Note de lecture : les effectifs salariés et des cadres et professions intellectuelles supérieures sont comptabilisés au 31 décembre 2014.

Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2015.

Sources : DGE (enquête 2016 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.



ingénieurs dédiés à l'activité de R&D. Cette part est plus élevée chez les PME (17 %) que chez les ETI membres (13,5 %). Il y a relativement plus de cadres et de professions intellectuelles supérieures dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques ainsi que dans le secteur Information et communication, par nature intensifs en ressources humaines relevant de cette catégorie professionnelle.

Chez les PME membres des pôles, ce type d'emploi est réparti de façon relativement homogène entre ces deux secteurs et l'Industrie avec 30 % à 35 % des emplois de cadre et de profession intellectuelle supérieure pour chacun d'entre eux (graphique 1). La part du secteur Information et communication progresse de 2 points par rapport à 2014, tandis qu'elle diminue de 1,5 point dans l'Industrie et de 1 point dans les Activités spécialisées, scientifiques et techniques. S'agissant des ETI membres, l'Industrie reste majoritaire avec 53 % des cadres et professions intellectuelles supérieures, en légère progression par rapport à 2014 (+ 0,5 point).

3. UN QUART DES ÉTABLISSEMENTS D'ETI MEMBRES APPARTIENT À DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES

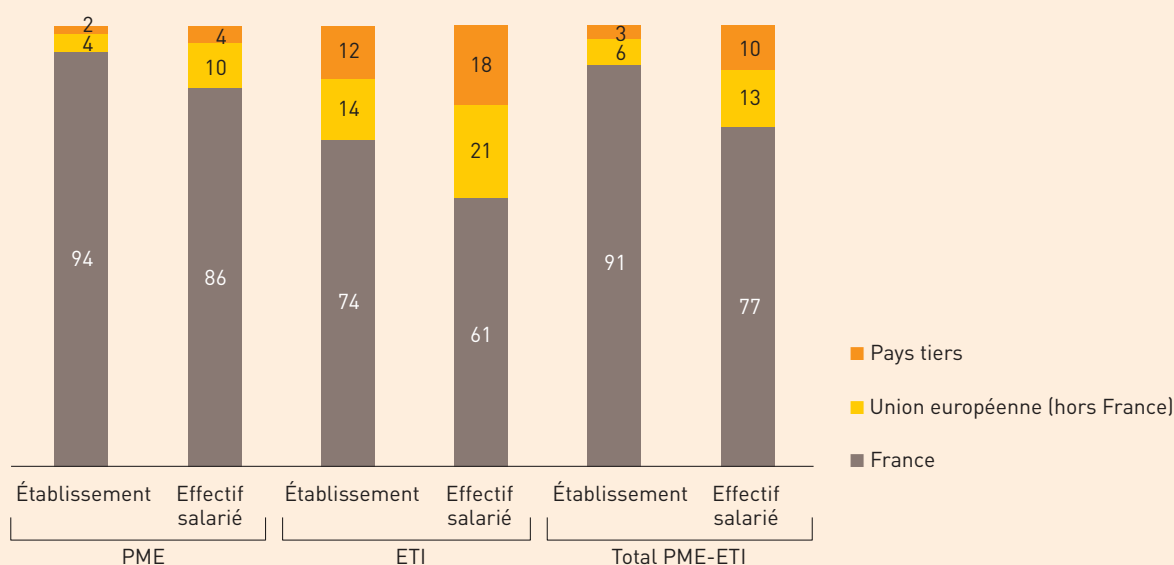
En 2015, un peu plus de 9 % des établissements de PME et d'ETI membres des pôles de compétitivité appartiennent à des entreprises de nationalité* étrangère (graphique 2). Ils emploient près du quart des salariés des établissements membres des pôles appartenant à ces deux catégories d'entreprise. Il s'agit donc d'entités plus grandes que les établissements de PME et d'ETI dont la tête de groupe est basée en France.

Si les PME membres des pôles sont des entreprises essentiellement nationales (94 % des établissements sont français et emploient 86 % de l'effectif salarié), la proportion d'établissements étrangers est plus élevée chez les ETI membres : un quart d'entre eux appartient à un groupe dont la tête est située, à part relativement équivalente, dans un autre pays de l'Union européenne ou dans un pays tiers*. Ces répartitions d'entreprises et d'effectifs sont relativement stables par rapport à 2014 pour les deux catégories d'entreprise.



La part des salariés appartenant à la catégorie des cadres et des professions intellectuelles supérieures est plus élevée chez les PME que chez les ETI.

GRAPHIQUE 2 – Répartition des établissements et de leurs effectifs par catégorie d'entreprise membre des pôles de compétitivité et zone géographique d'origine (en %), 2015



Lecture : 74 % des établissements d'ETI membres des pôles appartiennent à des entreprises dont le siège est situé en France.

Note de lecture : les effectifs salariés sont comptabilisés au 31 décembre 2014.

Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2015.

Sources : DGE (enquête 2016 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.



4. DES ENTREPRISES MEMBRES DES PÔLES SITUÉES PRINCIPALEMENT DANS LES RÉGIONS LES PLUS ACTIVES EN R&D

Toutes catégories d'entreprise confondues (y compris les grandes entreprises), l'Île-de-France est la région la plus représentée parmi les entreprises membres des pôles, avec plus de 25 % du total de leurs établissements dans cette seule région. Elle regroupe ainsi 26 % des établissements de PME et 20 % de ceux appartenant à des ETI membres des pôles (tableau 1). Elle est suivie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 18 % des PME et des ETI), Occitanie (10 % et 8 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (12 % et 6 %). La prépondérance de ces quatre régions est, de par l'objectif des pôles de compétitivité, conforme à leur poids dans la dépense intérieure de R&D des entreprises* (DIRDE) : elles regroupent, à elles seules, 77 % de la DIRDE de l'année 2015 (LEZEC, 2017).

Les régions qui comportent le plus d'établissements membres de pôles sont généralement celles où la part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans les effectifs des PME et ETI est la plus grande. En particulier, la proportion des cadres dans les effectifs des PME et des ETI franciliennes membres des pôles est supérieure à la moyenne nationale pour chaque catégorie d'entreprise : respectivement 27 % vs 17 % et 24 % vs 13,5 %, en augmentation par rapport à 2014.

5. LES FINANCEMENTS DU FUI BÉNÉFICIENT DE PLUS EN PLUS AUX PME ET AUX ETI

De 2005 à 2016, plus de 3600 projets collaboratifs ont été labellisés par les pôles de compétitivité, dont 47 % ont bénéficié d'un soutien financier de l'État via le Fonds

TABLEAU 1 – Répartition des établissements et de leurs effectifs par région et catégorie d'entreprise membre des pôles de compétitivité, 2015

	PME			ETI		
	Établissement %	Effectif salarié Nombre	Cadre et profession intellectuelle supérieure %	Établissement %	Effectif salarié Nombre	Cadre et profession intellectuelle supérieure %
Île-de-France	25,6	50 754	27,3	19,8	133 778	23,6
Auvergne-Rhône-Alpes	17,7	36 961	14,7	18,5	110 540	11,9
Grand Est	4,8	12 866	19,2	6,9	69 258	21,1
Occitanie	9,5	21 492	17,8	8,3	46 589	14,2
Bretagne	4,5	11 509	13,5	7,8	43 930	8,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11,6	18 922	10,9	6,1	34 037	8,8
Pays de la Loire	5,4	14 236	10,8	7,2	33 117	7,5
Hauts-de-France	3,9	13 661	16,7	6,0	31 561	7,5
Nouvelle-Aquitaine	5,6	11 827	10,0	6,3	29 484	5,9
Bourgogne-Franche-Comté	4,4	12 311	11,2	6,0	22 500	9,3
Centre-Val de Loire	2,9	7 396	10,2	4,0	18 273	9,6
Normandie	2,8	5 853	10,4	2,5	17 076	7,4
Outre-mer	0,6	845	8,2	0,7	1 459	4,0
Corse	0,6	486	11,7	0,1	884	12,0
Total entreprise	100,0	219 119	17,0	100,0	592 486	13,5

Notes de lecture : les effectifs salariés et des cadres et professions intellectuelles supérieures sont comptabilisés au 31 décembre 2014. En raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages n'est pas forcément égale à 100 %.

Champ : établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité en 2015.

Sources : DGE (enquête 2016 auprès des gouvernances des pôles) ; Insee.



unique interministériel (FUI) et des collectivités territoriales. Sur cette période, près de 1700 projets ont ainsi été financés, représentant un montant prévisionnel de dépenses éligibles de plus de 7 Md€ lors du dépôt de la demande de financement auprès du FUI (tableau 2). La contribution financière du FUI et des collectivités territoriales dans ces projets s'élève en moyenne à 40 % de l'assiette des projets. Sur la **période 2010-2016**, le nombre de projets d'innovation collaborative déposés au FUI et les financements accordés par l'État et les collectivités territoriales ont concomitamment diminué, respectivement de - 46 % et - 38 %.

Les projets retenus par le FUI comptent en moyenne un peu moins de 7 partenaires sur la période 2010-2016. Les financements du FUI bénéficient de plus en plus aux PME et aux ETI. Les établissements de PME et d'ETI membres de pôles représentent en moyenne 40 % des participants aux projets financés (tableau 3), soit une progression sur la période de 41 % en 2016 contre 37 % en 2010. La part des fonds accordés par le FUI aux PME et aux ETI dans le montant total attribué à l'ensemble des entreprises dont le projet a été retenu s'élève à 32 % en moyenne sur la période, avec une nette augmentation dans le temps : 32 % en 2016 contre 25 % en 2010.

TABLEAU 2 – Financement des projets du FUI par l'État et les collectivités territoriales, 2005-2016

En M€	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
État	42	189	239	256	219	157	148	118	116	93	88	81	1 746
Collectivité territoriale	0	98	126	152	128	118	108	95	83	86	83	77	1 154
Assiette des projets	112	1 012	852	925	819	645	621	592	527	414	400	357	7 276

Note de lecture : pour l'État, le montant correspond aux autorisations d'engagement prévues pour le FUI ; pour les collectivités territoriales, il s'agit d'intentions de financement des projets FUI.

Champ : ensemble des projets collaboratifs retenus au titre des appels à projets ouverts entre 2005 et 2016 et financés par le FUI.

Source : DGE.

TABLEAU 3 – Part des PME et des ETI présentes dans les projets collaboratifs et financés par le FUI, 2010-2016

Année	Projet		Part des PME et des ETI dans le nombre de projets financés par le FUI	Montant moyen par projet, financé par le FUI	Part du FUI destinée aux PME et aux ETI
	Déposé	Retenu			
	Nombre	Nombre	%	M€	%
2010	442	148	37	1,9	25
2011	317	162	39	1,6	27
2012	305	140	38	1,5	32
2013	266	140	43	1,4	36
2014	265	132	42	1,4	31
2015	262	120	42	1,4	42
2016	235	116	41	1,4	32

Champ : ensemble des projets collaboratifs déposés auprès du FUI entre 2010 et 2016.

Source : DGE.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les établissements d'entreprises membres des pôles de compétitivité à la fin 2015, localisés en France (quelle que soit leur nationalité) et recensés au cours du premier semestre 2016 dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des structures de gouvernance des pôles par la Direction générale des entreprises (DGE).

Les données ont été enrichies par appariement à plusieurs bases de données de la statistique publique. Ces informations n'étant disponibles que pour l'année 2014 lors de l'analyse, les effectifs salariés pris en compte dans cet article sont ceux au 31 décembre 2014.

Le secteur de l'Industrie regroupe les codes de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2 de 2008) allant de 01 à 39. Le secteur Information et communication comprend les codes NAF 58 à 63 et les Activités spécialisées, scientifiques et techniques de soutien aux entreprises font référence aux codes NAF 71, 72 et 74.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont

conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie des PME inclut, par conséquent, les microentreprises.

DÉFINITION

Un **établissement** fait référence à une unité de production repérée par une adresse physique (lieu de travail correspondant à un bâtiment, une usine, des « bureaux », un site de production). Une entreprise est donc composée d'un ou plusieurs établissements.

La **dépense intérieure de R&D des entreprises** (DIRDE) correspond à la somme des moyens financiers (nationaux et étrangers) mobilisés pour l'exécution des travaux de R&D sur le territoire national par les entreprises. Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) ainsi que les dépenses en capital (achats des équipements nécessaires à la R&D).

La **nationalité** de l'entreprise correspond au pays d'implantation du centre de décision du groupe (ou tête de groupe) auquel elle est rattachée.

Un **pays tiers** est un pays n'appartenant pas à l'Union européenne à 28 États.

BIBLIOGRAPHIE

• LEZEC Florian (2017). « [Les dépenses de R&D des entreprises en 2015](#) », *MESRI Note flash*, n° 3, avril 2017, 2 p.

• MOUTAABBID Adel (2016). « [Le dispositif JEI a bénéficié à 3500 entreprises en 2015, essentiellement des secteurs du numérique et des activités scientifiques](#) », *Le 4 Pages de la DGE*, n° 66, décembre 2016, 4 p.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)



LA PUBLICATION DE BREVET PAR LES PME ET LES ETI EN 2016

|Emmanuelle Fortune
Institut national de la propriété industrielle

- | | |
|--|---|
| <p>1. Maintien de la contribution des PME dans la publication de brevet</p> <p>2. Près de 3 déposants personnes morales françaises sur 4 sont des PME ou des ETI</p> | <p>3. PME et ETI brevètent toujours fortement en Technologies médicales, en Manutention et dans le BTP</p> <p>4. Cinq régions au-dessus de la moyenne en matière de publication de brevet</p> |
|--|---|

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME.
- ENTREPRISES DONT LES DEMANDES DE BREVET DÉPOSÉES PAR LA VOIE NATIONALE ONT ÉTÉ PUBLIÉES EN 2016.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Les entreprises* françaises* du secteur privé sont les principaux acteurs de la dynamique de publication de brevet par la voie nationale*. Elles contribuent pour 10000 nouvelles demandes de brevet publiées par an, en France, à l'[Institut national de la propriété industrielle](#) (Inpi), comptant ainsi pour deux tiers des demandes dans leur ensemble ; et représentent un peu plus de 90 % des déposants* personnes morales* françaises avec au moins une demande de brevet publiée dans l'année.

En 2016, 8 déposants personnes morales françaises sur 10 sont des PME* et des ETI*. Ces dernières sont à l'origine de 3 demandes de brevet sur 10 publiées par la voie nationale par les personnes morales françaises (FORTUNE, CHION, 2017). Si la part des publications de brevet issues de PME reste stable en 2016 comme en 2015, celle des ETI rattrape son niveau de 2013, après le recul non négligeable observé en 2014¹. Les très petites entreprises (TPE*) occupent une place notable tant du point de vue de leur contribution en nombre de publications de brevet, qu'en évolution des comportements de protection des actifs matériels et immatériels des entreprises.

Le poids actuel des PME dans la publication de brevet est en grande partie le fruit des mesures publiques destinées à favoriser leur recours à la propriété industrielle qui permet la protection et la valorisation de leur potentiel de R&D et d'innovation, en particulier aux yeux des investisseurs en capital.

1. Précaution de lecture : suite à des travaux améliorant l'identification de la catégorie d'entreprise* (définie selon la loi de modernisation de l'économie – LME) des détenteurs privés de demandes de brevet publiées, les données antérieures à 2016 citées dans cet article peuvent différer de celles indiquées dans les précédentes éditions du Rapport annuel sur l'évolution des PME (pour en savoir plus, se reporter à la Méthodologie en fin d'article).

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

8/10

est la proportion de PME et d'ETI parmi les déposants personnes morales françaises dont au moins une demande de brevet a été publiée en 2016 par la voie nationale.

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



1. MAINTIEN DE LA CONTRIBUTION DES PME DANS LA PUBLICATION DE BREVET

Les PME sont à l'origine de 2 530 demandes de brevet publiées en 2016, soit un cinquième des demandes issues de personnes morales françaises (tableau 1). Dans cette catégorie d'entreprise, les TPE génèrent le plus de demandes de brevet publiées par la voie nationale en 2016, avec 1 052 demandes, et comptent pour 9 % des demandes publiées provenant des personnes morales françaises. Arrivent ensuite les entreprises employant 10 à 49 salariés avec 914 demandes. Elles représentent, comme les ETI, 8 % des demandes de brevet publiées par des personnes morales françaises. Avec 6 783 demandes de brevet publiées, les grandes entreprises* sont toujours à l'origine de 57 % des demandes publiées en 2016 par des personnes morales françaises. La part de chaque catégorie d'entreprise

dans la publication annuelle des demandes de brevet déposées par des personnes morales françaises est stable dans le temps. Elle l'est aussi sur le périmètre des entreprises du secteur privé : les PME totalisent ainsi un quart des demandes de brevet publiées par les entreprises du secteur privé, les ETI près d'un dixième et les grandes entreprises les deux tiers.

Le nombre de demandes de brevet publiées par la voie nationale dont le déposant est une PME augmente faiblement en 2016 (+ 1 %). Toutefois cette tendance à la hausse est constante depuis 2014. Au sein des PME, les TPE voient leur nombre de demandes de brevet diminuer légèrement en 2016 (- 1 %), alors que celui des entreprises de 10 à 49 salariés observe une forte progression par rapport à 2015 (+ 14 %).

Quant aux ETI, leurs demandes de brevet publiées par la voie nationale croissent plus fortement (+ 5 %) que celles des PME et se situent bien au-dessus du taux de

TABLEAU 1 – Répartition des demandes de brevet publiées dans l'année par la voie nationale française selon la catégorie d'entreprise déposante, 2016

	Demande de brevet publiée	Évolution 2015/2016	Part dans les demandes de brevet publiées		
			Des entreprises privées	Des personnes morales françaises	De l'ensemble des déposants
	Nombre	%	%	%	%
PME	2 530	1	25	21	16
<i>dont :</i>					
– TPE (moins de 10 salariés)	1 052	- 2	10,3	8,8	6,8
– PME de 10 à 49 salariés	914	14	8,9	8,0	5,9
– PME de 50 à 249 salariés	478	- 9	4,7	4,0	3,1
– Effectif indéterminé	85	- 14	0,8	0,7	0,5
ETI	935	5	9	8	6
<i>dont :</i>					
– ETI de moins de 250 salariés	416	7	4,1	3,5	2,7
– ETI de 250 à 1 999 salariés	512	4	5,0	4,3	3,3
– ETI de 2 000 salariés et plus	4	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
– Effectif indéterminé	3	-	-	-	-
Groupe, tête de groupe et filiale de groupe, entreprise de 5 000 salariés et plus	6 783	2	66	57	44
Entreprise du secteur privé	10 248	2	100	86	66
Personne morale française	11 936	2	-	100	77

ns : non significatif.

Notes de lecture : comptage fractionnaire* des demandes de brevet publiées. La somme des pourcentages peut être différente du total en raison des valeurs arrondies.

Champ : France entière, demandes de brevet déposées par la voie nationale par les personnes morales françaises et publiées en 2016.

Source : Inpi (2017).



+ 2 % observé pour l'ensemble des personnes morales françaises. Cette progression vient compenser le recul observé en 2014 pour les ETI. Elle est liée, d'une part, à la présence de 181 ETI supplémentaires chez les déposants en 2016 et, d'autre part, au fait qu'une ETI est, en moyenne, détentrice de deux brevets publiés chaque année (tableau 2). La plus forte hausse se situe chez les ETI de moins de 250 salariés (+ 7 %), suivies des ETI de 250 à 1 999 salariés (+ 4 %). Cette forte augmentation de la présence des ETI en 2016 provient notamment de l'actualisation des catégories de déposant français effectuée en 2017 suite à la mise à disposition par l'Insee des catégories d'entreprise française selon la LME.

Une entreprise française sur deux, qu'elle soit une PME, une ETI ou une grande entreprise, a sollicité l'extension de sa demande de brevet publiée par la voie nationale en 2016 auprès de l'[Office européen des brevets](#) (OEB) ou du système [Patent Cooperation Treaty](#) (PCT). Ce taux

d'extension reste en dessous des 61 % constatés pour l'ensemble des personnes morales françaises, le niveau supérieur de ce dernier s'expliquant en partie par le taux élevé d'extension des déposants relevant de la catégorie « Recherche, enseignement supérieur et établissements de l'État »* (RESE) qui ne sont pas des entreprises privées. Ces comportements de protection élargie à d'autres territoires que la France demeurent constants d'une année sur l'autre.



En 2016, la moitié des entreprises françaises a sollicité l'extension d'au moins une demande de brevet publiée par la voie nationale.

Et ailleurs ?
L'activité de dépôt de demande de brevet des PME en Australie et auprès de l'OEB.

En savoir +

TABLEAU 2 – Répartition des déposants de demandes de brevet publiées dans l'année par la voie nationale française selon la catégorie d'entreprise, 2016

	Déposant distinct Nombre	Évolution 2015/2016 %	Part dans le total des déposants		Demande de brevet publiée Nombre moyen
			Des entreprises privées %	Des personnes morales françaises %	
PME	1 993	2	65	58	1,3
dont :					
– TPE (moins de 10 salariés)	879	0	28,5	25,4	1,2
– PME de 10 à 49 salariés	702	13	22,8	20,3	1,3
– PME de 50 à 249 salariés	334	- 5	10,8	9,6	1,4
– Effectif indéterminé	78	- 16	2,5	2,3	-
ETI	482	10	16	14	1,9
dont :					
– ETI de moins de 250 salariés	232	8	7,5	6,7	1,8
– ETI de 250 à 1 999 salariés	243	12	7,9	7,0	2,1
– ETI de 2 000 salariés et plus	4	33	0,1	0,1	1,1
– Effectif indéterminé	3	-	-	-	-
Groupe, tête de groupe et filiale de groupe, entreprise de 5 000 salariés et plus	605	6	20	17	11,2
Entreprise du secteur privé	3 080	11	100	89	3,3
Personne morale française	3 465	6	-	100	3,4

Notes de lecture : dénombrement en compte de présence des déposants dans les demandes de brevet publiées. La somme des pourcentages peut être différente du total en raison des valeurs arrondies.

Champ : France entière, personnes morales françaises avec au moins une demande de brevet publiée en 2016, issue d'un dépôt par la voie nationale.

Source : Inpi (2017).

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama



2. PRÈS DE 3 DÉPOSANTS PERSONNES MORALES FRANÇAISES SUR 4 SONT DES PME OU DES ETI

44 %

des PME françaises qui possèdent au moins un brevet publié en 2016 par la voie nationale sont des entreprises de moins de 10 salariés.

Pour l'année 2016, 3 465 personnes morales françaises distinctes ont obtenu la publication d'au moins une demande de brevet par la voie nationale, dont 9 sur 10 sont des entreprises du secteur privé parmi lesquelles se trouvent 482 ETI et 1 993 PME (tableau 2 page précédente). Les TPE, au nombre de 879, comptent pour 44 % de l'ensemble des PME détentrices *a minima* d'un brevet publié en 2016 par la voie nationale. Les PME représentent ainsi 6 personnes morales françaises sur 10 déposantes de demandes de brevet publiées en 2016 et autant de déposants du secteur privé. Le nombre moyen de demandes de brevet publiées issues des PME s'élève à 1,3. Ce niveau est identique depuis 2011.

Comparativement, les ETI sont en nombre relativement faible puisqu'elles ne comptent que 482 déposants distincts, représentant ainsi 1 déposant de type personne morale française ou entreprise privée sur 10. Cependant elles sont, en moyenne, à l'origine de près de 2 demandes de brevet publiées en 2016. Parmi ces ETI, celles qui emploient entre 250 et 1 999 salariés déposent le plus de demandes de brevet avec 2,1 demandes de brevet publiées en moyenne en 2016.

Le nombre de PME déposantes de demandes de brevet publiées par la voie nationale continue d'augmenter entre 2015 et 2016 (+ 2 %). Cette progression est légèrement en dessous de celle de l'ensemble des personnes morales françaises déposantes (+ 6 %). En revanche, le nombre d'ETI déposantes augmente plus fortement que l'année dernière (+ 10 % vs + 1 %) alors qu'il était orienté **à la baisse de 2012 à 2014**.

TABLEAU 3 – Demandes de brevet déposées par la voie nationale et publiées dans l'année, selon le domaine technologique, 2016

	Demande de brevet publiée en 2016			Part des PME et des ETI %
	Personne morale française Nombre	PME Nombre	ETI Nombre	
Électronique - Électricité	2 788	492	155	23
Audiovisuel	184	53	16	37
Méthodes de traitement de données à des fins de gestion	67	27	1	42
Instrumentation	1 579	386	110	31
Contrôle	252	57	22	32
Technologies médicales	391	218	44	67
Chimie - Matériaux	1 968	386	150	27
Biotechnologies	69	17	5	33
Produits pharmaceutiques	100	33	17	50
Chimie alimentaire	84	31	14	54
Génie chimique	329	90	29	36
Machines - Mécanique - Transports	4 387	738	333	24
Manutention	332	144	72	65
Machines-outils	254	73	23	38
Machines à fabriquer du papier et des textiles	78	29	12	53
Autres machines spécialisées	452	197	39	52
Autres	1 176	465	187	55
Mobilier, jeux	215	100	33	62
Autres biens de consommation	374	89	25	30
BTP	587	276	129	69
Total personne morale française	11 936	2 530	935	29

Notes de lecture : comptage fractionnaire des demandes de brevet publiées. Ne sont indiqués que les principaux sous-domaines.

Champ : France entière, demandes de brevet déposées par la voie nationale par les personnes morales françaises et publiées en 2016.

Source : Inpi (2017).



3. PME ET ETI BREVÈTENT TOUJOURS FORTEMENT EN TECHNOLOGIES MÉDICALES, EN MANUTENTION ET DANS LE BTP

L'analyse des domaines technologiques* des demandes de brevet déposées par les PME et les ETI et publiées par la voie nationale en 2016 donne un aperçu de leur spécialisation. Comme l'année précédente, les PME et les ETI apportent une **contribution plus importante** en Technologies médicales, en Manutention et dans le Bâtiment et travaux publics (BTP). Elles sont à l'origine de plus de 6 demandes de brevet sur 10 publiées en 2016 dans ces sous-domaines technologiques. Leur part dans les demandes de brevet des personnes morales françaises s'élève en effet à 67 % en Technologies médicales, à 65 % en Manutention et à 69 % dans le BTP (tableau 3 page précédente).

Avec plus de 5 demandes de brevet sur 10 publiées en 2016, les PME et les ETI sont aussi très bien représentées dans les domaines technologiques des Produits pharmaceutiques, de la Chimie alimentaire, des Machines à fabriquer du papier et des textiles, des Autres machines spécialisées et du Mobilier et jeux.

4. CINQ RÉGIONS TRÈS AU-DESSUS DE LA MOYENNE EN MATIÈRE DE PUBLICATION DE BREVET

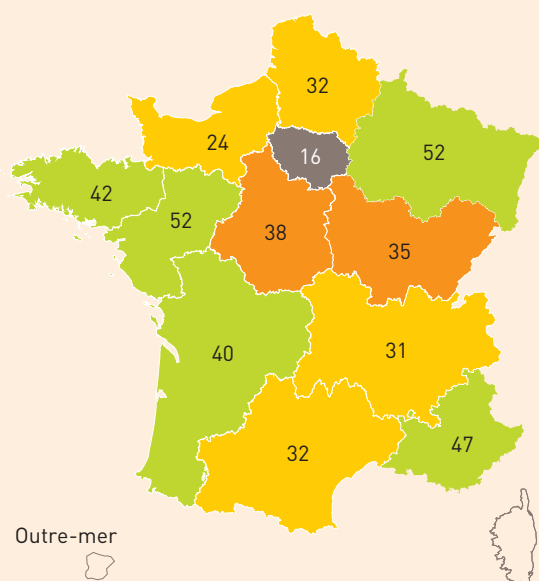
En 2016, les PME et les ETI qui ont déposé le plus de demandes de brevet publiées sont localisées dans les régions Île-de-France (531 et 153 respectivement) et Auvergne-Rhône-Alpes (480 et 249).

Toutefois, les territoires qui détiennent la part la plus élevée de demandes de brevet publiées issues de PME et d'ETI sont Grand Est et Pays de la Loire avec un taux de 52 % (carte 1). Viennent ensuite Provence-Alpes-Côte d'Azur, Bretagne et Nouvelle-Aquitaine avec respectivement 47 %, 42 % et 40 %. Ces régions sont très au-dessus des 29 % obtenus au niveau national. Avec Centre-Val-de-Loire et Bourgogne-Franche-Comté, ce sont les sept régions où les PME et les ETI sont plus performantes que la moyenne en matière de demandes de brevet publiées en 2016 par la voie nationale. À l'inverse, en Île-de-France, la part des PME et des ETI dans les demandes de brevet publiées par des personnes morales françaises de la région se situe 13 points en deçà de la moyenne nationale. Elle est au niveau de la moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes.

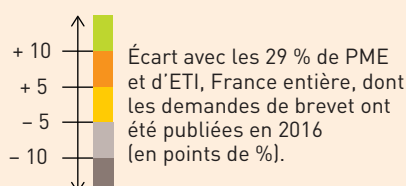


Les territoires qui détiennent la part la plus élevée de demandes de brevet publiées en 2016 et issues de PME ou d'ETI sont les régions Grand Est et Pays de la Loire.

CARTE 1 – Répartition régionale des demandes de brevet publiées dans l'année et issues de PME et d'ETI, 2016



Le chiffre indiqué pour chaque région correspond au poids des PME et des ETI dans les demandes de brevet régionales publiées en 2016 (en %).



Note de lecture : comptage fractionnaire des demandes de brevet publiées.

Champ : France entière, demandes de brevet déposées par la voie nationale par les PME et les ETI françaises et publiées en 2016.

Source : Inpi (2017).



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les demandes de brevet publiées en 2016 par la voie nationale, qui correspondent à des inventions dont la demande de protection a été faite 18 mois avant la publication, c'est-à-dire entre le 1^{er} juillet 2014 et le 30 juin 2015.

Ne sont pris en compte que :

- les dépôts de brevet par la voie nationale effectués auprès de l'Inpi ;
- les dépôts qui ont fait l'objet d'une publication. Sont éliminées les demandes rejetées ou retirées parce qu'il ne s'agit pas d'une invention (le rapport de recherche signale des antériorités qui mettent en cause la nouveauté) ou parce que l'intérêt économique apparaît rapidement comme inexistant. En 2017, les catégories de déposant français ont été actualisées sur les cinq dernières années de publication de demande de brevet, suite à la mise à disposition par l'Insee des catégories d'entreprise française selon la loi de modernisation de l'économie de 2008 [LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)]. L'Inpi a ainsi choisi d'utiliser cette catégorisation des entreprises afin d'uniformiser ses chiffres avec ceux de [l'Atlas des brevets](#) des déposants français à l'Inpi et à l'OEB, qu'il a développé avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Les chiffres pour l'année 2015 ont été recalculés en fonction de cette nouvelle catégorisation, afin de pouvoir fournir les évolutions 2015-2016.

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **PME**, **ETI** et **grande entreprise** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME ; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). Au sein des PME, les effectifs de salariés permettent de distinguer les **TPE** qui emploient 0 à 9 salariés, mais cette définition n'est pas conforme à la LME car elle ne tient compte ni du chiffre d'affaires, ni du total de bilan.

DÉFINITIONS

Un brevet est déposé par la **voie nationale** lorsque la demande est effectuée auprès de l'organisme de protection de la propriété intellectuelle du pays de résidence du demandeur, en l'occurrence l'Inpi pour la France. Il est possible de faire cette première demande auprès d'autres offices de propriété industrielle, notamment auprès de l'OEB.

Les **déposants de brevet** regroupent les personnes morales françaises ou étrangères, ainsi que les personnes physiques qui ont déposé au moins une demande de brevet par la voie nationale.

Une **personne morale** est classée soit en tant qu'entreprise (secteur privé), soit en tant qu'acteur de la catégorie « **Recherche, enseignement supérieur, et établissement de l'État** » (RESE), ou soit en tant qu'association-fondation. Les sociétés contrôlées ou filiales de l'État appartiennent à la catégorie RESE. Elles ne sont donc pas comptabilisées parmi les entreprises.

Un déposant est de **nationalité française** si son adresse, inscrite sur la publication de la demande de brevet, est en France.

Le **comptage fractionnaire** s'inscrit dans une logique de contribution où les apports de chaque acteur à chaque demande de brevet publiée sont fractionnés pour obtenir des sommes égales à 100 % sur l'ensemble des acteurs. Le principe est également appliqué à la répartition d'une demande de brevet publiée entre plusieurs domaines technologiques ou entre plusieurs régions.

Les **domaines technologiques** reposent sur un regroupement des 70 000 subdivisions de la [classification internationale des brevets](#) (CIB) en lien avec l'analyse des politiques technologiques, car cette classification utilisée pour la recherche de documents de brevet dans le cadre de l'étude sur l'état de la technique est peu adaptée à l'analyse en termes de stratégie technologique.

BIBLIOGRAPHIE

- FORTUNE Emmanuelle, CHION Mickaël (2017). « [Les PME et ETI déposantes de brevets](#) », *Analyses Inpi*, novembre 2017.

[POUR ALLER PLUS LOIN...](#)

III. R&D ET INNOVATION

A. Panorama





B. ENTREPRENEURIAT INNOVANT

Les jeunes entreprises innovantes en 2016

Marine Tépaut

Ministère de l'Économie et des Finances



LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES EN 2016

|Marine Tépaut

Ministère de l'Économie et des Finances

DGE – Sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques

1. Une exonération sociale par JEI quasiment à son niveau d'avant la réforme de 2011
2. Trois quarts des JEI ont moins de dix salariés et bénéficient de près de la moitié des exonérations sociales
3. Une concentration dans les secteurs Information et communication, et Activités, scientifiques et techniques
4. Près d'une JEI sur deux est située en Île-de-France
5. Malgré une certaine fragilité financière, les JEI investissent et exportent
6. La plupart des JEI bénéficient d'autres mesures en faveur de la RDI

PÉRIMÈTRE ÉTUDIÉ

- ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF JEI ENTRE 2004 ET 2016.

POUR PLUS DE PRÉCISIONS, SE REPORTER À LA MÉTHODOLOGIE EN FIN D'ARTICLE.

Le dispositif Jeune entreprise innovante* (JEI), instauré en 2004, a pour objectif de soutenir l'effort de R&D et d'innovation* (RDI) des jeunes PME en leur octroyant des avantages fiscaux et une exonération des charges sociales relatives aux emplois hautement qualifiés. Cette aide allège le coût des activités de RDI des entreprises* de moins de 8 ans qui réalisent des dépenses de RDI représentant *a minima* 15 % de leurs charges totales. En 2014, ce dispositif a été classé en tête des mesures fiscales de soutien à la R&D dans l'Union européenne (COMMISSION EUROPÉENNE, 2014).

Cette mesure a bénéficié à près de 3 600 entreprises en 2016, dont 700 sont entrées dans le dispositif cette même année. Les JEI sont essentiellement présentes dans les secteurs Information et communication d'une part, et Activités spécialisées, scientifiques et techniques d'autre part. Elles ont obtenu 170 M€ d'exonérations sociales* et 11 M€ d'exonérations fiscales* en 2016. En treize années d'existence, plus de 8 900 entreprises ont pu compter sur cette mesure pour démarrer ou pérenniser leur activité grâce au maintien d'un niveau élevé de RDI, obtenant au total 1 527 M€ d'exonérations sociales et d'environ 160 M€ d'exonérations fiscales.

Le statut de JEI est par ailleurs cumulable avec les Crédits d'impôt recherche (CIR) et innovation (CII), de même qu'avec l'adhésion à un pôle de compétitivité. Ces dispositifs, qui répondent à des objectifs distincts, ont en commun la promotion d'une économie de la connaissance comme facteur clé de développement et de croissance. La plupart des JEI bénéficient également de ces autres mesures.

* Les mots suivis d'un astérisque sont définis en Méthodologie en fin d'article.

8 900

entreprises ont bénéficié du dispositif Jeune entreprise innovante en France depuis 2014, année de mise en œuvre de ce soutien en faveur de l'entrepreneuriat innovant.



1. UNE EXONÉRATION SOCIALE PAR JEI QUASIMENT À SON NIVEAU D'AVANT LA RÉFORME DE 2011



Le montant moyen d'exonération de cotisations sociales sur le personnel de R&D et d'innovation s'élève à 47 k€ pour une JEI en 2016, en hausse par rapport à l'année précédente.

Sur la période 2004-2010, le montant des exonérations de cotisations sociales accordées aux JEI a augmenté progressivement et a plus que doublé, en lien avec l'accroissement naturel du nombre de bénéficiaires dans le temps. Il est passé de 62 M€ en 2004 à 144 M€ au cours de 2010 (graphique 1). Sur cette période, chaque JEI a perçu, en moyenne, 50 k€ d'exonération de cotisations sociales par année, ce qui correspond approximativement à la prise en charge par l'État du salaire d'un chercheur par JEI.

En 2011, ces exonérations reculent de 37 % en raison de leur plafonnement et d'une dégressivité dans le temps, tous deux instaurés par la loi de finances. Le montant d'exonération par JEI s'établit alors à 30 k€ par an en moyenne. L'assouplissement de cette réforme en loi de finances rectificative 2011 entraîne une hausse du montant d'exonération par JEI à 35 k€ par an en moyenne en 2012 et 2013.

Les différentes réformes du dispositif JEI depuis 2011.

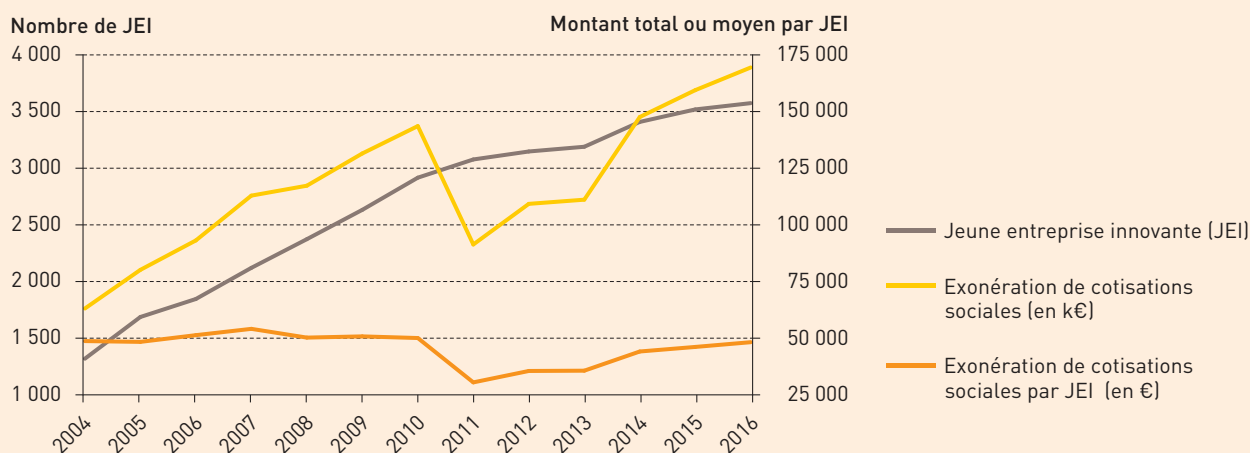
[En savoir +](#)

La dernière réforme du dispositif, en loi de finances 2014, supprime la dégressivité des exonérations sociales, tout en maintenant un plafond, mais en le relevant, et étend le dispositif à des dépenses d'innovation (MINEFI, 2013). Elle produit ses premiers effets dès 2014 : les montants des exonérations de cotisations sociales accordés, par JEI et au total, sont depuis en progression. Le montant total s'élève à environ 170 M€ en 2016 et le montant moyen atteint 47 k€, en hausse de 5 % par rapport à 2015, même s'il demeure légèrement en deçà de son niveau de l'année 2010. La loi de finances pour 2017 a prorogé le dispositif sur la période 2017-2019 (MEFI, 2016).

2. TROIS QUARTS DES JEI ONT MOINS DE 10 SALARIÉS ET BÉNÉFICIENT DE PRÈS DE LA MOITIÉ DES EXONÉRATIONS SOCIALES

Les 3575 entreprises qui bénéficient du dispositif JEI en 2016 emploient près de 30000 salariés. Trois quarts d'entre elles sont des entreprises de moins de dix salariés employant 35 % des effectifs des JEI et bénéficiant de près de la moitié du montant des exonérations sociales octroyées (tableau 1). Les JEI sont ainsi plus petites que les PME* réalisant des activités de RDI : en moyenne, les JEI emploient 8 salariés alors que les PME (hors micro-entrepreneurs) menant une activité de RDI en comptent 19.

GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre de JEI et du montant d'exonération de cotisations sociales, 2004-2016



Champ : France, ensemble des entreprises entrées dans le dispositif JEI entre 2004 et 2016.

Source : Acoess (base JEI 2016). Traitements DGE.



La taille moyenne des JEI progresse néanmoins de 6 % en 2016. En particulier, la part de celles employant plus de 50 salariés est en augmentation de 0,5 point par rapport à 2015, passant de 1 % à 1,5 % dans l'ensemble des JEI. Ces entreprises emploient 14,5 % des effectifs totaux des JEI (+ 3,5 points en un an). Leur part dans le montant total des exonérations sociales progresse de + 1,5 point à 6,5 % en 2016, mais reste inférieure à leur part dans les effectifs, car ces entreprises sont moins intensives en R&D que les JEI de taille plus modeste. En effet, si à sa création, l'entreprise est centrée sur son projet innovant, la commercialisation suppose ensuite la mobilisation de nouvelles compétences (marketing, action commerciale, etc.) qui sortent alors du champ du périmètre éligible à l'exonération sociale.

3. UNE CONCENTRATION DANS LES SECTEURS INFORMATION ET COMMUNICATION, ET ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Depuis la création du dispositif, la répartition sectorielle des JEI est stable. En 2016, 85 % relèvent du secteur Information et communication (44 %) et des Activités spécialisées, scientifiques et techniques (41 %; tableau 2 page suivante). À titre de comparaison, un peu plus de la moitié des PME hors micro-entrepreneurs et réalisant des activités de RDI appartiennent à ces mêmes secteurs. Les JEI

de ces deux secteurs concentrent 87 % des salariés et 88 % du montant des exonérations de cotisations sociales octroyées, soit 150 M€ au total.

À l'inverse, l'Industrie manufacturière, qui regroupe un quart des PME hors micro-entrepreneurs réalisant des activités de RDI, ne totalise que 7 % des JEI. Ces dernières bénéficient d'environ 6 % des exonérations sociales.

Le montant moyen d'exonération de cotisations sociales de 47 k€ est fortement tiré vers le haut par le poids structurel des entreprises appartenant aux deux secteurs Information et communication et Activités spécialisées, scientifiques et techniques, qui bénéficient d'un montant d'exonérations sociales s'élevant respectivement à 50 k€ et 47 k€ en 2016. Si le montant moyen d'exonérations perçu par les JEI relevant des Activités spécialisées, scientifiques et techniques reste stable entre 2015 et 2016, il augmente de 6 % pour celles du secteur Information et communication.

Depuis 2005, environ 630 entreprises entrent chaque année, en moyenne, dans le dispositif JEI; elles sont au nombre de 703 en 2016. Ces JEI sont **majoritairement très jeunes**: 60 % des entreprises devenues JEI sur la période 2005-2016 ont moins de deux ans à leur entrée dans le dispositif et 77 % ont moins de trois ans. Les JEI de la première génération (année 2004) sont à l'inverse relativement âgées, car cette cohorte initiale de bénéficiaires n'a pas pu intégrer le dispositif à l'âge d'entrée attendu. La distribution par âge à l'entrée s'est stabilisée à partir de 2005.

85 %

des JEI relèvent des activités spécialisées, scientifiques et techniques et du secteur Information et communication, une part très stable dans le temps.

TABLEAU 1 – Répartition des JEI, de leurs salariés et des exonérations sociales selon la classe d'effectif, 2015-2016

En %	JEI		Effectif salarié		Exonération sociale	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Moins de 5 salariés	49,5	48,0	14,5	13,0	19,0	17,0
5 à 9 salariés	27,5	27,5	23,0	22,0	26,0	25,5
10 à 49 salariés	22,0	23,0	51,5	50,5	50,0	51,0
50 salariés et plus	1,0	1,5	11,0	14,5	5,0	6,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2016, 48 % des JEI ont moins de 5 salariés contre 49,5 % en 2015. Elles emploient 13 % des effectifs des JEI et bénéficient de 17 % du montant total des exonérations sociales accordées aux JEI.

Note de lecture : effectif salarié aux quatrièmes trimestres 2015 et 2016.

Champ : entreprises bénéficiant du dispositif JEI en 2015 et en 2016.

Source : Acoess (base JEI 2016). Traitements DGE.

III. R&D ET INNOVATION

B. Entrepreneuriat innovant


TABLEAU 2 – Répartition des JEI, de leur effectif salarié et des exonérations sociales selon le secteur d'activité, 2016

NAF rév. 2 de 2008	JEI %	Effectif salarié %	Effectif salarié par JEI Nombre moyen	Exonération sociale par JEI Montant moyen k€
Information et communication	44	47	8,8	50
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	41	40	8,0	47
Industrie manufacturière	7	7	7,9	42
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	3	2	5,3	30
Activités de services administratifs et de soutien	1	1	9,9	47
Activités financières et d'assurance	1	1	7,7	47
Enseignement	1	1	7,0	26
Autres secteurs	1	1	8,7	38
Total	100	100	8,3	47

Notes de lecture : effectif au quatrième trimestre 2016. En raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages d'une colonne n'est pas toujours égale à 100 %.

Champ : France, entreprises bénéficiant du dispositif JEI en 2016.

Sources : Acoess (base JEI 2016) ; Insee. Traitements DGE.

TABLEAU 3 – Répartition des JEI et de leur effectif salarié, et montant moyen de l'exonération de cotisations sociales par région, 2016

	JEI %	Effectif salarié %	Exonération sociale par JEI Montant moyen k€
Île-de-France	44	50	54
Auvergne-Rhône-Alpes	13	11	46
Occitanie	9	8	40
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8	9	45
Nouvelle-Aquitaine	6	5	38
Bretagne	4	5	53
Grand Est	4	3	39
Hauts-de-France	4	3	40
Pays de la Loire	3	3	39
Bourgogne-Franche-Comté	2	2	30
Normandie	2	1	50
Centre-Val de Loire	1	1	30
Autres régions ^a	1	1	52
Total	100	100	47

a. Corse, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Martinique.

Notes de lecture : effectif au quatrième trimestre 2016. En raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages d'une colonne n'est pas toujours égale à 100 %.

Champ : France, entreprises bénéficiant du dispositif JEI en 2016.

Sources : Acoess (base JEI 2016) ; Insee. Traitements DGE.



Près de la moitié de ces entreprises nouvellement JEI appartiennent au secteur Information et communication, intensif en RDI. Elles représentent 48 % des JEI entrantes, soit 4 points de plus que l'ensemble des JEI.

Les entreprises entrées dans le dispositif JEI à partir de 2005 restent JEI durant quatre années en moyenne. Parmi celles-ci, une part relativement forte (17 %) reste **sept ans dans le dispositif**, autrement dit conserve le statut de JEI quasiment jusqu'au plafond d'âge. Les entreprises peuvent quitter le dispositif parce qu'elles ne respectent plus le critère de dépenses de RDI ou d'âge, parce qu'elles se sont développées et ne sont plus des PME, ou encore parce qu'elles ont été rachetées. Il se peut également qu'elles aient cessé leur activité.

4. PRÈS D'UNE JEI SUR DEUX EST SITUÉE EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2016, trois quarts des JEI et de leurs effectifs sont établis dans quatre régions (tableau 3), les mêmes que celles concentrant la dépense intérieure de R&D des PME, à savoir Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur (LEZEC, 2017).

Les JEI sont particulièrement concentrées en Île-de-France qui regroupe près de 1 500 d'entre elles (44 %), alors que la seconde région d'implantation n'en compte que 423 (13 %). À titre de comparaison, seulement un tiers des PME (hors micro-entrepreneurs) réalisant des activités de RDI* sont franciliennes.

En Île-de-France, les JEI développent plus particulièrement des activités liées à l'Information et à la communication (55 % des JEI de la région) et emploient un nombre moyen de salariés plus important (9,4 contre 8,3 au niveau national), ce qui explique un montant moyen d'exonérations sociales par JEI plus élevé pour les JEI de cette région (54 k€). En Auvergne-Rhône-Alpes, un peu plus de la moitié des entreprises bénéficiant du dispositif JEI appartient au secteur des Activités spécialisées, scientifiques et techniques.

5. MALGRÉ UNE CERTAINE FRAGILITÉ FINANCIÈRE, LES JEI INVESTISSENT ET EXPORTENT

Les caractéristiques structurelles des JEI, en particulier leurs charges élevées de personnel et d'investissement liées aux activités de recherche et d'innovation, expliquent leur difficulté à être rapidement rentables d'un point de vue économique, malgré les allègements de cotisations sociales dont elles bénéficient.

Elles sont généralement déficitaires l'excédent brut d'exploitation moyen s'élève à - 175 k€ ; tableau 4) et leurs coûts salariaux représentent près de la moitié de leurs charges d'exploitation (44 %). Le dispositif JEI leur permet de réduire le coût du travail de leurs personnels affectés à des tâches de RDI, leur assurant ainsi l'accès à une main-d'œuvre qualifiée nécessaire à leur bon développement. En 2015, comme en 2014, cette mesure a réduit leurs coûts salariaux de 12 %.



Les exonérations de cotisations sociales réduisent de 12 % les coûts salariaux des personnels des JEI affectés aux activités de R&D et innovation, leur assurant ainsi l'accès à une main d'œuvre qualifiée.

TABLEAU 4 – Données comptables sur les JEI, 2015

en k€	Moyenne	Médiane
Chiffre d'affaires ^a	487	158
Exportation ^b	113	0
Valeur ajoutée (hors taxe)	178	86
Excédent brut d'exploitation	- 175	- 28
Fonds propres	534	160
Investissement	159	37

a. Y compris les JEI qui ne réalisent pas encore de chiffre d'affaires.

b. Y compris les JEI qui n'exportent pas.

Champ : ensemble des entreprises ayant bénéficié du dispositif JEI en 2015.

Sources : Acof (base JEI 2016) ; Insee (Fare 2015 – dernières données disponibles). Traitements DGE.

III. R&D ET INNOVATION

B. Entrepreneuriat innovant



En 2016, 8 JEl sur 10 ont pu cumuler les exonérations sociales et fiscales au titre de la JEl avec du CIR et/ou du CII, ou avec l'appartenance à un pôle de compétitivité.

Près de 9 JEl sur 10 réalisent du chiffre d'affaires et les trois quarts dégagent une valeur ajoutée positive. Elles engagent des investissements représentant, en moyenne, un tiers de leur chiffre d'affaires, soit 159 k€ pour 487 k€ en 2015. Près de 40 % d'entre elles réussissent à tirer des bénéfices de leurs activités ; il s'agit majoritairement de JEl de plus de 4 ans.

Le montant moyen de leurs fonds propres a augmenté de 15 % entre 2014 et 2015, s'expliquant en partie par la hausse de leur taille moyenne. Le montant moyen des fonds propres d'une JEl s'élève à 534 k€ en 2015, la médiane étant à 160 k€.

En outre, les JEl n'hésitent pas à se tourner vers l'international : comme en 2014, environ 38 % d'entre elles exportent réalisant alors un chiffre d'affaires moyen hors de France de 296 k€ en 2015. Toutes JEl confondues, exportatrices ou non, le montant moyen des ventes à l'étranger s'élève à 113 k€ en 2015, ce qui représente environ un quart du chiffre d'affaires total de l'année.

6. LA PLUPART DES JEl BÉNÉFICIE D'AUTRES MESURES EN FAVEUR DE LA RDI

En 2014, 73 % des JEl ont cumulé ce dispositif avec le CIR ou le CII. Alors que leur montant d'exonérations sociales s'élève à 123 M€, elles ont perçu 248 M€ de CIR et 11 M€ de CII. Elles représentent 12 % des PME bénéficiaires du CII et ont obtenu 10 % du montant de la créance innovation. Enfin, environ 1 JEl sur 3 est membre d'un pôle de compétitivité en 2014, comme en 2013.

Globalement, 8 JEl sur 10 cumulent le dispositif soit avec le CIR et/ou le CII, soit avec l'appartenance à un pôle de compétitivité. Ces dernières sont plus grandes et plus âgées que la moyenne des JEl. En particulier, 27 % des JEl appartenant à un pôle de compétitivité comptent entre 10 et 49 salariés contre 20 % pour l'ensemble des JEl (tableau 5). Ces JEl adhérentes à un pôle sont davantage tournées vers le secteur intensif en RDI des Activités spécialisées, scientifiques et techniques qui regroupe ainsi plus de la moitié d'entre elles.

TABLEAU 5 – Répartition des JEl par dispositif de soutien et effectif salarié, 2014

Effectif salarié	JEl bénéficiaire du CIR ou du CII		JEl membre d'un pôle de compétitivité		JEl bénéficiaire du CIR, du CII ou membre d'un pôle de compétitivité		Total JEl
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Moins de 5 salariés	1 174	47	513	42	1 303	48	53
5 à 9 salariés	699	28	365	30	753	28	26
10 à 49 salariés	583	23	330	27	631	23	20
50 salariés et plus	30	1	14	1	32	1	1
Total	2 486	100	1 222	100	2 719	100	100

Notes de lecture : effectif salarié au 31 décembre 2014. En raison des valeurs arrondies, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

Champ : France, entreprises bénéficiant du dispositif JEl en 2014.

Sources : Acoiss (base JEl 2016) ; MESRI (base GECIR 2014 – dernières données disponibles) ; Insee (Clap 2014) ; DGE. Traitements DGE.



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

L'analyse porte sur les entreprises, localisées en France, ayant bénéficié du dispositif Jeune entreprise innovante sur la période 2004-2016. Elles sont identifiées à partir des bases de données de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos).

CATÉGORIES D'ENTREPRISE

Dans cet article, les notions d'**entreprise**, **microentreprise** et **PME** sont conformes à la définition de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME; voir [l'article en fin de ce Rapport](#)). La catégorie PME inclut par conséquent les microentreprises*.

DÉFINITIONS

Selon le [Code général des impôts](#), une entreprise est qualifiée de **jeune entreprise innovante** (JEI) lorsque, à la clôture de l'exercice, elle remplit simultanément les cinq conditions suivantes :

- elle est une PME au sens communautaire : elle emploie moins de 250 personnes et a soit un CA inférieur à 50 M€, soit un total de bilan inférieur à 43 M€ ;
- elle est créée depuis moins de 8 ans ;
- elle a réalisé au cours de l'exercice des dépenses de recherche représentant plus de 15 % des charges fiscalement déductibles au titre de ce même exercice ;
- elle est indépendante, c'est-à-dire que son capital est détenu de manière continue à 50 % au moins par des personnes physiques ; ou par une PME elle-même détenue à 50 % au moins par des personnes physiques, certaines sociétés ou fonds à la condition qu'il n'existe pas de lien de dépendance entre la JEI et ces sociétés ou fonds ; ou par des fondations ou associations reconnues d'utilité publique à caractère scientifique, ou par une société qualifiée elle-même de JEI ; ou par des établissements publics de recherche et d'enseignement ou leurs filiales ;
- elle est réellement nouvelle, c'est-à-dire qu'elle n'est pas créée dans le cadre d'une concentration,

d'une restructuration, d'une extension ou d'une reprise d'activités préexistantes.

Le statut de JEI peut aussi être accordé sous certaines conditions à des entreprises dirigées ou détenues par des étudiants, des personnes titulaires depuis moins de cinq ans d'un diplôme conférant le grade de master ou d'un doctorat, ou encore des personnes affectées à des activités d'enseignement et de recherche.

Les **exonérations fiscales** du dispositif JEI concernent l'exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices, l'exonération d'imposition forfaitaire le cas échéant et l'exonération de taxes locales sur délibération des collectivités territoriales.

Les **exonérations sociales** du dispositif JEI portent sur l'exonération des cotisations sociales patronales de Sécurité sociale versées au titre des assurances sociales, des allocations familiales, des accidents du travail et des maladies professionnelles. Les emplois concernent les personnels impliqués dans des activités de RDI : ingénieurs-chercheurs, techniciens, gestionnaires de projet de R&D, juristes chargés de la protection industrielle et des accords de technologie, personnes responsables des tests pré-concurrentiels, salariés affectés directement à la réalisation d'opération de conception de prototypes ou à l'installation pilote de certains nouveaux produits, et certains mandataires sociaux (MESRI, MINEFI, MSPS, 2004).

Les activités de **R&D et d'innovation** retenues englobent, d'une part, les moyens humains et matériels affectés aux projets, les travaux de R&D sous-traités, les brevets et leur défense, la veille technologique, la normalisation, et d'autre part, les activités d'innovation (réalisation d'opérations de conception de prototype ou d'installation pilote d'un nouveau produit).

Les **PME réalisant des activités de RDI** sont définies dans cet article comme celles recourant effectivement au Crédit d'impôt recherche.

BIBLIOGRAPHIE

- COMMISSION EUROPÉENNE (2014). « [A Study on R&D Tax Incentives, Final Report](#) », *Taxation Papers*, Working paper, n° 52, 28 November 2014, 130 p.
- LEZEC Florian (2017). « [Les dépenses de R&D des entreprises en 2015](#) », *MESRI Note Flash*, n° 3, avril 2017, 2 p.
- MEFI (2016). « [Loi de finances pour 2017. Prolongation du dispositif JEI jusqu'en 2019](#) », *Journal Officiel*, Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, article 73.
- MINEFI (2013). « [Loi de finances pour 2014. Prolongation et extension du régime d'exonérations sociales accordées aux jeunes entreprises innovantes \(JEI\)](#) », *Journal Officiel*, Loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013, article 131.
- MESRI, MINEFI, MSPS (2004). [Guide pratique de la Jeune entreprise innovante](#), novembre 2004, 31 p.

POUR ALLER PLUS LOIN...

III. R&D ET INNOVATION

B. Entrepreneuriat innovant





REPÈRES

ENTREPRISE ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME
INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS
L'OBSERVATOIRE DES PME & BPIFRANCE LE LAB



ENTREPRISE ET CATÉGORIES D'ENTREPRISE SELON LA LME

L'importance croissante des groupes dans le tissu productif a conduit les systèmes statistiques européens à repenser la notion d'entreprise pour être au plus près de la réalité économique. En France, ce changement de définition s'inscrit dans la loi de modernisation de l'économie de 2008 (LME). Deux modifications essentielles interviennent. L'entreprise est considérée selon son périmètre statistique et non plus juridique. Elle appartient alors à la catégorie microentreprise, PME, ETI ou grande entreprise, selon la combinaison des données d'effectif, de chiffre d'affaires et de total de bilan des unités légales qui la composent.

1. DE L'ENTREPRISE JURIDIQUE À L'ENTREPRISE STATISTIQUE

Dans le système statistique français, l'entreprise a été historiquement définie avec la notion d'unité légale (UL), qui correspond à une entité juridique, personne morale ou physique, de droit privé ou public. Cette UL est immatriculée au répertoire Sirene [Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements] à l'aide d'un identifiant à neuf chiffres attribué à sa création et appelé le Siren.

Afin de réconcilier statistique et économie, le décret d'application de la LME n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 [JOURNAL OFFICIEL, 2008] définit le concept statistique d'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes » [JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE, 1993].

Selon cette définition statistique, l'entreprise peut donc être une UL indépendante, un segment de groupe ou l'ensemble d'un groupe. Seules les unités présentes sur le territoire français sont pour le moment prises en compte pour cartographier le périmètre de chaque entreprise¹.

2. NOUVELLE CLASSIFICATION LME DES ENTREPRISES

Le décret d'application de la LME précise quatre catégories d'entreprise : les microentreprises (MIC), les petites et moyennes entreprises (PME), les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE).

¹. Identifier des entreprises, au sens statistique, au sein de groupes complexes est une opération de profilage en cours en France, à l'Insee, et dans les autres pays européens. En attendant la fin de ces travaux, un groupe, diversifié ou non, est systématiquement considéré comme une seule entreprise statistique.



Trois critères sont utilisés pour déterminer la catégorie à laquelle appartient l'entreprise au sens statistique : l'effectif, le chiffre d'affaires (CA) et le total de bilan. Ils sont **appréciés au niveau de l'entreprise statistique**, après regroupement des UL.

Leur combinaison en niveau permet alors de classer les entreprises (tableau 1) selon les règles suivantes :

- Une **MIC** occupe moins de 10 personnes et réalise un CA annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 M€.
- Une **PME** occupe moins de 250 personnes et réalise un CA annuel n'excédant pas 50 M€ ou un total de bilan d'au plus 43 M€. Elle inclut de fait les MIC.
- Une **ETI** n'appartient pas à la catégorie des PME, emploie moins de 5000 personnes et réalise un CA annuel n'excédant pas 1,5 Md€ ou un total de bilan d'au plus 2 Md€.
- Une **GE** est une entreprise statistique qui n'est pas classée dans les catégories précédentes.

TABLEAU 1 – Catégories d'entreprise selon la LME de 2008

Chiffre d'affaires	Total bilan	Effectif			5 000 salariés et plus
		Moins de 10 salariés	De 10 à 249 salariés	De 250 à 4 999 salariés	
2 M€ au plus	2 M€ au plus	Microentreprises (MIC)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes entreprises (GE)
Plus de 2 M€ à 50 M€ inclus	2 M€ au plus				
Plus de 50 M€ à 1,5 Md€ inclus	Plus de 2 M€	MIC			
	2 M€ au plus				
Plus de 1,5 Md€	Plus de 2 M€ à 43 M€ inclus				
	Plus de 43 M€				
	2 M€ au plus	MIC	PME		
	Plus de 2 M€ à 43 M€ inclus				
	Plus de 43 M€ à 2 Md€ inclus				
	Plus de 2 Md€				

Source : France stratégie.

BIBLIOGRAPHIE

• JOURNAL OFFICIEL (2008). [Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique](#), 20 décembre 2008.

JOURNAL OFFICIEL DE L'UNION EUROPÉENNE (1993). [Règlement \(CEE\) n° 696/93 du Conseil du 15 mars 1993 relatif aux unités statistiques d'observation et d'analyse du système productif dans la Communauté](#), mars 1993.



INDEX DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

A

ACOSS : Agence centrale des organismes de Sécurité sociale
ADTV : *Average Daily Traded Value*
AFIC : Association française des investisseurs pour la croissance
APE : Activité principale exercée (code d'activité)
ASSO : Administration de Sécurité sociale

B

BCE : Banque centrale européenne
BEP : Brevet d'études professionnelles
BFR : Besoin en fonds de roulement
BIC : Bénéfice industriel et commercial
BIT : Bureau international du travail (ILO)
BPCE : Banque populaire et Caisse d'épargne
BRN : Bénéfice réel normal
BTP : Bâtiment et travaux publics

C

C&I : Concours national i-Lab et incubateurs de la recherche publique (loi « Allègre »)
CA : Chiffre d'affaires
CAF : Capacité d'autofinancement
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CDD : Contrat de travail à durée déterminée
CIB : Classification internationale des brevets
CIC : Crédit d'impôt collection
CICE : Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CII : Crédit d'impôt innovation
CIR : Crédit d'impôt recherche
CLAP : Connaissance locale de l'appareil productif (Insee)
COG : Code officiel géographique (Insee)

D

DEB : Déclaration d'échange de bien
DERD : Dépense extérieure de recherche et développement
DERDE : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises

DGDDI : Direction générale des douanes et des droits indirects (ministère de l'Économie et des Finances)
DGE : Direction générale des entreprises (ministère de l'Économie et des Finances)
DGFIP : Direction générale des finances publiques (ministère de l'Économie et des Finances)
DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement
DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations
DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises
DOM : Département d'outre-mer
DSEE : Département des statistiques et des études économiques de la DGDDI

E

EBE : Excédent brut d'exploitation
ENF : Entreprise non financière
ÉPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technique
ÉSANE : Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise (Insee)
ETI : Entreprise de taille intermédiaire
ETP : Équivalent temps plein
EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

F

FAB : Franco à bord
FARE : Fichier approché des résultats É sane (Insee)
FATS : *Foreign Affiliates Statistics* (Insee)
FCPI : Fonds commun de placement dans l'innovation
FIBEN : Fichier bancaire des entreprises (Banque de France)
FUI : Fonds unique interministériel

G

GE : Grande entreprise



H

HCR : Hôtellerie-café-restauration
HLM : Habitation à loyer modéré
HT : Hors taxes

I

IBO : *Initial Bond Offering*
ICB : *Industry Classification Benchmark*
INPI : Institut national de la propriété industrielle
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
IPO : *Initial Public Offering*
ISBL : Institut sans but lucratif
ISIN : *International Securities Identification Number*

J

JEI : Jeune entreprise innovante (dispositif fiscal)

K

k€ : Millier d'euros

L

LIFI : Enquête sur les liaisons financières entre sociétés (Insee)
LME : Loi de modernisation de l'économie (2008)

M

M€ : Million d'euros
Md€ : Milliard d'euros
MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI à présent)
MESRI-SIES : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques
MENESR-DGRI-SITTAR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche - Direction générale de la recherche et de l'innovation - Service de l'innovation, du transfert de technologie et de l'action régionale
MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI à présent)
MIC : Microentreprise
MINEFI : Ministère de l'Économie et des Finances (MEFI à présent)
MSPS : Ministère de la Santé et de la Protection sociale

N

NAF : Nomenclature d'activités française
NAICS : *North American Industry Classification System*

O

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (Organisation for Economic Co-operation and Development, OECD)
OEB : Office européen des brevets (European Patent Office, EPO)
OECP : Observatoire économique de la commande publique
OPA : Offre publique d'achat
OMC : Organisation mondiale du commerce (WTO)
OPEP : Organisation des pays exportateurs de pétrole

P

PCT : *Patent Cooperation Treaty* (Traité de coopération en matière de brevets)
PÉPITE : Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche)
PI : Propriété industrielle
PIB : Produit intérieur brut
PLF : Projet de loi de finances
PLFR : Projet de loi de finances rectificative
PME : Petite et moyenne entreprise
PME non MIC : PME non microentreprise
PRS : Pacte de responsabilité et de solidarité
PSPH : Participant au service public hospitalier

Q

QE : *Quantitative Easing*

R

R&D : Recherche et développement
RDI : Recherche, développement et innovation
RE@P : Recensement économique de l'achat public
RESE : Recherche, enseignement supérieur et établissement de l'État (Inpi)

S

SA : Société anonyme
SARL : Société à responsabilité limitée
SAS : Société par actions simplifiée
SASU : SAS à associé unique ou unipersonnelle



SCIA : Système de classification des Industries de l'Amérique du Nord
SINE : Système d'information sur les nouvelles entreprises (Insee)
SIREN : Système d'identification du répertoire des entreprises (Insee)
SIRENE : Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements (Insee)
SMIC : Salaire minimum de croissance
SNC : Société en nom collectif
SNF : Société non financière

T

THC : Secteur Textile, habillement et cuir
TIC : Technologies de l'information et de la communication
TLTRO : *Targeted Long Term Refinancing Operation*
TPE : Très petite entreprise
TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

U

UE : Union européenne
UL : Unité légale
URSSAF : Union pour le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et des allocations familiales

V

VA : Valeur ajoutée
VTC : Voiture de transport avec chauffeur



L'OBSERVATOIRE DES PME

L'Observatoire des PME constitue un pôle de capitalisation des connaissances sur le profilage des PME et des ETI françaises. Depuis plus de dix ans :

- il recense les données chiffrées disponibles et les met en perspective en les inscrivant dans la durée ;
- il clarifie les concepts utilisés ;
- il compare les situations en France avec celles d'autres territoires.

Afin de diffuser au plus grand nombre une information structurée et commentée, l'Observatoire des PME propose, en ligne, un *Rapport sur l'évolution des PME* mis à jour au fil de la disponibilité des articles. Sa version numérique est enrichie de ressources complémentaires organisées par thématiques.

Le pilotage de l'Observatoire des PME, assuré par Bpifrance Le Lab, est placé sous l'égide d'un comité de pilotage qui réunit des partenaires historiques, présents depuis 2001 pour certains. La collaboration de plus en plus étroite avec d'autres Observatoires et la participation de nouveaux contributeurs, notamment internationaux, lui permettent d'enrichir et de diversifier le champ des sujets abordés.

BPIFRANCE LE LAB

Bpifrance Le Lab est un laboratoire d'idées lancé en mars 2014 pour « faire le pont » entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise. Il se positionne en tant qu'agitateur d'idées pour Bpifrance et les dirigeants d'entreprise, de la start-up à l'ETI.

Bpifrance Le Lab décrypte les déterminants de la croissance et éclaire les chefs d'entreprise dans un monde de ruptures à la fois économiques, sociétales et environnementales, avec deux finalités :

- participer à l'amélioration des pratiques de financement et d'accompagnement de Bpifrance ;
- stimuler la réflexion stratégique des dirigeants et favoriser la croissance de leurs entreprises.

Bpifrance Le Lab s'est doté de sa propre gouvernance, avec un conseil d'orientation composé de 19 personnalités interdisciplinaires et présidé par Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance.

L'ensemble des publications de Bpifrance Le Lab ainsi que les appels à projets à destination du monde académique pour la réalisation de travaux de recherche sur les pratiques entrepreneuriales sont disponibles sur www.bpifrance-lelab.fr.



Avec **PME 2017**, l'Observatoire des PME publie la treizième édition de son **Rapport annuel sur l'évolution des PME et des ETI en France**. Depuis l'origine, cet ouvrage collectif est réalisé en collaboration avec les acteurs de référence dans les domaines analysés.

Les principales tendances économiques et financières de l'année 2016 sur les PME et les ETI françaises sont présentées dans **des articles synthétiques**. Des **rétrospectives sur dix ans** pour évaluer le retour à la situation d'avant-crise, voire même son dépassement, ainsi que des **analyses sectorielles et régionales** sont systématiquement proposées pour répondre au mieux à vos besoins d'information.

Chaque article donne également accès à un **univers enrichi** en analyses, en données complémentaires et en références documentaires mises à jour au gré de nos veilles. Ces informations sont en **accès libre** : téléchargez-les et **partagez-les** sans modération avec votre réseau !

MyDoc

Pour un contenu adapté à vos centres d'intérêt, construisez **votre Rapport sur mesure** avec la fonction MyDoc et enregistrez son URL dédiée dans vos favoris pour y accéder facilement.

MyPrint

Que ce soit le rapport complet ou votre rapport sur mesure, il peut être imprimé à la demande dans le respect des règles de l'**éco-édition**. Cependant, aidez-nous à réduire davantage encore l'empreinte écologique du Rapport PME en préférant sa **version numérique** : vous l'emporterez partout puisqu'elle est aussi consultable sur tablette et smartphone.

www.bpifrance-lelab.fr/rpme2017



9 791094 762042